BULLETIN 1|2013
JANVIER-AVRIL

BULLETIN D'INFORMATION
ET DE DOCUMENTATION

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Service information et presse

BULLETIN D'INFORMATION
ET DE DOCUMENTATION

BULLETIN 1|2013
JANVIER-AVRIL

COORDINATION DES TEXTES
Service information et presse
du gouvernement luxembourgeois,
Département édition

LAYOUT
www.mv-concept.lu

IMPRESSION
Imprimerie Fr. Faber

ÉDITEUR
Service information et presse
33, bd Roosevelt
L-2450 Luxembourg
E-mail: edition@sip.etat.lu
www.gouvernement.lu
www.luxembourg.lu

ISBN
978-2-87999-245-7

Portraits officiels des membres du gouvernement: © SIP/Eric Chenal

VISITE D'ÉTAT

Visite d'État de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en république d'Autriche
15-17 avril 2013 14

ACTIVITÉS DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT

JEAN-CLAUDE **JUNCKER**

Jean-Claude Juncker à la réception de nouvel an pour la presse
7 janvier 2013 27

Jean-Claude Juncker revient sur le travail de l'Eurogroupe en 2012 devant la commission Affaires économiques et monétaires du Parlement européen
10 janvier 2013 27

Réunion à Luxembourg des présidents des parlements des États fondateurs de l'Union européenne et du Parlement européen
11 janvier 2013 28

Jean-Claude Juncker préside sa dernière réunion de l'Eurogroupe à Bruxelles
21 janvier 2013 30

Jean-Claude Juncker à Santiago de Chile au sommet Union européenne-Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes
26-27 janvier 2013 31

Visite du Premier ministre de la république de Pologne, Donald Tusk
6 février 2013 32

Jean-Claude Juncker au Conseil européen à Bruxelles
7-8 février 2013 33

Jean-Claude Juncker rencontre François Hollande et Jean-Marc Ayrault à Paris
12 février 2013 34

Visite officielle du président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, Jean-Claude Mignon
19-20 février 2013 36

Remise du collier du Mérite européen à Jean-Claude Trichet
6 mars 2013 36

Jean-Claude Juncker au Conseil européen et au sommet de la zone euro à Bruxelles
14-15 mars 2013 37

Déplacement officiel de Jean-Claude Juncker à Vienne
18 mars 2013 40

Déclaration du gouvernement sur la situation économique, sociale et financière du pays
10 avril 2013 41

Pour une zone de libre-échange transatlantique avant 2015: le Transatlantic Leadership Award remis à Jean-Claude Juncker
19 avril 2013 48

Visite de la ministre-présidente de Rhénanie-du-Nord-Westphalie, Hannelore Kraft
23 avril 2013 49

Remaniement ministériel
27 avril 2013 49

JEAN **ASSELBORN**

Jean Asselborn au Conseil de sécurité des Nations unies
15 janvier 2013 55

Jean Asselborn à Bruxelles au Conseil «Affaires étrangères» extraordinaire sur le Mali
17 janvier 2013 56

L'appel des cinq membres du Conseil de sécurité des Nations unies – Australie, France, Luxembourg, république de Corée et Royaume-Uni – au sujet de la Syrie
20 janvier 2013 57

Visite officielle de Jean Asselborn en Moldavie
22-23 janvier 2013 58

Jean Asselborn au sommet des chefs d'État de l'Union africaine et à la conférence des donateurs pour le Mali
27-29 janvier 2013 59

Jean Asselborn au Koweït à la conférence des donateurs pour la Syrie
30 janvier 2013 61

Jean Asselborn participe à la 49e Conférence de Munich sur la sécurité
1er-2 février 2013 62

Jean Asselborn au Conseil «Affaires générales» à Bruxelles
4 février 2013 63

Visite du ministre des Affaires étrangères du Myanmar, Wunna Maung Lwin
8 février 2013 63

Jean Asselborn au Conseil «Affaires étrangères» à Bruxelles
18 février 2013 64

Jean Asselborn au lancement officiel de l'Année européenne des citoyens 2013 à Luxembourg
22 février 2013 65

Entrevue de Jean Asselborn avec le ministre des Affaires étrangères du Portugal, Paulo Portas, à Luxembourg
22 février 2013 66

Jean Asselborn à la 22e session du Conseil des droits de l'homme à Genève
26 février 2013 66

Jean Asselborn au 5e forum de l'Alliance des civilisations à Vienne
27 février 2013 67

Jean Asselborn aux Conseils «Affaires étrangères» et «Affaires générales» à Bruxelles
11 mars 2013 68

Visite officielle de Jean Asselborn en Estonie
12 mars 2013 69

Jean Asselborn à la réunion informelle «Gymnich» à Dublin
22-23 mars 2013 70

Le Luxembourg regrette que l'adoption du Traité sur le commerce des armes ait été différée
28 mars 2013 71

Le Luxembourg se félicite de l'adoption du Traité sur le commerce des armes
2 avril 2013 71

Visite de travail de Jean Asselborn au Brésil
2-3 avril 2013 72

Jean Asselborn à La Haye à la 3e conférence d'examen de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques
8 avril 2013 73

Visite du représentant spécial de l'Union européenne pour le processus de paix au Moyen-Orient, Andreas Reinicke
9 avril 2013 74

Visite de travail du ministre des Affaires européennes et négociateur principal de la république de Turquie, Egemen Bagis
11 avril 2013 74

Entrevue de Jean Asselborn avec le secrétaire d'État aux Affaires européennes, négociateur en chef du Monténégro, Aleksandar Andrija Pejovic, à Luxembourg
18 avril 2013 75

Jean Asselborn au Conseil «Affaires étrangères» à Luxembourg
22 avril 2013 76

Jean Asselborn au Conseil «Affaires générales» à Luxembourg
22 avril 2013 76

Jean Asselborn à la réunion des ministres des Affaires étrangères de l'OTAN à Bruxelles
23 avril 2013 77

Visite de travail du ministre des Affaires étrangères de la Nouvelle-Zélande, Murray McCully
24 avril 2013 78

MARIE-JOSÉE **JACOBS**

Famille/Intégration

Marie-Josée Jacobs participe à la table ronde sur le sans-abrisme à Leuven
1er mars 2013 83

Marie-Josée Jacobs présente la Stratégie nationale contre le sans-abrisme et l'exclusion liée au logement
14 mars 2013 83

Présentation des objectifs et du concept du plan d'encadrement périscolaire
15 mars 2013 84

Coopération/Action humanitaire

Marie-Josée Jacobs signe quatre accords-cadres de coopération avec des ONG
23 janvier 2013 85

Visite au Luxembourg de l'administratrice du Programme des Nations unies pour le développement, Helen Clark
13-14 février 2013 85

Marie-Josée Jacobs au Conseil des gouverneurs du Fonds international de développement agricole
14 février 2013 86

Neuvième commission de partenariat entre le Luxembourg et le Salvador
26 février 2013 86

Vers une reprise de la coopération au développement au Mali
26 février 2013 87

Neuvième commission de partenariat entre le Luxembourg et le Nicaragua
4 mars 2013 88

Aide publique au développement: le Luxembourg a été le donateur le plus généreux en 2012
3 avril 2013 88

Témoignage de solidarité et d'amitié du Luxembourg envers le Mali
7-8 avril 2013 89

Le Luxembourg soutient les efforts de développement du Kosovo à hauteur de 24 millions d'euros
23 avril 2013 91

Audience de congé de Marie-Josée Jacobs
29 avril 2013 92

MADY **DELVAUX-STEHRES**

Éducation nationale

Présentation de la classe préparatoire aux grandes écoles de commerce françaises qui sera proposée au Lycée classique d'Echternach
18 janvier 2013 97

Premier bilan de la réforme de l'école fondamentale
24 janvier 2013 97

Mady Delvaux-Stehres assiste à la conférence ministérielle organisée par le Conseil de l'Europe à Helsinki
26 avril 2013 98

LUC **FRIEDEN**

Luc Frieden en mission de développement de la place financière luxembourgeoise en Chine
13-17 janvier 2013 103

Promotion de la place financière: Luc Frieden repositionne Luxembourg for Finance
31 janvier 2013 104

Luc Frieden détaille la situation des finances publiques telle qu'elle se présentait fin décembre 2012
6 février 2013 105

Le Grand-Duché de Luxembourg ratifie le pacte budgétaire
27 février 2013 106

Signature d'une convention de non-double imposition entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République tchèque
5 mars 2013 107

Luc Frieden à Seattle pour des entretiens avec les dirigeants d'Amazon
7-9 mars 2013 107

Réunion informelle des ministres des Finances germanophones à Berlin
13 mars 2013 108

Explications de Luc Frieden à la Chambre des députés sur la situation à Chypre
20 mars 2013 108

Prise de position du gouvernement: «Les marchés financiers européens ont besoin de secteurs financiers internationaux forts»
27 mars 2013 109

Luc Frieden assiste à Londres à la conférence de l'Association luxembourgeoise des fonds d'investissement
9 avril 2013 110

Échange automatique d'informations
10 avril 2013 111

Luc Frieden à la réunion informelle Ecofin à Dublin
12-13 avril 2013 111

Entrevue de Luc Frieden avec le secrétaire général de l'OCDE, Angel Gurría, à Paris
15 avril 2013 112

Entrevues de Luc Frieden avec ses homologues suisse, autrichien, allemand et singapourien sur l'échange automatique d'informations en matière fiscale
19-20 avril 2013 113

Luc Frieden à la conférence de la City Week à Londres
22 avril 2013 113

Luc Frieden présente la situation des finances publiques au premier trimestre 2013
26 avril 2013 114

FRANÇOIS **BILTGEN**

Justice

Le Tyrol décerne le Großer Tiroler Adler-Orden à François Biltgen
1er janvier 2013 119

François Biltgen veut un débat sur les armes au Luxembourg
8 janvier 2013 119

Présentation des grandes lignes du projet de loi portant modernisation du droit de la faillite
21 janvier 2013 120

François Biltgen présente les résultats du débat public sur la nationalité luxembourgeoise
24 janvier 2013 121

Entrevue de François Biltgen avec le président de la Cour européenne des droits de l'homme, Dean Spielmann
14 février 2013 121

François Biltgen présente les avant-projets de loi portant organisation du Conseil national de la justice et de la Cour suprême
27 février 2013 122

François Biltgen au Conseil «Justice et affaires intérieures»: il faut miser sur la responsabilité des acteurs en matière de protection des données personnelles
8 mars 2013 123

François Biltgen rencontre le secrétaire d'État allemand à la Justice, Max Stadler
8 mars 2013 124

François Biltgen présente le Code de déontologie pour les membres du gouvernement
12 mars 2013 125

François Biltgen présente le nouveau projet de loi sur la nationalité luxembourgeoise
21 mars 2013 125

François Biltgen annonce son retrait de la vie politique
11 avril 2013 126

Enseignement supérieur

François Biltgen présente les résultats de la deuxième évaluation externe de l'Université du Luxembourg
18 mars 2013 127

Recherche

Signature du contrat constitutif du GIE LIST
10 janvier 2013 128

Communications/Médias

François Biltgen salue l'inauguration du Centre européen de lutte contre la cybercriminalité
11 janvier 2013 129

La sécurisation des bases de données auprès de l'État au cœur des préoccupations du Cyber Security Board
28 janvier 2013 129

Audience de congé de François Biltgen
29 avril 2013 131

MARS **DI BARTOLOMEO**

Santé

Allaiter et travailler, c'est un droit – un dépliant sur les bienfaits de l'allaitement et les pauses d'allaitement
16 janvier 2013 135

Journée mondiale contre le cancer: «Cancer – Le saviez-vous?»
4 février 2013 136

Journée mondiale de la santé 2013: les bons réflexes santé contre l'hypertension artérielle
7 avril 2013 137

Semaine européenne de la vaccination
22 avril 2013 139

JEAN-MARIE **HALSDORF**

Intérieur

Lancement du débat public concernant la tarification de l'eau
11 mars 2013 145

Cartes d'identité luxembourgeoises ayant un défaut qualitatif
18 mars 2013 145

Grande Région

Treizième sommet des exécutifs de la Grande Région: la Lorraine passe le relais à la Rhénanie-Palatinat
24 janvier 2013 146

Troisième réunion de la Commission intergouvernementale franco-luxembourgeoise pour le renforcement de la coopération transfrontalière
19 mars 2013 146

Entrevue de Jean-Marie Halsdorf avec l'ambassadeur de Belgique et le gouverneur de la province de Luxembourg
26 avril 2013 148

Défense

Visite de Jean-Marie Halsdorf à l'Agence européenne de défense à Bruxelles
21 février 2013 149

Les ministres de la Défense des pays Benelux signent le mandat du comité directeur Benelux
21 février 2013 150

Jean-Marie Halsdorf à la réunion des ministres de la Défense de l'OTAN à Bruxelles
21-22 février 2013 151

Jean-Marie Halsdorf au Conseil «Défense» à Luxembourg
23 avril 2013 151

CLAUDE **WISELER**

Infrastructures

Pose de la première pierre de la Maison de l'innovation à Esch-Belval
11 janvier 2013 155

Inauguration du Sportlycée au Fetschenhof par Claude Wiseler, Mady Delvaux-Stehres et Romain Schneider
22 février 2013 156

Premier coup de pelle pour la construction d'une station d'épuration à Grevenmacher par Claude Wiseler et Jean-Marie Halsdorf
1er mars 2013 157

Installation du GECT Alzette-Belval
8 mars 2013 158

Inauguration du nouveau bâtiment administratif à Belval par Claude Wiseler, Marco Schank, Jean-Marie Halsdorf et Mars Di Bartolomeo
18 mars 2013 159

Premier coup de pelle du pont sur la Moselle reliant Wellen et Grevenmacher
30 avril 2013 160

Transports

Présentation du nouveau permis de conduire sous forme de «carte de crédit»
9 janvier 2013 161

Première réunion sectorielle conjointe «Aménagement du territoire et transports» de la Grande Région à Luxembourg
17 janvier 2013 163

Signature du protocole d'accord d'un Schéma stratégique de mobilité transfrontalière entre le Luxembourg et la Wallonie
22 janvier 2013 163

Visites de travail de Claude Wiseler auprès des cinq autres ministres en charge des Transports aériens des États membres du FABEC
8 mars 2013 164

Claude Wiseler au Conseil «Transports» à Bruxelles
11 mars 2013 165

Introduction du contrôle technique dans les garages
24 avril 2013 166

NICOLAS **SCHMIT**

Travail/Emploi

Comité de conjoncture
23 janvier 2013 171

Comité de conjoncture
20 février 2013 171

Percées au Conseil «Emploi et politique sociale» en matière d'emploi des jeunes et de dimension sociale
28 février 2013 171

Nicolas Schmit et Mars Di Bartolomeo présentent le projet de loi sur le reclassement professionnel
8 mars 2013 172

Visite de courtoisie de l'honorable député portugais, Paulo Pisco
15 mars 2013 175

Nouvelle directrice de l'Agence pour le développement de l'emploi
22 mars 2013 175

Premier bilan des activités de l'Agence pour le développement de l'emploi
15 avril 2013 176

Immigration

Nicolas Schmit au Conseil des droits de l'homme de l'Organisation des Nations unies à Genève
24 janvier 2013 177

Bilan intermédiaire de la mesure unique en faveur des ressortissants de pays tiers
14 mars 2013 177

OCTAVIE **MODERT**

Culture

Octavie Modert souligne l'importance du projet «Total Théâtre» pour la consolidation du rôle de laboratoire culturel de l'Europe de la Grande Région
23 janvier 2013 181

Visite de travail d'Octavie Modert auprès de la ministre de la Culture française, Aurélie Filippetti
30 janvier 2013 182

Lancement du portail www.culture.lu
27 février 2013 183

Ouverture par Octavie Modert et Klaus Johannis des Journées culturelles luxembourgeoises à Sibiu/Hermannstadt
13 mars 2013 184

Fonction publique/Réforme administrative

Six nouvelles initiatives citoyennes européennes certifiées par Octavie Modert
15 janvier 2013 185

Journées guichets ouverts du nouvel espace d'information physique, De Guichet
15-16 mars 2013 186

Présentation de la Charte d'accueil et de service «moien merci» et de l'inscription en ligne aux séminaires de formation continue de l'INAP
21 mars 2013 187

MARCO **SCHANK**

Logement

Présentation de la subvention de loyer
21 janvier 2013 191

Présentation du régime d'aides financières en vue de l'amélioration de l'isolation acoustique de bâtiments d'habitation contre le bruit aérien en provenance de l'aéroport de Luxembourg
25 avril 2013 192

Développement durable

Échange au sujet de la centrale de Cattenom entre la ministre de l'Économie, de la Protection du climat, de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire de la Rhénanie-Palatinat, Eveline Lemke, et Marco Schank
30 janvier 2013 192

Marco Schank au Conseil «Environnement» à Bruxelles
21 mars 2013 192

Infrastructures

Le commissaire européen en charge de la Politique régionale, Johannes Hahn, et Marco Schank inaugurent les nouveaux locaux d'ESPON
13 mars 2013 193

Pose de la première pierre de la Maison du nombre et de la Maison des arts et des étudiants à Esch-Belval par François Biltgen, Octavie Modert et Marco Schank
15 mars 2013 195

FRANÇOISE **HETTO-GAASCH**

Tourisme

Françoise Hetto-Gaasch présente le guichet cartographique touristique
15 janvier 2013 199

Françoise Hetto-Gaasch au salon du tourisme Vakanz: le secteur touristique, un pilier important de l'économie luxembourgeoise
18 janvier 2013 200

Neuvième plan quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique
30 janvier 2013 201

Françoise Hetto-Gaasch remet le label EureWelcome à douze sites touristiques
8 février 2013 202

Égalité des chances

Remise des prix du MEGA vidéo concours 2012: des vidéos contre les stéréotypes dans la publicité
10 janvier 2013 204

Françoise Hetto-Gaasch à la 57e session de la Commission de la condition de la femme des Nations unies
3-7 mars 2013 205

Présentation du projet «Les rôles stéréotypés dans les médias»
28 mars 2013 207

Entrevue entre Françoise Hetto-Gaasch et une délégation du Deutschland- und Europa-politisches Bildungswerk Nordrhein-Westfalen
22 avril 2013 208

Assemblée constituante du Comité du travail féminin
26 avril 2013 209

ROMAIN **SCHNEIDER**

Agriculture/Viticulture/Développement rural

Romain Schneider au Conseil «Agriculture et pêche» à Bruxelles
28 janvier 2013 213

Réunion informelle à Bruxelles des ministres de l'Agriculture au sujet des cas d'étiquetage frauduleux de produits alimentaires
13 février 2013 214

Plan d'action national pour la promotion de l'agriculture biologique
19 février 2013 215

Romain Schneider au Conseil «Agriculture et pêche» à Bruxelles
25-26 février 2013 216

Romain Schneider au Conseil «Agriculture et pêche» à Bruxelles consacré à la réforme de la politique agricole commune
18-19 mars 2013 218

Agr-eform – le nouveau portail Internet pour agriculteurs
20 mars 2013 219

Romain Schneider au Conseil «Agriculture et pêche» à Luxembourg
22 avril 2013 219

Sports

Présentation des Jeux des petits États d'Europe 2013 à Luxembourg
9 avril 2013 220

Économie solidaire

De l'économie solidaire vers un entrepreneuriat social innovant
15 avril 2013 221

ÉTIENNE **SCHNEIDER**

Étienne Schneider présente le projet de loi relatif à l'archivage électronique
21 janvier 2013 225

Pose de la première pierre de l'extension du centre Ecostart à Foetz
24 janvier 2013 226

Étienne Schneider à l'inauguration du nouveau site industriel d'Ampacet
30 janvier 2013 227

Présentation du bilan de 2008 à 2012 des aides d'État aux entreprises
18 février 2013 228

Brevet européen: signature de l'accord international relatif à une juridiction unifiée du brevet
19 février 2013 229

Le Conseil «Compétitivité» confirme son soutien à l'industrie sidérurgique
19 février 2013 230

Étienne Schneider plaide à Bruxelles pour des biocarburants plus durables
22 février 2013 231

Étienne Schneider à la réunion de la commission «formation des prix»
5 mars 2013 232

Mise en place d'un Haut Comité pour le soutien, le développement et la promotion de l'industrie au Luxembourg
8 avril 2013 233

Comité de conjoncture
23 avril 2013 234

Présentation du Programme de stabilité et de croissance et du Programme national de réforme
26 avril 2013 235

DISCOURS ET DÉCLARATIONS

Discours de François Biltgen lors de la réception de nouvel an pour la presse
7 janvier 2013 241

Discours de Jean-Claude Juncker lors de la réception de nouvel an pour la presse
7 janvier 2013 243

Jean-Claude Juncker devant la commission Affaires économiques et monétaires du Parlement européen
10 janvier 2013 244

Jean Asselborn lors du débat ouvert sur «une approche multidimensionnelle à la lutte contre le terrorisme» au Conseil de sécurité des Nations unies
15 janvier 2013 247

Jean Asselborn lors de la conférence des donateurs pour le Mali
29 janvier 2013 249

Discours de Jean Asselborn à la conférence des donateurs pour la Syrie
30 janvier 2013 250

Jean Asselborn au Collège d'Europe à Bruges: «Populismes et nationalismes européens: un défi majeur pour nos démocraties»
19 février 2013 251

Jean Asselborn lors du segment de haut niveau de la 22e session du Conseil des droits de l'homme
26 février 2013 257

Discours de Jean-Claude Juncker intitulé «L'Europe au-delà de l'euro» prononcé dans le cadre de la conférence «L'UEM à la croisée des chemins – La pensée de Pierre Werner et son actualité au XXIe siècle»
6 mars 2013 260

Jean-Claude Juncker à l'occasion d'un colloque à la Wirtschaftsuniversität à Vienne
18 mars 2013 266

Discours de Jean Asselborn lors de la 3e conférence d'examen de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques à La Haye
8 avril 2013 273

Déclaration annuelle du gouvernement sur la situation économique, sociale et financière du pays
10 avril 2013 276

Discours de François Biltgen sur son retrait de la vie politique
11 avril 2013 290

Discours de S.A.R. le Grand-Duc à l'occasion du dîner de gala offert par le président de la république d'Autriche, Heinz Fischer
15 avril 2013 291

Discours du président de la république d'Autriche, Heinz Fischer, à l'occasion du dîner de gala en l'honneur de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse
15 avril 2013 293

La liste chronologique des activités des membres du gouvernement se trouve page 295.

BULLETIN D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION

VISITE D'ÉTAT

15-17 avril 2013

Visite d'État de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en république d'Autriche

Sur invitation du président de la république d'Autriche, Heinz Fischer, LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont effectué une visite d'État en Autriche du 15 au 17 avril 2013. Ont également participé à cette visite le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, et son épouse, ainsi que le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Étienne Schneider.

Dans le cadre de cette visite d'État, une importante délégation économique s'est aussi rendue à Vienne et à Linz. Les secteurs de la biotechnologie, des écotechnologies, mais aussi de la logistique, de l'alimentaire et du tourisme étaient au centre de cette mission économique.

LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse entourées de Heinz Fischer, président de la république d'Autriche, et de son épouse Margit Fischer (© SIP/Luc Deflorenne)

Accueil à la Hofburg

Le 15 avril, le couple grand-ducal et sa délégation ont été accueillis par le président de la république d'Autriche et son épouse, Margit Fischer, à la prestigieuse Hofburg. Après les hymnes nationaux respectifs, le chef d'État luxembourgeois et le président de la république d'Autriche ont passé en revue la garde d'honneur dans la cour intérieure de la Hofburg.

Cet accueil officiel a été suivi d'un entretien entre les deux chefs d'État, en présence des deux premières dames.

À l'issue de cet entretien, les deux chefs d'État ont poursuivi leurs discussions lors d'une réunion élargie, à laquelle ont assisté également le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, et le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Étienne Schneider.

Réunion élargie aux délégations de S.A.R. le Grand-Duc et de Heinz Fischer, à laquelle ont également assisté entre autres Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, et Étienne Schneider, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur (© SIP/Luc Deflorenne)

Table ronde sur l'intégration

De leur côté, S.A.R. la Grande-Duchesse et l'épouse du président de la république d'Autriche, Margit Fischer, ont participé à une table ronde ayant comme thème central l'intégration des immigrés et des personnes vivant en marge de la société dans un monde globalisé.

Le volet de l'intégration des femmes immigrées et des personnes souffrant d'un handicap était tout particulièrement au centre de l'échange de vues auquel ont participé également des représentants des différentes organisations non gouvernementales autrichiennes actives dans ces domaines.

Kaiserliche Schatzkammer et Wiener Sängerknaben

Le couple grand-ducal a ensuite eu l'occasion de découvrir les richesses impériales de la Kaiserliche Schatzkammer Wien, la salle du trésor impérial.

Après un déjeuner privé, LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, accompagnées du couple présidentiel, ont assisté à un concert des fameux Wiener Sängerknaben au palais Augarten.

L'honneur est revenu ensuite au Landeshauptmann et bourgmestre de la Ville de Vienne, Michael Häupl, qui a accueilli le couple grand-ducal et sa délégation pour une réception à l'hôtel de ville.

Entrevue Jean Asselborn-Michael Spindelegger

Par ailleurs, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, et son homologue autrichien Michael Spindelegger ont eu un entretien au ministère fédéral des Affaires européennes et internationales.

Les ministres ont débuté leur entrevue en faisant le point sur les relations bilatérales, se félicitant de l'excellence de celles-ci. Jean Asselborn a notamment tenu à saluer l'excellente relation en ce qui concerne la question de l'accès des étudiants luxembourgeois aux universités autrichiennes. La présence de plusieurs centaines d'étudiants luxembourgeois en Autriche, chaque année et depuis plusieurs décennies, constitue en effet un élément central des relations entre les deux États. Dans ce contexte, les ministres se sont félicités de la signature, en marge de cette visite d'État, des accords de partenariat entre l'Université du Luxembourg et trois universités autrichiennes.

Les ministres ont ensuite eu un échange de vues sur la décision du gouvernement luxembourgeois d'introduire, au 1er janvier 2015 et sur base du champ d'application de la directive 2003/48/CE, l'échange automatique d'informations sur les paiements d'intérêt que des agents payeurs établis au Luxembourg effectuent en faveur de personnes physiques qui ont leur résidence dans un autre État membre de l'Union européenne, afin que ces bénéficiaires soient imposés conformément aux dispositions législatives de leur État de résidence, tout en sauvegardant la confidentialité de données sans incidence fiscale.

Jean Asselborn a souligné que, fruit d'un dialogue constant au cours des dernières années et de l'analyse que le gouvernement en tire pour le futur développement du monde international de la finance, cette initiative positionnerait le Luxembourg comme un centre financier international, moderne, transparent et respectueux de la vie privée. Il a assuré à son homologue que cette décision ne constituait nullement un désaveu de la politique de l'Autriche en la matière, les deux pays ayant longtemps partagé la même position. Les places financières respectives tirent leur succès du dynamisme de ses acteurs, de la diversité de ses produits, de son caractère international comme de sa réglementation stricte qui assure la solidité des opérateurs et le respect des standards internationaux en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, la fraude et l'évasion fiscale, tels qu'établis par l'Union européenne, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales ainsi que par le Fonds monétaire international (FMI).

LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, accompagnées du couple présidentiel, à un concert des Wiener Sängerknaben au palais Augarten (© SIP/Luc Deflorenne)

Dîner de gala au palais de la Hofburg (© SIP/Luc Deflorenne)

Enfin, les ministres des Affaires étrangères ont terminé leur entrevue en faisant un bref tour d'horizon de l'actualité politique et économique européenne et internationale.

Un dîner de gala offert par le couple présidentiel en l'honneur de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse à la Hofburg a clôturé cette première journée de la visite (pages 291 et 293).

Entrevues avec Barbara Prammer et Werner Faymann

Le 16 avril, S.A.R. le Grand-Duc a rencontré la présidente du Conseil national, Barbara Prammer, en présence de Jean Asselborn.

Une entrevue avec le chancelier de la république d'Autriche, Werner Faymann, a également eu lieu.

Forum économique

Le forum économique Autriche-Luxembourg – organisé conjointement par les Chambres de commerce du Luxembourg et d'Autriche ainsi que par l'agence Luxembourg for Business – était au centre de la deuxième journée de la visite d'État.

Dans ce contexte, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Étienne Schneider, a également eu l'occasion de s'entretenir avec son homologue Reinhold Mitterlehner sur la politique européenne industrielle, les énergies renouvelables et l'e-commerce.

Le siège de la Chambre de commerce d'Autriche à Vienne a donc servi de cadre à un séminaire économique austro-luxembourgeois, rehaussé par la présence du couple grand-ducal et du président de la république d'Autriche.

LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, accompagnées de Johanna Rachinger, directrice de la Bibliothèque nationale d'Autriche, Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères, et Hans Petschar, directeur des archives photos et documents graphiques auprès de la Bibliothèque nationale d'Autriche, découvrent des partitions manuscrites musicales ainsi que des documents ayant trait à l'histoire commune des deux pays dans le Prunksaal de la bibliothèque (© SIP/Luc Deflorenne)

Christoph Leitl, président de la Chambre de commerce d'Autriche, Étienne Schneider, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Reinhold Mitterlehner, ministre fédéral de l'Économie, de la Famille et de la Jeunesse, et Pierre Gramegna, directeur de la Chambre de commerce Luxembourg (© WKÖ)

Visite de la bibliothèque nationale d'Autriche

Avant le déjeuner officiel offert au palais Epstein par la présidente du Conseil national, Barbara Prammer, le couple grand-ducal a eu l'occasion de découvrir des partitions manuscrites musicales ainsi que des documents ayant trait à l'histoire commune des deux pays dans le Prunksaal de la bibliothèque nationale d'Autriche.

Une rencontre avec le directeur général de l'Office des Nations unies à Vienne, Yury Fedotov, figurait également au programme grand-ducal.

Signature d'accords universitaires entre l'Université du Luxembourg et trois universités autrichiennes, en présence de Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, et de Reinhold Lopatka, secrétaire d'État auprès du ministre fédéral des Affaires européennes et internationales. Au premier plan: Franck Leprévost, vice-recteur de l'Université du Luxembourg, et Adalbert Prechtl, vice-recteur de l'Université technique de Vienne (© SIP/Luc Deflorenne)

Signatures d'accords entre l'Université du Luxembourg et trois universités autrichiennes

En marge de cette visite d'État, des accords de partenariat ont été signés en présence du Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, et du secrétaire d'État auprès du ministre fédéral des Affaires européennes et internationales, Reinhold Lopatka, entre l'Université du Luxembourg et trois universités autrichiennes.

Ces accords portent sur la mise en place d'une recherche conjointe ainsi que sur l'échange d'étudiants et d'universitaires dans les domaines de la physique, de la psychologie, de la géodésie/géophysique ainsi que du droit et de l'informatique.

Réception offerte par le couple grand-ducal

Les prestigieux salons de l'Albertina, autrefois le plus vaste palais résidentiel des Habsbourg à Vienne, ont servi de cadre à la réception offerte par LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en l'honneur du couple présidentiel autrichien.

Visite de l'abbaye de Melk

Le dernier jour de la visite d'État, le couple grand-ducal a visité la Basse- et la Haute-Autriche, où la culture, l'histoire et l'innovation

Visite de l'abbaye de Melk. De g. à dr.: Étienne Schneider, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Burkhard Ellegast, prélat du monastère Stift Melk, Erwin Pröll, ministre-président de la Basse-Autriche, LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, Heinz Fischer, président de la république d'Autriche, et son épouse Margit Fischer, Sylvie Asselborn et Adolf Marker (© SIP/Luc Deflorenne)

étaient les points forts de ce programme.

À l'abbaye de Melk, LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, en présence du couple présidentiel, ont été accueillies par le Landeshauptmann de la Basse-Autriche, Erwin Pröll, et le prélat, l'abbé Burkhard Ellegast, pour une visite de l'exposition permanente du monastère. Celle-ci a été suivie d'un récital d'orgue à l'église abbatiale.

Camp de concentration de Mauthausen

Un moment de recueillement sur le site de l'ancien camp de concentration de Mauthausen figurait également au programme de cette visite d'État. Mauthausen était, à côté de ses 49 camps annexes, le camp central de l'Autriche. Sur les 176 Luxembourgeois déportés en Autriche, plus de 60 prisonniers sont morts au camp ou peu après après la Libération.

C'est au monument luxembourgeois érigé en 1968 par les anciens déportés luxembourgeois que le couple grand-ducal a déposé une couronne de fleurs à la mémoire des victimes luxembourgeoises, ceci en présence des membres du Comité luxembourgeois de Mauthausen.

Présentation sur l'ingénierie de l'environnement

Après un déjeuner officiel offert en l'honneur du couple grand-ducal et du couple présidentiel par le Landeshauptmann de la Haute-Autriche, Josef Pühringer, les deux couples ont assisté à une présentation sur l'ingénierie de l'environnement à l'entreprise Voestalpine AG à Linz.

Cette visite d'État s'est terminée sur une touche innovatrice. Avant de quitter l'Autriche pour le Luxembourg, le couple grand-ducal a encore eu l'occasion de découvrir l'exposition «Neue Bilder vom Menschen» à l'Ars Electronica Center Linz, ancienne usine à tabac, qui est aujourd'hui un centre expérimental se consacrant aux phénomènes de société à la croisée des chemins de l'art, de la technologie et de la société.

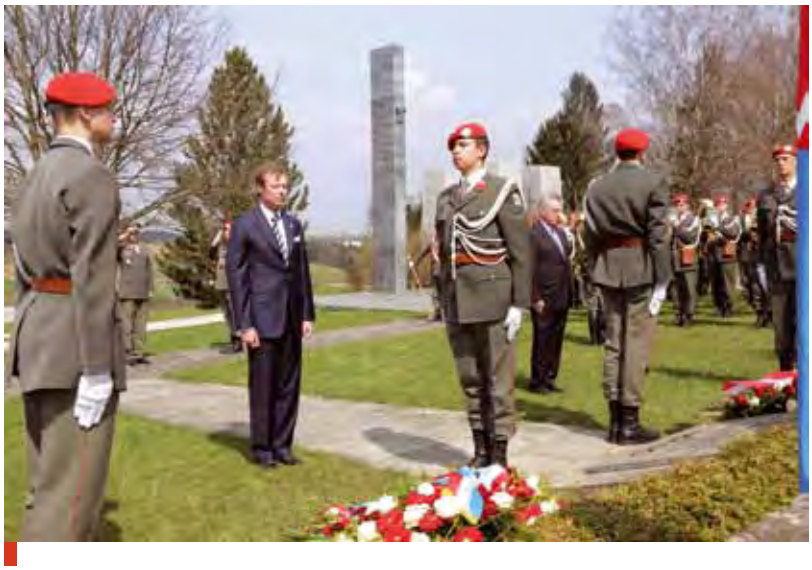

Moment de recueillement sur le site de l'ancien camp de concentration de Mauthausen (© SIP/Luc Deflorenne)

BULLETIN D'INFORMATION
ET DE DOCUMENTATION

ACTIVITÉS DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT

JEAN-CLAUDE **JUNCKER**

Premier ministre

Ministre d'État

Ministre du Trésor

Jean-Claude Juncker à la réception de nouvel an pour la presse

7 janvier 2013

Le 7 janvier 2013, le Premier ministre Jean-Claude Juncker et le ministre des Communications et des Médias, François Biltgen, ont convié les membres de la presse luxembourgeoise à la traditionnelle réception de nouvel an au Musée national d'histoire et d'art (MNHA).

François Biltgen a souligné que le principe de la liberté d'expression impliquait que la presse devait assumer une certaine responsabilité, notamment en remettant en question les informations reçues de part et d'autre (page 241). Tel est, selon lui, le premier défi auquel la presse est confrontée aujourd'hui. Un autre défi doit être l'ambition d'un journalisme de qualité, a insisté François Biltgen. Il a aussi mis en avant l'important pluralisme de la presse au Luxembourg et la nécessité de préserver celui-ci.

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker (page 243) a d'abord déploré la cessation des activités de plusieurs organes de presse en 2012, avant de constater avec satisfaction que d'autres organes s'étaient repositionnés ou avaient changé de mise en page.

Il a ensuite annoncé que le projet de loi sur l'accès à l'information serait adopté avant la fin du mois de janvier par le Conseil de gouvernement, tout comme le Code de déontologie pour les membres du gouvernement.

Soulignant l'importance du bon apprentissage de la consommation médiatique, le Premier ministre a complimenté les initiatives concernant la presse à l'école et il a appelé à la mise au point d'autres exercices du même genre.

Allocution de Jean-Claude Juncker lors de la réception de nouvel an pour la presse
De g. à dr.: Fernand Weides, président du Conseil de presse, Jean-Claude Juncker, Premier ministre, et François Biltgen, ministre des Communications et des Médias (© SIP/Zineb Ruppert)

Jean-Claude Juncker revient sur le travail de l'Eurogroupe en 2012 devant la commission Affaires économiques et monétaires du Parlement européen

10 janvier 2013

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a participé, en sa qualité de président de l'Eurogroupe, à la réunion de la commission Affaires économiques et monétaires du Parlement européen à Bruxelles le 10 janvier 2013 (page 244).

Lors de cet échange de vues entre le président de l'Eurogroupe et les membres de la commission, présidée par Sharon Bowles, Jean-Claude Juncker est revenu sur le travail de l'Eurogroupe en 2012 et a exposé son analyse des développements économiques actuels dans la zone euro, pour répondre ensuite aux questions des membres de la commission.

«L'année 2012 fut, en termes de résultats, une bonne année pour la zone euro, et les décisions que nous avons prises l'ont stabilisée», a estimé Jean-Claude Juncker au début de son intervention. «Alors que d'aucuns pensaient il y a un an que la zone euro éclaterait, il faut constater que la zone euro est toujours en vie et que la Grèce en est toujours membre», a-t-il noté, avant d'ajouter qu'avec la mise en place du Mécanisme européen de stabilité, le plan de sauvetage pour la Grèce, le traité fiscal et le plan d'aide pour le secteur bancaire en Espagne, «nous sommes aujourd'hui dans une bien meilleure situation qu'au début de l'année 2012».

Revenant sur sa méthode de travail à la tête de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker a parlé d'un mix entre la méthode inclusive et la méthode communautaire. «Comme l'euro est notre monnaie commune, tout le monde a le droit, le devoir et le pouvoir de s'exprimer. Il faut prendre le temps d'écouter à temps égal tous les membres de la zone euro, de même que les non-membres», a-t-il insisté.

En ce qui concerne le Mécanisme européen de stabilité, Jean-Claude Juncker a estimé que les choses allaient dans la bonne direction. «Qui aurait pensé il y a 14 mois qu'on serait à même de lancer un tel mécanisme?», a-t-il lancé. Dans ce contexte, le président de l'Eurogroupe s'est prononcé en faveur d'une «certaine rétroactivité en matière de recapitalisation directe des banques de la zone euro par le MES». «Je crois qu'il faut assurer cette rétroactivité au mécanisme, sinon il perd une bonne partie de son sens», a-t-il dit. Et de rappeler que toutes les décisions à ce sujet devaient être prises par consensus.

Jean-Claude Juncker a également évoqué devant les députés européens le rapport commun des présidents du Conseil européen, de la Commission européenne, de la Banque centrale européenne et de l'Eurogroupe. Revenant sur les «résultats décevants» du dernier Conseil européen, il a rappelé que «l'idée était de présenter une *road map* pour les décennies à venir» et de montrer «vers où va l'Union économique et monétaire *[UEM]*». «Or, nous avons seulement répondu à des questions du très court terme», a-t-il déploré.

Pour ce qui est du développement de l'UEM, Jean-Claude Juncker est revenu sur la revendication de longue date du renforcement de la coordination des politiques économiques. «On ne peut pas rester avec un système où il y a un bras monétaire francfortois qui est des plus musclés et un bras politique et économique qui est sous-musclé. Depuis 1987, nous en parlons. Ceux qui l'ont refusé à l'époque sont aujourd'hui les premiers plaideurs», a souligné Jean-Claude Juncker.

Il n'a pas manqué d'évoquer la dimension sociale – «l'enfant pauvre» – de l'UEM. «Il faut parler de la dimension sociale en des termes très concrets. Je revendique un socle de droits sociaux minimum, où figurera évidemment la revendication essentielle d'un salaire social minimum légal.»

Jean-Claude Juncker, Premier ministre, président de l'Eurogroupe, et Sharon Bowles, présidente de la commission Affaires économiques et monétaires du Parlement européen (© Parlement européen)

Réunion à Luxembourg des présidents des parlements des États fondateurs de l'Union européenne et du Parlement européen

11 janvier 2013

Les présidents des parlements des États fondateurs de l'Union européenne et du Parlement européen se sont réunis à Luxembourg le 11 janvier 2013.

Dans ce contexte, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a participé à un déjeuner de travail avec les présidents des parlements de l'Allemagne, de la Belgique, de la France, du Luxembourg, de l'Italie, des Pays-Bas ainsi que du Parlement européen.

En marge de la réunion, Jean-Claude Juncker a eu une entrevue bilatérale avec le président du Bundestag, Norbert Lammert, ainsi qu'avec le président de l'Assemblée nationale, Claude Bartolone.

De g. à dr.: Fred de Graaf, président de la Première Chambre des États généraux des Pays-Bas; André Flahaut, président de la Chambre des représentants de la Belgique; Claude Bartolone, président de l'Assemblée nationale française; Winfried Kretschmann, président du Bundesrat allemand; Anouchka Van Miltenburg, présidente de la Deuxième Chambre des États généraux des Pays-Bas; Laurent Mosar, président de la Chambre des députés; Norbert Lammert, président du Bundestag allemand; Jean-Claude Juncker, Premier ministre; Othmar Karas, vice-président du Parlement européen; Vannino Chiti, vice-président du Sénat italien; Philippe Mahoux, président du Comité d'avis fédéral chargé des questions européennes au Sénat de la Belgique; Simon Sutour, président de la commission des Affaires européennes au Sénat français (© Chambre des députés)

Les pourparlers ont porté sur les relations bilatérales ainsi que sur les dossiers de l'actualité politique européenne.

Le rôle des parlements nationaux dans l'Union européenne, la coopération interparlementaire ainsi que les relations entre les parlements nationaux et le Parlement européen étaient d'autres sujets figurant à l'ordre du jour des entrevues.

Jean-Claude Juncker a également reçu Anouchka Van Miltenburg, présidente de la Deuxième Chambre des États généraux des Pays-Bas, pour une entrevue bilatérale. Les discussions ont également porté sur les relations bilatérales et sur les grands dossiers de l'actualité politique européenne et internationale.

Anouchka Van Miltenburg a en outre eu l'occasion de s'entretenir avec le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn. Pendant leur entrevue, ils ont abordé les relations bilatérales entre le Luxembourg et les Pays-Bas, se félicitant de

Jean-Claude Juncker, Premier ministre, accueille Norbert Lammert, président du Bundestag, à l'Hôtel de Bourgogne (© SIP/Luc Deflorenne)

Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, et Anouchka Van Miltenburg, présidente de la Deuxième Chambre des États généraux des Pays-Bas (© SIP/Luc Deflorenne)

l'excellente qualité de celles-ci. Ils ont également évoqué des sujets liés à la coopération au sein du Benelux et ont abordé des dossiers de l'actualité politique européenne.

Jean-Claude Juncker préside sa dernière réunion de l'Eurogroupe à Bruxelles

21 janvier 2013

Après huit ans à la tête de l'Eurogroupe, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a présidé sa dernière réunion de ce groupe à Bruxelles le 21 janvier 2013.

Les ministres des Finances des États membres de la zone euro ont été informés des principaux résultats du rapport intermédiaire de la mission de consultation au titre de l'article IV du Fonds monétaire international sur la situation économique et financière de la zone euro.

L'Eurogroupe a dressé un état des lieux de la situation à Chypre. Lors de la conférence de presse, Jean-Claude Juncker a noté que «l'Eurogroupe a salué les progrès d'ores et déjà réalisés par Chypre dans l'implémentation de quelques-unes des mesures sur lesquelles se sont entendues la troïka et les autorités chypriotes». Ayant obtenu des assurances quant à la couverture des besoins de financement à court terme de Chypre, Jean-Claude Juncker a estimé qu'un accord sur un programme d'assistance financière pour Chypre pourrait être obtenu en mars 2013, après les prochaines élections présidentielles. Et d'ajouter que la situation est «importante pour Chypre, mais aussi pour la zone euro à cause de l'importance systémique de ce pays».

Les ministres ont également fait le point sur la mise en œuvre du programme d'assistance à la Grèce. Jean-Claude Juncker a détaillé devant la presse les modalités du déboursement de la 2e tranche du second programme d'ajustement à hauteur de 49,1 milliards d'euros et a noté avec satisfaction que les objectifs pour janvier du *memorandum of understanding* avaient été atteints. Dans ce contexte, il a relevé en particulier l'adoption de la réforme fiscale ainsi que les ajustements des prix de l'électricité et de l'impôt sur les sources d'énergie renouvelable.

Le programme d'assistance au secteur bancaire espagnol figurait également à l'ordre du jour de l'Eurogroupe. À ce sujet, Jean-Claude

Dernière réunion de l'Eurogroupe présidée par Jean-Claude Juncker: (de g. à dr.) Vittorio Grilli, vice-ministre de l'Économie et des Finances de la République italienne; Maria Fekter, ministre fédérale des Finances de la république d'Autriche; Jean-Claude Juncker, Premier ministre, président de l'Eurogroupe; Jeroen Dijsselbloem, ministre des Finances du royaume des Pays-Bas, président désigné de l'Eurogroupe (© Conseil de l'Union européenne)

Juncker a noté que son implémentation était «sur la bonne voie». Il a souligné que la société de gestion d'actifs sous-performants des banques était déjà opérationnelle, «ce qui constitue un élément-clé dans le cadre du processus visant à renforcer les bilans des banques». Jean-Claude Juncker a noté en outre qu'il était «encourageant de constater que le montant total des déboursements réalisés sous ce programme s'élèvent à environ 41 milliards d'euros, ce qui est bien en dessous de l'enveloppe globale de 100 millards d'euros».

Concernant l'Irlande, dont la situation a brièvement été discutée lors de la réunion, Jean-Claude Juncker a dit que «l'exemple de l'Irlande prouve que les programmes d'ajustement fonctionnent, à condition qu'il y ait un fort sentiment de responsabilité et un engagement fervent en faveur de réformes».

L'Eurogroupe a discuté de la mise en œuvre du programme d'assistance au Portugal et a notamment loué le pays pour l'implémentation des réformes fiscales, structurelles et financières, qui devraient permettre au pays de revenir à une situation de croissance. Jean-Claude Juncker a dit à cet égard qu'un large consensus politique demeurait l'élément-clé pour le succès du programme.

Les discussions en cours sur une possible recapitalisation directe des banques via le Mécanisme européen de stabilité ont également été examinées.

Finalement, l'Eurogroupe a désigné le ministre néerlandais des Finances, Jeroen Dijsselbloem, comme nouveau président pour un mandat de deux ans et demi.

Jean-Claude Juncker à Santiago de Chile au sommet Union européenne-Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes

26-27 janvier 2013

Les 26 et 27 janvier 2013, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a participé à Santiago de Chile au sommet de l'Union européenne avec la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC).

Le sommet, mené par le chef de l'État chilien, Sebastián Piñera, dont le pays assure actuellement la présidence de la CELAC, était placé sous le thème «Une alliance pour le développement durable: promouvoir des investissements de qualité dans les domaines social et environnemental», et avait comme objectif d'intensifier le partenariat stratégique entre ces deux régions du monde.

Lors du sommet, les dirigeants ont adopté une déclaration conjointe portant sur le dialogue politique, les valeurs communes et la promotion des relations birégionales favorisant un développement économique durable. De plus, le plan d'action pour une coopération birégionale existant a été élargi aux domaines couvrant les questions d'investissement et les questions de genre.

En marge du sommet, Jean-Claude Juncker a eu une entrevue bilatérale avec le vice-président du Salvador, Salvador Sánchez Cerén, ainsi qu'avec le ministre des Affaires étrangères du Salvador, Hugo Martínez. Les deux délégations se sont entretenues des relations bilatérales entre les deux

Jean-Claude Juncker, Premier ministre, et Sebastián Piñera, chef d'État de la république du Chili, à Santiago le 26 janvier (© Nadia Perez/Agencia Uno/Prensa Cumbre)

États, et plus particulièrement des performances économiques du Salvador et du Luxembourg. Les deux parties se sont félicitées des résultats du partenariat de coopération existant entre les deux pays, partenariat visant à contribuer à la réduction de la pauvreté et à la promotion du développement durable au Salvador.

Visite du Premier ministre de la république de Pologne, Donald Tusk

6 février 2013

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a reçu le Premier ministre de la république de Pologne, Donald Tusk, pour une entrevue à l'Hôtel de Bourgogne le 6 février 2013.

Les deux Premiers ministres ont consacré la majeure partie de leur entrevue à la préparation du Conseil européen des 7 et 8 février 2013 à Bruxelles et notamment au cadre financier pluriannuel 2014-2020. Jean-Claude Juncker a noté lors de la conférence de presse qui a suivi l'entrevue qu'il entretenait avec Donald Tusk, porteur lui aussi du prix Charlemagne, une «longue et solide amitié» et que sur les «sujets européens et planétaires, nous arrivons toujours au même jugement et résultat».

Les deux homologues ont constaté un large accord entre leurs gouvernements en matière de perspectives financières. Rappelant que la proposition initiale d'Herman Van Rompuy était, à ses yeux, «raisonnable» et «reflétait toutes les ambitions, initiatives et projets sur lesquels l'Union européenne s'est mis d'accord», Jean-Claude Juncker a néanmoins admis qu'il fallait être réaliste. Rappelant aussi que la dernière proposition faite par Herman Van Rompuy en novembre 2012 paraissait toujours trop élevée pour certains États membres, le Premier ministre luxembourgeois a estimé que le président du Conseil européen ferait une proposition qui se distinguerait encore de celle présentée en novembre. «Personnellement», a noté Jean-Claude Juncker, «je crois qu'il s'agira d'une proposition minimaliste et non pas d'une proposition qu'on pourra davantage réduire. Si jamais on devrait la réduire davantage, je voudrais que le président du Conseil européen et le président de la Commission européenne indiquent lors de leur conférence de presse à quelles politiques on va renoncer, faute de moyens budgétaires.»

Jean-Claude Juncker a aussi rappelé que la position du Parlement européen serait «importante et centrale». Il a souhaité qu'un certain nombre de positions exprimées par le Parlement européen soient prises en compte. Le Conseil européen ne décidera pas seul et le Parlement européen doit donner son assentiment et non seulement son avis, a dit Jean-Claude Juncker.

Refusant de commenter les montants cités de part et d'autre, le Premier ministre luxembourgeois a souligné qu'il ne voulait pas s'enfermer dans une approche exclusivement quantitative. «J'ai une approche qualitative et de contenu!», a-t-il souligné. Rappelant que l'Europe était aussi une affaire de solidarité, Jean-Claude Juncker a signalé que le Luxembourg ne serait pas prêt à réduire davantage les montants discutés en matière de politique de cohésion, ni d'ailleurs

Jean-Claude Juncker, Premier ministre, accueille Donald Tusk, Premier ministre de la république de Pologne, à l'Hôtel de Bourgogne (© SIP/Charles Caratini)

en matière de politique agricole commune (PAC). «L'Europe a mis vingt années pour retrouver son autarcie alimentaire grâce à la PAC. Je ne voudrais pas que l'Europe redevienne demain importatrice de produits alimentaires. Dans notre monde, il est essentiel de garder l'autonomie alimentaire», a-t-il estimé.

Interrogé sur les chances d'un accord lors du Conseil européen, Jean-Claude Juncker a tenté de relativiser, en disant que «la divergence pour les 27 et bientôt 28 États membres porte sur quelques milliards d'euros à répartir sur sept années». Et de conclure à ce sujet que «l'Europe devra prouver qu'elle est à même de prendre les décisions qu'il faudra».

Les deux chefs de gouvernement ont également brièvement évoqué les relations bilatérales entre le Luxembourg et la Pologne, pour constater que celles-ci étaient «au beau fixe». «Il n'y a pas de points difficiles à surmonter entre nous. Ce sont des relations modèles», a estimé Donald Tusk.

Jean-Claude Juncker a également loué les performances impressionnantes de la Pologne au cours des années écoulées. «Grâce à l'action politique de Donald Tusk, la Pologne a mieux résisté à la crise que d'autres pays européens! La Pologne est un pays en marche, qui nourrit des ambitions non seulement pour elle-même, mais aussi pour l'Europe.»

Médaille d'or du Mérite européen

En présence du ministre d'État honoraire, président du conseil d'administration de la Fondation du mérite européen, Jacques Santer, et de la ministre de la Culture, Octavie Modert, les deux chefs de gouvernement ont participé ensuite à une séance académique au Musée national d'histoire et d'art, lors de laquelle Donald Tusk a été décoré de la médaille d'or du Mérite européen.

Jean-Claude Juncker au Conseil européen à Bruxelles

7-8 février 2013

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a participé à la réunion du Conseil européen qui s'est tenue à Bruxelles les 7 et 8 février 2013.

Au bout de 26 heures de négociations, les 27 chefs d'État ou de gouvernement de l'Union européenne sont parvenus à un accord concernant le cadre financier pluriannuel de l'Union européenne pour la période 2014-2020.

L'accord prévoit des crédits d'engagement de 960 milliards d'euros et un montant de crédits de paiement de 908,4 milliards d'euros, ce qui correspond à une baisse de 3,44% du budget pour la période 2014-2020 par rapport à la période précédente. Il s'agit ainsi du premier budget pluriannuel dans l'histoire de l'Union européenne à être en baisse.

Pour la période 2014-2020, le Grand-Duché de Luxembourg reste contributeur net au budget européen: avec 0,29% du revenu national brut luxembourgeois, il se situe en 9e position des contributeurs nets.

Lors de la conférence de presse à l'issue du Conseil européen, le Premier ministre luxembourgeois a estimé que «bien que ce furent des discussions extrêmement longues et difficiles, elles se sont déroulées dans une bonne atmosphère».

Après avoir passé en revue les chiffres-clés du cadre financier pluriannuel, Jean-Claude Juncker a recommandé de considérer ces chiffres d'un point de vue suffisamment nuancé, tout en renvoyant au paragraphe 109 des conclusions du Conseil européen. En effet, celui-ci prévoit la possibilité de flexibilité, tant entre les exercices budgétaires qu'entre les rubriques budgétaires. «Cette flexibilité devrait permettre d'estimer le montant des crédits de paiement à 914 milliards au lieu de 908,4 milliards», a expliqué Jean-Claude Juncker, «ce qui rendra la différence entre crédits d'engagement et crédits de paiement moins importante.»

Dans l'ensemble, le Premier ministre luxembourgeois a qualifié le résultat des négociations de «plutôt satisfaisant pour le Luxembourg». Cependant, force est de constater que ce cadre financier pluriannuel n'est pas à la hauteur des ambitions de l'Union européenne. «J'ai tout au long des négociations plaidé pour un budget européen plus ambitieux, mais malheureusement, cela n'a pas été possible à réaliser», a déploré Jean-Claude Juncker.

«Ce budget européen boite!», a déclaré le Premier ministre luxembourgeois. «Il boite parce qu'il n'est pas en concordance intégrale avec le traité, qui dit que l'Union européenne doit faire en sorte de disposer des moyens qui lui permettent de financer les politiques

Photo de famille au Conseil européen des 7 et 8 février
1re rangée: Jean-Claude Juncker, Premier ministre, entouré (de g. à dr.) de Robert Fico, Premier ministre de la République slovaque, et de Mario Monti, président du Conseil, ministre de l'Économie et des Finances de la République italienne
2e rangée (de g. à dr.): Zoran Milanovic, Premier ministre de la république de Croatie; Helle Thorning-Schmidt, Première ministre du royaume de Danemark; Donald Tusk, président du Conseil des ministres de la république de Pologne; Viktor Orbán, Premier ministre de la république de Hongrie (© SIP/Jock Fistick)

qui ont été décidées en son sein.» Jean-Claude Juncker a rappelé que tout dépendrait de l'étendue possible des éléments de flexibilité, afin d'arriver à un résultat qui corresponde tout à fait aux exigences du traité: «J'aurais préféré en termes de crédits de paiement un profil nettement supérieur au résultat auquel nous sommes parvenus, ce qui me fait dire qu'il faudra utiliser au maximum les éléments de flexibilité qui permettent de corriger vers le haut le niveau des crédits de paiement.»

Concernant les négociations à venir avec le Parlement européen, sans l'accord duquel le budget ne pourra pas entrer en vigueur, Jean-Claude Juncker a estimé être «plutôt optimiste; je pense qu'il s'agit d'une proposition valable que nous soumettons à l'approbation du Parlement européen», tout en soulignant l'importance du dialogue avec le président du Parlement européen et les chefs des groupes parlementaires, qu'il convient maintenant d'engager.

Le Conseil européen a par ailleurs adopté des conclusions au sujet du Printemps arabe et du Mali, qui font suite au Conseil «Affaires étrangères» du 4 février 2013.

Jean-Claude Juncker rencontre François Hollande et Jean-Marc Ayrault à Paris

12 février 2013

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a effectué un déplacement officiel à Paris le 12 février 2013, au cours duquel il a été reçu par le président de la République française, François Hollande, au Palais de l'Élysée, ainsi que par le Premier ministre Jean-Marc Ayrault à l'Hôtel de Matignon.

Outre les relations bilatérales, les deux entrevues ont porté sur les grands dossiers de l'actualité européenne, notamment les suites à donner aux résultats du Conseil européen des 7 et 8 février 2013, ainsi que sur la situation au Mali.

À l'occasion d'un point de presse conjoint à l'issue de l'entrevue à l'Élysée, Jean-Claude Juncker et François Hollande ont fait état d'une grande convergence de vues sur l'ensemble des questions bilatérales, européennes et internationales. «D'une façon générale, les relations entre les deux pays sont excellentes», a estimé le Premier ministre luxembourgeois.

Concernant l'accord sur le cadre financier pluriannuel trouvé lors du dernier Conseil européen, Jean-Claude Juncker a dit «qu'en dépit d'une légère déception, puisque ce budget n'a pas le profil de toutes les ambitions que l'Europe doit avoir, nous sommes satisfaits de l'accord qui a été trouvé». Évitant de parler en termes de vainqueurs ou de vaincus, il a insisté sur le fait

que «l'essentiel était de conclure un bon accord budgétaire pour une période de sept années». Selon le Premier ministre, la politique agricole commune a été préservée dans son ensemble, les éléments de croissance ont trouvé une traduction budgétaire, le douloureux problème du chômage des jeunes a été pris en compte, les instruments de solidarité ont été grosso modo préservés et les politiques de cohésion pourront continuer à fonctionner comme elles l'ont fait auparavant.

Pour ce qui est des problèmes gravitant autour de la zone euro, Jean-Claude Juncker a dit que la rigueur budgétaire était une option qu'on ne pouvait pas écarter, mais que les politiques de croissance avaient la même importance. Et d'expliquer: «Rigueur ne veut pas dire austérité absolue. Rigueur ne veut pas dire que l'on fasse des économies là où les économies pourraient nuire à la reprise économique. Tout est donc objet de mesure, de calibrage et de bon dosage.»

Interrogé sur le taux de change de l'euro, Jean-Claude Juncker a estimé qu'il n'y avait pas un taux de change optimal pour l'euro. «Mais je persiste à croire que les taux de change doivent refléter les données économiques fondamentales. Elles le font parfois insuffisamment», a-t-il ajouté.

Sur la situation au Mali, Jean-Claude Juncker a déclaré à la presse que «nous admirons l'action de la France, une action courageuse qui implique non seulement la mise à disposition de matériels, mais également de soldats».

Jean-Claude Juncker accueilli par Jean-Marc Ayrault, Premier ministre de la République française (© Service photo/Matignon/Benoît Granier)

Jean-Claude Juncker et François Hollande ont également évoqué la situation de la sidérurgie dans les deux pays en particulier et en Europe en général. Ils ont évoqué la réunion qui a eu lieu le même jour à Bruxelles avec la direction d'ArcelorMittal. «Il y a une solidarité de fait entre la France et le Luxembourg au niveau de leurs bassins sidérurgiques», a conclu Jean-Claude Juncker.

Jean-Claude Juncker, Premier ministre, et François Hollande, président de la République française (© Présidence de la République)

Visite officielle du président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, Jean-Claude Mignon

19-20 février 2013

Dans le cadre de sa visite officielle au Luxembourg, le président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, Jean-Claude Mignon, a eu un échange de vues avec le Premier ministre Jean-Claude Juncker en date du 19 février 2013.

À l'ordre du jour de l'entrevue figuraient les relations bilatérales, la réforme du Conseil de l'Europe ainsi que les relations entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne. Les grands dossiers de l'actualité politique européenne et des sujets relevant du domaine du droit ont également été évoqués.

Le ministre de la Justice, François Biltgen, a également reçu le président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe lors de sa visite officielle au Luxembourg. Les deux hommes politiques ont abordé notamment la réforme de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), l'adhésion de l'Union européenne à la CEDH et la ratification par le Luxembourg de certaines conventions du Conseil de l'Europe.

Le 20 février 2013, Jean-Claude Mignon a eu l'occasion de s'entretenir avec le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn. L'échange de vues entre les deux hommes a tout d'abord permis de faire le point sur les derniers développements au sein de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. La discussion s'est ensuite concentrée sur les pistes à envisager pour renforcer les relations entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne ainsi que sur les conflits gelés en Europe. Les grands dossiers de l'actualité politique européenne ont également été évoqués.

François Biltgen, ministre de la Justice, reçoit Jean-Claude Mignon, président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (© Ministère de la Justice)

Remise du collier du Mérite européen à Jean-Claude Trichet

6 mars 2013

Le 6 mars 2013, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a prononcé un discours intitulé «L'Europe au-delà de l'euro» (page 260) dans le cadre de la conférence «L'UEM à la croisée des chemins – La pensée de Pierre Werner et son actualité au XXIe siècle», organisée par le Centre virtuel de la connaissance sur l'Europe (CVCE).

L'ancien président de la Banque centrale européenne, Jean-Claude Trichet, est également intervenu lors de la conférence avec un discours intitulé «La marche vers une fédération économique et budgétaire en Europe».

Les deux interventions étaient précédées de la présentation du résultat des recherches du CVCE et notamment du corpus «Une relecture du rapport Werner du 8 octobre 1970 à la lumière des archives familiales Pierre Werner».

Après cette conférence, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a remis le collier du Mérite européen et le ministre d'État honoraire, président de la Fondation du mérite européen, Jacques Santer, a remis le Diplôme du mérite européen

Jean-Claude Juncker lors de son discours «L'Europe au-delà de l'euro» (© SIP/Nicolas Bouvy)

à Jean-Claude Trichet pour son action en faveur de l'intégration monétaire de l'Europe. L'éloge a été prononcé par Jean-Claude Juncker.

Jean-Claude Juncker au Conseil européen et au sommet de la zone euro à Bruxelles

14-15 mars 2013

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a participé au Conseil européen des chefs d'État ou de gouvernement ainsi qu'au sommet de la zone euro qui se sont tenus à Bruxelles les 14 et 15 mars 2013.

Politique économique et sociale

Le Conseil européen de printemps a eu un débat approfondi sur la situation économique et sociale de l'Union européenne (UE) dans le cadre des travaux du semestre européen. Il a fixé les orientations pour la politique économique des États membres et de l'UE en 2013.

Les chefs d'État ou de gouvernement ont affirmé leur volonté d'agir avec détermination pour promouvoir la compétitivité, la croissance et l'emploi, conformément aux priorités définies dans l'examen annuel de croissance, à savoir:

- assurer un assainissement budgétaire différencié, axé sur la croissance;
- rétablir des conditions normales d'octroi de crédits à l'économie;
- promouvoir la croissance et la compétitivité;
- lutter contre le chômage et les conséquences sociales de la crise;
- moderniser les administrations publiques.

Lors d'un point de presse à l'issue de la réunion du Conseil européen, Jean-Claude Juncker a déclaré que «lors de nos discussions, nous avons évoqué un mélange entre des mesures nécessaires de consolidation des finances publiques et des politiques tournées vers la croissance, afin que la consolidation, qui est absolument nécessaire, ne se fasse pas au détriment de la croissance, de l'emploi et des perspectives d'avenir». Et d'insister: «Je suis fondamentalement d'avis que nous devons poursuivre le processus de consolidation budgétaire, il n'y a pas d'option à cela. Cependant, nous devons veiller à ce que ce processus soit accompagné de réformes structurelles qui puissent amener de la croissance à moyen terme et, partant, de l'emploi. Voilà la conclusion générale de nos discussions.»

Le Conseil européen a souligné qu'il convenait de tenir pleinement compte des travaux consacrés à l'examen annuel de croissance réalisé par la Commission européenne dans le cadre du semestre européen, lors de l'établissement des programmes de réforme nationaux et des programmes de stabilité et de convergence des États membres. Les chefs d'État ou de gouvernement ont souligné plus particulièrement la nécessité d'assurer un assainissement budgétaire différencié, axé sur la croissance. Ils ont rappelé les possibilités offertes par les règles budgétaires actuelles du pacte de stabilité et de croissance et du traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance dans l'Union économique et monétaire (TSCG). L'assainissement budgétaire et le rétablissement de la stabilité financière doivent aller de pair avec des réformes structurelles bien conçues, destinées à favoriser une croissance durable, l'emploi et la compétitivité, ainsi que la correction des déséquilibres macroéconomiques.

Dans le contexte du processus d'assainissement budgétaire, le Conseil européen a relevé qu'il était important de veiller à ce que chacun assume sa part de taxes et d'impôts, et qu'il était par conséquent nécessaire de consentir de nouveaux efforts pour améliorer l'efficacité de la perception de l'impôt et de lutter contre la fraude fiscale. L'UE coordonnera ses positions en vue d'une coopération étroite avec l'Organisation de coopération et de développement

Jean-Claude Juncker, Premier ministre, Werner Faymann, chancelier fédéral de la république d'Autriche, et Martin Schulz, président du Parlement européen, au Conseil européen à Bruxelles le 14 mars (© SIP/Jock Fistick)

économiques (OCDE) et le G20 afin d'élaborer des normes internationales reconnues pour empêcher l'érosion de la base d'impositions et le transfert de bénéfices.

Concernant la situation du Luxembourg dans ce contexte, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a estimé qu'«il est évident que nous sommes tenus de nous conformer aux accords internationaux en la matière, et nous le ferons. Seulement, nous souhaitons que cela se fasse de manière équilibrée et pondérée». Et d'expliquer: «Nous avons exigé que les conclusions du Conseil européen précisent que tout ce qui sera décidé dans le cadre de l'OCDE ou du G20 devra d'abord faire l'objet d'une concertation au niveau de l'Union européenne, qui déterminera une position commune consolidée [...] D'ailleurs, ce paragraphe des conclusions ne concerne pas uniquement le Luxembourg, mais également d'autres États membres, dans d'autres secteurs», a précisé Jean-Claude Juncker.

Les chefs d'État ou de gouvernement ont souligné qu'il était urgent d'achever et de mettre en œuvre le cadre pour une meilleure gouvernance économique. Les nouvelles dispositions législatives dans le domaine de la surveillance budgétaire et macroéconomique (*six-pack, two-pack* et TSCG) doivent être pleinement exploitées. En particulier, tous les travaux préparatoires nécessaires doivent être accomplis afin que ces nouvelles dispositions soient effectivement appliquées dès le début des cycles budgétaires nationaux en 2013.

Le Conseil européen a plus particulièrement insisté sur les domaines de la lutte contre le chômage, sur le marché unique en tant que moteur essentiel de la croissance et de l'emploi, et sur de nouvelles mesures pour réduire la charge règlementaire, en veillant à éviter que la mise en œuvre de la législation de l'UE ne se traduise par une charge supplémentaire.

Au cours des prochains mois, le Conseil européen procédera à une série de discussions thématiques sur des aspects sectoriels et structurels essentiels pour la croissance économique et la compétitivité européenne, tels que l'énergie (mai 2013), l'innovation (octobre 2013), la stratégie numérique (octobre 2013), la défense (décembre 2013) et la compétitivité industrielle (février 2014).

Approfondissement de l'Union économique et monétaire

Le Conseil européen a entendu un rapport du président Herman Van Rompuy sur l'état d'avancement des travaux sur l'approfondissement de l'Union économique et monétaire. Toute nouvelle mesure de renforcement de la gouvernance économique devra s'accompagner de nouvelles mesures de renforcement de la légitimité et de l'obligation de rendre des comptes.

Les chefs d'État ou de gouvernement ont rappelé qu'il était urgent de progresser sur la voie d'un cadre financier plus intégré en vue de rétablir des conditions normales

d'octroi de crédits, d'améliorer la compétitivité et de favoriser les ajustements économiques nécessaires. L'achèvement du processus législatif concernant le mécanisme de surveillance unique devrait être une priorité. De même, il conviendrait de parvenir dès que possible à un accord sur un cadre opérationnel de sorte que, lorsqu'un mécanisme de surveillance unique effectif aura été établi, le Mécanisme européen de stabilité ait la possibilité de recapitaliser directement les banques. Les chefs d'État ou de gouvernement ont convenu qu'il fallait parvenir, avant juin 2013, à un accord sur la directive relative au redressement des banques et à la résolution de leurs défaillances, ainsi que sur la directive relative aux systèmes de garanties de dépôts, en assurant un juste équilibre entre pays d'origine et pays d'accueil.

Divers

Le Conseil européen a procédé à un échange de vues sur les relations de l'UE avec ses partenaires stratégiques, dont notamment la Russie. «La Russie est pour l'Union européenne un partenaire stratégique», a souligné Jean-Claude Juncker, «tout comme nous, nous sommes un partenaire stratégique pour la Russie, vu l'ampleur des relations commerciales entre les deux entités et notre proximité sur le continent européen.»

Concernant la situation en Syrie et la discussion autour d'une éventuelle levée de l'embargo sur les armes, discussion qui a émergé en marge du Conseil européen, Jean-Claude Juncker a déclaré à la presse que «la plupart d'entre nous étaient d'avis qu'il faudrait que nous respections les règles qui s'appliquent en matière de définition de la politique extérieure commune. Au nom des trois pays du Benelux, j'ai déclaré qu'évidemment nous partageons la frustration et le désespoir que nous inspire la situation en Syrie, mais que nous avons regretté un certain nombre de déclarations unilatérales maladroites, qui prennent leur distance – en théorie du moins – par rapport aux principes qui forment la base de notre politique extérieure et de sécurité commune. J'ai proposé au nom des trois pays du Benelux de demander à nos ministres des Affaires étrangères de revisiter la question dans son ensemble et dans tous ses aspects lors du Conseil informel des ministres des Affaires étrangères qui aura lieu sous peu. C'est la crédibilité de la politique extérieure et de sécurité commune de l'Union européenne qui est en jeu.» Le Premier ministre a poursuivi, en soulignant qu'«il s'agit d'un sujet très sensible, car à côté de l'évolution en Syrie, il faut considérer la position de la Russie, de l'Iran, il faut s'entretenir du Hezbollah, de la situation globale du Liban, des influences de l'Arabie saoudite et du Qatar en Syrie. C'est donc un sujet très vaste».

Sommet de la zone euro

Une réunion du sommet de la zone euro, en présence du président de la Banque centrale européenne,

Jean-Claude Juncker en compagnie de José Manuel Barroso, président de la Commission européenne, à Bruxelles le 14 mars (© SIP/Jock Fistick)

Mario Draghi, et du président de l'Eurogroupe, Jeroen Dijsselbloem, a eu lieu en marge du Conseil européen dans la soirée du 14 mars.

Les chefs d'État ou de gouvernement de la zone euro ont entendu un rapport du président de la Banque centrale européenne concernant la situation globale des finances publiques et des données économiques fondamentales dans la zone euro.

Concernant un éventuel plan d'aide à Chypre, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a affirmé que le cas de Chypre n'avait pas été discuté lors du sommet de la zone euro, mais qu'il le serait lors d'une réunion des ministres des Finances dans la soirée du 15 mars.

«Lors de la réunion de l'Eurogroupe, il s'agira de trouver une solution pour Chypre», a déclaré Jean-Claude Juncker. «Je ne peux pas imaginer que nous laissions passer le week-end sans avoir résolu le problème chypriote.»

Répondant à la question d'un journaliste sur la possibilité d'un effacement de la dette, qui ferait subir des pertes aux créanciers privés, le Premier ministre luxembourgeois a estimé que «je ne pense pas que nous devrions aller vers cette solution de manière aveugle. Nous devons rechercher une solution qui ne soit pas un effacement pur et simple». Jean-Claude Juncker a rappelé que lorsque cette solution avait été adoptée pour la Grèce, il avait bien été souligné qu'il s'agissait là d'un cas unique. «La Grèce étant un cas unique, nous ne reproduirons pas la solution qui fut appliquée à la Grèce», a insisté le Premier ministre, «il s'agit là d'une question de crédibilité».

Déplacement officiel de Jean-Claude Juncker à Vienne

18 mars 2013

Le 18 mars 2013, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a plaidé à Vienne, lors d'un déplacement officiel en Autriche, pour «une Europe plus sociale» afin de surmonter la crise économique de l'Europe. «L'exemple réussi de l'Autriche nous montre qu'un dialogue social qui fonctionne est favorable, et à l'économie, et à la cohésion sociale d'un pays.» Lors d'une conférence de presse conjointe avec le chancelier fédéral Werner Faymann – pour lequel Jean-Claude Juncker est un «grand ami de l'Autriche» – devant les principales forces patronales et syndicales du pays, le Premier ministre a relancé son idée de socles sociaux minima en Europe.

Jean-Claude Juncker s'est montré par ailleurs très préoccupé par le chômage, notamment par le chômage des jeunes en Europe: «Nous devons faire de l'emploi notre priorité absolue.» Le Premier ministre a plaidé pour une réindustrialisation de l'Europe: «Il est important de saisir la chance d'une zone de libre-échange transatlantique avec les États-Unis, tout en augmentant notre compétitivité mondiale.»

Questionné sur la fin de la crise économique et financière, l'ancien président de l'Eurogroupe a cons-

Conférence de presse de Jean-Claude Juncker, Premier ministre, et de Werner Faymann, chancelier fédéral de la république d'Autriche (© SIP/Charles Caratini)

Jean-Claude Juncker accueilli par Heinz Fischer, président de la république d'Autriche, à la Hofburg (© SIP/Charles Caratini)

taté que «l'Europe se trouve sur la bonne voie», mais que «la zone euro n'est pas encore sortie de l'auberge». Dans tous les cas, «la consolidation budgétaire reste sans alternative. Mais nous devons retrouver nos vertus cardinales du travail et nos justes équilibres entre consolidation et croissance».

Concernant le plan de sauvetage pour Chypre, sujet qui préoccupe tout particulièrement l'opinion publique et le monde politique autrichiens, le Premier ministre a regretté les répercussions de la taxe sur les dépôts bancaires, surtout sur les petits épargnants. «L'accord doit être amélioré, en prenant en considération une plus grande équité fiscale», a constaté Jean-Claude Juncker. Il a cependant tenu à rappeler que l'épargne restait sûre en Europe.

Après une rencontre axée sur la bonne gouvernance de la zone euro avec le vice-chancelier Michael Spindelegger et une entrevue conjointe avec la présidente du Conseil national, Barbara Prammer, et les présidents des six groupes parlementaires, le Premier ministre a été reçu à la Hofburg par le président de la république d'Autriche, Heinz Fischer. Un échange sur les défis de la zone euro avec la ministre fédérale des Finances, Maria Fekter, a également eu lieu.

Jean-Claude Juncker a ensuite tenu à avoir un déjeuner amical avec l'ancien chancelier fédéral, Wolfgang Schüssel.

Lors d'un discours (page 266) très remarqué à la Wirtschaftsuniversität de Vienne en début de soirée, Jean-Claude Juncker a approfondi son appel pour «plus d'Europe» – tout en rejetant l'idée des «États-Unis d'Europe» –, dans le sens «d'une Europe meilleure, plus communautaire, d'une voix extérieure et d'une ligne politique intérieure». Après un débat animé avec quelque 500 étudiants, le Premier ministre a quitté Vienne pour Rome, afin d'assister le 19 mars à l'installation du nouveau pape François.

Sur un plan plus bilatéral, le voyage officiel a également servi à préparer la visite d'État de S.A.R. le Grand-Duc du 15 au 17 avril 2013.

Déclaration du gouvernement sur la situation économique, sociale et financière du pays

10 avril 2013

Le 10 avril 2013, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a présenté à la Chambre des députés la déclaration du gouvernement sur la situation économique, sociale et financière du pays (discours sur l'état de la nation, page 276).

Introduction

Les temps ont changé. Dans un petit pays qui ne peut pas réajuster la politique mondiale, gouverner est devenu particulièrement difficile. La croissance globale, la remise en question de l'intégration européenne ou encore l'apparition de nouveaux conflits dans le monde ne sont pas sans impact sur le Luxembourg, qui n'échappe pas non plus aux effets de la crise économique et financière mondiale.

Ce sentiment d'insécurité est renforcé au Luxembourg par une crise de confiance dans les institutions: même si le pays ne connaît pas une crise d'État, les affaires Bommeleeër et Service de renseignement de l'État luxembourgeois (SREL) ont ébranlé la confiance.

Soucieux de la crédibilité et de l'irréprochabilité de l'État, le gouvernement s'est doté d'un code de conduite et a fait voter une loi sur l'accès à l'information. Le Premier ministre est prêt à élargir ce devoir d'information de l'État si la Chambre des députés souhaite aller dans la même direction. Le gouvernement soumettra en outre une réforme du SREL, qui devra préciser le périmètre des activités du service et renforcer le contrôle parlementaire.

Finances publiques

Même si les finances publiques se portent bien comparées aux pays voisins du Luxembourg, elles doivent être stabilisées. Cela est d'autant plus compliqué que les prévisions de croissance varient considérablement tout au long de l'année.

Le produit intérieur brut (PIB) a connu en 2012 une légère augmentation de 0,3%, alors que les prévisions partaient sur une croissance de 2%. Malgré tout, le déficit des finances publiques a pu être limité à 359 millions d'euros et le déficit au niveau de l'administration centrale à 1 157 millions d'euros. Ce faisant, le résultat correspond aux hypothèses initiales du gouvernement datant d'octobre 2011.

Le résultat de l'année 2012 est meilleur que celui de l'année 2010, mais moins bon que celui de 2011. Le déficit de 1 157 millions d'euros de l'année 2012 doit être financé par un emprunt. Cette dégradation risque de se poursuivre dans les années 2014-2016, si l'on en croit les prévisions. Et même si on n'y croit pas, il faudra en tenir compte.

Sur un plan plus qualitatif, les dépenses de l'État destinées à préparer le pays à l'avenir se sont élevées à 62 milliards d'euros entre 2009 et 2013. Elles se répartissent comme suit:

- Enseignement: 9,7 milliards. Ce poste budgétaire ne sera pas diminué.
- Investissements directs et indirects: 8 milliards (le niveau des investissements dépasse largement celui des nouveaux emprunts *[5 milliards]*).
- Politique familiale: 5,3 milliards.
- Recherche: 1,245 milliard.
- Université du Luxembourg: 515 millions.

Même en temps de crise, le gouvernement a donc préparé l'avenir.

Prévisions

Les prévisions de croissance pour la zone euro (0,3% en 2013, 1,4% en 2014, 2% en 2015 et 1,6% en 2016) sont relativement optimistes et ne seront atteintes que si le rythme de la consolidation budgétaire est freiné en Grèce, à Chypre, au Portugal ou en France. Les objectifs doivent rester les mêmes – à savoir la réduction de la dette publique dans la zone euro –, mais le rythme doit être freiné.

D'après les prévisions, la croissance au Luxembourg s'élèvera à 1% en 2013, à 2,3% en 2014, à 1,9% en 2015 et à 3,8% en 2016.

L'emploi augmentera de 1,6% en 2013, de 1,2% en 2014 et de 2,2% en 2015 et en 2016.

Le chômage passera de 6,7% en 2013 à 6,4% en 2016.

L'inflation restera en dessous de 2%.

Lorsque le système de l'indexation des salaires sera réactivé en 2015, la prochaine tranche indiciaire sera due, après celle d'octobre 2014, en juin 2016.

Les prévisions européennes et nationales doivent également tenir compte des prix des produits pétroliers et du cours de change entre le dollar américain et l'euro.

Le budget 2013 prévoit un déficit de 340 millions d'euros au niveau des finances publiques et de 1 025 millions d'euros au niveau de l'administration centrale. Ce résultat est meilleur que celui de l'année 2012, notamment à cause du paquet de consolidation de 900 millions d'euros pour l'année 2013.

Objectif: déficit zéro en 2016-2017

Compte tenu des prévisions de croissance, les finances publiques évoluent de sorte qu'elles doivent faire l'objet d'un réajustement.

De plus, les recettes de TVA sur le commerce électronique diminueront d'environ 700 millions d'euros par an à partir de 2015.

L'objectif initial du gouvernement – équilibre au niveau des finances publiques fin 2014 – ne pourra pas être maintenu, notamment à cause de la croissance économique extrêmement faible.

Sauf situation exceptionnelle, la croissance augmentera considérablement dans les trois prochaines années, de sorte que l'équilibre au niveau des finances publiques pourra être atteint au plus tôt en 2016 et au plus tard en 2017.

Mais, pour y arriver, la diminution des recettes de TVA sur le commerce électronique doit être compensée à partir de 2015 par une augmentation du niveau de la TVA.

Mesures

Les taux de TVA au Luxembourg, qui n'ont pas bougé depuis 1993, sont actuellement les plus bas en Europe. L'augmentation se fera de façon à ce que le taux du Luxembourg reste le plus bas en Europe.

Cette réforme au niveau de la TVA fera partie d'une réforme fiscale plus globale. Elle ne se fera pas avant 2015, bien que les préparatifs aient déjà commencé.

Pour ramener les finances publiques en équilibre et diminuer le déficit au niveau de l'administration centrale, le seul réajustement de la TVA ne sera pas suffisant. Il faut poursuivre les consolidations budgétaires en 2014, 2015 et 2016.

Les investissements ne seront pas réduits afin de ne pas freiner la croissance et d'éviter ainsi une augmentation du nombre de faillites. Par contre, le volume des investissements sera maintenu à son niveau nominal de 2013 et la coopération avec la Banque européenne d'investissement sera renforcée.

Les crédits budgétaires pour la recherche, l'innovation et l'université continueront à augmenter, mais à un rythme moins soutenu.

Concernant le financement des systèmes de Sécurité sociale, les

Jean-Claude Juncker, Premier ministre, devant la Chambre des députés pour la déclaration du gouvernement sur la situation économique, sociale et financière du pays (© SIP/Charles Caratini)

cotisations des entreprises seront stabilisées jusqu'en 2016 au niveau actuel.

Les frais de fonctionnement de l'État continueront à être réduits.

Dans le domaine du logement, les aides étatiques seront évaluées quant à leur efficacité. La bonification d'intérêt sera supprimée et l'imposition de la plus-value réalisée sur les terrains sera augmentée. Ces mesures ne concernent pas les bénéficiaires actuels.

Le financement de l'assurance dépendance sera analysé. La maîtrise des coûts, qui augmenteront dans les années à venir, se fera par la limitation de l'augmentation des prestations ou, si cela ne sera pas suffisant, par une augmentation des cotisations des assurés.

Le système de la préretraite solidarité sera supprimé et les aides au réemploi réduites.

Le gouvernement fera en sorte que les critères, d'après lesquels le ministère de l'Intérieur organise les subsides pour les communes, seront appliqués par l'ensemble des départements gouvernementaux.

En somme, le gouvernement entend consolider entre 250 et 300 millions d'euros dans le cadre du budget 2014. D'importants efforts de consolidation seront également réalisés en 2015 et 2016.

Il est l'objectif du gouvernement d'atteindre le déficit zéro au niveau des finances publiques et de ramener le déficit au niveau de l'administration centrale en dessous de 1% du PIB. Ce déficit de 1% doit être considéré ensemble avec le volume d'investissement de l'ordre de 3% du PIB.

Après le paquet de consolidation de 900 millions d'euros en 2013, des mesures d'assainissement budgétaire de l'ordre de 1 milliard d'euros pour 2014 seraient contre-productives pour la croissance, l'évolution du chômage et la consommation intérieure. L'actuel cycle conjoncturel ne permet pas de consolider le budget au-delà de 300 millions d'euros en 2014.

Dette publique

Le niveau de la dette publique évolue dans la mauvaise direction, même s'il n'atteint pas les niveaux que le pays a connus dans les années 1960.

En 2007, avant la crise, la dette publique s'élevait à 2,5 milliards d'euros ou 6,7% du PIB. Aujourd'hui, elle a atteint 11,4 milliards ou 25% du PIB. Sans l'emprunt lancé pour le sauvetage de la Banque générale du Luxembourg (BGL), la dette se chiffrerait à 9,4 milliards, donc à 20,6% du PIB.

En comparaison avec les niveaux de la dette publique des pays membres de la zone euro (95% du PIB) et des voisins directs (France: 93,4%, Belgique: 100%, Allemagne: 80%), la dette luxembourgeoise n'est pas spectaculaire. Les autres pays notés triple A dans la zone euro (Allemagne, Pays-Bas, Finlande) affichent des taux nettement plus élevés.

Mais la dette augmente trop rapidement. Un endettement élevé entraîne un service de la dette élevé, qui aura à terme pour conséquence un rétrécissement des marges de manœuvre budgétaires. Il s'agit donc de réduire le niveau de la dette publique par un comportement intelligent.

L'État luxembourgeois a sauvé la BGL en 2008. Pour ce faire, un emprunt de 2 milliards d'euros avec un taux d'intérêt de 3,75% a été contracté. L'État a payé 450 millions d'euros d'intérêts sur cet emprunt. Cet argent est allé aux Luxembourgeois qui ont participé au plan de sauvetage de la BGL. En devenant actionnaire de la BGL en 2008, l'État encaissera à l'échéance de fin 2013 des dividendes et intérêts sur dépôt de 508 millions d'euros. Cette opération, qui a sauvé la banque et ménagé ses épargnants et clients, a donc rapporté 58 millions d'euros.

L'action parallèle sur la Banque internationale à Luxembourg a permis de réaliser une recette en intérêts de 27,3 millions d'euros.

Les deux opérations ont ainsi généré des recettes de 85 millions d'euros pour le budget.

L'emprunt en faveur de la BGL vient à échéance en décembre 2013. L'État luxembourgeois est prêt à se retirer en tant qu'actionnaire de la banque à cette date, mais uniquement à condition que le prix soit à la hauteur des attentes du gouvernement. «Nous ne vendons pas parce que nous le devons, mais parce que nous pourrions réaliser une plus-value et faire baisser notre dette publique de 2 milliards à 20,6% du PIB.»

Place financière et secret bancaire

La place financière luxembourgeoise représente 36% du PIB et des dizaines de milliers d'emplois directs et indirects.

Elle a su faire sa réputation dans le monde par son savoir-faire et la diversité des produits qu'elle offre, ainsi que par l'expertise de ses dirigeants et collaborateurs.

Ce serait une erreur de ne plus miser sur le secteur financier; son rayonnement international sera donc développé.

Pour garantir l'avenir de la place financière, il faut participer activement à l'établissement des règles qui encadrent les activités financières internationales. La place financière luxembourgeoise doit être au centre du terrain, là où les règles de solidité bancaire sont établies.

Le Luxembourg doit participer à la lutte contre le blanchiment et l'évasion fiscale, qui ne sont autres que des actes de désolidarisation nationale et internationale.

En 2000, à Feira, le gouvernement luxembourgeois, avec l'accord du Parlement d'ailleurs, a pris la décision de s'écarter du secret bancaire et d'emprunter la voie de l'échange automatique d'informations.

Les États-Unis – et non pas les Européens ou les Allemands – ont voté la loi FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), qui oblige tous les pays avec lesquels ils font des affaires financières à pratiquer l'échange automatique d'informations.

La retenue à la source, qui avait longtemps la préférence du Luxembourg, ne s'est pas imposée sur l'échiquier international. C'est peut-être regrettable, parce que la retenue à la source aurait généré plus de revenus que le système compliqué de l'échange d'informations, mais c'est aujourd'hui une situation de fait, créée par la position radicale américaine.

«Si nous modifions aujourd'hui notre position, ce n'est pas en raison de la pression européenne, quoique 25 pays membres soient résolument en faveur de l'échange automatique d'informations, mais parce que les Américains ne nous ont pas laissés d'autre choix. Si nous nous refusons à cela, il n'y aura plus d'affaires financières avec les États-Unis, ce qui est inconcevable pour une place financière internationale comme le Luxembourg.»

À cet effet, ce fut un bon choix du centre financier luxembourgeois de se concentrer sur une stratégie de l'argent blanc. La place financière ne vit pas de l'argent sale, ni de l'évasion fiscale.

«C'est pour cette raison que nous pouvons sans danger appliquer l'échange automatique d'informations à partir du 1er janvier 2015.»

Cet échange automatique d'informations concernera les revenus des citoyens de l'Union européenne, qui sont générés au Luxembourg et tombent sous le champ d'application de la directive sur la fiscalité de l'épargne.

Pour les résidents luxembourgeois, rien ne changera. Pour eux, le secret bancaire reste en vigueur et les revenus de leur épargne seront toujours imposés à la source.

Le pas vers l'échange automatique d'informations n'a pas surgi du néant. Ce n'est pas du tout une réaction des autorités luxembourgeoises à des publications récentes. Au contraire, ce chemin a été emprunté en 2000 à Feira et a été préparé pendant des mois par des discussions entre le ministre des Finances et les acteurs de la place financière. Le ministre des Finances a d'ailleurs expliqué l'évolution des positions luxembourgeoises dans des interviews avec la presse nationale et internationale depuis début 2013.

Les commentaires qui présagent la fin de la place financière avec l'introduction de l'échange automatique d'informations se trompent. L'existence de la place financière ne dépend pas du secret bancaire.

Avant la fin du mois d'avril 2013, le gouvernement devra soumettre l'actualisation de son programme de stabilité pour les années 2014-2016 à la Commission européenne: ce programme ne devra pas seulement tracer la voie vers un retour à l'équilibre global, mais également fixer les objectifs annuels à atteindre.

«Nous aurons à discuter de ce programme ici au Parlement, et de préférence aussi dans le cadre d'une Tripartite en mai-juin.»

Chacun devra alors dire si, oui ou non, il compte suivre la trajectoire proposée par le gouvernement et,

en cas de réponse négative, soumettre ses propres propositions.

«L'opposition dit que l'état de la nation est mauvais. Je concède qu'il a déjà été meilleur, mais je dis également que nous payons des salaires et pensions les plus élevés en Europe, que nous avons le deuxième meilleur taux de chômage en Europe, le plus de contrats de travail à durée indéterminée, les charges sociales les moins élevées, l'endettement et le déficit les moins élevés et que nous payons moins d'impôts que nos voisins.»

«Les lamentations larmoyantes de l'opposition sont injustifiées et suspectes. Nous pouvons toujours faire mieux, mais nous aurions pu faire pire.»

Vers une société plus équitable

Deux choses manquent: la fierté à l'égard des choses acquises et le courage face à l'avenir. Les égoïsmes individuels et corporatistes menacent la cohésion sociale et nationale. La solidarité renforce cette cohésion. Il en découle qu'il faut épargner là où tout un chacun est concerné, et refréner là où seuls les plus faibles risquent d'en pâtir. Il s'agit d'un appel pour plus d'équité sociale et sociétale.

Une société plus équitable implique de réaliser l'objectif annoncé des 300 postes supplémentaires pour soutenir les enfants et familles ayant des problèmes particuliers. 232 de ces postes ont déjà été créés.

Elle implique que depuis 2012, 5 000 familles à faible revenu reçoivent une aide de 800 euros par enfant en tant que subside et une aide financière pour les livres scolaires.

Elle implique que la participation publique au financement de la formation professionnelle continue est passée de 14,5 à 20% pour tous les salariés et de 14,5 à 35% pour les salariés de 35 ans et plus. La participation de l'État s'élève aujourd'hui à 40 millions d'euros.

Elle implique que grâce à l'École de la 2e chance, le taux de décrochage scolaire a été ramené de 17,2% en 2004 à 9% en 2011.

Elle implique qu'entre 2004 et 2012, l'offre des crèches, foyers et maisons relais a été multipliée par cinq.

Le souci de réaliser une société plus équitable a mené à l'adaptation constante de l'allocation de vie chère, l'introduction du boni pour enfants, l'introduction du statut unique, la réforme des pensions du secteur public, voire la réforme fiscale de 1991.

Le souci de contribuer à une société plus équitable a également mené à la création d'un revenu minimum garanti et à l'introduction de l'assurance dépendance.

Dans un même esprit d'inclusion sociétale, le gouvernement a lancé un plan national en faveur des personnes démentes ou atteintes de la maladie d'Alzheimer.

Dans le domaine du logement, le gouvernement oriente sa politique vers un accroissement de l'offre. Les logements vides seront taxés. Une nouvelle législation favorisera la gestion locative sociale. Les ménages à faibles revenus obtiendront des aides financières pour réaliser un assainissement énergétique de leur habitation. L'État financera le conseil énergétique.

La réforme de l'école fondamentale est bien lancée; certaines adaptations restent à faire. L'utilisation des bilans sera revue. La réforme des lycées est nécessaire. Un débat intensif est en cours; il appartiendra ensuite au Parlement de décider. La réforme vise à augmenter les chances de chacun. La compétence linguistique à l'arrivée ne doit pas nécessairement être identique dans toutes les langues.

Trop de jeunes connaissent des difficultés à intégrer le marché de l'emploi. La garantie emploi qui vient d'être définie doit assurer à chaque jeune la possibilité de bénéficier d'un emploi, d'un stage ou d'une formation endéans les quatre mois après la fin des études. Il s'agit d'assurer – et de financer – le suivi nécessaire. Les contrats d'initiation à l'emploi et les contrats d'appui-emploi sont régulièrement évalués et adaptés. Les projets pilotes en faveur de jeunes très éloignés du marché de l'emploi seront étendus. La préretraite progressive sera réaménagée. Les critères d'acceptabilité d'un emploi seront revus. L'hôtellerie en particulier ne doit pas être boudée par les travailleurs luxembourgeois.

Le nombre de bénéficiaires du revenu minimum garanti (RMG) est passé endéans six ans de 8 700 à 11 300, traduisant ainsi un réel problème de pauvreté. Au lieu de rester cantonnés à une pauvreté financée, les bénéficiaires du RMG pourront dorénavant être sollicités

pour effectuer des travaux d'intérêt général auprès de l'État et des communes.

Le droit du travail ne sera pas flexibilisé. Le gouvernement luxembourgeois œuvre pour des salaires minimaux légaux en Europe.

Les partenaires sociaux doivent mettre en œuvre l'Accord-cadre sur le stress au travail. Les partenaires sociaux doivent négocier un aménagement du temps du travail favorable à un accroissement de l'emploi. Il serait opportun de réfléchir au maintien ou à l'abolition du congé collectif dans le secteur du bâtiment.

Mis à part les réformes structurelles déjà réalisées, le gouvernement entend faire aboutir la réforme structurelle du secteur public.

Secteur économique

Tout en poursuivant une politique de diversification économique, le gouvernement continue à tabler sur l'expertise de la place financière et soutient la création et l'affinement de produits qu'il s'agit de promouvoir à l'étranger.

Les entreprises du secteur des classes moyennes constituent l'épine dorsale de notre économie de par le nombre d'entreprises et de par l'emploi. L'État soutient l'investissement dans ce secteur et présentera dans le courant de l'année le quatrième plan quinquennal pour les classes moyennes. Il mettra à la disposition de ces entreprises les terrains requis. Il veillera à l'accélération de procédures les concernant, notamment les dossiers commodo/incommodo qui sont déjà traités plus rapidement que par le passé.

Le gouvernement entend développer le potentiel du secteur touristique via le neuvième plan quinquennal pour le tourisme.

Le gouvernement défend dans les négociations à Bruxelles les intérêts du secteur agricole et le maintien de la politique agricole commune. Une nouvelle législation agricole sera rédigée en 2014.

Afin de diversifier davantage l'économie luxembourgeoise, le gouvernement continue à développer le secteur logistique. La compagnie Cargolux en est un acteur essentiel de ce secteur, mais elle devra s'adapter aux nouveaux défis. Une plate-forme multimodale verra le jour à Bettembourg-Dudelange, représentant un investissement de 250 millions d'euros. Le développement du Freeport à Findel coûtera 50 millions. L'investissement des entreprises publiques et de celles dont l'État est un important actionnaire, voire l'actionnaire majoritaire, s'élèvera à plus de 2 milliards d'euros entre 2013 et 2018.

Le Luxembourg Future Fund prend son envol. Les technologies de l'information et de la communication ainsi que d'autres domaines sont des secteurs d'avenir. Le secteur des sciences de la vie et de la santé bénéficiera d'un fonds spécial de 25 millions d'euros.

La sécurité informatique ainsi que les réseaux et le transport de données seront davantage développés.

Vu l'importance de l'industrie pour l'économie luxembourgeoise, le gouvernement appelle la population à adopter une attitude plus favorable à l'égard de ce secteur d'activités.

La fiscalité des entreprises ne sera pas augmentée. Les investisseurs internationaux ont besoin d'une prévisibilité fiscale.

Il existe des limites à l'extension d'un taux maximal d'imposition pour les personnes physiques, entre autres de par le besoin du pays d'attirer des travailleurs à très haute qualification.

Simplification administrative

Les discussions autour de la simplification administrative seront poursuivies avec les acteurs concernés.

Concernant la simplification administrative, certaines décisions sont déjà tombées. Au mois de mai 2013, le Conseil de gouvernement créera une «cellule de facilitation». Elle sera à l'écoute des initiateurs de projets si des procédures ou des administrations risquent de freiner les dossiers. Cette cellule évitera de passer par les tribunaux.

Les sites www.guichet.lu et www.geoportail.lu informeront dorénavant les investisseurs sur les autorisations qu'ils doivent se procurer au préalable. Chaque procédure sera assortie d'un délai.

Les discussions au sujet d'une flexibilité élargie en matière de procédures et de normes sont encore en cours.

Une concertation accrue de la Commission d'aménagement du

ministère de l'Intérieur et de l'Administration de la gestion des eaux avec les communes est envisagée.

La tutelle du ministre de l'Intérieur sur les communes sera assouplie. Dorénavant, au lieu de devoir approuver toutes les décisions, le ministre n'en sera qu'informé. Il disposera d'un court délai pour réagir, autrement le silence vaudra accord. Seules les décisions d'une certaine importance devront encore être approuvées.

Les commissariats de district seront abolis et intégrés à une structure administrative du ministère de l'Intérieur.

Conclusion

«Cette déclaration était plus brève que les 18 déclarations précédentes. Le sujet le plus saillant était celui des finances publiques. Il fallait en effet montrer que les finances publiques ne sont pas totalement maîtrisées, mais qu'elles n'ont pas non plus dérapé. Nous devons réaliser des économies, nous devons consolider, mais nous devons réaliser ces objectifs selon un rythme qui soit approprié au développement conjoncturel et qui évitera d'étrangler la conjoncture.»

Les semaines et mois à venir offriront l'occasion d'expliquer et d'argumenter davantage les différents dossiers.

Pour une zone de libre-échange transatlantique avant 2015: le Transatlantic Leadership Award remis à Jean-Claude Juncker

19 avril 2013

En marge des réunions de printemps des institutions de Bretton Woods à Washington, DC, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a eu l'occasion de s'entretenir bilatéralement avec le ministre américain Alan B. Krueger.

L'ancien professeur d'économie de Princeton préside le Conseil des conseillers économiques du président Barack Obama. En accord avec Alan B. Krueger, le Premier ministre est d'avis que la seule réponse possible à la crise est à la fois une croissance inclusive ainsi qu'une réduction des inégalités économiques, tout en consolidant les budgets avec une plus juste mesure. «Car nous devons relancer l'emploi. C'est cela le plus grand défi d'avenir de la politique. Notamment pour nos jeunes citoyens, et en Amérique, et en Europe», a insisté Jean-Claude Juncker.

Le 19 avril 2013, le Premier ministre a reçu le Transatlantic Leadership Award du renommé The European Institute pour son «engagement unique en faveur des relations transatlantiques».

Dans son discours de remerciement, le Premier ministre a plaidé pour un renouvellement du «rêve transatlantique»: «Nous devons unir la Miss Liberty américaine et la Miss Justice européenne. Nous devons apprendre l'un de l'autre sans pour autant faire du copier-coller transatlantique. Car la liberté n'est rien sans la justice sociale et la justice sociale n'est rien sans la liberté.» En dernière analyse, liberté et justice, solidarité et subsidiarité sont «les deux faces d'une seule et même médaille globale d'humanisme». «Pour sortir de la crise actuelle, nous avons besoin de plus de liberté américaine en Europe et de plus d'équité européenne en Amérique», a-t-il lancé, tout en poursuivant par une plaidoirie en faveur d'une Union européenne des cercles concentriques, par opposition au concept des «États-Unis d'Europe». Et d'ajouter la nécessité absolue de la nouvelle zone de libre-échange transatlantique, projet également très cher au président américain Barack Obama: «Ce seront des négociations très dures, notamment en matière agricole. Mais l'amitié transatlantique est assez robuste pour arriver à un accord avant 2015. C'est en tout cas ma profonde conviction et aussi l'audace de mon espoir.»

Jean-Claude Juncker a également rappelé avec beaucoup d'émotion la solidarité de l'Europe face aux attentats terroristes de Boston: «Vous n'êtes pas seuls! Nous sommes à vos côtés!», tout en soulignant que le temps du *lonely superpower* est terminé dans un monde-réseau en fragmentation et en accélération hallucinantes. Pourtant, les relations transatlantiques demeurent «uniques», car elles se basent sur une vision commune de la personne humaine et du monde: la liberté, la justice, le bien commun.

Visite de la ministre-présidente de Rhénanie-du-Nord-Westphalie, Hannelore Kraft

23 avril 2013

Le 23 avril 2013, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a reçu la ministre-présidente du land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie, Hannelore Kraft, à l'Hôtel de Bourgogne pour un échange de vues auquel a participé également le ministre des Finances, Luc Frieden. Hannelore Kraft était accompagnée du ministre des Finances du land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie, Norbert Walter-Borjans.

À l'ordre du jour figuraient, outre les relations bilatérales, les dossiers relevant de la coopération au sein de la Grande Région. Les grands dossiers de l'actualité politique européenne ont également été abordés.

Hannelore Kraft a également eu l'occasion de s'entretenir avec le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Étienne Schneider. Les pourparlers ont porté sur les énergies renouvelables, la politique industrielle européenne et le commerce international.

Jean-Claude Juncker, Premier ministre, et Hannelore Kraft, ministre-présidente du land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie, avant leur entrevue à l'Hôtel de Bourgogne (© SIP/Zineb Ruppert)

Remaniement ministériel

27 avril 2013

Dans le cadre d'une conférence de presse en date du 27 avril 2013, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a annoncé un remaniement ministériel. Ce dernier avait été proposé par le Premier ministre au Conseil national du CSV, qui l'a approuvé à l'unanimité.

Les ministres François Biltgen et Marie-Josée Jacobs quittent les rangs du gouvernement.

François Biltgen était ministre de la Justice, ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ministre des Communications et des Médias, ministre des Cultes.

Marie-Josée Jacobs était ministre de la Famille et de l'Intégration, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire.

Le gouvernement sera rejoint par Marc Spautz, actuellement président du groupe parlementaire du CSV, et par Martine Hansen, actuellement directrice du Lycée technique agricole.

La réaffectation des ressorts devenus vacants se présente comme suit:

- Marc Spautz: ministre de la Famille et de l'Intégration, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, ministre aux Relations avec le Parlement (ressort précédemment sous la responsabilité d'Octavie Modert).

Jean-Claude Juncker présente les deux nouveaux membres du gouvernement à la presse: Marc Spautz, ministre de la Famille et de l'Intégration, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, ministre aux Relations avec le Parlement, et Martine Hansen, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (© SIP/Nicolas Bouvy)

- Martine Hansen: ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Au-delà de ses fonctions actuelles, Octavie Modert devient ministre de la Justice, ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative.

Luc Frieden se voit adjoindre le département des Communications et des Médias.

Jean-Claude Juncker aura en plus de ses fonctions actuelles celles de ministre des Cultes.

L'assermentation des nouveaux ministres Martine Hansen et Marc Spautz aura lieu le 30 avril 2013.

Cérémonies de passation des pouvoirs

Les différentes cérémonies de passation des pouvoirs auront lieu le 30 avril et le 2 mai 2013:

- Au ministère de la Famille et de l'Intégration entre Marie-Josée Jacobs et Marc Spautz dans la fonction de ministre de la Famille et de l'Intégration.
- Au ministère de la Justice entre François Biltgen et Octavie Modert dans la fonction de ministre de la Justice.
- Au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche entre François Biltgen et Martine Hansen dans la fonction de ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.
- À la Direction de la coopération au développement entre Marie-Josée Jacobs et Marc Spautz dans la fonction de ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire.
- Au Service des médias et des communications entre François Biltgen et Luc Frieden dans la fonction de ministre des Communications et des Médias.

EN BREF	
15 janvier 2013	Jean-Claude Juncker reçoit Jean-Pierre Masseret, président du Conseil régional de Lorraine
16 janvier 2013	Assermentation de Gaston Reinesch comme président de la Banque centrale du Luxembourg par Jean-Claude Juncker
17 janvier 2013	Jean-Claude Juncker accueille Michel Barnier, commissaire européen en charge du Marché intérieur et des Services
18 janvier 2013	Jean-Claude Juncker reçoit Jeroen Dijsselbloem, ministre des Finances des Pays-Bas, pour une entrevue à l'Hôtel de Bourgogne
4 février 2013	Échange de vues entre Jean-Claude Juncker et Sergueï Narychkine, président de la Douma d'État de la fédération de Russie, lors de sa visite officielle à Luxembourg
18 février 2013	Visite à Luxembourg de Sir Suma Chakrabarti, président de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), auprès de Jean-Claude Juncker et Luc Frieden
4 mars 2013	Entrevue à Luxembourg de Jean-Claude Juncker avec Annegret Kramp-Karrenbauer, ministre-présidente de la Sarre
19 mars 2013	Jean-Claude Juncker et François Biltgen à la messe solennelle d'inauguration du pontificat de Sa Sainteté le pape François
19-20 avril 2013	Jean-Claude Juncker et Luc Frieden aux réunions de printemps du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale à Washington

JEAN **ASSELBORN**

Vice-Premier ministre

Ministre des Affaires étrangères

Jean Asselborn au Conseil de sécurité des Nations unies

15 janvier 2013

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a effectué une visite de travail aux Nations unies à New York le 15 janvier 2013.

Il s'agissait de la première fois de son histoire que le Luxembourg est intervenu en séance publique au Conseil de sécurité des Nations unies en tant que membre élu.

Jean Asselborn a participé au débat public «sur une approche multidimensionnelle de la lutte contre le terrorisme» au Conseil de sécurité des Nations unies (page 247). L'objectif du débat présidé par la ministre des Affaires étrangères du Pakistan, Hina Rabbani Khar, consistait à faire le point sur la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations unies, qui inclut désormais non seulement des mesures répressives et de sécurité, mais également des mesures pour assurer le respect des droits humains et traiter des conditions propices à la propagation du terrorisme, ceci afin d'offrir une approche globale permettant des réponses plus efficaces à la menace du terrorisme en combinant la sécurité, l'État de droit, les objectifs de développement et la protection des droits humains.

La participation de Jean Asselborn au débat sur la lutte contre le terrorisme démontre l'attachement du Luxembourg à aborder les causes profondes du terrorisme et à défendre le respect des droits humains dans la prévention et la répression.

Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, lors de son discours au Conseil de sécurité des Nations unies. À sa gauche, Youssef Amrani, ministre délégué auprès du ministre des Affaires étrangères et de la Coopération du royaume du Maroc; au 2e rang, Sylvie Lucas, représentante permanente du Luxembourg auprès des Nations unies (© Ministère des Affaires étrangères)

Jean Asselborn a ensuite déposé auprès de la secrétaire générale adjointe aux affaires juridiques et conseillère juridique de l'Organisation des Nations unies, Patricia O'Brien, les instruments de ratification des amendements apportés au statut de Rome de la Cour pénale internationale par la conférence de révision de Kampala les 10 et 11 juin 2010. Le Luxembourg devient ainsi le quatrième État partie à avoir ratifié l'ensemble des amendements apportés au statut de Rome par la conférence de révision de Kampala, c'est-à-dire à la fois l'amendement concernant le crime d'agression et l'amendement clarifiant la compétence de la Cour à l'égard de crimes de guerre du fait d'employer certaines armes et substances lors de conflits armés ne présentant pas un caractère international.

Lors de sa visite de travail à New York, Jean Asselborn a eu une rencontre avec un groupe de représentants permanents de pays africains afin de discuter des derniers évènements au Mali et dans la région du Sahel. Le ministre des Affaires étrangères a également participé à un déjeuner de travail du Conseil de sécurité des Nations unies avec le secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-moon.

Jean Asselborn en compagnie de son homologue pakistanaise et présidente en fonction du Conseil de sécurité des Nations unies, Hina Rabbani Khar (© Ministère des Affaires étrangères)

Il a également eu des entrevues bilatérales, notamment avec la ministre des Affaires étrangères du Pakistan, Hina Rabbani Khar, et l'observateur permanent de la Palestine auprès des Nations unies, Riyad Mansour. Ces entrevues ont permis de faire le point sur des dossiers de l'actualité politique internationale ainsi que sur les sujets à l'ordre du jour au Conseil de sécurité.

Jean Asselborn à Bruxelles au Conseil «Affaires étrangères» extraordinaire sur le Mali

17 janvier 2013

Le 17 janvier 2013, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a participé à Bruxelles au Conseil «Affaires étrangères» extraordinaire convoqué pour discuter spécifiquement des récents développements concernant le Mali.

Le Mali était l'unique point à l'ordre du jour de ce Conseil extraordinaire, convoqué à la demande de la France, qui a lancé une intervention militaire au Mali le 11 janvier 2013 pour répondre à l'appel à l'aide lancé la veille par le président Dioncounda Traoré, suite à la reprise des combats par les groupes armés se dirigeant alors dangereusement vers le sud et faisant planer la menace de prendre le contrôle de tout le territoire malien.

Les ministres ont débuté leur session formelle par un échange de vues avec le ministre des Affaires étrangères du Mali, Tiéman Hubert Coulibaly, qui a dressé un état des lieux de la situation sur le terrain au Mali. Le ministre des Affaires étrangères français, Laurent Fabius, a fait le point sur l'intervention militaire de la France. Constatant que la crise politique, humanitaire et sécuritaire que traverse le Mali actuellement engendre une situation inacceptable pour le pays et fait peser une grave menace sur la région et sur l'Europe, les ministres des Affaires étrangères ont passé en revue les possibles actions de l'Union européenne en appui au Mali.

Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Tiéman Hubert Coulibaly, ministre des Affaires étrangères de la république du Mali, et Laurent Fabius, ministre des Affaires étrangères de la République française, à Bruxelles le 17 janvier (© Ministère des Affaires étrangères)

Après avoir fait le point sur le soutien financier à apporter à la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA), le Conseil a décidé d'accélérer la mise en place de la mission de formation de l'Union européenne, EUTM Mali. Celle-ci aura pour tâches précises de former et de conseiller les forces armées maliennes sous le contrôle des autorités civiles légitimes, afin de contribuer à restaurer leur capacité militaire et en vue de leur permettre de mener les opérations de combat visant à rétablir l'intégrité territoriale du pays. Cette mission répond à l'invitation des autorités maliennes et à la résolution 2085 du Conseil de sécurité des Nations unies, dans laquelle les partenaires régionaux et internationaux, y compris l'Union européenne, sont invités à prêter leur appui afin d'améliorer les capacités des forces armées maliennes.

L'appel des cinq membres du Conseil de sécurité des Nations unies – Australie, France, Luxembourg, république de Corée et Royaume-Uni – au sujet de la Syrie

20 janvier 2013

«Nous sommes consternés par l'épouvantable situation humanitaire et des droits de l'Homme que Mme Navi Pillay et Mme Valerie Amos ont décrite au Conseil aujourd'hui.

Mme Pillay a rappelé que plus de 60 000 Syriens ont été tués au cours de ces 22 mois de crise. Crise qui a débuté par des manifestations pacifiques, écrasées sous la répression brutale du régime syrien. Ce bilan effroyable dépasse les pires évaluations et ne cesse d'augmenter. Mme Pillay a dénoncé les crimes contre l'humanité et crimes de guerre commis principalement par le régime syrien. Elle a appelé sans relâche à une saisine de la CPI et a renouvelé cet appel aujourd'hui.

Les pays du monde entier sont unis pour condamner les violations des droits de l'Homme en Syrie. L'Assemblée générale et le Conseil des droits de l'Homme ont à maintes reprises condamné la poursuite des violences en Syrie et appelé le régime syrien à mettre un terme immédiat aux violations des droits de l'Homme et aux attaques contre les civils.

Face à ce bilan dramatique, face au silence du Conseil de sécurité, nous devons réaffirmer l'exigence absolue de justice; la communauté internationale ne peut fermer les yeux sur les atrocités commises en Syrie. Sans justice, il n'y aura pas de paix durable. Le gouvernement syrien n'a pas répondu aux appels répétés de la communauté internationale à lutter contre l'impunité au travers de procédures nationales. Nous pensons que la CPI a un rôle à jouer. En cas de saisine, le Conseil devra lui apporter toute son assistance.

C'est pourquoi la Suisse, au nom de 58 pays, y compris les cinq membres du Conseil représentés ici – l'Australie, la France, le Luxembourg, la République de Corée et le Royaume-Uni – a envoyé une lettre conjointe appelant le Conseil de sécurité à déférer la situation en République arabe syrienne à la Cour pénale internationale.

Nous soutenons pleinement l'initiative de la Suisse. Nous restons à l'avant-garde de la communauté internationale pour appeler à la saisine de la CPI et veiller à ce que, sans exception, les auteurs des crimes les plus graves commis en Syrie soient tenus responsables de leurs actes. Nous espérons que d'autres pays se joindront à cette initiative.

Nous soutenons aussi pleinement l'appel de la Commission d'enquête des Nations unies à enquêter de manière approfondie. Il est important que le plus d'éléments possibles soient collectés sur ces atrocités en vue de poursuites judiciaires futures.

En tant que membres du Conseil, nous soutenons une transition pacifique en Syrie. Nous appelons le régime à mettre immédiatement un terme à toutes les violations des droits de l'Homme et attaques contre les populations civiles. Nous appelons toutes les parties à mettre un terme à la violence et à poursuivre un processus de transition politique véritable visant à répondre aux besoins et aspirations légitimes du peuple syrien.

Nous regrettons profondément que le Conseil de sécurité ne soit pas aujourd'hui en mesure d'ordonner le renvoi à la CPI, mais nous ferons tout notre possible au sein de ce Conseil pour que cet appel à rendre des comptes ne reste pas lettre morte.»

Visite officielle de Jean Asselborn en Moldavie

22-23 janvier 2013

Sur invitation du Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Intégration européenne de la république de Moldavie, Iurie Leanca, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a effectué une visite officielle à Chisinau les 22 et 23 janvier 2013.

Le Vice-Premier ministre luxembourgeois a été reçu en audience par le président de la république de Moldavie, Nicolae Timofti. Jean Asselborn a également rencontré le Premier ministre Vlad Filat et le Vice-Premier ministre Eugen Carpov. Il a en plus été reçu par son homologue Iurie Leanca ainsi que par le président du Parlement, Marian Lupu.

Les différents entretiens ont porté sur les relations bilatérales ainsi que sur les relations entre la Moldavie et l'Union européenne (UE). Les entrevues ont en outre permis de faire le point sur la situation dans la région et sur les grands dossiers de l'actualité politique européenne et internationale.

Les discussions entre Jean Asselborn et les représentants de la république de Moldavie ont révélé un désir commun de maintenir à un niveau élevé les contacts politiques et diplomatiques entre les deux pays, en insistant sur le fait que le partage des mêmes valeurs européennes, démocratiques et francophones offrait à la Moldavie et au Luxembourg un vaste espace de collaboration et de partenariat.

Les deux pays se sont félicités de l'excellente qualité des relations bilatérales. Dans ce contexte, ont été abordés les projets mis en œuvre en Moldavie par des partenaires luxembourgeois dans les domaines des réformes et de la modernisation du système national de santé, en particulier pour la prévention et la réduction du VIH/sida, le contrôle et la prophylaxie de la tuberculose dans les prisons, la réadaptation des centres sociaux et médicaux, y compris ceux de la rive gauche de la rivière Dniestr. En ce qui concerne les domaines économiques et commerciaux, plusieurs pistes ont été explorées par les ministres afin d'approfondir les relations entre les deux pays.

La visite officielle de Jean Asselborn a également permis de faire le point sur la coopération moldo-luxembourgeoise dans un contexte plus large – régional et européen – et a permis de tracer de nouveaux objectifs de coopération.

Jean Asselborn a déclaré que le Luxembourg, qui assurait cette année la présidence du Benelux, soutiendrait toute initiative visant à renforcer la coopération déjà approfondie entre le Benelux et les pays baltes et continuerait à appuyer les efforts de réforme de la Moldavie, dont l'importance est cruciale pour les relations de cette dernière avec l'UE.

Dans ce contexte, les entretiens entre Jean Asselborn et les ministres moldaves ont permis de

Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, et Nicolae Timofti, président de la république de Moldavie (© Ministère des Affaires étrangères)

Conférence de presse de Jean Asselborn et d'Iurie Leanca, ministre des Affaires étrangères de la république de Moldavie (© Ministère des Affaires étrangères)

mettre en évidence les étapes les plus importantes du chemin d'intégration européenne que la Moldavie vise à atteindre en 2013: la signature de l'accord d'association, y compris ses dispositions concernant le libre-échange approfondi et complet et la mise en œuvre intégrale des conditionnalités visant le dialogue sur les visas avec l'UE, ainsi que la promotion des réformes durables et irréversibles ajustées aux normes européennes, qui auront des retombées positives directes sur les citoyens moldaves, tout en étant la force motrice de son intégration à l'UE.

Au cours de ses entretiens avec les représentants de la république de Moldavie, Jean Asselborn a également eu l'occasion de faire le point sur le conflit transniestrien par le biais de discussions approfondies sur les enjeux et points d'achoppement en matière de négociations entre les différentes parties prenantes.

Jean Asselborn au sommet des chefs d'État de l'Union africaine et à la conférence des donateurs pour le Mali

27-29 janvier 2013

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, s'est rendu à Addis-Abeba, en Éthiopie, les 27 et 28 janvier 2013 pour assister en tant qu'observateur au sommet des chefs d'État de l'Union africaine et pour participer à la conférence des donateurs pour le Mali le 29 janvier 2013.

Au centre des débats du sommet de l'Union africaine figurait notamment la situation actuelle au Mali et dans l'ensemble de la région du Sahel. Au-delà du Mali, les dirigeants africains se sont également penchés sur plusieurs autres conflits et zones de tensions en Afrique, notamment en République démocratique du Congo (RDC), en Guinée-Bissau et en République centrafricaine, ou entre le Soudan et le Soudan du Sud.

En marge du sommet de l'Union africaine, le Vice-Premier ministre s'est entretenu avec le président du Mali, Dioncounda Traoré, et avec le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale du Mali, Tiéman Hubert Coulibaly. Il a participé à la conférence des donateurs pour le Mali. Cette conférence était prévue par la résolution 2085 du Conseil de sécurité; elle était présidée par le président de l'Union africaine, le Premier ministre éthiopien, Hailemariam Desalegn, en présence de la présidente de la commission de l'Union africaine, Nkosazana Dlamini-Zuma. La conférence visait à mobiliser des fonds pour remettre à niveau les forces armées maliennes et soutenir la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA), qui a commencé à se déployer en appui aux forces françaises sur le terrain, sous l'égide de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao).

Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, et Hailemariam Desalegn, Premier ministre de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, à Addis-Abeba le 28 janvier (© Ministère des Affaires étrangères)

Au cours de son intervention (page 249), Jean Asselborn, conscient des risques transfrontaliers de la situation au Mali, a déclaré son plein soutien à l'intervention française, sans laquelle le Mali risquait de tomber aux mains de terroristes. Il a insisté sur le fait que c'était désormais à la communauté internationale dans son ensemble de se mobiliser pour soutenir le Mali.

Fidèle aux relations d'amitié et de partenariat que le Grand-Duché entretient de longue date avec le Mali, Jean Asselborn a annoncé que le Luxembourg contribuerait de façon substantielle, à hauteur de 4 millions d'euros, aux fonds mis en place par l'Organisation des Nations unies (ONU) sur base de la résolution 2085 du Conseil de sécurité de l'ONU. Cet effort est rendu possible par le déblocage rapide de fonds supplémentaires par la défense luxembourgeoise. Il sera complété par l'engagement luxembourgeois en faveur de la formation des forces armées maliennes. Le Luxembourg participera en effet à la mission de formation des forces armées maliennes mise en place dans le cadre de l'Union européenne (EUTM Mali).

Si Jean Asselborn a estimé que l'intervention militaire était nécessaire, il a tenu à rappeler que celle-ci ne devait pas faire perdre de vue l'importance de mener en parallèle un processus politique. Dans ce contexte, il a salué l'adoption par le gouvernement malien d'une feuille de route pour la transition et a exprimé l'espoir qu'elle sera rapidement entérinée par l'Assemblée malienne pour permettre au processus politique d'avancer.

Au cours de sa visite à Addis-Abeba, Jean Asselborn a profité de sa présence au siège de l'Union africaine pour multiplier ses contacts avec des hauts responsables africains. Il a notamment eu des consultations approfondies avec le président de la commission de la Cedeao, Kadré Désiré Ouédraogo, et a eu plusieurs entretiens bilatéraux avec ses homologues africains pour des discussions, en particulier sur un certain nombre de dossiers africains figurant à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Jean Asselborn a également abordé les sujets d'actualité politique en Afrique avec le commissaire de l'Union africaine pour la paix et la sécurité, Ramtane Lamamra.

Ses entrevues avec les ministres des Affaires étrangères du Soudan du Sud et de l'Éthiopie ont permis de faire le point sur les relations bilatérales entre le Grand-Duché et les pays concernés. Jean Asselborn a souligné l'importance que le Luxembourg attachait à ses relations avec le continent africain et a souligné la volonté luxembourgeoise de renforcer ses relations politico-diplomatiques, économiques et culturelles avec le continent africain, complétant ainsi son traditionnel partenariat pour le développement et la coopération. Les entretiens ont également porté sur l'actualité politique sur le continent africain.

Jean Asselborn au Koweït à la conférence des donateurs pour la Syrie

30 janvier 2013

Sur l'invitation du secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-moon, et de l'émir du Koweït, Son Altesse Jaber III Al Ahmad Al Jaber Al Saba, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a participé au Koweït à la conférence des donateurs pour la Syrie en date du 30 janvier 2013.

Une soixantaine de pays ont participé à la conférence présidée par le secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-moon, dont l'objectif était de donner l'occasion à la communauté internationale de faire des promesses de dons en réponse aux besoins humanitaires liés à la crise syrienne. L'aide doit aussi bénéficier aux plus de 700 000 Syriens réfugiés dans les pays voisins.

Alors que la situation humanitaire en Syrie est dramatique et se détériore de jour en jour, Jean Asselborn a appelé dans son intervention (page 250) toutes les parties au conflit à respecter les droits humains et le droit humanitaire international, à garantir l'accès médical et à protéger les civils, les professionnels des soins de santé et les installations médicales. Il a insisté sur le fait que l'assistance devait parvenir à tous ceux qui en ont besoin, indépendamment de leur affiliation politique ou culturelle, et que la sécurité des prestataires de l'aide humanitaire devait être garantie.

Jean Asselborn a annoncé que le Luxembourg s'engageait en 2013 à continuer, voire à accroître son soutien par le biais de ses partenaires, dont notamment le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, le Comité international de la Croix-Rouge, le Syria Response Fund, des organisations non gouvernementales ainsi que du programme

Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, et Ban Ki-moon, secrétaire général des Nations unies, à la conférence des donateurs pour la Syrie (© Ministère des Affaires étrangères)

alimentaire mondial. Dans ce contexte, des contributions financières à hauteur de 3 millions d'euros seront déboursées rapidement, au bénéfice d'opérations humanitaires en Syrie et de l'assistance aux réfugiés syriens dans les pays voisins.

En marge de la conférence, Jean Asselborn a eu des entrevues avec le secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-moon, avec le commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), Filippo Grandi, ainsi qu'avec le ministre des Affaires étrangères du Koweït, Sabah Khaled Al Sabah, qui ont permis de faire le point sur le conflit syrien et la situation des réfugiés dans les pays voisins.

Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères, et Ehoud Barak, ministre de la Défense de l'État d'Israël, à Munich le 2 février (© Ministère des Affaires étrangères)

Jean Asselborn participe à la 49e Conférence de Munich sur la sécurité

1er-2 février 2013

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a participé à la 49e Conférence de Munich sur la sécurité, qui a eu lieu du 1er au 3 février 2013.

La Conférence de Munich sur la sécurité s'est établie ces dernières décennies comme l'un des événements-clés annuels sur la politique de sécurité mondiale. Chaque année, la conférence fournit une plateforme aux décideurs du monde entier pour des échanges de vues intensifs sur les défis actuels et futurs liés à la politique de sécurité.

Parmi les nombreux sujets examinés lors de la conférence figuraient entre autres l'avenir de la communauté de sécurité euro-atlantique, le rôle des puissances émergentes dans le contexte de la sécurité internationale, la sécurité énergétique ainsi que le défi de la sécurité régionale au Moyen-Orient. En outre, les participants à la conférence se sont penchés sur la question de l'impact de la crise financière et économique sur la stabilité internationale et la paix dans le monde.

Jean Asselborn, qui a participé à la conférence les 1er et 2 février, a suivi les débats et a profité de cette occasion pour rencontrer ses collègues et avoir des échanges de vues sur les questions d'actualité de la conférence.

Il a notamment eu des entretiens bilatéraux avec le ministre de la Défense d'Israël, Ehoud Barak, ainsi qu'avec le vice-ministre des Affaires étrangères, Danny Ayalon. Ces entretiens ont permis de faire le point sur la mise en place du

nouveau gouvernement à l'issue des élections en Israël. Jean Asselborn a rappelé l'importance de mettre un terme à la politique de colonisation menée par le gouvernement israélien, afin de créer les conditions permettant de relancer le processus de négociations avec les Palestiniens.

Jean Asselborn au Conseil «Affaires générales» à Bruxelles

4 février 2013

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a participé au Conseil «Affaires générales» de l'Union européenne à Bruxelles le 4 février 2013.

Le Conseil, présidé par le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur de l'Irlande, Eamon Gilmore, a débuté sa session formelle par une présentation du programme de travail de la présidence irlandaise, dont le leitmotiv est «Pour la stabilité, l'emploi et la croissance».

Jean Asselborn a ensuite assisté aux travaux relatifs à la préparation des prochains Conseils européens, à savoir celui des 7 et 8 février 2013 ainsi que celui des 14 et 15 mars 2013, avant de participer au déjeuner de travail avec le président du Conseil européen, Herman Van Rompuy, lors duquel les ministres se sont penchés sur des questions relatives à la politique commerciale de l'Union européenne et au cadre financier pluriannuel.

Visite du ministre des Affaires étrangères du Myanmar, Wunna Maung Lwin

8 février 2013

Dans le cadre de la visite du ministre des Affaires étrangères de la République de l'Union du Myanmar, Wunna Maung Lwin, à Luxembourg le 8 février 2013, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a eu une entrevue avec son homologue au ministère des Affaires étrangères.

Il s'agissait de la première visite officielle d'un ministre des Affaires étrangères de la République de l'Union du Myanmar à Luxembourg depuis l'établissement des relations diplomatiques avec le pays le 31 juillet 2012.

Les discussions entre les ministres ont permis de faire le point sur l'approfondissement des relations diplomatiques et économiques. Durant leur entrevue, les ministres ont mis en exergue l'opportunité de développer les relations commerciales et économiques entre les deux pays.

Suite à la mise en place de réformes politiques et économiques encourageantes au Myanmar, Jean Asselborn a fait état de sa volonté d'accompagner le Myanmar sur la voie du développement, tant au niveau économique que social et environnemental.

L'entrevue a également permis aux ministres de faire le point sur des dossiers d'actualité régionaux.

Conférence de presse de Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, et de Wunna Maung Lwin, ministre des Affaires étrangères de la République de l'Union du Myanmar (© Ministère des Affaires étrangères)

Jean Asselborn au Conseil «Affaires étrangères» à Bruxelles

18 février 2013

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a participé au Conseil «Affaires étrangères» de l'Union européenne (UE) à Bruxelles le 18 février 2013.

Le Conseil a débuté sa session formelle par une discussion sur le Mali. Les ministres de l'UE ont réaffirmé leur soutien à la mobilisation internationale en faveur de la stabilité et de la sécurité au Mali, en premier lieu à l'opération Serval et à la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA). Ils ont appelé à une mise en œuvre rapide de la feuille de route pour la transition au Mali.

Le Conseil a lancé la mission de formation de l'Union européenne, EUTM Mali, visant à apporter un soutien à la formation et à la réorganisation des forces armées maliennes. Un élément précurseur est arrivé à Bamako le 8 février et commencera à s'acquitter des tâches d'expertise et de conseil dans les jours à venir. Cette opération, lancée dans le cadre de la résolution 2085 (2012) du Conseil de sécurité des Nations unies, fait partie intégrante de l'approche globale de l'UE à l'égard de la situation au Mali et dans la région du Sahel. Elle vise à contribuer à améliorer la capacité militaire des forces armées maliennes, dans le but de leur permettre, sous le contrôle des autorités civiles, de rétablir l'intégrité territoriale du pays.

L'EUTM Mali dispensera des conseils et une formation militaires aux forces armées maliennes, y compris en matière de commandement et de contrôle, de logistique et de ressources humaines, ainsi que dans le domaine du droit humanitaire international, de la protection des civils et des droits humains. La mission ne participera pas à des opérations de combat.

Les 27 ministres des Affaires étrangères de l'UE ont ensuite consacré leur discussion au Partenariat oriental, en vue de la prochaine réunion ministérielle conjointe le 28 juillet 2013, ainsi qu'au sommet de Vilnius du 26 au 29 novembre 2013.

Par la suite, ils ont également abordé la situation actuelle en Irak, qui traverse une vague de tension croissante entre les différentes communautés peuplant le pays.

En ce qui concerne le voisinage sud de l'UE, les ministres ont discuté en premier lieu de la Syrie.

Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, et Catherine Ashton, haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, à Bruxelles le 18 février (© Conseil de l'Union européenne)

Ils ont notamment fait le point sur les sanctions de l'UE à l'égard de la Syrie et, alors que la violence atteint des niveaux sans précédent, ils ont prolongé pour une durée de trois mois l'ensemble des sanctions, y compris l'embargo de l'UE sur les armes, en l'amendant afin de rendre possible la fourniture de moyens non létaux au bénéfice de la protection de la population civile. Les ministres ont ensuite passé en revue les moyens dont dispose l'UE pour contribuer efficacement aux travaux du représentant spécial conjoint des Nations unies et de la Ligue des États arabes pour le conflit en Syrie, Lakhdar Brahimi, en vue de dégager une solution politique, durable et effective du conflit, basée sur l'acquis de la réunion du groupe des Amis du peuple syrien du 30 juin 2012 à Genève.

L'échange de vues sur le voisinage sud de l'UE a également permis aux ministres d'aborder la crise politique en Tunisie, qui s'est aggravée suite au meurtre de l'opposant politique Chokri Belaïd, ainsi que la reprise des manifestations et les derniers développements politiques en Égypte.

Le déjeuner de travail offert par la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Catherine Ashton, aux 27 ministres des Affaires étrangères a permis d'examiner les possibilités de développer davantage les relations entre l'Union européenne et les États-Unis suite à la mise en place de la seconde administration Obama et de faire le point sur le processus de paix au Moyen-Orient ainsi que sur la contribution que l'UE pourrait apporter en cas de reprise directe des pourparlers.

Jean Asselborn au lancement officiel de l'Année européenne des citoyens 2013 à Luxembourg

22 février 2013

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a participé, aux côtés du représentant de la Commission européenne à Luxembourg, Georges Bingen, et du député européen Charles Goerens, au lancement officiel de l'Année européenne des citoyens 2013 dans les locaux de la Maison de l'Europe, à Luxembourg, le 22 février 2013.

L'Année européenne des citoyens répond à l'invitation faite par le Parlement européen, en 2010, à la Commission de faire de 2013 l'Année européenne des citoyens. Elle s'inscrit, d'une part, dans la ligne droite de la mise en œuvre du traité de Lisbonne qui introduit de nouveaux droits en matière de citoyenneté européenne et, d'autre part, dans le débat autour de la légitimité démocratique de l'Union européenne. Elle vise à impulser le débat sur la citoyenneté européenne et à sensibiliser davantage les citoyens aux droits et responsabilités attachés à la citoyenneté de l'Union, en améliorant leurs connaissances en la matière, notamment sur les nouveaux droits découlant de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne. L'objectif global est de promouvoir et de renforcer la participation civique et démocratique active des citoyens de l'Union, en favorisant ainsi la cohésion sociale, la diversité culturelle, la solidarité, l'égalité entre citoyens et le sentiment d'une identité européenne commune.

Dans son intervention, Jean Asselborn a rappelé que, vingt ans après la création de la citoyenneté de l'Union, les Européens connaissaient globalement leurs droits, mais qu'il restait des efforts à faire en matière de connaissance précise des différents droits et des nouveaux instruments, comme l'initiative citoyenne européenne entrée en vigueur en avril 2012. Il a insisté sur le fait que la légitimité démocratique du processus de prise de décision européen devait constituer une priorité absolue, l'Europe ne pouvant se construire sans ses citoyens. Le programme d'activités pour l'Année européenne des citoyens prévoit ainsi une conférence sur les possibilités qu'ont les citoyens européens de faire entendre leur voix. Dans un contexte de légitimité démocratique de l'Union, il a rappelé qu'il était également particulièrement important de renforcer le rôle des parlements nationaux ainsi que l'interaction entre ces derniers et le Parlement européen, afin d'accroître le niveau de représentativité de la démocratie et de placer le citoyen européen au centre des préoccupations.

Jean Asselborn s'est félicité du fait que la société civile luxembourgeoise s'était positionnée en vue de cette Année européenne des citoyens par la création du site www.alliance2013.lu. En encourageant la société civile dans ce sens, il a souligné que l'idée de

cette année était que tous les acteurs se joignent dans un effort commun pour promouvoir la participation citoyenne dans notre pays et dans l'Union européenne.

Entrevue de Jean Asselborn avec le ministre des Affaires étrangères du Portugal, Paulo Portas, à Luxembourg

22 février 2013

Dans le cadre de la visite de travail du ministre des Affaires étrangères du Portugal, Paulo Portas, et du secrétaire d'État des Communautés portugaises, José Cesário, à Luxembourg le 22 février 2013, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a eu une entrevue avec le ministre portugais au ministère des Affaires étrangères.

Durant leur entrevue, les ministres ont notamment fait le point sur les relations bilatérales, saluant l'excellente qualité de celles-ci, tant en ce qui concerne le domaine politique, économique que commercial.

Les ministres ont ensuite fait le point sur des sujets liés à la communauté portugaise au Luxembourg, en saluant la contribution apportée par les ressortissants portugais au développement du Grand-Duché et se sont félicités des efforts entrepris pour garantir la meilleure intégration possible des ressortissants portugais au Luxembourg. En outre, ils ont partagé l'analyse de la situation économique et politique actuelle au Portugal.

Les ministres des Affaires étrangères ont ensuite abordé des dossiers européens d'actualité, faisant état de leur convergence de vues sur plusieurs dossiers, notamment en matière de politique d'élargissement de l'Union européenne.

À la lumière de l'expérience du Portugal au Conseil de sécurité, les ministres ont enfin dressé l'état des lieux des dossiers d'actualité internationale, en particulier sur la situation au Mali, en Syrie et au Moyen-Orient.

Lors de sa visite au Luxembourg, Paulo Portas a en outre été reçu par le ministre des Finances, Luc Frieden.

Conférence de presse de Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, et de Paulo Portas, ministre des Affaires étrangères de la République portugaise (© Ministère des Affaires étrangères)

Jean Asselborn à la 22e session du Conseil des droits de l'homme à Genève

26 février 2013

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, s'est rendu à Genève le 26 février 2013 pour participer à la 22e session du Conseil des droits de l'homme.

À l'occasion du segment ministériel de la 22e session du Conseil des droits de l'homme, le Vice-Premier ministre a prononcé un discours au Palais des nations (page 257), dans lequel il a exposé les priorités du gouvernement luxembourgeois en matière de droits humains. Il a insisté sur la promotion et la protection du droit des femmes et sur le droit des enfants dans le contexte des conflits armés.

Concernant l'actualité politique internationale, il a notamment abordé la situation actuelle au Mali, en Syrie et dans la région du Proche-Orient.

Les multiples dimensions de la lutte contre la pauvreté dans le monde, le droit à l'alimentation et l'interaction entre sécurité, développement et droits humains étaient d'autres sujets abordés par le ministre lors de son intervention.

Jean Asselborn au 5e forum de l'Alliance des civilisations à Vienne

27 février 2013

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a participé au 5e forum de l'Alliance des civilisations qui a lieu les 27 et 28 février 2013 à Vienne.

L'Alliance des civilisations a été établie en 2005 à l'initiative conjointe des gouvernements turc et espagnol, sous l'égide des Nations unies. L'objectif de l'alliance est d'améliorer la compréhension et l'entente entre les peuples de cultures et religions différentes, afin de contrer la polarisation et les extrémismes.

Ce 5e forum global de l'Alliance des civilisations était placé sous le thème «Promouvoir un leadership responsable dans la diversité et le dialogue». L'événement, qui a eu lieu à Vienne, a notamment été ouvert par le ministre des Affaires étrangères de l'Autriche, Michael Spindelegger, par le secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-moon, ainsi que par le haut représentant pour l'Alliance des civilisations et ancien président de la République portugaise, Jorge Sampaio.

Traian Basescu, président de la Roumanie, Ban Ki-moon, secrétaire général des Nations unies, Heinz Fischer, président de la république d'Autriche, et Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, au forum de l'Alliance des civilisations (© Ministère des Affaires étrangères)

Le forum s'est donné comme objectif de contribuer à résoudre les tensions et divisions qui existent entre les différentes cultures et religions à travers le monde, en examinant les défis d'une gouvernance stable de la diversité des cultures dans le contexte du processus de la globalisation. Il a rassemblé des leaders politiques du monde entier, des dirigeants d'organisations internationales, des représentants du monde des affaires, des médias et de la société civile, en vue de créer des partenariats, des échanges et des liens forts entre des communautés très diverses et de renforcer ainsi la confiance entre différentes cultures.

Plus particulièrement, ce 5e forum de l'Alliance des civilisations avait vocation à s'interroger sur le *leadership* responsable autour de trois questions, que sont, d'une part, la promotion, la protection et la pleine jouissance du droit de liberté religieuse, d'autre part, le pluralisme et la diversité du contenu des médias et, enfin, la génération d'un nouveau discours concernant la migration, l'intégration et la mobilité dans l'économie globale.

Jean Asselborn a profité de son passage à Vienne pour avoir une entrevue avec le président de la république d'Autriche, Heinz Fischer. Les discussions ont porté sur les relations bilatérales et plus particulièrement sur la visite d'État en Autriche, qui aura lieu du 15 au 17 avril 2013. En outre, ils ont dressé l'état des lieux des dossiers actuellement traités au niveau du Conseil de sécurité des Nations unies.

En marge du forum, Jean Asselborn a rencontré certains de ses homologues pour faire le point sur l'actualité politique internationale, ainsi que le haut représentant pour la Bosnie-Herzégovine,

Valentin Inzko, pour faire le tour des principaux développements en Bosnie-Herzégovine et dans la région.

Jean Asselborn aux Conseils «Affaires étrangères» et «Affaires générales» à Bruxelles

11 mars 2013

Conseil «Affaires étrangères»

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a participé au Conseil «Affaires étrangères» de l'Union européenne (UE) à Bruxelles le 11 mars 2013.

Le Conseil a débuté sa session formelle par un briefing de la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Catherine Ashton, sur ses impressions concernant la réunion des E3+3 avec l'Iran à Almaty les 25 et 26 février 2013 ainsi que sur le dialogue Belgrade-Pristina, dont la dernière rencontre a eu lieu le 4 mars 2013.

Les 27 ministres des Affaires étrangères de l'UE ont ensuite eu un débat approfondi sur le partenariat stratégique entre l'UE et la Russie, afin de préparer la discussion que le Conseil européen aura à ce sujet lors de sa réunion des 14 et 15 mars 2013. Dans ce contexte, les ministres ont abordé les développements actuels en Russie en matière de droits humains, mais également d'autres sujets d'intérêt comme le commerce ainsi que la mobilité et les visas. Catherine Ashton a informé les ministres de sa rencontre avec le ministre des Affaires étrangères de la Russie, Sergueï Lavrov, le 19 février 2013, lors de laquelle les questions relatives aux conflits gelés dans la région ont également été abordées.

Les ministres ont également mené un débat sur le Japon, qui a permis de faire le point sur les préparatifs relatifs au sommet UE-Japon qui aura lieu à Tokyo le 25 mars 2013. La gouvernance économique mondiale et la sécurité en Asie du Sud-Est font partie des questions examinées par les ministres.

Le Conseil a ensuite procédé à un échange de vues sur la situation en Iraq, y compris sur la situation politique et les retombées du conflit en Syrie. Les ministres de l'UE ont rappelé que l'accord de partenariat et de coopération UE-Iraq, signé le 11 mai 2012, offrait une large assise pour le renforcement de la coopération dans un large éventail de domaines, allant des questions politiques (comme la lutte contre le terrorisme et la promotion des droits humains) au commerce, en passant par les investissements dans des secteurs fondamentaux tels que l'énergie et les services.

Le Conseil a ensuite mené des discussions sur le voisinage sud de l'UE, et plus particulièrement sur la Libye, la Tunisie et l'Égypte.

Les ministres se sont penchés sur la situation en Libye ainsi que sur l'état d'avancement des préparatifs en vue d'une éventuelle mission de politique de sécurité et de défense commune (PSDC) de soutien à la gestion des frontières dans ce pays. En ce qui concerne la Tunisie, il s'agissait de faire le point sur la formation d'un nouveau gouvernement et d'évaluer l'appui que l'UE peut fournir en faveur de la transition démocratique. S'agissant de l'Égypte, la discussion a essentiellement eu pour objet les derniers développements dans ce pays.

Le déjeuner de travail offert par Catherine Ashton aux 27 ministres des Affaires étrangères était consacré à la situation en Syrie. La présence du représentant spécial conjoint des Nations unies et de la Ligue des États arabes pour le conflit en Syrie, Lakhdar Brahimi, a permis une discussion approfondie sur les derniers développements en Syrie et dans les régions avoisinantes ainsi qu'une mise au point sur les efforts de médiation entrepris par le représentant spécial.

Conseil «Affaires générales»

Le Conseil «Affaires générales» était présidé par le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur de l'Irlande, Eamon Gilmore.

Le Conseil a débuté sa session formelle par une discussion sur le projet de conclusions du Conseil européen des 14 et 15 mars 2013. Les ministres ont par après abordé le processus du semestre européen et ont pris bonne note du rapport de synthèse de la présidence, faisant le point sur les débats relatifs à l'examen annuel de croissance dans les différentes formations du Conseil.

Les ministres ont ensuite été rejoints par le président du Conseil européen, Herman Van Rompuy, pour leur traditionnelle rencontre

avec ce dernier en amont d'un Conseil européen. L'échange de vues avec le président a permis de traiter les questions politiques qui seront soulevées lors du Conseil européen qui aura lieu au cours de la même semaine.

Visite officielle de Jean Asselborn en Estonie

12 mars 2013

Sur l'invitation du ministre des Affaires étrangères de l'Estonie, Urmas Paet, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a effectué une visite officielle à Tallin le 12 mars 2013.

Le Vice-Premier ministre luxembourgeois a été reçu en audience par le président de la république d'Estonie, Toomas Hendrik Ilves. Il a également rencontré le Premier ministre Andrus Ansip pour une entrevue bilatérale, en plus de sa rencontre avec son homologue Urmas Paet.

Jean Asselborn reçu par Toomas Hendrik Ilves, président de la république d'Estonie (© Ministère des Affaires étrangères)

Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, et Urmas Paet, ministre des Affaires étrangères de la république d'Estonie (© Ministère des Affaires étrangères)

Les entretiens ont tout d'abord porté sur les relations bilatérales, ce qui a permis de constater l'excellente qualité de celles-ci. Les discussions entre Jean Asselborn et les représentants de l'Estonie ont en effet révélé un désir commun de maintenir et de développer à un niveau élevé les contacts politiques et diplomatiques entre les deux pays, en insistant sur le fait que le partage des mêmes valeurs européennes et démocratiques offrait à l'Estonie et au Luxembourg un vaste espace de collaboration et de partenariat.

Jean Asselborn et les responsables politiques estoniens ont pu constater qu'outre leur taille réduite, les deux pays partagaient des caractéristiques communes, telles que l'importance accordée aux technologies de l'information et de la communication ainsi que la volonté de développer des coopérations approfondies dans les domaines de la cybersécurité, l'e-government et l'éducation liée aux nouvelles technologies.

La visite officielle du ministre des Affaires étrangères luxembourgeois a également permis de faire le point sur les derniers développements politiques au sein de l'Union européenne et de dresser un état des lieux de la situation financière et économique de la zone euro. Dans ce contexte, Jean Asselborn et

les ministres de l'Estonie, pays ayant adopté l'euro en 2011, se sont dit convaincus de la pertinence continue de ce projet d'intégration européenne. Marqué par les politiques d'austérité mises en place en Estonie, Jean Asselborn a salué le fait que l'Estonie favorisait la consolidation, tout en continuant par ailleurs à soutenir la croissance et la solidarité.

Les échanges de vues ont en outre porté sur la situation dans la région ainsi que sur les grands dossiers de l'actualité politique européenne et internationale.

Jean Asselborn a profité de son passage à Tallin pour visiter le NATO Cooperative Cyber Defence Centre of Excellence. Ce centre homologué en 2008 par l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord a pour mission d'accroître la coopération et l'échange d'informations dans le domaine de la cyberdéfense au sein de l'Alliance, mais aussi entre alliés et partenaires.

Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, et Eamon Gilmore, ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur de l'Irlande, à Dublin le 22 mars (© Gouvernement de l'Irlande)

Jean Asselborn à la réunion informelle «Gymnich» à Dublin

22-23 mars 2013

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a participé à la réunion informelle «Gymnich» des ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne (UE) à Dublin, en Irlande, les 22 et 23 mars 2013.

Comme à l'accoutumée, les ministres ont profité du cadre informel offert par la réunion Gymnich pour faire le point sur l'actualité politique internationale.

À ce titre, ils ont dressé un état des lieux des derniers développements en Syrie et ont fait le point sur l'éventail des moyens techniques et politiques permettant d'enrayer le conflit dans ce pays. Ces discussions, qui ont notamment porté sur les sanctions de l'UE à l'égard de la Syrie, ont permis de réaffirmer l'entièreté du paquet de mesures adoptées jusqu'ici dans le cadre européen, y compris l'embargo de l'UE sur les armes.

Les ministres ont ensuite poursuivi la réunion par un échange de vues sur le fonctionnement du Service européen pour l'action extérieure (SEAE), en présence du président de la commission des Affaires étrangères du Parlement européen, Elmar Brok. Cet examen a permis de faire le bilan des progrès réalisés sur le plan institutionnel et politique au cours des deux premières années d'existence du SEAE et de mettre en évidence les pistes permettant d'accroître son efficacité.

Le 23 mars, les ministres ont consacré leurs discussions aux partenariats entre l'Union européenne et certaines organisations régionales, comme notamment la Ligue arabe, le Conseil de coopération du Golfe ou l'Organisation de la conférence islamique. À la lumière de l'expérience récente acquise lors du Printemps arabe, mais aussi suite à la coopération avec la Communauté économique

des États de l'Afrique de l'Ouest dans le cadre de la crise malienne, les ministres ont exploré les pistes permettant de renforcer, tant d'un point de vue politique qu'opérationnel, la coopération entre l'UE et les organisations régionales, cela afin d'assister efficacement ces organisations dans la prévention des conflits et dans la gestion de crise, ou encore en matière de transition démocratique.

Le Luxembourg regrette que l'adoption du Traité sur le commerce des armes ait été différée

28 mars 2013

Le Luxembourg regrette que le Traité sur le commerce des armes n'ait pas pu être adopté par consensus le 28 mars 2013 à New York.

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a exprimé son regret que la Conférence finale des Nations unies pour un traité sur le commerce des armes n'ait pas pu aboutir à un résultat consensuel, suite à l'opposition formelle de trois États membres – l'Iran, la République démocratique populaire de Corée et la Syrie – à l'adoption du projet de Traité sur le commerce des armes présenté à la conférence.

Le Luxembourg a cependant tenu à saluer les efforts exemplaires déployés par le président de la conférence finale, l'ambassadeur australien Peter Woolcott, et par son équipe, tout comme l'esprit constructif de la plupart des délégations lors de cette conférence. Ces efforts et cet état d'esprit ont permis d'élaborer un projet de traité à même de recueillir l'accord de la très grande majorité des États membres, y compris les cinq États membres permanents du Conseil de sécurité. Le projet de traité bénéficie du soutien fort des États membres de l'Afrique, de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud, de l'Asie et de l'Union européenne.

Le Luxembourg a par conséquent estimé que le résultat de la conférence finale ne devait pas être considéré comme un échec, mais comme un succès différé. L'adoption du Traité sur le commerce des armes étant à portée de main, le Luxembourg a soutenu la proposition faite par plusieurs États membres de soumettre dans les meilleurs délais le projet de traité pour adoption à l'Assemblée générale des Nations unies. Une réunion est prévue à cette fin le 2 avril 2013.

Au bout de sept années de négociations dans le cadre multilatéral, le temps de l'adoption de ce traité est venu. Le projet présenté contient des paramètres forts, y compris sur le respect du droit humanitaire international et des droits humains. Il couvre un large éventail d'armes, y compris les armes légères et de petit calibre, les munitions et les pièces ainsi que les composantes d'armes. Suite à l'engagement du Luxembourg, le projet de traité demande que le risque de voir commettre des actes de violence sur les femmes et les enfants soit pris en compte avant d'autoriser une exportation d'armes.

Le traité, une fois adopté et entré en vigueur, permettra de rendre le commerce des armes conventionnelles plus responsable et transparent. Les dispositions du traité contribueront concrètement à la réduction de la souffrance humaine ainsi qu'à la paix, à la sécurité et à la stabilité. Le Luxembourg est particulièrement satisfait du fait que le projet de traité contienne une clause interdisant le transfert d'armes conventionnelles si l'État partie devant autoriser ce transfert a connaissance du fait que ces armes seraient utilisées pour commettre des actes de génocide, des crimes contre l'humanité ou d'autres violations graves des droits humains.

Le Luxembourg se félicite de l'adoption du Traité sur le commerce des armes

2 avril 2013

Au nom du gouvernement luxembourgeois, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, s'est félicité de l'adoption du Traité sur le commerce des armes par l'Assemblée générale des Nations unies à New York le 2 avril 2013, au terme de sept années de négociations dans le cadre multilatéral.

L'adoption par 155 votes contre seulement 3 votes négatifs et 22 abstentions reflète la forte volonté politique de la très grande majorité des États membres de se doter d'un instrument universel juridiquement contraignant, fixant les normes communes les plus élevées possibles en matière d'exportation,

d'importation et de transfert des armes conventionnelles. Le vote témoigne également de la qualité du travail de préparation réalisé par la Conférence finale des Nations unies pour un traité sur le commerce des armes, qui s'est réunie du 18 au 28 mars 2013 et a permis de faire adopter un traité robuste et équilibré.

Le Luxembourg a salué le travail du président de la conférence finale, l'ambassadeur australien Peter Woolcott, et de son équipe. Il a également rendu hommage aux travaux réalisés précédemment sous l'égide de l'ambassadeur argentin Roberto García Moritán ainsi qu'aux efforts inlassables de la société civile et des nombreuses organisations non gouvernementales ayant soutenu ce processus depuis son lancement en 2006. Le résultat final doit beaucoup à leur persévérance.

Le traité représente une avancée notable pour le droit international, le droit humanitaire international et les droits humains. Est particulièrement à saluer la clause du traité interdisant le transfert d'armes conventionnelles si l'État partie devant autoriser ce transfert a connaissance du fait que ces armes seraient utilisées pour commettre des actes de génocide, des crimes contre l'humanité ou d'autres violations graves des droits humains.

Le traité n'est certes pas parfait, mais il représente le meilleur compromis possible dans les conditions actuelles. Il contient par ailleurs des dispositions permettant de le renforcer à l'avenir, compte tenu de l'expérience acquise et des développements technologiques au niveau des armes conventionnelles.

Le 3 juin 2013, en sa qualité de dépositaire du traité, le secrétaire général des Nations unies ouvrira le traité à la signature. Pour entrer en vigueur, le traité devra avoir été ratifié par 50 États membres.

Le Luxembourg prend note du fait que certains États membres importants des Nations unies se sont abstenus lors du vote, en réservant leur position finale. Ces abstentions ne pourront pas arrêter le processus qui vient d'être lancé par l'adoption du traité par l'Assemblée générale. Il est à espérer que tous les États membres pourront se rallier au traité le moment venu, afin de lui conférer un caractère universel.

Il importe désormais d'œuvrer à une entrée en vigueur rapide du traité. Pour sa part, le Luxembourg s'est engagé à prendre les mesures nécessaires en vue de la signature et de la ratification du Traité sur le commerce des armes dans les meilleurs délais.

Visite de travail de Jean Asselborn au Brésil

2-3 avril 2013

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a effectué une visite de travail au Brésil les 2 et 3 avril 2013.

Le ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a été reçu par le ministre des Relations extérieures de la République fédérative du Brésil, Antonio de Aguiar Patriota, pour une entrevue bilatérale au Palais d'Itamaraty à Brasilia. L'entretien a tout d'abord permis de faire un tour d'horizon des excellentes relations bilatérales que les deux pays entretiennent depuis de longues années.

L'échange de vues a notamment permis d'explorer les moyens susceptibles de renforcer et de développer les relations économiques entre le Grand-Duché et le Brésil. En effet, bien que le Brésil, avec une population de près de 200 millions de personnes, constitue déjà le premier partenaire commercial du Luxembourg en Amérique latine, ce pays offre d'énormes potentialités d'investissement pour les entreprises luxembourgeoises qui y sont encore sous-représentées. Les discussions ont en outre permis d'aborder en profondeur des questions relatives aux liaisons aériennes entre le Brésil et le

Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, et Antonio de Aguiar Patriota, ministre des Relations extérieures de la République fédérative du Brésil (© Ministère des Affaires étrangères)

Luxembourg, qui, depuis 1977, constituent un vecteur important des relations entre les deux pays. Dans ce contexte, les ministres ont exploré les pistes permettant à l'opérateur de fret aérien Cargolux Airlines International de multiplier les vols vers le Brésil et de trouver une solution aux obstacles liés aux nouveaux appareils Boeing 747-8F dans différents aéroports brésiliens.

Les deux chefs de la diplomatie ont de plus passé en revue la situation régionale en Amérique latine ainsi que les derniers développements politiques et économiques au sein de l'Union européenne et de la zone euro. L'actualité politique internationale a également été abordée au travers des grands dossiers actuellement traités au Conseil de sécurité des Nations unies.

Jean Asselborn a saisi l'occasion offerte par son passage à São Paulo pour rencontrer un certain nombre d'entrepreneurs et de décideurs, toujours dans l'optique de renforcer les relations économiques bilatérales entre le Luxembourg et le Brésil.

Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, et son homologue néerlandais Frans Timmermans à La Haye le 8 avril (© Ministère des Affaires étrangères)

Jean Asselborn à La Haye à la 3e conférence d'examen de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques

8 avril 2013

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a participé le 8 avril 2013 à l'ouverture de la 3e conférence d'examen de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques, qui s'est déroulée à La Haye du 8 au 19 avril 2013.

Durant son intervention (page 273), Jean Asselborn a rappelé que onze années seulement après l'entrée en vigueur de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques en 1997, elle comptait déjà 188 États parties, représentant un succès exceptionnel et sans précédent des efforts de la communauté internationale dans sa quête à parvenir à un monde exempt d'armes chimiques. Conscient que le recours à des substances et armes chimiques demeure malheureusement d'actualité, Jean Asselborn a insisté sur le fait qu'il était important de continuer à faire plein usage de l'instrument unique qu'est l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, afin de prévenir à l'avenir tout recours à des substances chimiques dans des conflits, plaidant ainsi en faveur des efforts entrepris afin de garantir l'universalisation de la convention.

Fier du fait que le Luxembourg compte parmi les adhérents de la première heure à la convention, Jean Asselborn a ensuite réitéré sa conviction selon laquelle la recherche constante de la sécurité au plus bas niveau possible d'armement devait être au centre des préoccupations. Dans ce contexte, il a salué l'adoption du Traité sur le commerce des armes, au terme de

sept années de négociations dans le cadre multilatéral.

Jean Asselborn a également profité de son passage à La Haye pour avoir une entrevue avec son homologue néerlandais Frans Timmermans au ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas.

Durant leurs discussions, les ministres ont abordé, outre les relations bilatérales et la coopération dans le cadre du Benelux, les grands sujets de l'actualité européenne et internationale.

Visite du représentant spécial de l'Union européenne pour le processus de paix au Moyen-Orient, Andreas Reinicke

9 avril 2013

Dans le cadre de la visite à Luxembourg du représentant spécial de l'Union européenne (UE) pour le processus de paix au Moyen-Orient, Andreas Reinicke, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a eu une entrevue avec celui-ci le 9 avril 2013.

L'entrevue a permis de dresser un état des lieux des derniers développements dans la région.

Dans le contexte de la récente tournée du président américain Barack Obama au Proche-Orient, Jean Asselborn et le représentant spécial de l'UE ont notamment fait le point sur la contribution que l'UE pouvait apporter en cas de reprise des pourparlers.

Visite de travail du ministre des Affaires européennes et négociateur principal de la république de Turquie, Egemen Bagis

11 avril 2013

En date du 11 avril 2013, le ministre des Affaires européennes et négociateur principal de la république de Turquie, Egemen Bagis, a effectué une visite de travail à Luxembourg.

Il a été reçu par le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, le ministre des Finances, Luc Frieden, et le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Étienne Schneider.

Les ministres ont débuté leur entrevue en constatant l'excellente qualité des relations entre la Turquie et le Grand-Duché, celles-ci étant marquées par de nombreuses rencontres bilatérales à tous les niveaux et concrétisées par l'inauguration officielle de l'ambassade luxembourgeoise à Ankara en novembre 2011. Ils ont fait part de leur volonté de persévérer sur cette voie, en renforçant les liens économiques, commerciaux et culturels qui unissent déjà les deux pays.

L'échange de vues a ensuite porté sur l'actualité politique et économique européenne ainsi que sur les relations entre l'Union européenne (UE) et la Turquie. Le ministre des Affaires étrangères du Luxembourg a rappelé que le Grand-Duché

Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, reçoit Egemen Bagis, ministre des Affaires européennes et négociateur principal de la république de Turquie (© Ministère des Affaires étrangères)

Egemen Bagis en compagnie de Luc Frieden, ministre des Finances (© Ministère des Finances)

soutenait pleinement les aspirations de la Turquie à devenir membre de l'UE et qu'il l'encourageait à cet égard à poursuivre activement la mise en œuvre des réformes qui lui permettront de remplir les critères de Copenhague.

Dans l'attente d'une issue positive aux discussions en cours à Bruxelles pour négocier les conditions d'une libéralisation des visas entre l'UE et la Turquie, Jean Asselborn a assuré que le Luxembourg continuerait, au niveau bilatéral, à s'efforcer de faciliter l'octroi de visas de longue durée et à entrées multiples pour certaines catégories de citoyens turcs, notamment les gens d'affaires, les étudiants et les artistes.

En ce qui concerne les grands dossiers de l'actualité politique internationale abordés durant l'entrevue, les ministres ont notamment fait le point sur les derniers développements en Syrie ainsi que sur la situation au Moyen-Orient. Dans ce contexte, Jean Asselborn a salué les efforts substantiels déployés par la Turquie, autorisant l'accueil sur son territoire de centaines de milliers de réfugiés syriens fuyant les atrocités du conflit. Jean Asselborn a également salué l'annonce de la normalisation des relations entre la Turquie et Israël, en exprimant l'espoir que l'exemple donné par la Turquie et Israël pourra contribuer à une amélioration de la situation dans la région, compte tenu de l'importance de la relation entre ces deux pays pour la stabilité régionale.

Les pourparlers avec le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Étienne Schneider, ont porté notamment sur la situation actuelle des relations bilatérales économiques ainsi que sur les développements futurs en vue d'un renforcement des échanges économiques et commerciaux entre les deux pays.

Entrevue de Jean Asselborn avec le secrétaire d'État aux Affaires européennes, négociateur en chef du Monténégro, Aleksandar Andrija Pejovic, à Luxembourg

18 avril 2013

Dans le cadre de la visite du secrétaire d'État aux Affaires européennes, négociateur en chef du Monténégro, Aleksandar Andrija Pejovic, à Luxembourg le 18 avril 2013, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, l'a reçu pour une entrevue au ministère des Affaires étrangères.

Pendant leur entrevue, Jean Asselborn et Aleksandar Andrija Pejovic ont abordé les relations bilatérales entre le Luxembourg et le Monténégro, se félicitant de la grande qualité de celles-ci.

La discussion a ensuite permis de faire le point sur la question de l'adhésion du Monténégro à l'Union européenne, le Monténégro ayant déposé sa demande d'adhésion le 15 décembre 2008 et le Conseil européen ayant décidé d'ouvrir les négociations d'adhésion en juin 2012. Dans ce contexte, Jean Asselborn a tenu à saluer le fait que le Monténégro avait fait de la lutte contre la corruption et le crime organisé une priorité et l'a encouragé à poursuivre sur la voie des réformes.

Enfin, Jean Asselborn et Aleksandar Andrija Pejovic ont terminé leur entrevue par un bref tour d'horizon de l'actualité politique européenne et régionale.

Une rencontre avec le président de la Chambre des députés, Laurent Mosar, figurait également au programme de la visite.

Jean Asselborn au Conseil «Affaires étrangères» à Luxembourg

22 avril 2013

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a participé à Luxembourg au Conseil «Affaires étrangères» de l'Union européenne (UE) le 22 avril 2013.

Le Conseil «Affaires étrangères» a débuté sa session formelle par un déjeuner de travail consacré à la question de l'énergie, en présence du commissaire en charge de l'Énergie, Günther Oettinger. Cette discussion, qui fait suite à un premier échange de vues des ministres au Conseil de juillet 2012, s'est notamment concentrée sur le corridor gazier sud et sur le contexte plus large des intérêts géopolitiques des parties intéressées. L'échange de vues a également permis d'identifier les tendances globales et les opportunités en la matière.

Le Conseil a ensuite continué ses travaux en abordant le dossier nucléaire iranien. Dans ce contexte, la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Catherine Ashton, a fait part de son analyse de la réunion des E3+3 avec l'Iran à Almaty les 5 et 6 avril 2013.

Catherine Ashton a également fait le point sur le dialogue Belgrade-Pristina et sur les développements en République populaire démocratique de Corée.

Le Conseil a ensuite mené des discussions sur le voisinage sud de l'UE, et plus particulièrement sur le Liban, la Syrie et l'Égypte.

En ce qui concerne le Liban, les ministres ont notamment discuté de la situation politique du pays. La question des réfugiés provenant de Syrie a également été évoquée et a permis de mettre en évidence les moyens dont dispose la communauté internationale et qui sont susceptibles de mobiliser davantage d'assistance humanitaire pour faire face à une crise qui se détériore de jour en jour.

Les 27 ministres des Affaires étrangères de l'UE ont ensuite eu un débat approfondi sur les derniers développements en Syrie. Suite aux débats sur la Syrie à la réunion informelle des ministres des Affaires étrangères de l'UE de mars 2012, lors de laquelle ont été identifiées des priorités pour l'action de l'UE, les discussions se sont concentrées sur les modalités de l'appui politique et économique à l'opposition syrienne modérée, ainsi que sur les efforts pouvant être déployés pour encourager le dialogue politique basé sur le communiqué de Genève. Dans ce contexte, les ministres ont décidé d'assouplir certaines sanctions de l'UE contre la Syrie, y compris l'embargo sur le pétrole, de manière à aider la population civile et à soutenir l'opposition dans ce pays.

En outre, les ministres ont eu une discussion sur la situation au Mali. Dans ce contexte, les ministres ont notamment abordé les progrès de la Commission dialogue et réconciliation ainsi que les préparations pour les élections de juillet 2013.

Jean Asselborn au Conseil «Affaires générales» à Luxembourg

22 avril 2013

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a participé à Luxembourg au Conseil «Affaires générales» de l'Union européenne le 22 avril 2013.

Le Conseil, présidé par le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur de l'Irlande, Eamon Gilmore, a débuté sa session formelle par une discussion qui a notamment eu pour objet le cadre financier pluriannuel, en présence du commissaire en charge de la Programmation financière et du Budget, Janusz Lewandoski, la présidence souhaitant dresser l'état des lieux des discussions depuis l'accord au Conseil européen de février 2013.

Les ministres ont ensuite traité du Conseil européen du 22 mai 2013, qui abordera le dossier de l'énergie et se concentrera en particulier sur la question de l'achèvement du marché intérieur de l'énergie et des interconnexions, sur la nécessité de stimuler les investissements dans des infrastructures énergétiques modernes, ainsi que sur les défis des prix élevés de l'énergie. Au vu des récents développements, le Conseil européen traitera égale-

Titus Corlatean, ministre des Affaires étrangères de la Roumanie, Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, et Eamon Gilmore, ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur de l'Irlande, à Luxembourg le 22 avril
(© Conseil de l'Union européenne)

ment de la politique fiscale et s'intéressera plus particulièrement aux moyens d'améliorer l'efficacité de la perception de l'impôt et de lutter au mieux contre l'évasion et la fraude fiscales. Le but est de renforcer la situation budgétaire des États membres et d'approfondir le marché intérieur.

En outre, le Conseil «Affaires générales» a permis aux ministres d'écouter la présentation de l'initiative de certains États membres sur la démocratie, les valeurs fondamentales et l'État de droit, et d'entendre la réaction de la commissaire en charge de la Justice, des Droits fondamentaux et de la Citoyenneté, Viviane Reding, au nom de la Commission.

Enfin, les ministres ont terminé leurs travaux par une présentation des rapports de la Commission sur la Serbie, le Kosovo et l'ancienne République yougoslave de Macédoine par le commissaire en charge de l'Élargissement et de la politique européenne de voisinage, Štefan Füle, en présence de la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Catherine Ashton.

Jean Asselborn à la réunion des ministres des Affaires étrangères de l'OTAN à Bruxelles

23 avril 2013

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a participé à la réunion des ministres des Affaires étrangères de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) à Bruxelles le 23 avril 2013.

Sous la présidence du secrétaire général de l'OTAN, Anders Fogh Rasmussen, le Conseil Atlantique Nord a débuté ses travaux par une évaluation des développements au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, ainsi que de leurs conséquences pour la sécurité de la région et de l'Alliance. Les ministres ont également eu un échange de vues sur la situation en Syrie et son incidence sur la sécurité régionale. Dans ce contexte, le commandant suprême des forces alliées en Europe (Saceur) a fait le point sur le soutien apporté par l'OTAN à la Turquie.

Les ministres se sont ensuite réunis dans le format Conseil «OTAN-Russie» pour débattre des enjeux sécuritaires internationaux actuels, en présence du ministre des Affaires étrangères russe, Sergueï Lavrov. Dans ce contexte, ont notamment été abordées, outre les relations entre l'OTAN et la Russie, la question de l'Afghanistan et les possibilités quant à la poursuite de la coopération au-delà de 2014, ainsi que des questions suscitant des préoccupations communes, comme la situation en Syrie et au

Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, en conversation avec John Kerry, secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique, à la réunion des ministres des Affaires étrangères de l'OTAN (© Blueclic.com/G.Miclotte)

Moyen-Orient ou encore en Corée du Nord.

Lors du déjeuner de travail, en présence de la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Catherine Ashton, les ministres ont eu un échange de vues sur les grands défis pour l'Alliance après 2014. Le débat a essentiellement porté sur la stratégie politique pour l'Afghanistan et le Pakistan après 2014.

Les ministres et Catherine Ashton ont ensuite été rejoints par les pays non-membres de l'OTAN, contributeurs à la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) en Afghanistan, ainsi que par le ministre des Affaires étrangères de l'Afghanistan, Zalmay Rassoul, et le représentant spécial du secrétaire général de l'Organisation des Nations unies pour l'Afghanistan, Jan Kubis, pour évaluer les progrès accomplis en Afghanistan à l'approche de l'échéance de 2013, qui verra les forces de sécurité nationales afghanes prendre la responsabilité de la sécurité dans l'ensemble du pays.

Visite de travail du ministre des Affaires étrangères de la Nouvelle-Zélande, Murray McCully

24 avril 2013

Le ministre des Affaires étrangères de la Nouvelle-Zélande, Murray McCully, s'est rendu à Luxembourg le 24 avril 2013 pour une visite de travail. Il a été reçu par le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, au ministère des Affaires étrangères.

La visite de travail avait pour objet de faire le point sur les relations bilatérales, en dressant un état des lieux des relations politiques, économiques et commerciales. À ce sujet, Jean Asselborn a souligné l'excellente qualité des relations bilatérales avec la Nouvelle-Zélande, malgré la distance considérable séparant les deux pays, et a annoncé que des pistes susceptibles de renforcer les relations commerciales avaient été étudiées.

Les ministres ont également saisi cette occasion pour faire le point sur l'état des relations entre l'Union européenne et la Nouvelle-Zélande et pour passer en revue des grands dossiers de l'actualité politique internationale, traités notamment au niveau du Conseil de sécurité des Nations unies.

Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, et Murray McCully, ministre des Affaires étrangères de la Nouvelle-Zélande (© Ministère des Affaires étrangères)

EN BREF	
18 janvier 2013	Entrevue de Jean Asselborn avec le président de la république d'Autriche, Heinz Fischer, à Vienne
19 janvier 2013	Jean Asselborn au Global Progressive Forum au Caire
27 février 2013	Jean Asselborn à un dîner transatlantique réunissant le nouveau secrétaire d'État américain, John Kerry, les États membres de l'Union européenne et de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord
5 mars 2013	Jean Asselborn, orateur au Verein Berliner Kaufleute und Industrieller à Berlin
7 mars 2013	Jean Asselborn conduit une délégation composée de représentants du gouvernement, de la Chambre des députés et de la société civile à Paris pour une entrevue avec la ministre de l'Écologie, du Développement durable et l'Énergie de la France, Delphine Batho, sur l'avenir de la centrale de Cattenom
13 mars 2013	Entrevue de Jean Asselborn avec la présidente du Parlement de Lettonie, Solvita Āboltiņa, à Luxembourg
16-17 mars 2013	Déplacement de Jean Asselborn au Brésil
17 avril 2013	Jean Asselborn aux funérailles cérémoniales de l'ancienne Première ministre du Royaume-Uni, Margaret Thatcher, à Londres
26 avril 2013	Jean Asselborn, orateur à Berlin à une conférence et à un débat télévisé sur la Syrie et le Moyen-Orient

MARIE-JOSÉE **JACOBS**

Ministre de la Famille et de l'Intégration

Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire

FAMILLE/ INTÉGRATION

Marie-Josée Jacobs participe à la table ronde sur le sans-abrisme à Leuven

1er mars 2013

Le 1er mars 2013, la ministre de la Famille et de l'Intégration, Marie-Josée Jacobs, a participé à la table ronde sur le sans-abrisme, organisée par la ministre déléguée irlandaise en charge du Logement, Jan O'Sullivan. La manifestation a eu lieu dans le cadre de la Présidence irlandaise du Conseil de l'Union européenne et s'est déroulée au Leuven Institute for Ireland in Europe.

L'objectif européen de réduire à l'horizon 2020 d'au moins 20 millions le nombre de personnes menacées par la pauvreté et l'exclusion sociale était à la base des débats, qui ont porté ensuite sur le sans-abrisme, la partie la plus visible et la plus handicapante de la pauvreté.

De concert, les ministres présents ont déclaré vouloir se donner les moyens de combattre le fléau du sans-abrisme, qui ne devrait plus exister dans une Europe du XXIe siècle.

Marie-Josée Jacobs a brièvement présenté la Stratégie nationale contre le sans-abrisme et l'exclusion liée au logement, qui vient d'être adoptée par le gouvernement. Elle a salué l'initiative de la présidence qui a permis, pour la première fois, aux ministres européens en charge du Sans-Abrisme d'avoir un échange de vues sur le sujet. Elle a insisté sur la nécessité d'un échange d'informations et de bonnes pratiques entre les États membres et sur le besoin de synergies, surtout en période de restrictions budgétaires. «La lutte contre le sans-abrisme en Europe est aussi affaire de coopération entre États membres», a-t-elle conclu.

Marie-Josée Jacobs présente la Stratégie nationale contre le sans-abrisme et l'exclusion liée au logement

14 mars 2013

Le 14 mars 2013, la ministre de la Famille et de l'Intégration, Marie-Josée Jacobs, a présenté à la presse la Stratégie nationale contre le sans-abrisme et l'exclusion liée au logement.

Cette stratégie

- est issue des discussions menées par une plateforme de coopération mise en place par le ministère de la Famille et de l'Intégration et qui a réuni des représentants des ministères de la Santé, du Logement et de l'Égalité des chances, des représentants des Villes de Luxembourg et d'Esch-sur-Alzette, des représentants du Syndicat des villes et communes luxembourgeoises (Syvicol), des associations actives dans le domaine du sans-abrisme et du CEPS-Instead;
- a été adoptée par le gouvernement le 18 janvier 2013;
- fournit le cadre aux actions menées par le gouvernement pour lutter contre toutes les formes de sans-abrisme et d'exclusion liée au logement;
- regroupe les efforts de tous les ministères dans la lutte contre le sans-abrisme et l'exclusion liée au logement;
- nécessite l'engagement de tous les acteurs concernés aux niveaux national et communal, en coopération avec les associations et la société civile;
- préconise une approche globale qui prend en compte les besoins sociaux, psychologiques et médicaux de la personne sans abri;
- est basée sur le principe du «logement d'abord»;
  - propose un ensemble d'objectifs et de mesures qui permettent d'agir de manière cohérente et intégrée contre le sans-abrisme et l'exclusion liée au logement;
  - comporte quatre objectifs, à savoir:
    - fournir des logements privatifs, stables et adaptés aux personnes qui sont des sans-abris de longue durée ou chroniques, aux personnes vivant dans des logements précaires et inadéquats et aux personnes sortant d'institutions;
    - réagir de manière rapide et adéquate aux situations d'urgence;
    - prévenir le sans-abrisme;
    - consolider les mesures existantes et renforcer la gouvernance.
- est coordonnée par le ministère de la Famille et de l'Intégration, et mise en œuvre à l'aide de 14 actions concrètes, à courte et moyenne échéances. Elle s'étend sur la période 2013-2020.

Présentation des objectifs et du concept du plan d'encadrement périscolaire

15 mars 2013

La ministre de la Famille et de l'Intégration, Marie-Josée Jacobs, et la ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, Mady Delvaux-Stehres, ont présenté les objectifs et le concept du plan d'encadrement périscolaire (PEP) lors d'une conférence de presse le 15 mars 2013.

Toutes les communes sont appelées à élaborer un premier PEP en 2012-2013 et à le mettre en œuvre à partir de la rentrée scolaire 2013/2014.

Le PEP dresse l'inventaire de l'ensemble des activités offertes aux enfants dans la commune: activités culturelles et sportives, activités de loisir et de récréation, études surveillées, aide aux devoirs à domicile, restauration, accueil avant et après les heures de classe...

Le PEP vise à renforcer le dialogue et la collaboration entre les écoles et les structures d'accueil, pour aboutir à une prise en charge cohérente et globale des enfants tout au long de la journée. En effet, les missions des deux institutions se complètent: la manière dont l'enfant met à profit son temps en dehors des heures de classe est importante pour sa réussite scolaire, le développement de ses compétences sociales et l'épanouissement de sa personnalité.

Le PEP est établi annuellement et lié à l'organisation scolaire. Il est élaboré par la commune en concertation avec l'école, les structures d'accueil et, dans la mesure du possible, avec les parents et les enfants.

Mady Delvaux-Stehres, ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, et Marie-Josée Jacobs, ministre de la Famille et de l'Intégration, présentent les objectifs et le concept du plan d'encadrement périscolaire (© Ministère de la Famille et de l'Intégration)

Les activités et prestations obligatoires que chaque commune doit offrir dans le cadre de son PEP comprennent:

- l'accès à des ressources documentaires (bibliothèque, médiathèque, Bicherbus…), à des offres culturelles et à des activités sportives;
- les études surveillées, l'aide aux devoirs à domicile et l'appui pédagogique;
- des possibilités de repos, des activités de loisirs et de récréation adaptées aux besoins et à l'âge des enfants;
- les repas de midi;
- l'accueil des enfants avant et après les heures de classe.

Une commission interministérielle (Éducation nationale et Famille) a pour mission d'assurer le suivi des PEP sur le plan national.

COOPÉRATION/ ACTION HUMANITAIRE

Marie-Josée Jacobs signe quatre accords-cadres de coopération avec des ONG

23 janvier 2013

La ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Marie-Josée Jacobs, a procédé le 23 janvier 2013 à la signature de quatre accords-cadres de coopération avec des organisations non gouvernementales (ONG) de développement, avec une contribution du ministère à hauteur de 22 070 884,27 euros pour la période 2013-2017.

Lors de la conférence de presse, Marie-Josée Jacobs a rappelé que la coopération luxembourgeoise était l'une des coopérations internationales ayant le plus recours aux organisations de la société civile. 97 ONG disposent à l'heure actuelle d'un agrément du ministère des Affaires étrangères. Elle a indiqué que le taux de financement de l'État pour les accords-cadres s'élevait à 80%.

Les accords-cadres signés avec l'Aide à l'enfance de l'Inde et Friendship Luxembourg en consortium, Christian Solidarity International, la Fondation Chrëschte mam Sahel et SOS Villages d'enfants Monde permettront à ces ONG de réaliser des projets dans dix-neuf pays, dont treize en Afrique, un en Amérique latine, quatre en Asie et un en Asie centrale. Ces trois reconductions d'accords-cadres et le nouveau consortium portent le nombre d'accords-cadres en cours à dix-neuf.

Conférence de presse de Marie-Josée Jacobs, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, et d'Helen Clark, administratrice du Programme des Nations unies pour le développement (© Ministère des Affaires étrangères, Direction de la coopération au développement)

Marie-Josée Jacobs a mis en évidence la complémentarité du travail des ONG et celui de l'État, estimant que celui-ci permettait d'atteindre des régions auxquelles le gouvernement n'avait pas accès et d'élargir ainsi le nombre de bénéficiaires des services sociaux. Le travail des ONG peut être considéré comme l'expression de la solidarité internationale de la population luxembourgeoise.

Visite au Luxembourg de l'administratrice du Programme des Nations unies pour le développement, Helen Clark

13-14 février 2013

Le 13 février 2013, la ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Marie-Josée Jacobs, a reçu l'administratrice du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), Helen Clark, pour une visite de travail au Luxembourg.

Les entretiens ont porté, entre autres, sur les relations entre le Luxembourg et le PNUD, les projets multi-bilatéraux, le plan stratégique 2014-2017 du PNUD, l'examen de la coopération luxembourgeoise par les pairs au Comité d'aide au développement ou encore le Cadre du développement pour l'après-2015 (post-Objectifs du millénaire pour le développement).

Lors de sa visite à Luxembourg, Helen Clark a également visité la société SES à Betzdorf pour une démonstration d'emergency.lu, le système de télécommunication par satellite déployable par voie aérienne en cas de catastrophe humanitaire. Elle a en outre été reçue à la Chambre des députés, où elle a eu un entretien avec les membres de la commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration.

L'accord-cadre entre le Luxembourg et le PNUD, signé en juin 2011, comprend les trois principales modalités de contribution aux agences en question, notamment des contributions volontaires annuelles, des contributions thématiques ainsi que le soutien de programmes et projets concentrés surtout dans les pays partenaires de la coopération luxembourgeoise et alignés sur les activités bilatérales de celle-ci et retenues dans les programmes et indicatifs de coopération. Actuellement, 12 projets multi-bilatéraux mis en œuvre par le PNUD sont/seront financés par la coopération luxembourgeoise. Ces projets sont exécutés au Sénégal, au Mali, au Cap-Vert, au Niger, en Mongolie, au Laos, au Vietnam, au Nicaragua et au Salvador.

Marie-Josée Jacobs au Conseil des gouverneurs du Fonds international de développement agricole

14 février 2013

La ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Marie-Josée Jacobs, a dirigé en tant qu'actuelle présidente du Conseil des gouverneurs du Fonds international de développement agricole (FIDA) la séance annuelle du Conseil, qui s'est tenue à Rome les 13 et 14 février 2013 au siège du fonds.

Les représentants des 169 États membres du FIDA s'y étaient réunis pour leur 36e Conseil des gouverneurs. Le thème de ce rendez-vous annuel pour 2013 était «les nouveaux partenariats», qui touche l'essence même de l'identité du FIDA, comme l'a expliqué son président Kanayo F. Nwanze.

Les invités d'honneur à la session inaugurale étaient le Vice-Premier ministre de la République populaire de Chine, Hui Liangyu, et le ministre de l'Économie et des Finances de la République italienne, Vittorio Grilli. Dans leurs interventions, les deux ont souligné l'importance du développement rural, notamment à travers les instruments innovants du FIDA, pour sortir la population rurale de la pauvreté. L'objectif du FIDA est de sortir 80 millions de personnes de la pauvreté.

Marie-Josée Jacobs a souligné dans son introduction combien elle se réjouissait du succès de la 9e reconstitution des ressources du FIDA. Elle a également remercié le président sortant du FIDA, Kanayo F. Nwanze, pour son engagement sans relâche pour rendre le fonds plus efficace et plus présent dans les pays partenaires.

Lors de la première journée des travaux, les membres du FIDA ont également confirmé par acclamation Kanayo F. Nwanze pour un deuxième mandat présidentiel de 2013 à 2017.

Lors de cette séance, la république de Nauru, la république de Tuvalu et la république de Vanuatu sont devenues membres du fonds, tout comme la république d'Estonie.

Neuvième commission de partenariat entre le Luxembourg et le Salvador

26 février 2013

La 9e commission de partenariat entre le Luxembourg et le Salvador s'est tenue à Luxembourg le 26 février 2013.

À cette occasion, la ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Marie-Josée Jacobs, et la délégation salvadorienne menée par Ryna Elizabeth Garay Araniva, directrice générale de la coopération au développement au ministère des Affaires étrangères, ont passé en revue les activités communes mises en œuvre dans le cadre du 3e programme indicatif de coopération (PIC) 2012-2015 entre les deux pays.

En marge de la commission de partenariat, les annexes opérationnelles du troisième PIC et une convention de financement avec

Marie-Josée Jacobs, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, et Ryna Elizabeth Garay Araniva, directrice générale de la coopération au développement au ministère des Affaires étrangères de la république du Salvador
(© Ministère des Affaires étrangères, Direction de la coopération au développement)

l'Agence de transfert de technologie financière (ATTF) ont été signées.

Les annexes du PIC portent sur
- le renforcement des capacités;
- l'appui à la société civile et à la microfinance;
- la diversification des relations de coopération entre les deux pays;
- les indicateurs de suivi du PIC.

Les activités de l'ATTF visent, de leur côté, un soutien à la Banque centrale salvadorienne et à la superintendance du système financier dans l'exercice de leurs missions respectives, à savoir la réglementation et la supervision du secteur financier.

Vers une reprise de la coopération au développement au Mali

26 février 2013

Le 26 février 2013, la ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Marie-Josée Jacobs, a participé à Bruxelles à la réunion de coordination de la réponse européenne pour le développement du Mali, organisée à l'initiative du commissaire européen au Développement, Andris Piebalgs.

La réunion s'est tenue en présence du ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale du Mali, Tiéman Hubert Coulibaly, et de la ministre de l'Économie, des Finances et du Budget du Mali, Tiéna Coulibaly.

Marie-Josée Jacobs a salué la décision de l'Union européenne de reprendre la coopération au développement au Mali et a exprimé l'espoir que l'occasion sera saisie pour démarrer la programmation conjointe de l'Union européenne et de ses États membres. Elle a rappelé que même pendant la crise de 2012, la coopération luxembourgeoise avait continué à exécuter ses projets au Mali à travers les collectivités locales et territoriales partout où la situation de sécurité le permettait, et avait élaboré une stratégie 2013-2014 pour la reprise totale de ses activités.

Neuvième commission de partenariat entre le Luxembourg et le Nicaragua

4 mars 2013

La 9e commission de partenariat entre le Luxembourg et le Nicaragua s'est tenue à Luxembourg le 4 mars 2013.

À cette occasion, la ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Marie-Josée Jacobs, et le vice-ministre de la Coopération internationale du Nicaragua, Valdrack Jaentschke Whitaker, ont passé en revue les activités communes mises en œuvre dans le cadre du 3e programme indicatif de coopération (PIC) 2011-2014 entre les deux pays. Ils se sont également mis d'accord pour mener une revue à mi-parcours du PIC au cours de l'année 2013.

Les secteurs d'intervention de la coopération luxembourgeoise au Nicaragua se concentrent sur la formation professionnelle, le développement local à travers le tourisme, la santé et un soutien à la société civile nicaraguayenne.

En marge de la commission de partenariat, un dialogue politique entre les deux ministres a permis d'aborder des thèmes d'actualité tels que le jugement de la Cour internationale de justice fixant de nouvelles limites maritimes entre le Nicaragua et la Colombie et le récent accord d'association entre l'Union européenne et l'Amérique centrale.

Marie-Josée Jacobs, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, et Valdrack Jaentschke Whitaker, vice-ministre de la Coopération internationale de la république du Nicaragua (© Ministère des Affaires étrangères, Direction de la coopération au développement)

Aide publique au développement: le Luxembourg a été le donateur le plus généreux en 2012

3 avril 2013

Le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques vient de publier les chiffres d'aide publique au développement (APD) déboursée en 2012.

Sur fond de crise dans la zone euro, l'évolution du soutien aux pays en développement est loin d'être rassurante. En 2012, les membres du CAD ont déboursé 125,6 milliards USD pour promouvoir le développement, ce qui équivaut à une diminution de 4% en termes constants par rapport à 2011.

Une légère augmentation de l'aide en 2013 est prévue d'après les prévisions budgétaires des donateurs.

Une analyse plus approfondie des chiffres montre une diminution des

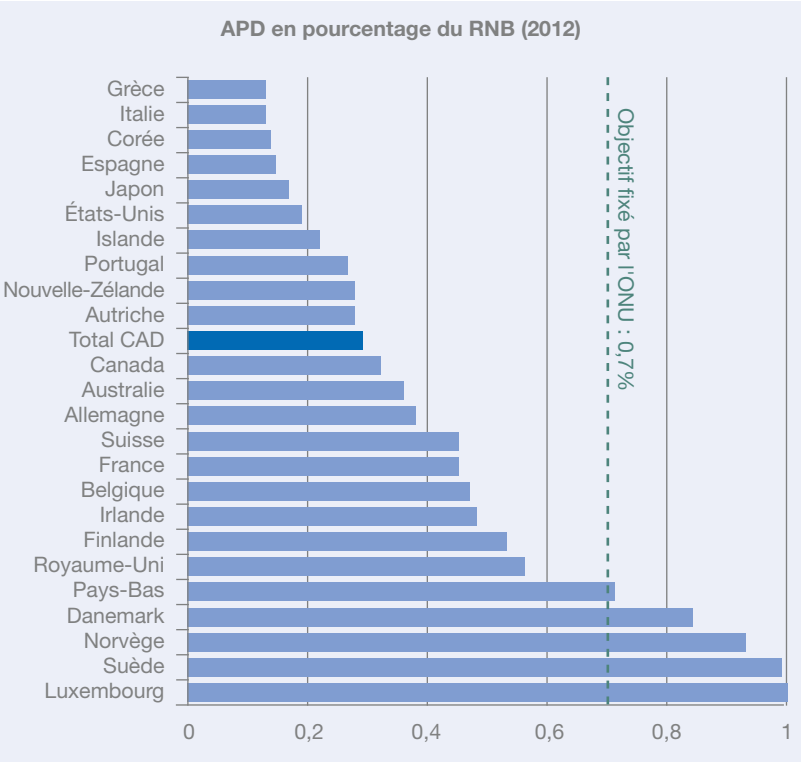

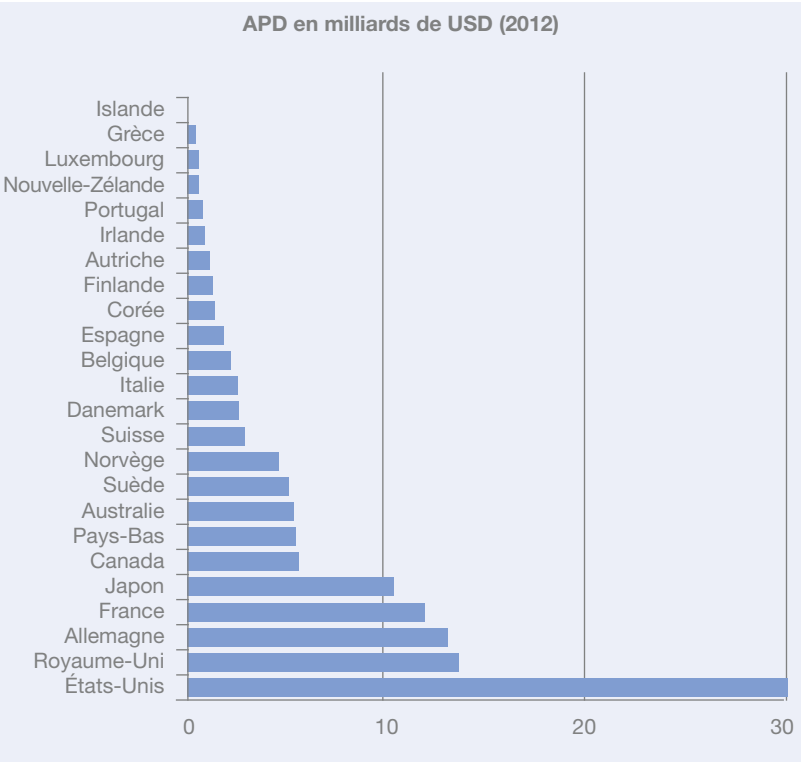

flux vers les pays les moins avancés, alors que ce sont ces pays qui ont le plus de mal à attirer d'autres financements et ont ainsi le plus besoin du soutien de la communauté internationale.

Le Luxembourg, bien qu'avec 432 millions USD un des plus petits donateurs du CAD en termes absolus, a légèrement augmenté son aide. En allouant 1% de son revenu national brut à l'APD, il a été le plus généreux donateur en 2012.

Témoignage de solidarité et d'amitié du Luxembourg envers le Mali

7-8 avril 2013

La ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Marie-Josée Jacobs, a effectué en compagnie d'une délégation une visite de travail au Mali les 7 et 8 avril 2013.

Alors que la situation sécuritaire et humanitaire dans le pays est encore précaire, cette visite a constitué un témoignage de solidarité et d'amitié du Luxembourg envers un partenaire de longue date.

Marie-Josée Jacobs a été accueillie par le ministre de l'Action humanitaire, le Dr Mamadou Sidibé, qui a confirmé que «la coopération luxembourgeoise fait partie du paysage malien». Il a dressé le bilan des personnes déplacées dans le pays et les pays voisins, et a expliqué comment les autorités maliennes, avec les acteurs humanitaires internationaux, essayaient de répondre aux besoins immédiats.

Avec le ministre du Budget, la discussion a porté sur les difficultés aussi bien au nord qu'au sud du pays, suite à l'absence d'investissements publics depuis plus d'un an et une économie tournant au strict minimum.

Le Premier ministre Diango Cissoko a reçu Marie-Josée Jacobs et sa délégation, et a remercié le Luxembourg pour son action ciblée et continue en faveur du développement du Mali, y compris au nord, à Kidal, où la coopération luxembourgeoise avait été la dernière à être encore présente sur le terrain. Le Premier ministre a aussi dressé un bilan des mesures prises par le gouvernement intérimaire depuis l'adoption de la feuille de route, notamment pour ce qui est de la tenue des élections présidentielles en juillet 2013 et la mise en place d'une Commission dialogue et réconciliation. Il a également remercié le Luxembourg pour son assistance en matière de financement des élections à venir. Il s'est montré confiant que le chemin de la transition qu'emprunte actuellement le Mali dotera le pays d'institutions démocratiquement légitimées, en mesure de s'attaquer aux causes profondes ayant provoqué le putsch de mars 2012.

Marie-Josée Jacobs a également rencontré le ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et de l'Aménagement du territoire, le colonel Moussa Sinko Coulibaly, en charge notamment du bon déroulement du processus électoral. Il a expliqué les mesures qui étaient en train d'être prises pour sensibiliser la population à participer aux élections et pour former les agents électoraux des 25 000 bureaux de vote afin d'assurer un déroulement correct des procédures. Il s'est réjoui que la coopération luxembourgeoise travaille déjà très étroitement avec les collectivités territoriales pour la mise en œuvre de ses projets.

La coopération luxembourgeoise est présente au Mali depuis 1998 et avec un premier programme indicatif de coopération depuis 2003. En réponse à la feuille de route adoptée à l'unanimité par l'Assemblée malienne, la coopération luxembourgeoise a préparé une stratégie intérimaire pour les années 2013-2014, afin d'arriver en fin de période avec les autorités issues des élections de 2013 vers une reprise complète de la coopération au développement. En plus de son engagement de coopération, le Luxembourg a assuré un soutien financier à la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA) et à la réforme de l'armée malienne à travers des fonds fiduciaires des Nations unies. Il est également présent dans la mission de formation de l'Union européenne (EUTM) de l'armée malienne, qui vient de débuter son travail.

Marie-Josée Jacobs, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, en compagnie de Diango Cissoko, Premier ministre de la république du Mali
(© Ministère des Affaires étrangères, Direction de la coopération au développement)

Le Luxembourg soutient les efforts de développement du Kosovo à hauteur de 24 millions d'euros

23 avril 2013

Le 23 avril 2013, la ministre de l'Intégration européenne du Kosovo, Vlora Çitaku, a rencontré la ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Marie-Josée Jacobs, à l'occasion de la première commission mixte entre les deux pays.

Lors de cette rencontre, les deux ministres ont passé en revue les récents développements politiques au Kosovo et ont abordé de manière ouverte et constructive l'avenir des relations de coopération au développement entre le Luxembourg et le Kosovo.

Marie-Josée Jacobs, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, et Vlora Çitaku, ministre de l'Intégration européenne du Kosovo
(© Ministère des Affaires étrangères, Direction de la coopération au développement)

À la fin de la rencontre, les ministres ont signé un nouvel accord de coopération définissant une enveloppe indicative de 24 millions d'euros pour la mise en œuvre de projets dans les secteurs de la santé, de la formation professionnelle et de l'eau pour la période 2013-2016.

Lors des échanges, Vlora Çitaku a déclaré: «Le Luxembourg a toujours été un partenaire proche du Kosovo et a été l'un des premiers pays à reconnaître notre indépendance en février 2008. La signature aujourd'hui de l'accord bilatéral, régissant les relations de coopération entre nos deux pays, constitue un réel soutien politique et financier aux réformes socioéconomiques du Kosovo. Cet accord est également le premier du genre que nous négocions avec un partenaire de développement et servira de modèle vis-à-vis d'autres bailleurs et agences de développement. L'assistance luxembourgeoise sera utilisée pour améliorer le service public aux citoyens dans les domaines de la santé, de la formation professionnelle et de l'eau. Permettez-moi d'exprimer ici la gratitude du gouvernement kosovar pour le soutien continu du Luxembourg pour le développement du Kosovo.»

Marie-Josée Jacobs, quant à elle, a dit: «Je suis particulièrement heureuse d'accueillir la ministre Çitaku juste après la concrétisation de l'accord historique de normalisation des relations entre le Kosovo et la Serbie. Je souhaite également féliciter le Kosovo pour la décision prise par la Commission européenne ce lundi 22 avril 2013 à Luxembourg, qui recommande l'ouverture des négociations d'un accord d'association et de stabilisation entre le Kosovo et l'Union européenne. Le Luxembourg a toujours défendu la perspective européenne du Kosovo et s'aligne ainsi sur la décision de la Commission européenne. En ce qui concerne l'accord bilatéral en matière de coopération au développement, nous sommes fiers que les secteurs d'intervention retenus coïncident avec les plans et priorités de développement du Kosovo et nous espérons qu'il aidera le gouvernement dans ses efforts de coordination des bailleurs. Ce nouvel accord de coopération reflète notre ambition de créer un partenariat réel entre les deux pays, au moment où le Bureau de la coopération luxembourgeoise à Pristina est appelé à devenir une ambassade chapeautée par un ambassadeur non résident.»

Audience de congé de Marie-Josée Jacobs

29 avril 2013

Le 29 avril 2013, S.A.R. le Grand-Duc a accordé une audience de congé à Marie-Josée Jacobs, ministre de la Famille et de l'Intégration, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, et à François Biltgen, ministre de la Justice, ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ministre des Communications et des Médias, ministre des Cultes.

Marie-Josée Jacobs et François Biltgen ont décidé de quitter les rangs du gouvernement. Ils seront remplacés par Marc Spautz et Martine Hansen.

Marie-Josée Jacobs, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, ministre de la Famille et de l'Intégration, lors de son audience de congé auprès de S.A.R. le Grand-Duc (© SIP/Nicolas Bouvy)

MADY
DELVAUX-STEHRES

Ministre de l'Éducation et
de la Formation professionnelle

ÉDUCATION NATIONALE

Présentation de la classe préparatoire aux grandes écoles de commerce françaises qui sera proposée au Lycée classique d'Echternach

18 janvier 2013

Lors d'une conférence de presse qui s'est tenue au Lycée technique d'Echternach le 18 janvier 2013, la ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, Mady Delvaux-Stehres, l'ambassadeur de France au Luxembourg, Jean-François Terral, le représentant du rectorat de l'Académie de Nancy-Metz, Francis Giraudot, la proviseur du Lycée Georges de La Tour Metz, Sylve Gautier, et le directeur du Lycée classique d'Echternach, Henri Trauffler, ont présenté la classe préparatoire aux grandes écoles de commerce françaises qui sera proposée au Lycée classique d'Echternach à la rentrée 2013.

La mise en place de cette filière d'excellence marque une étape de plus dans la diversification de l'offre scolaire publique.

Les grandes écoles de commerce et de management françaises (HEC, ESSEC, ESCP Europe…) comptent parmi les meilleurs et les plus prestigieux établissements d'enseignement supérieur. Les diplômés des grandes écoles intègrent des entreprises européennes et internationales de renom et ont des perspectives de carrière particulièrement prometteuses.

Dans la continuité directe de l'enseignement secondaire luxembourgeois, la classe préparatoire qui sera proposée au Lycée classique d'Echternach préparera les élèves aux concours d'entrée des 39 grandes écoles de commerce et de management en France.

Le cycle d'études s'étend sur deux années et est équivalent à 120 crédits ECTS (European Credit Transfer and Accumulation System).

La formation est ouverte en priorité aux détenteurs d'un diplôme de fin d'études secondaires luxembourgeois des sections B, C et D ou d'un diplôme reconnu équivalent (diplômes délivrés par les écoles internationales établies à Luxembourg ou diplômes étrangers). L'admission se fait sur dossier et sur entretien.

Premier bilan de la réforme de l'école fondamentale

24 janvier 2013

Lors d'une conférence de presse donnée le 24 janvier 2013, la ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, Mady Delvaux-Stehres, le professeur en sciences de l'éducation à l'Université du Luxembourg, Daniel Tröhler, et l'ancien administrateur général dudit ministère, Siggy Koenig, ont présenté le premier bilan de la mise en œuvre de la réforme de l'école fondamentale de 2009.

Le rapport de l'université combine une approche quantitative (enquête par questionnaire) et une approche qualitative (entretiens). Celui de Siggy Koenig s'appuie sur la lecture des publications diffusées par le ministère, la synthèse de rapports de réunion, d'enquêtes et de prises de position de syndicats et d'associations, ainsi que sur des entretiens individuels.

Les deux rapports couvrent chacun les aspects majeurs de la nouvelle école fondamentale: les changements pédagogiques, la structure organisationnelle, les mesures de soutien aux élèves, le plan de réussite scolaire, la formation continue des enseignants, etc. Ils analysent également les points de vue de l'ensemble des acteurs et partenaires scolaires: personnel enseignant et éducatif, parents, élèves, inspecteurs, équipes multi-professionnelles, instituteurs-ressources, présidents des comités d'école, communes, syndicats…

À l'issue des interventions des deux rapporteurs, la ministre a exprimé sa satisfaction. En effet, les deux rapports témoignent du soutien des différents partenaires scolaires à la nécessité de la réforme et à ses grands principes. Mady Delvaux-Stehres se réjouit que le dialogue parents/enseignants, le travail en équipe, le président du comité d'école, la formation continue et le plan de réussite scolaire soient appréciés et trouvent leur place dans la nouvelle école fondamentale.

Elle est toutefois pleinement consciente des nombreuses réserves exprimées sur la mise en œuvre des différentes mesures. C'est pourquoi dans les semaines et

Mady Delvaux, ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, Siggy Koenig, ancien administrateur général dudit ministère, et Daniel Tröhler, professeur en sciences de l'éducation à l'Université du Luxembourg
(© Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle)

mois à venir, elle va se concerter avec tous les partenaires. Il s'agira d'identifier les ajustements permettant d'améliorer prioritairement les cinq points suivants.

Les bilans intermédiaires

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle réitère sa disposition à simplifier les bilans intermédiaires afin d'en améliorer la lisibilité et d'en réduire la complexité. Il mettra en place un comité de travail composé de représentants des différents acteurs scolaires et associera étroitement l'Université du Luxembourg aux travaux d'adaptation.

La visibilité des connaissances dans le plan d'études

Le ministère confirme son intention de mettre en évidence, pour chaque socle de compétences défini dans le plan d'études, les connaissances indispensables à son acquisition.

Les procédures administratives

Les critiques à propos d'une charge administrative trop lourde sont récurrentes. Lors des échanges à venir, le ministère analysera en détail, avec les présidents des comités d'école et les coordinateurs de cycle, les besoins et les possibilités de simplification des procédures.

En 2012, le ministère a déjà réagi à la demande des enseignants, en allégeant la procédure d'élaboration des plans de réussite scolaire.

L'amélioration du fonctionnement des équipes multi-professionnelles

Les deux rapports de bilan font ressortir la nécessité d'améliorer le fonctionnement des équipes multi-professionnelles. Il s'agira de renforcer la présence et la disponibilité des équipes dans les écoles pour collaborer avec les enseignants dans la prise en charge des élèves.

La collaboration entre les écoles et les maisons-relais

À partir de la rentrée 2013-2014, toutes les communes réaliseront un plan d'encadrement périscolaire (PEP). Celui-ci couvrira, selon les besoins, toutes les activités offertes aux enfants dans la commune: activités culturelles et sportives, activités d'apprentissage (études surveillées, aide aux devoirs à domicile…), restauration, accueil avant et après les heures de classe... Un vade-mecum qui explicite les objectifs et donne des exemples de bonne pratique sera prochainement publié à l'intention des communes, des écoles et des structures d'accueil.

Mady Delvaux-Stehres assiste à la conférence ministérielle organisée par le Conseil de l'Europe à Helsinki

26 avril 2013

La ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, Mady Delvaux-Stehres, a assisté comme vice-présidente à la conférence ministérielle organisée par le Conseil de l'Europe et les autorités finlandaises les 26 et 27 avril 2013 à Helsinki.

La conférence, qui avait pour thème «Gouvernance et qualité de l'éducation», a conclu qu'une éducation de qualité ne peut être

dissociée des multiples objectifs poursuivis par cette dernière. Outre la préparation à un emploi durable, l'éducation des jeunes vise la préparation à une citoyenneté active dans une société démocratique ainsi que le développement personnel.

Dans son intervention lors de la table ronde organisée dans le cadre de la conférence, Mady Delvaux-Stehres a indiqué que l'éducation restait le meilleur facteur d'intégration sociale, facteur indispensable à la cohésion sociale ainsi qu'au respect et à la valorisation des différences. «Je souscris pleinement aux valeurs du Conseil de l'Europe, qui doivent sous-tendre la gouvernance des systèmes éducatifs. Les projets de réforme mis en place au Luxembourg sont basés sur un projet de société qui prône la culture démocratique et le dialogue interculturel en vue de réduire les tensions sociales qui, dans un climat de crise économique, constituent un facteur de risque pour la cohésion sociale du Luxembourg.»

Le rôle de la profession enseignante est essentiel pour l'atteinte de ces objectifs; ainsi, Mady Delvaux-Stehres a insisté qu'une référence à l'éthique sur laquelle la profession se fonde fasse partie de la déclaration finale de la conférence. «Tout comme la profession de médecin, par exemple, la profession de l'enseignant a besoin d'un cadre de référence qui puisse le guider dans ses actions et dans lequel elle puise le respect qui lui est dû.»

LUC
FRIEDEN

Ministre des Finances

Luc Frieden en mission de développement de la place financière luxembourgeoise en Chine

13-17 janvier 2013

Du 13 au 17 janvier 2013, le ministre des Finances, Luc Frieden, a mené une mission de développement de la place financière à Hong Kong, à Shenzhen et à Pékin, organisée par Luxembourg for Finance. Il était accompagné d'une importante délégation de représentants du secteur financier luxembourgeois.

Le 17 janvier, Luc Frieden a présenté les principaux résultats de sa mission de développement de la place financière luxembourgeoise en Chine. Destinée à préparer la place financière du Luxembourg à l'avenir, la mission avait deux buts: renforcer le positionnement du Luxembourg en tant que place financière internationale et faire en sorte que l'industrie luxembourgeoise des fonds d'investissement dispose d'une entrée sur l'énorme marché chinois.

Le ministre des Finances a d'emblée signalé que l'objectif premier de la place financière du Luxembourg devait être la poursuite de son internationalisation. Bien qu'elle dispose déjà d'un rayonnement international, il faut garder à l'esprit que «la concurrence ne dort pas et qu'aucun acteur ne s'installe automatiquement chez nous». Alors que la croissance en Europe est actuellement «quasi inexistante», cela n'est pas le cas en Asie, en Amérique latine et au Moyen-Orient. «D'où l'intérêt de se rendre dans ces régions, d'y stimuler l'intérêt pour le Luxembourg et d'essayer d'attirer des capitaux et des investissements de ces régions vers le Grand-Duché», a déclaré Luc Frieden.

Luc Frieden, ministre des Finances, en compagnie de Shang Fulin, président de la Commission chinoise de régulation bancaire (© Commission chinoise de régulation bancaire)

Au cours de la visite, il a rencontré le ministre chinois des Finances – entrevue qui a permis de souligner les bonnes relations entre les deux pays –, les présidents des deux autorités de régulation du secteur financier et les présidents de plusieurs grandes banques chinoises.

Lors de ses entretiens, Luc Frieden a essayé de renforcer l'intérêt des Chinois pour l'Europe et le Luxembourg. Il a expliqué que le Grand-Duché pouvait constituer une porte d'entrée idéale pour le marché européen. Il a présenté les avantages que le Luxembourg pouvait offrir dans ce contexte, tout en rappelant que l'Europe permettait à son tour aux investisseurs chinois de développer leurs opérations internationales.

Le ministre des Finances a souligné que le Luxembourg était prêt à jouer un rôle plus important en ce qui concerne la monnaie chinoise, le renminbi, dont le rôle international ne cesse d'augmenter. Il a indiqué que de nombreuses opérations au Luxembourg se faisaient déjà en renminbi, mais que ces activités pouvaient encore être développées. D'autant plus que la Chine recherche, à côté de Hong Kong où sont réalisées aujourd'hui la plupart des opérations en renminbi, une autre place financière pour ces transactions.

Luc Frieden et son homologue de la République populaire de Chine, Xie Xuren
(© Ministère des Finances de la République populaire de Chine)

Au cours des entrevues avec la Bank of China et l'Industrial and Commercial Bank of China – deux banques qui ont décidé en 2012 de faire du Grand-Duché leur *hub* européen –, Luc Frieden a rassuré leurs dirigeants, en expliquant «que nous ferons tout pour qu'ils puissent continuer à développer leurs activités européennes à partir du Luxembourg». Les interlocuteurs chinois ont signalé de leur côté qu'ils appréciaient tout particulièrement l'accès direct et non bureaucratique aux autorités luxembourgeoises. Selon Luc Frieden, un autre atout du Luxembourg est le fait qu'il ne se soucie pas uniquement de son marché national, mais considère plutôt l'Europe ou le monde entier comme «son» marché.

Luc Frieden a également rencontré les dirigeants de la China Construction Bank, qui a déjà annoncé sa décision de s'implanter au Luxembourg, et de deux autres banques chinoises qui sont encore à la recherche d'un *hub* en Europe.

En ce qui concerne l'industrie des fonds d'investissement, principal secteur d'avenir de la place financière du Luxembourg, Luc Frieden s'est intéressé au fait que le montant que les acteurs chinois étaient autorisés à investir à l'étranger était en train d'être augmenté. Selon lui, ceci représente des opportunités nouvelles pour l'industrie luxembourgeoise des fonds. De plus, il souhaite que «le Luxembourg soit présent en Chine, dont le marché est en train de s'ouvrir, pour que notre industrie des fonds puisse investir en Chine». Et d'ajouter que ceci permettra de générer aussi des emplois au Luxembourg.

Luc Frieden s'est également rendu à Hong Kong, où le Luxembourg compte parmi les plus grands distributeurs de fonds d'investissement. Il y a participé à l'Asia Financial Forum pour présenter les points de vue du Luxembourg et rappeler son idée d'une collaboration plus étroite entre les différentes places financières au monde.

Promotion de la place financière: Luc Frieden repositionne Luxembourg for Finance

31 janvier 2013

Luxembourg for Finance (LFF), l'agence de développement de la place financière, bénéficiera d'un nouveau positionnement dans les mois à venir. Tel est le résultat du bilan dressé après la première phase de fonctionnement de cette agence créée en 2007.

Avant de présenter ce repositionnement, le ministre des Finances, Luc Frieden, a insisté sur l'importance de la promotion de la place financière. La crise internationale, la concurrence croissante ainsi que la faible croissance économique en Europe constituent d'énormes défis. S'y ajoutent les efforts de régulation du secteur financier, la tendance internationale vers une nouvelle définition du secret bancaire et la mise en place d'une union bancaire en Europe.

«Cet environnement international en évolution demande une nouvelle stratégie de croissance pour notre place financière», a souligné Luc Frieden. Il s'agit de trouver de nouveaux clients sur les marchés en croissance, de disposer de produits et de services à orientation internationale et de continuer à pouvoir faire face à la concurrence. «Il y a quelques années encore, les clients venaient quasi automatiquement au Luxembourg. Aujourd'hui, nous devons activement aller à leur recherche», a-t-il expliqué. Même chose au niveau de la promotion: «Alors qu'il suffisait autrefois de dire aux clients qui nous sommes, nous devons leur expliquer aujourd'hui ce que le Luxembourg peut offrir de plus par rapport à nos concurrents dans ce nouvel environnement.»

Le ministre des Finances a expliqué ensuite que le lancement de LFF en 2007 répondait essentiellement à deux objectifs: informer sur les atouts du Luxembourg et professionnaliser les missions de promotion de la place financière à l'étranger.

Après cinq années de fonctionnement, les acteurs publics et privés réunis au sein de LFF ont soumis l'agence à une évaluation. Celle-ci a conclu que le bilan était grosso modo positif, que beaucoup d'objectifs avaient été atteints et que la promotion avait pu être professionnalisée.

Néanmoins, le nouvel environnement a contraint les acteurs à lancer la deuxième phase de l'agence. Tout en se basant sur les acquis actuels, LFF bénéficiera d'un positionnement plus international. La collaboration avec les autres ministères, notamment avec le ministère de l'Économie et du Commerce extérieur, l'agence Luxembourg for Business, les ambassades du Luxembourg à l'étranger, les Trade and Investment Offices, sera également renforcée. La gouvernance de l'agence sera également modifiée, de sorte qu'elle pourra en fin de compte recourir à du personnel propre. Luc Frieden a en outre annoncé que l'État augmenterait sa participation au sein de LFF et que Nicolas Mackel, consul général du Luxembourg à Shanghai, en deviendrait le nouveau directeur.

Luc Frieden détaille la situation des finances publiques telle qu'elle se présentait fin décembre 2012

6 février 2013

Le 6 février 2013, le ministre des Finances, Luc Frieden, a détaillé la situation des finances publiques telle qu'elle se présentait fin décembre 2012.

Il a d'emblée tenu à préciser qu'en relation avec l'exercice 2012, le niveau des recettes était certes déjà connu, mais qu'il fallait attendre la fin du premier trimestre 2013 avant d'être en mesure de connaître le niveau des dépenses imputables à l'exercice 2012, car différents éléments – notamment les dépenses de Sécurité sociale – ne peuvent pas être comptabilisés avant la fin du mois de mars.

En ce qui concerne la perception des recettes, Luc Frieden a tenu à saluer le travail de l'État et des administrations fiscales, car avec 10,9 milliards d'euros, les recettes effectives correspondent de très près aux estimations budgétisées pour l'année 2012.

Le ministre des Finances a détaillé, entre autres, quatre postes d'impôts. L'impôt sur les collectivités est avec 1,5 milliard d'euros en phase avec les estimations. Les impôts perçus sur les salaires et traitements restent cependant en dessous des estimations avec un total de 2,4 milliards d'euros (2,6 milliards d'euros prévus dans le budget). Le niveau de la TVA est avec quelque 3 milliards d'euros en phase avec les estimations. Elle aura augmenté de 300 millions par rapport à l'année 2011. Avec un montant de 720 millions d'euros provenant de la TVA sur le commerce électronique, ce volet a atteint un record historique en 2012. «Il faut néanmoins se rappeler que cet argent est payé par les citoyens de par le monde et que dès 2015-2016, ces recettes vont graduellement diminuer», a tenu à prévenir Luc Frieden.

Il s'est encore réjoui de la bonne tenue de la taxe d'abonnement, issue de l'industrie des fonds. Avec une recette de 612 millions d'euros (estimation budgétaire: 630 millions d'euros), ce volet de la place financière, qui tient particulièrement à cœur au ministre des Finances, confirme à ses yeux sa position dans un environnement fort difficile.

Côté dépenses, et en tenant compte de celles qui devront être comptabilisées sur la période de janvier à mars 2013, l'administration centrale accusera un déficit

se situant entre 1,2 et 1,5 milliard d'euros. Le ministre des Finances a jugé satisfaisant le fait que ce déficit soit moins important que prévu. Il a rappelé que les chiffres de l'année 2012 renfermaient déjà des mesures de consolidation des finances publiques et qu'elles avaient déjà un effet notable. Toutefois, Luc Frieden a souligné qu'il importait de rester vigilant et de continuer les efforts afin d'assurer une croissance durable.

Luc Frieden a relevé la progression de certaines dépenses liée à la crise économique. Ainsi, les dépenses du Fonds pour l'emploi ont dépassé de 50 millions d'euros les estimations, notamment en ce qui concerne le financement du chômage complet et partiel. Les rémunérations ont connu une progression attendue de 5,3%, due à l'effet combiné de l'indexation, des promotions et de la progression normale des rémunérations. Dans l'ensemble, en comparaison avec les estimations budgétaires, aucune déviation particulière n'est à constater au niveau des dépenses.

Le Grand-Duché de Luxembourg ratifie le pacte budgétaire

27 février 2013

Le 27 février 2013, le Grand-Duché de Luxembourg a ratifié le pacte budgétaire: le projet de loi portant approbation du traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance dans l'Union économique et monétaire, signé à Bruxelles le 2 mars 2012 par 25 États membres de l'Union européenne (à l'exception de la République tchèque et du Royaume-Uni), a été adopté à la Chambre des députés par 46 voix contre 10.

Le traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance dans l'Union économique et monétaire vise à préserver la stabilité de la zone euro dans son ensemble, en obligeant les parties contractantes à maintenir des finances publiques saines et soutenables grâce au respect de règles spécifiques qui visent à prévenir tout déficit public excessif pouvant entraîner une dynamique pernicieuse de leur dette publique.

Il prévoit notamment un dispositif imposant aux parties contractantes de présenter des budgets nationaux qui soient en équilibre ou en excédent, grâce à la mise en place d'une règle d'équilibre structurel du solde budgétaire. Il contraint également davantage les États contractants franchissant la limite de 3% du produit intérieur brut (PIB) de déficit public, en leur demandant de prendre des mesures détaillées pour corriger de façon effective et durable leur déficit public excessif.

Le traité renforce ainsi l'encadrement de la politique budgétaire des États membres de l'Union européenne.

Historique

Le traité sur l'Union européenne, signé à Maastricht le 7 février 1992, a obligé les États membres à coordonner leurs politiques économiques. Il a également institué un contrôle des déficits publics excessifs avec l'article 104 du traité instituant la Communauté européenne, complété par un protocole sur la procédure concernant les déficits excessifs.

Les critères de référence essentiels sont la limitation à 3% pour le rapport entre le déficit public prévu ou effectif et le PIB aux prix du marché, et la limitation à 60% pour le rapport entre la dette publique et le PIB aux prix du marché.

Ce mécanisme a été complété en 1997 par ce qu'il est convenu d'appeler le pacte de stabilité et de croissance (PSC), qui repose sur un volet préventif et un volet correctif en cas de déficit excessif. Le volet préventif se présente sous la forme d'une surveillance multilatérale des trajectoires budgétaires des États membres qui doivent mener une politique permettant d'atteindre leur objectif budgétaire de moyen terme fixé dans leur programme de stabilité ou de convergence. Le volet correctif permet de déclencher une procédure pour déficit public excessif dans le cas d'un déficit public franchissant la limite des 3% ou celle de 60% du PIB pour la dette publique ne diminuant pas à un rythme suffisant.

Or, face à la crise, certains États membres n'ont pas réussi à respecter les règles strictes fixées par le PSC et se sont ainsi livrés à des excès d'endettement et de déficit préjudiciables à l'ensemble de la zone euro, voire ont dépassé la limite des 3% de déficit autorisé pendant plusieurs années.

En 2011, le PSC de 1997 a fait l'objet d'une réforme connue sous la dénomination de *six-pack,* constituée par cinq règlements et une directive, textes entrés en

vigueur le 13 décembre 2011. Ces textes ont introduit une réforme du PSC dans ses volets préventif et correctif, une nouvelle procédure concernant la surveillance des déséquilibres macroéconomiques et un mécanisme renforcé de mise en œuvre. Le but est de mettre en place des mécanismes visant à identifier et à résoudre en amont les difficultés susceptibles d'affecter la stabilité de la zone euro.

Le traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance dans l'Union économique et monétaire complète les exigences du PSC et constitue le dernier instrument financier en date mis en œuvre par les États membres de l'Union européenne en vue de renforcer la discipline budgétaire.

Ces instruments de discipline budgétaire, dont le traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance dans l'Union économique et monétaire est l'aboutissement, ont été accompagnés par la mise en place de mesures financières – adoptées au niveau de l'Union ou de la zone euro – destinées à faire face à la crise des dettes souveraines, qui a touché successivement la Grèce, l'Irlande, le Portugal, l'Espagne et l'Italie. Il s'agit en l'occurrence du Fonds européen de stabilité financière et du Mécanisme européen de stabilité, dont les capacités d'intervention ont été progressivement renforcées.

De plus, l'instauration du semestre européen a permis de donner corps à la coordination des politiques économiques et budgétaires des États membres, en assurant notamment la cohérence des programmes nationaux avec les règles du PSC et la stratégie Europe 2020.

Signature d'une convention de non-double imposition entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République tchèque

5 mars 2013

En marge du Conseil «Ecofin» à Bruxelles, les ministres des Finances du Grand-Duché de Luxembourg, Luc Frieden, et de la République tchèque, Miroslav Kalousek, ont signé en date du 5 mars 2013 un accord de non-double imposition entre les deux pays.

La convention, visant à éviter les doubles impositions et la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu et la fortune entre le Luxembourg et la République tchèque, remplace l'accord signé en 1991.

Cette nouvelle convention est conforme aux standards de l'Organisation de coopération et de développement économiques, notamment en ce qui concerne l'échange de renseignements, et elle comporte une disposition anti-abus. En outre, les fonds d'investissement sont couverts par les dispositions de la convention.

À ce jour, le Luxembourg a signé une soixantaine d'accords de non-double imposition avec d'autres pays. Ces conventions approfondissent les relations économiques et financières internationales dans l'intérêt du Grand-Duché de Luxembourg et le réseau des conventions continuera à être élargi.

Luc Frieden à Seattle pour des entretiens avec les dirigeants d'Amazon

7-9 mars 2013

Du 7 au 9 mars 2013, le ministre des Finances, Luc Frieden, s'est rendu à Seattle, aux États-Unis, pour des entretiens avec les dirigeants d'Amazon.

Amazon a établi son quartier européen au Luxembourg en 2003 et a mené une stratégie d'expansion depuis cette implantation représentant aujourd'hui une société d'environ 400 personnes travaillant en son sein. Amazon centralise au Luxembourg toutes les fonctions managériales horizontales en Europe. Il s'agit également d'un acteur-clé pour le secteur du commerce électronique au Luxembourg, que le gouvernement entend promouvoir davantage.

Dans le cadre de la préparation des discussions internationales sur la fiscalité des sociétés multinationales, qui se tiendront au sein de l'Union européenne, de l'Organisation de coopération et de développement économiques, du G20 et du Forum mondial, le ministre des Finances a rencontré les dirigeants d'Amazon pour un échange de vues.

Il a par ailleurs prévu de mener des concertations de ce type avec d'autres interlocuteurs concernés dans les mois à venir.

Réunion informelle des ministres des Finances germanophones à Berlin

13 mars 2013

Sur l'invitation du ministre des Finances allemand, Wolfgang Schäuble, le ministre des Finances, Luc Frieden, s'est rendu à Berlin le 13 mars 2013 pour une réunion des ministres des Finances germanophones.

Étaient également présents la ministre fédérale des Finances de l'Autriche, Maria Fekter, la conseillère fédérale en charge des Finances de la Confédération suisse, Eveline Widmer-Schlumpf, et le chef du gouvernement, ministre des Finances du Liechtenstein, Klaus Tschütscher.

Ces réunions, qui se tiennent à intervalles réguliers depuis 2010, donnent lieu à un échange de vues sur les sujets d'actualité dans les domaines des finances publiques et de la politique fiscale européenne.

Lors de la réunion, les discussions ont tourné essentiellement autour des nouveaux défis qui viennent d'être thématisés au niveau de l'Organisation de coopération et de développement économiques (suite au dernier G20) ainsi qu'au niveau de l'Union européenne dans le domaine de la fiscalité, à savoir notamment la fiscalité des entreprises multinationales. Ont également été abordés le Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) et la situation dans la zone euro.

Au premier plan (de g. à dr.): Maria Fekter, ministre fédérale des Finances de la république d'Autriche, Wolfgang Schäuble, ministre des Finances de la République fédérale d'Allemagne, Eveline Widmer-Schlumpf, présidente de la Confédération suisse, conseillère fédérale en charge des Finances. Debout (de g. à dr.): Luc Frieden, ministre des Finances, et Klaus Tschütscher, Premier ministre, ministre des Finances de la principauté de Liechtenstein (© Ministère fédéral des Finances de la République fédérale d'Allemagne)

Explications de Luc Frieden à la Chambre des députés sur la situation à Chypre

20 mars 2013

Le 20 mars 2013, le ministre des Finances, Luc Frieden, a donné à la Chambre des députés des explications sur la situation en Chypre, suite à la réunion de l'Eurogroupe du 15 mars 2013 et des événements survenus dans ce pays depuis.

Accord sur l'aide pour Chypre: une nécessité pour la stabilité dans la zone euro

Luc Frieden a mis en évidence la situation difficile dans laquelle se trouvait à l'heure actuelle Chypre, et plus généralement l'Europe. Les graves problèmes de financement que connaît Chypre – et qui résultent en partie aussi des effets de contagion créés par la crise dans la zone euro – risquent à leur tour d'avoir des effets déstabilisants sur les autres pays de la zone euro. C'est principalement pour cette raison qu'une aide par le Mécanisme européen de stabilité a été jugée indispensable.

Le ministre des Finances a mis en avant que cette aide ne constituait pas seulement un acte de solidarité envers Chypre, mais également envers nous-mêmes, en évitant le défaut de paiement du pays et en préservant ainsi la

stabilité financière de la zone euro dans son ensemble. De plus, cette aide devrait permettre à Chypre de retrouver, à terme, des finances publiques soutenables et d'avoir à nouveau accès aux marchés de capitaux.

Contribution de stabilité décidée par l'Eurogroupe

En ce qui concerne les modalités du plan d'aide, Luc Frieden a évoqué que diverses options avaient été longuement débattues dans la nuit du 15 au 16 mars et que la solution retenue dans l'accord, prévoyant entre autres une contribution unique de stabilité prélevée sur les dépôts bancaires, était considérée comme la moins perturbante parmi les options présentées. Il a tenu à remarquer que l'option d'une aide couvrant le montant total du besoin de financement, évalué à 17 milliards d'euros et correspondant à peu près au produit intérieur brut du pays, n'avait pas trouvé de consensus. L'Eurogroupe a fini par approuver une aide à hauteur de 10 milliards d'euros accordée seulement si, en échange, Chypre s'engageait à remplir un certain nombre de conditions, en contribuant notamment à la somme manquante pour arriver au montant total du besoin de financement.

Points forts du secteur financier luxembourgeois: diversification de la structure et de la clientèle ainsi que stabilité garantie

En abordant la comparaison faite par certains entre le Luxembourg et Chypre, un point important dans la perspective luxembourgeoise, Luc Frieden a fait remarquer que cette comparaison n'était pas pertinente. Leur seule similitude consistait en la superficie du pays et la taille relative du secteur financier. À part cela, les deux pays se distinguent considérablement dans leur structure, le Luxembourg se caractérisant par un secteur financier beaucoup plus diversifié, offrant une très large gamme de produits à une clientèle nationale et internationale, et respectant les standards internationaux en matière de régulation. Il a assuré que dans ce contexte difficile, le gouvernement luxembourgeois prendrait toutes les précautions nécessaires pour assurer la stabilité du secteur financier luxembourgeois et que la situation ne devrait pas inciter à une perte de confiance générale dans le système financier européen.

Pour conclure, Luc Frieden a souligné que, lors de futurs débats, le Luxembourg serait ouvert à des solutions alternatives et que l'objectif resterait celui de trouver une solution permettant d'éviter que Chypre tombe en défaut de paiement.

Prise de position du gouvernement: «Les marchés financiers européens ont besoin de secteurs financiers internationaux forts»

27 mars 2013

Le Luxembourg est convaincu de l'importance d'un bon fonctionnement du marché intérieur, y compris en matière de services financiers, tout comme de la nécessité de finances publiques saines favorisant la prospérité et la stabilité dans la zone euro.

Aussi le Luxembourg n'adhérera-t-il pas à des politiques visant à renationaliser des éléments du marché intérieur et à y introduire des éléments contraires à l'esprit des traités et au bon fonctionnement de l'économie. L'approche doit rester une approche européenne.

Par principe, le Luxembourg est dès lors préoccupé par les récentes déclarations faites dans le contexte de la crise chypriote et exacerbé par des comparaisons entre secteurs financiers internationaux dans la zone euro, par des réflexions sur la taille du secteur financier par rapport au produit intérieur brut (PIB) du pays et les prétendus risques que ceci poserait pour la soutenabilité budgétaire et économique.

Le Luxembourg appuie pleinement le programme d'ajustement pour Chypre, nécessaire pour rétablir une croissance soutenable et des finances publiques saines, et pour avoir de nouveau accès aux marchés financiers. En matière de restructuration du secteur financier, il a été considéré que le secteur financier y était structurellement déséquilibré et avait besoin de mesures amenant, à l'horizon 2018, la réduction du secteur bancaire au niveau moyen dans l'Union européenne.

En ce qui concerne le secteur financier au Luxembourg, il y a lieu de souligner son caractère fondamentalement international au sein de la zone euro, qui fait de lui une porte d'entrée importante pour les investissements dans la zone euro.

Ce secteur contribue ainsi à la compétitivité générale de tous les États membres. Sa clientèle diversifiée, ses produits sophistiqués, sa supervision efficace et l'application rigoureuse des standards internationaux constituent sa spécificité.

La taille appropriée d'un secteur financier ne saurait se déterminer en fonction de son rapport avec le PIB. Sont au contraire d'une importance primordiale 1) la qualité et la stabilité du secteur et 2) sa taille non pas par rapport à l'économie nationale, mais bien par rapport à la zone euro et au marché intérieur dans leur ensemble. L'argument de la proportionnalité est contraire aux aspirations politiques et conceptuelles du marché intérieur.

C'est dans cet esprit que le Luxembourg s'est rallié à l'établissement au sein de la zone euro d'une véritable union bancaire, démarrant par une supervision commune, mais comportant inévitablement aussi un système intégré de garantie des dépôts et de résolution bancaire.

Luc Frieden assiste à Londres à la conférence de l'Association luxembourgeoise des fonds d'investissement

9 avril 2013

Le 9 avril 2013, le ministre des Finances, Luc Frieden, a ouvert à Londres la conférence annuelle de l'Association luxembourgeoise des fonds d'investissement, en saluant l'étroite coopération entre les places de Londres et de Luxembourg. Devant un auditoire de 700 personnes, il a présenté la stratégie de la place financière du Luxembourg en Europe et dans le monde.

Dans son discours, Luc Frieden a mis en avant que l'Europe avait besoin de centres financiers internationaux en mesure de saisir les opportunités dans l'industrie des fonds et d'attirer les capitaux internationaux. Il a notamment souligné la dimension internationale du secteur financier luxembourgeois, qui se caractérise par ailleurs aussi à travers la stabilité, la solidité, la qualité et la diversité des services offerts ainsi que le respect de standards internationaux.

Selon Luc Frieden, ces facteurs permettent de développer davantage les services financiers au Luxembourg et constituent les garants de la confiance dans l'avenir de la place financière.

Luc Frieden, ministre des Finances, ouvre la conférence annuelle de l'Association luxembourgeoise des fonds d'investissement (© Ministère des Finances)

Il a également tenu à rassurer que le gouvernement était déterminé à développer la place financière du Grand-Duché comme centre financier international au sein de la zone euro.

Échange automatique d'informations

10 avril 2013

La place financière du Luxembourg est un atout de tout premier rang pour l'économie du pays. Elle tire son succès du dynamisme de ses acteurs, de la diversité de ses produits, de son caractère international comme de sa réglementation stricte, qui assure la solidité des opérateurs et le respect des standards internationaux en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, la fraude et l'évasion fiscale, tels qu'établis par l'Union européenne, l'Organisation de coopération et de développement économiques, le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales ainsi que par le Fonds monétaire international.

Suite aux récents développements internationaux, à savoir le Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA), mais aussi l'échec de l'accord Rubik entre l'Allemagne et la Suisse, et dix ans après la finalisation par le Conseil de l'Union européenne de la directive 2003/48/CE sur la fiscalité de l'épargne, le moment est venu de faire le point sur la coexistence transitoire entre échange automatique d'informations et retenue à la source. Aux yeux du gouvernement luxembourgeois, cette dernière offre un équilibre optimal entre protection de la vie privée et un niveau d'imposition effective des revenus de l'épargne. Cela étant, les développements internationaux indiquent clairement que la tendance évolue vers l'échange automatique.

Le gouvernement luxembourgeois a ainsi décidé d'introduire, au 1er janvier 2015 et sur base du champ d'application de la directive 2003/48/CE, l'échange automatique d'informations sur les paiements d'intérêts que des agents payeurs établis au Luxembourg effectuent en faveur de personnes physiques ayant leur résidence dans un autre État membre de l'Union européenne, afin que ces bénéficiaires soient imposés conformément aux dispositions législatives de leur État de résidence, tout en sauvegardant la confidentialité de données qui sont sans incidence fiscale.

Les dispositions législatives en vigueur pour les personnes physiques résidant au Luxembourg resteront inchangées; ces bénéficiaires continueront à être soumis à une retenue à la source de 10% sur leurs revenus de l'épargne et bénéficieront du secret bancaire tel qu'il existe aujourd'hui.

Le traitement fiscal de citoyens ou résidents des États-Unis d'Amérique, qui sont clients d'instituts financiers au Luxembourg, feront l'objet d'un accord bilatéral actuellement en négociation entre le Luxembourg et les États-Unis.

Le traitement fiscal des paiements d'intérêts effectués au bénéfice de personnes physiques résidant dans d'autres pays restera inchangé et régi par les accords de non-double imposition liant le Luxembourg à ces pays.

Fruit d'un dialogue constant avec nos partenaires au cours des dernières années et de l'analyse que le gouvernement en tire pour le futur développement du monde international de la finance, cette initiative y positionnera le Luxembourg comme un centre financier international, moderne, transparent et respectueux de la vie privée, dont le caractère fondamentalement ouvert et la diversité de ses produits seront les garants de la satisfaction de sa clientèle qui, de par le monde, lui fait et lui fera confiance.

Luc Frieden à la réunion informelle Ecofin à Dublin

12-13 avril 2013

Les 12 et 13 avril 2013, le ministre des Finances, Luc Frieden, a assisté à Dublin à la réunion informelle Ecofin réunissant les ministres des Finances de l'Union européenne (UE).

Lors de cette réunion, Luc Frieden a eu l'occasion d'exposer la récente décision du gouvernement luxembourgeois d'introduire, au 1er janvier 2015 et sur base du champ d'application de la directive 2003/48/CE sur la fiscalité de l'épargne, l'échange automatique d'informations pour les paiements d'intérêts en faveur de personnes physiques qui résident dans les pays de l'UE autres que le Luxembourg.

Il a souligné que le Luxembourg adhérait pleinement aux objectifs de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale et qu'en tant que place financière internationale, il était essentiel de refléter les normes internationales pour garantir, à long terme, la compétitivité de la place financière luxembourgeoise en Europe et au-delà.

En effet, toute perte de compétitivité des places financières européennes par rapport à leurs concurrents de par le monde déboucherait sur une raréfaction des liquidités et à un renchérissement des investissements dont l'Europe aura besoin pour retrouver la croissance. Fort de sa diversité et de ses atouts de stabilité, de solidité et de solvabilité, la place financière luxembourgeoise assumera également à l'avenir son rôle de plateforme d'investissements pour le marché intérieur européen.

Luc Frieden a donc lancé un appel aux États membres du G20 afin que cette instance regroupant les plus grandes économies du monde fasse de l'échange automatique d'informations la norme internationale que tous ses membres s'engagent à appliquer effectivement.

Un autre sujet de discussion important était la mise en place du mécanisme de surveillance unique dans le contexte des futurs travaux sur l'intégration financière au sein de l'UE.

Luc Frieden a rappelé les engagements pris au niveau des chefs d'État ou de gouvernement et a exhorté ses collègues à ne pas donner l'impression qu'on était en train de faire marche arrière par rapport à ces engagements. Ainsi, outre au mécanisme de surveillance unique, il est urgent de faire des progrès sur les directives «résolution bancaire» et «systèmes de garantie des dépôts» ainsi que sur le mécanisme de résolution unique et la recapitalisation directe des banques par le Mécanisme européen de stabilité. Il a donc insisté sur la cohérence de l'architecture dans son ensemble, à savoir assurer que les trois piliers de l'union bancaire, qui couvrent la supervision, la garantie des dépôts et la résolution, ne soient pas dissociés et traités de manière asymétrique. L'intégration financière doit se faire de manière équilibrée et sereine afin de consolider la confiance des investisseurs.

Entrevue de Luc Frieden avec le secrétaire général de l'OCDE, Angel Gurría, à Paris

15 avril 2013

Lors de l'entrevue à Paris du ministre des Finances, Luc Frieden, avec le secrétaire général de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Angel Gurría, le 15 avril 2013, le ministre des Finances a brièvement exposé la décision du gouvernement luxembourgeois d'introduire, au 1er janvier 2015, l'échange automatique d'informations pour les paiements d'intérêts en faveur de personnes physiques résidant dans les pays de l'Union européenne autres que le Luxembourg.

Il a insisté sur le fait qu'il était essentiel que le même standard soit adopté par toutes les places financières et que l'échange automatique d'informations devienne un standard mondial adopté au niveau du G20 ou, mieux encore, au niveau mondial. Dans ce contexte, il a mis en avant le rôle important que l'OCDE jouait dans la gestion des dossiers et a appelé à ce qu'elle veille à une bonne coordination des actions visant l'application du standard par toutes les juridictions.

En abordant la fiscalité des entreprises multinationales, Luc Frieden a souligné que les conventions internationales en matière fiscale ne devaient pas amener les entreprises à échapper totalement à toute taxation par le fait qu'elles transfèrent leurs bénéfices dans des juridictions à taux d'imposition nul. Mais il a indiqué que dans les efforts pour assurer une taxation effective, il était essentiel de trouver un système équilibré avec des critères respectant l'aspect interna-

Luc Frieden, ministre des Finances, et Angel Gurría, secrétaire général de l'Organisation de coopération et de développement économiques, à Paris le 15 avril (© OCDE)

tional des activités commerciales afin d'éviter tout risque de retour au protectionnisme et de fragmentation du marché intérieur.

Luc Frieden a également souligné l'importance d'une analyse fondée du commerce électronique et des principes d'application de la fiscalité à ce secteur d'avenir.

Entrevues de Luc Frieden avec ses homologues suisse, autrichien, allemand et singapourien sur l'échange automatique d'informations en matière fiscale

19-20 avril 2013

En marge des réunions de printemps du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale, qui se sont tenues les 19 et 20 avril 2013 à Washington, le ministre des Finances, Luc Frieden, a eu plusieurs entrevues bilatérales pour discuter des sujets d'actualité en matière financière et fiscale.

Un des sujets les plus débattus a été l'échange automatique d'informations en matière fiscale. Luc Frieden s'est entretenu avec ses homologues suisse, autrichien, allemand et singapourien afin d'approfondir les réflexions qu'il a présentées à la réunion informelle à Dublin et lors de son entrevue avec Angel Gurría. Luc Frieden a en effet estimé que le passage à l'échange automatique ne pouvait uniquement réussir que si un *level playing field* était assuré parmi toutes les places financières internationales et qu'il incombait aux instances internationales, telles que l'Organisation de coopération et de développement économiques, de promouvoir ce standard à un niveau global. C'est d'ailleurs dans ce contexte que le ministre des Finances a salué le communiqué publié par le G20 à l'issue de la dernière réunion à Washington, préconisant que la communauté internationale adopte l'échange automatique d'informations et en fasse le nouveau standard international de lutte contre l'évasion fiscale.

Figuraient également au rendez-vous des rencontres avec des hauts responsables du FMI, au cours desquelles a été abordée la situation économique dans la zone euro et en particulier la situation en Chypre. Dans le cadre de ces discussions, le FMI a salué la stabilité, la diversité et la solidité du secteur financier luxembourgeois.

Luc Frieden est également intervenu lors d'un séminaire intitulé «Taxation of the financial sector», où il a exposé la position du Luxembourg sur la question de la *financial transaction tax.* Selon le ministre des Finances, il est essentiel de se mettre d'accord sur les objectifs d'une telle taxe, qui doivent être clairement définis. De plus, une analyse des impacts potentiels se révèle nécessaire afin de s'assurer que la croissance n'est pas ralentie par une possible délocalisation de certaines transactions et par des flux d'investissement. Luc Frieden a insisté plusieurs fois sur le caractère fondamentalement international d'une telle taxe et a mis en avant la considération que la taxe devrait être appliquée par toutes les juridictions au niveau de l'Union européenne ou, mieux encore, au niveau du G20. Ce point de vue est d'ailleurs partagé par le FMI, qui préconise l'application d'une telle taxe à un niveau global.

Tous ces sujets ont aussi été discutés lors d'une entrevue avec la sous-secrétaire au Trésor des États-Unis d'Amérique, Lael Brainard, chargée des Questions internationales. Elle a également fait part des réticences des autorités américaines, en concertation avec le secteur privé, d'accepter le mécanisme actuel du Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA), tel que proposé par la Commission européenne. Finalement, les deux ministres ont fait le point sur les négociations au sujet du FATCA, qui avancent à la satisfaction des deux parties.

Luc Frieden à la conférence de la City Week à Londres

22 avril 2013

Le 22 avril 2013, le ministre des Finances, Luc Frieden, est intervenu lors de la conférence prestigieuse annuelle organisée par la City Week à Londres.

Le sujet de son intervention portait sur «The future of the euro and potential for a Banking Union».

Avant de se prononcer sur le sujet de la conférence, Luc Frieden a salué l'étroite collaboration entre les places financières de Londres et de Luxembourg que le secrétaire d'État au Trésor, Greg Clark, avait également relevée lors de

son intervention. Luc Frieden a ensuite présenté les atouts de la place financière de Luxembourg, en mettant en exergue la complémentarité de celle-ci par rapport à celle de la City de Londres et en présentant sa vue sur une concurrence saine au bénéfice des deux partenaires. Il a également souligné l'importance d'assurer la dimension internationale des grands centres financiers à l'avenir.

Il a ensuite enchaîné sur quelques observations sur le marché intérieur dans l'Union européenne. En insistant sur l'importance de préserver l'intégrité du marché unique, Luc Frieden s'est exprimé en faveur d'une intégration plus poussée dans la zone euro, à condition qu'elle soit équilibrée et ne fasse pas obstacle à la compétitivité des États membres. L'objectif ultime doit être d'encourager la croissance et d'assurer la confiance. En ce qui concerne la gouvernance et la réactivité des institutions européennes, il a mis en avant la nécessité de pouvoir procéder rapidement et efficacement. Une procédure de prise de décision rapide et un cadre conceptuel cohérent sont indispensables pour une bonne gestion de la crise, ceci afin de rétablir la confiance des investisseurs et de garantir la sérénité en Europe. L'euro est en effet plus qu'une devise; il représente le débat qui traverse comme un fil rouge tous les dossiers occupant les ministres des Finances en Europe. Ces dossiers se résument à la question de savoir si nous voulons plus ou moins d'intégration et, dans l'affirmative, de quelle manière.

Concernant l'union bancaire, Luc Frieden a rappelé ce qu'il avait eu l'occasion de répéter lors de la réunion informelle à Dublin, à savoir l'importance d'une mise en place conséquente et symétrique des trois piliers de l'union bancaire. La supervision unique n'est qu'un premier pas et il n'est pas question de retarder les autres étapes, qui sont une *conditio sine qua non* pour que la crédibilité et l'efficacité de ce mécanisme de supervision soient assurées. Le fonds de résolution ainsi que la garantie de dépôt au niveau européen doivent être discutés très rapidement.

Finalement, Luc Frieden a indiqué qu'il soutenait la démarche du Royaume-Uni, en exerçant un recours contre la décision d'autorisation de la coopération renforcée pour la taxe sur les transactions financières. Sans se prononcer sur la forme précise du soutien qu'il apportait à cette démarche, il a rappelé ses réticences à participer à une initiative mettant en péril le *level playing field* entre les places financières. Il a également critiqué le fait que l'actuelle proposition de la Commission européenne produirait des effets extraterritoriaux pour les États non-participants.

Luc Frieden présente la situation des finances publiques au premier trimestre 2013

26 avril 2013

Le 26 avril 2013, le ministre des Finances, Luc Frieden, a présenté à la commission des Finances et du Budget de la Chambre des députés la situation des finances publiques telle qu'elle se présentait fin mars 2013.

Au cours des trois premiers mois de l'année 2013, les recettes courantes de l'État ont augmenté de 289,4 millions d'euros (+10,6%) par rapport à l'année précédente.

Luc Frieden a expliqué que cette progression était notamment due à une augmentation sur les salaires et traitements de 56 millions d'euros (+8,2%), une hausse de l'impôt sur les collectivités de 60 millions d'euros (+21,7%) et une augmentation de la taxe sur la valeur ajoutée de 138,9 millions d'euros (+18,1%).

Cependant, le ministre des Finances a noté que l'évolution des recettes courantes était impactée par un certain nombre de phénomènes exceptionnels et/ou saisonniers. Ceci explique notamment la forte progression de la TVA et de l'impôt de solidarité. Il a fait remarquer que la trajectoire de l'évolution des dépenses de l'administration centrale était également impactée par des phénomènes saisonniers. Il a souligné que, par conséquent, l'évolution des recettes et des dépenses ne pouvait pas être extrapolée à l'année entière.

Finalement, Luc Frieden a conclu en disant qu'au premier trimestre 2013, l'évolution des recettes et des dépenses était globalement en ligne avec les prévisions budgétaires sous-jacentes à l'élaboration du budget 2013.

EN BREF	
11-12 février 2013	Luc Frieden aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Ecofin» à Bruxelles
22 février 2013	Luc Frieden reçoit le président de la China Merchants Bank
4-5 mars 2013	Luc Frieden aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Ecofin» à Bruxelles
14 mars 2013	Visite de courtoisie du ministre délégué en charge de la Réforme du service public et des Travaux publics de l'Irlande, Brian Hayes, auprès de Luc Frieden
15 mars 2013	Luc Frieden à la réunion de l'Eurogroupe à Bruxelles
19 mars 2013	Luc Frieden au Frankfurt Finance Summit 2013
23 mars 2013	Luc Frieden à la réunion de l'Eurogroupe à Bruxelles

FRANÇOIS **BILTGEN**

Ministre de la Justice

Ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative

Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Ministre des Communications et des Médias

Ministre des Cultes

JUSTICE

Le Tyrol décerne le Großer Tiroler Adler-Orden à François Biltgen

1er janvier 2013

Im Rahmen eines kleinen Festaktes in der Landeshauptstadt Innsbruck hat der Landeshauptmann von Tirol, Günther Platter, in Anwesenheit vom Vorsitzenden des Landtages, Herwig van Staa, am 1. Januar 2013 den Großen Adler-Orden des Landes Tirol an den Minister der Justiz, Minister für den öffentlichen Dienst und die Verwaltungsreform, Minister für Hochschulwesen und Forschung, Minister für Kommunikation und Medien, Minister für Kultusangelegenheiten, François Biltgen, verliehen.

Der Tiroler Adler-Orden wurde vom Tiroler Landtag mit Gesetz vom 29. Mai 1970 geschaffen, um Persönlichkeiten, deren Besuch und Aufenthalt in Tirol oder deren hervorragende freundschaftliche Beziehung zum Land Tirol von besonderer politischer, wirtschaftlicher oder kultureller Bedeutung sind, zu würdigen.

Herwig van Staa, président du Parlement du Tyrol; Madame Biltgen; François Biltgen, ministre de la Justice, ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ministre des Communications et des Médias, ministre des Cultes; Günther Platter, gouverneur du Tyrol (© Land Tirol)

François Biltgen veut un débat sur les armes au Luxembourg

8 janvier 2013

Le service Armes prohibées – Gardiennage du ministère de la Justice vient de présenter ses statistiques relatives à l'exercice 2012 au ministre de la Justice, François Biltgen.

Il en ressort qu'au 1er janvier 2013, 86 427 fusils, carabines, revolvers et pistolets étaient enregistrés. Il s'agit notamment d'armes sportives, d'armes de chasse et de collection ou destinées au gardiennage. Elles sont réparties sur 15 670 titulaires, qui disposent en tout de 21 506 autorisations.

Ainsi, sur les dix dernières années, le nombre d'armes au Luxembourg a connu une progression de 16,32%, passant de 74 303 en 2003 à 86 427 au 1er janvier 2013. Le nombre de titulaires, quant à lui, a évolué pendant la même période de 5,75%, passant de 14 817 à 15 670. Le ministre de la Justice considère que l'arsenal luxembourgeois en armes privées est assez grand.

Au vu de ces chiffres considérés comme alarmants et sur base des derniers événements tragiques tant aux États-Unis que dans nos pays voisins, François Biltgen a affirmé que le Luxembourg n'était pas à l'abri d'une éventuelle tragédie similaire. Voilà pourquoi il veut mener un large débat en vue d'un renforcement des dispositions légales actuelles, débat qui devrait aboutir à une réforme des dispositions de la loi modifiée du 15 mars 1983 sur les armes et munitions.

Il a rappelé dans ce contexte que cette loi avait déjà été adaptée au cours de la législature actuelle par la transposition au 3 août 2011 de la directive relative au contrôle de l'acquisition et de la détention d'armes. Le ministre de la Justice présentera au Conseil de gouvernement pendant le premier semestre de l'année 2013 un projet de loi portant mise en œuvre du

règlement (UE) n° 258/2012 du 14 mars 2012 portant application de l'article 10 du protocole des Nations unies contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée (protocole relatif aux armes à feu) et instaurant des autorisations d'exportation ainsi que des mesures concernant l'importation et le transit d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions.

Un débat de consultation à la Chambre des députés, notamment sur un renforcement des dispositions légales actuelles, pourrait se tenir en marge des discussions sur le futur projet de loi cité ci-avant.

Afin de permettre une gestion efficace du nombre élevé d'autorisations d'armes au Luxembourg, le ministère de la Justice travaille actuellement, conjointement avec le Centre des technologies de l'information de l'État, à l'élaboration d'un nouveau logiciel. Ces travaux viennent de commencer et devraient être achevés au mois de juin 2013.

En vue d'éviter d'éventuels désagréments dans l'établissement de nouveaux permis et la prolongation de permis existants, le ministre de la Justice recommande aux titulaires d'introduire les demandes en renouvellement de leurs permis deux ou trois mois avant l'expiration de celui-ci.

Présentation des grandes lignes du projet de loi portant modernisation du droit de la faillite

21 janvier 2013

Le ministre de la Justice, François Biltgen, a présenté lors d'une conférence de presse le 21 janvier 2013 les grandes lignes du projet de loi relatif à la préservation des entreprises et portant modernisation du droit de la faillite.

Il a souligné que dans une économie de marché, les faillites ne pouvaient pas être évitées, mais qu'il était possible de les prévenir si les entreprises en difficulté étaient détectées à temps, si leurs problèmes de fond pouvaient être résolus et si l'entreprise était prête à se laisser aider. Le projet de loi s'inscrit dans une approche holistique de la problématique, comportant un volet préventif, un volet réparateur, un volet répressif et un volet social.

Le volet préventif vise à reconnaître de façon anticipée les entreprises en difficulté par l'utilisation de toute une série de signes précurseurs. Dans ce contexte, le projet de loi confère un nouveau rôle au secrétariat du Comité de conjoncture, qui centralisera un certain nombre d'informations. Celui-ci se concertera avec le Comité d'évaluation des entreprises en difficulté,

François Biltgen, ministre de la Justice, présente les grandes lignes du projet de loi portant modernisation du droit de la faillite avec, à sa gauche, Joëlle Gilles du Service de l'indigénat et, à sa droite, Yves Huberty, conseiller de direction au ministère de la Justice (© Ministère de la Justice)

qui comprend les administrations fiscales et le Centre commun de la sécurité sociale. Toujours au niveau du volet préventif, le projet de loi met en place de nouvelles procédures judiciaires et extrajudiciaires de réorganisation des entreprises, adaptées en fonction de la taille des sociétés concernées.

Le volet réparateur du dispositif doit permettre au commerçant malchanceux, mais de bonne foi, d'obtenir une seconde chance et contribuer à la création d'un environnement plus propice à un nouveau départ. Ceci inclut la possibilité pour le commerçant en tant que personne physique de ne plus être débiteur du solde du passif de la faillite après la clôture de celle-ci ou après une procédure de réorganisation judiciaire.

Le volet répressif permettra d'éviter que des commerçants de mauvaise foi puissent simplement laisser tomber un commerce pour en fonder un autre. Le projet de loi prévoit dans cette perspective la décriminalisation de la banqueroute frauduleuse afin de faciliter le processus de poursuite au pénal, en évitant notamment la nécessité de procéder systématiquement à une instruction par un juge d'instruction. Parallèlement, les conditions de l'action en comblement de passif et du prononcé d'une interdiction de faire le commerce ont été revues afin qu'elles puissent être mises en œuvre avec plus d'efficacité.

Enfin, le projet de loi introduit la procédure de dissolution administrative sans liquidation, qui permettra de procéder à une dissolution d'une société sans actifs, sans passer par l'ouverture d'une procédure formelle de faillite ou de liquidation judiciaire complète.

En ce qui concerne le volet social, les mesures prévues par le projet de loi et notamment les mesures de réorganisation judiciaire ont pour objet de permettre de préserver l'activité de l'entreprise et les emplois qui l'accompagnent. François Biltgen a par ailleurs rappelé que le volet relatif au paiement d'avances par l'Agence pour le développement de l'emploi en cas de survenance d'une faillite était déjà couvert par la récente loi du 19 avril 2012 ayant modifié l'article L. 126-1 du Code du travail.

François Biltgen présente les résultats du débat public sur la nationalité luxembourgeoise

24 janvier 2013

Le 24 janvier 2013, une semaine avant le débat de consultation à la Chambre des députés, le ministre de la Justice, François Biltgen, a présenté lors d'une conférence de presse les résultats du grand débat public qu'il avait lancé en septembre 2012 relatif à la loi du 23 octobre 2008 sur la nationalité luxembourgeoise.

Sur base de la publication d'un rapport d'évaluation élaboré par le ministère de la Justice, les personnes intéressées avaient été invitées à présenter leurs observations, critiques et suggestions via Internet.

Le ministre de la Justice a reçu environ 200 contributions écrites de citoyens, auxquelles François Biltgen a répondu personnellement. À côté de ce débat interactif, il a également reçu des contributions spontanées émanant d'institutions ainsi que du monde associatif et académique.

Le ministre de la Justice a souligné que l'essentiel des contributions portait sur la procédure de naturalisation, les conditions linguistiques et la condition de résidence au Grand-Duché. D'autres sujets abordés étaient principalement liés aux questions d'honorabilité et de droit du sol ainsi qu'à la situation des demandeurs mariés à un Luxembourgeois.

L'ensemble des contributions écrites a été communiqué, après accord des auteurs, de manière anonyme à la Chambre des députés en guise de préparation du débat parlementaire qui se tiendra le 31 janvier 2013. Le ministre de la Justice s'est félicité de la qualité exceptionnelle du débat, qui a confirmé dans les grandes lignes son projet d'adaptation de la loi du 23 octobre 2008 sur la nationalité luxembourgeoise aux expériences pratiques vécues depuis sa mise en œuvre.

Entrevue de François Biltgen avec le président de la Cour européenne des droits de l'homme, Dean Spielmann

14 février 2013

Le ministre de la Justice, François Biltgen, a reçu le 14 février 2013 le président de la Cour européenne

des droits de l'homme, Dean Spielmann, pour une entrevue.

À l'ordre du jour figurait la question de l'adhésion de l'Union européenne à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Dans ce contexte, des questions relatives aux actes de politique étrangère et de sécurité commune ainsi qu'au droit de vote de l'Union européenne au Comité des ministres du Conseil de l'Europe étaient au cœur de l'échange de vues. François Biltgen et Dean Spielmann ont en outre abordé des sujets bilatéraux entre le Luxembourg et la Cour européenne des droits de l'homme.

Afin de sensibiliser davantage le grand public sur le thème des droits humains au Luxembourg, il a finalement été retenu que le Luxembourg allait prendre l'initiative d'organiser au cours de l'année une conférence de haut niveau à ce sujet.

François Biltgen présente les avant-projets de loi portant organisation du Conseil national de la justice et de la Cour suprême

27 février 2013

Comme il est envisagé d'ancrer dans la Constitution deux nouvelles institutions judiciaires, à savoir le Conseil national de la justice (CNJ) et la Cour suprême, le ministre de la Justice, François Biltgen, a présenté deux avant-projets de loi sur ces sujets lors d'une conférence de presse en date du 27 février 2013.

François Biltgen, ministre de la Justice, et Dean Spielmann, président de la Cour européenne des droits de l'homme (© Ministère de la Justice)

Le CNJ aura la double mission de veiller à l'indépendance des autorités judiciaires et à une bonne administration de la justice. Il aura notamment dans sa compétence le recrutement, la nomination, l'avancement et la discipline des magistrats. Selon les propositions du ministre de la Justice, il agira en toute indépendance des pouvoirs législatif et exécutif. Il sera en outre en charge de la réception et du traitement des doléances des justiciables relatives au fonctionnement de la justice. Une autre fonction du CNJ consistera à veiller à la promotion et à la protection de l'image de la justice.

L'avant-projet de loi portant organisation du CNJ prévoit aussi la transposition des réformes dans la fonction publique au niveau de la magistrature, notamment l'évaluation future et la discipline des magistrats.

La proposition du ministre de la Justice prévoit par ailleurs que le CNJ se composera de 15 membres effectifs et de 15 membres suppléants. Le taux de représentation sera de deux tiers de magistrats et d'un tiers de non-magistrats qui seront des externes.

François Biltgen propose également la création d'une Cour suprême, qui se situera tout en haut de la hiérarchie judiciaire. Cette nouvelle juridiction remplacera la Cour supérieure de Justice et la Cour constitutionnelle, amenées à disparaître. L'abandon du mécanisme de la question préjudicielle

de constitutionnalité aura comme conséquence qu'il n'y aura donc plus de juge constitutionnel spécifique. Chaque juge aura dorénavant le pouvoir de vérifier la constitutionnalité des lois. La Cour suprême garantira en outre l'uniformité de l'application du droit par les juridictions nationales.

La Cour suprême comprendra neuf magistrats siégeant à plein temps. Le Parquet général fera organiquement partie de la Cour suprême et assurera le ministère public auprès de cette juridiction.

François Biltgen a annoncé vouloir lancer, sur base des deux avant-projets de lois, une consultation préliminaire sur ces sujets fortement controversés. Il va saisir lors de cette consultation préliminaire les autorités judiciaires et le Conseil d'État, afin de permettre à la Chambre des députés d'arrêter les nouveaux textes constitutionnels et au gouvernement de décider sur les projets de loi définitifs.

François Biltgen au Conseil «Justice et affaires intérieures»: il faut miser sur la responsabilité des acteurs en matière de protection des données personnelles

8 mars 2013

Le ministre de la Justice, François Biltgen, a participé le 8 mars 2013 à la partie «Justice» du Conseil «Justice et affaires intérieures», qui s'est tenu à Bruxelles sous présidence irlandaise.

Les ministres de la Justice ont discuté du rapport d'avancement du règlement général pour la protection des données, qui vise à créer des règles harmonisées et leur application uniforme à travers le marché intérieur pour renforcer notamment le niveau de protection des données personnelles et améliorer la sécurité juridique. Le règlement poursuit un double objectif, qui est celui de fixer des règles relatives à la protection des données personnelles et à la libre circulation de ces mêmes données.

François Biltgen a soutenu une approche fondée sur le risque, plus pragmatique et proportionnelle, qui mise davantage sur la responsabilisation des acteurs. Selon cette approche, les traitements à plus haut risque devraient entraîner des obligations plus strictes, et, inversement, pour des traitements où les risques sont moindres, les obligations devraient être moins strictes. Pour François Biltgen, il est important que cette approche ne devrait pas empêcher l'exercice des droits de l'individu.

Concernant la question de la différenciation en matière de protection des données entre le secteur privé et le secteur public, François Biltgen ne voit pas la nécessité de faire de distinction, par principe, entre ces deux secteurs.

La Commission européenne a présenté aux ministres de la Justice la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à la protection pénale de l'euro et des autres monnaies contre la contrefaçon. Lors d'un débat d'orientation, les ministres ont discuté plus particulièrement de l'harmonisation des peines et de l'introduction d'une compétence universelle à ce sujet.

Les ministres de la Justice se sont félicités de l'accord obtenu avec le Parlement européen en première lecture sur la proposition de règlement relatif à la reconnaissance mutuelle des mesures de protection en matière civile, qui fait partie du paquet législatif visant à renforcer les droits des victimes au sein de l'Union européenne.

Cet instrument est conçu pour assurer la reconnaissance au sein de l'Union européenne des mesures de protection de nature civile, telles qu'elles existent dans la législation de plusieurs États membres, dont le Luxembourg. Le mécanisme de reconnaissance est basé sur les concepts classiques de la coopération judiciaire civile, tout en tenant compte de la spécificité de la matière, quelque peu hybride entre le civil et le pénal.

En effet, la mesure a souvent un caractère préventif pour protéger une personne dont l'intégrité physique ou psychologique est menacée. En même temps, elle limite la liberté de mouvement de la personne causant le risque.

François Biltgen a souligné que le Luxembourg, en tant que petit pays, avait un réel besoin d'un instrument autonome dans des situations transfrontalières urgentes. Il a pleinement soutenu le texte de compromis qui prévoit qu'une mesure de protection émise en matière civile dans un État membre sera reconnue dans un autre État

membre du moment que les droits de la défense ont été respectés. En effet, le compromis ne permet pas, à travers un mécanisme d'adaptation, de modifier cette mesure civile en mesure pénale.

François Biltgen rencontre le secrétaire d'État allemand à la Justice, Max Stadler

8 mars 2013

François Biltgen, ministre de la Justice, et Max Stadler, secrétaire d'État à la Justice de la République fédérale d'Allemagne, à Bruxelles le 8 mars (© Ministère de la Justice)

En date du 8 mars 2013, le ministre de la Justice, François Biltgen, a rencontré en marge du Conseil «Justice et affaires intérieures» le secrétaire d'État à la Justice de la République fédérale d'Allemagne, Max Stadler, pour une réunion bilatérale à Bruxelles.

Les sujets à l'ordre du jour étaient notamment l'ordonnance européenne de saisie conservatoire des comptes bancaires ainsi que le droit d'accès à un avocat.

François Biltgen a fait part des soucis du Luxembourg par rapport au mécanisme proposé par la Commission européenne pour permettre à un créancier d'obtenir des informations sur la localisation du compte bancaire de son débiteur, même sans disposer d'un titre exécutoire en bonne et due forme. Cette faculté du créancier irait à l'encontre de la protection des droits du débiteur et soulèverait des questions fondamentales par rapport à la protection des données personnelles.

Ainsi, le Luxembourg soutient qu'il faudra limiter le champ d'application du mécanisme uniquement à des situations où le créancier dispose d'un titre exécutoire.

S'agissant du droit d'accès à un avocat, François Biltgen a plaidé pour une meilleure compréhension du droit pénal luxembourgeois. En effet, au Luxembourg, certaines infractions mineures peuvent faire l'objet d'une sanction par le juge pénal, alors qu'en Allemagne, ces mêmes infractions, comme par exemple certains délits de la circulation, sont considérées comme étant des *Ordnungswidrigkeiten* et sanctionnées par une autorité autre que la juridiction pénale.

En raison de ces différences fondamentales dans l'application du droit, le Luxembourg plaide dans ce dossier pour une exclusion des infractions mineures, afin d'assurer un bon équilibre entre droit d'accès à un avocat et praticabilité de la mesure.

Les deux hommes politiques ont en outre eu un échange de vues sur l'harmonisation des sanctions minimales, telle que proposée par la Commission dans sa proposition de directive «contrefaçon de l'euro» et sur le sujet du Parquet européen.

À ce sujet, François Biltgen a rappelé que la décision du siège du Parquet européen avait été tranchée par les chefs d'État ou de gouvernement lors des Conseils européens de Laeken en décembre 2001 et de Bruxelles en décembre 2003. Le Luxembourg a été retenu pour ce siège. François Biltgen a insisté sur le fait qu'il faudrait veiller à l'indépendance du Parquet européen, notamment à travers une localisation auprès des juridictions européennes.

François Biltgen présente le Code de déontologie pour les membres du gouvernement

12 mars 2013

Le ministre de la Justice, François Biltgen, a présenté lors d'une conférence de presse le 12 mars 2013 le Code de déontologie pour les membres du gouvernement, tel qu'il a été avalisé par le gouvernement en conseil en date du 1er mars 2013.

François Biltgen est d'abord intervenu sur la raison d'être du Code de déontologie, ses principes directeurs et sa genèse. Il a souligné que les ministres signeraient ce code qui, de ce fait, constituera un engagement personnel de chaque ministre à respecter ses dispositions. Le code sera en outre publié au *Mémorial.* De cette manière, son contenu engagera aussi les gouvernements futurs, sauf bien évidemment les modifications éventuelles que ceux-ci pourront y apporter.

Le Code de déontologie pour les membres du gouvernement devra partant faire partie intégrante de la constitution même des futurs gouvernements.

Quant à son contenu, le ministre de la Justice a expliqué que le Code de déontologie contenait des règles de bonne conduite basées sur le principe de la collégialité et du respect mutuel entre les membres du gouvernement. Ces derniers, qui sont au service de tous les citoyens, sont soumis à l'obligation générale de se conformer à la Constitution, à la loi, au respect du droit et des conventions internationales.

Afin d'accompagner la mise en pratique harmonieuse du code, le gouvernement va mettre en place un comité d'éthique, composé de trois personnes choisies parmi les membres du gouvernement, les députés, les juges, les conseillers d'État ou les hauts fonctionnaires ayant cessé leurs fonctions. Ce comité d'éthique émet un avis sur toute question relative à l'interprétation et à l'application du code.

François Biltgen est ensuite entré dans le détail des pierres angulaires du code, qui est basé sur le principe de la solidarité gouvernementale, de la collégialité et de la confidentialité. Les membres du gouvernement veillent à instaurer dans leurs services de bonnes relations de travail, fondées sur la loyauté, la confiance et la transparence. Cette même transparence vaut pour les relations de travail entre les ministres et la Chambre des députés.

Les membres du gouvernement veillent à ce qu'aucun conflit d'intérêts ne survienne entre leurs fonctions publiques, leur vie privée et leurs activités politiques au niveau de leur parti. La prévention de tout risque de conflits d'intérêts contribue à garantir leur indépendance et leur intégrité.

Pour assurer l'intégrité de la fonction ministérielle, les membres du gouvernement s'abstiendront d'accepter des cadeaux et des offres d'hospitalité qui pourraient donner l'impression de les exposer à une suspicion de corruptibilité et qui risqueraient de les exposer à un conflit d'intérêts.

François Biltgen présente le nouveau projet de loi sur la nationalité luxembourgeoise

21 mars 2013

Le ministre de la Justice, François Biltgen, a présenté lors d'une conférence de presse le 21 mars 2013 le nouveau projet de loi relatif à la nationalité luxembourgeoise tel qu'il a été adopté par le gouvernement en conseil en date du 13 mars 2013.

François Biltgen a expliqué que le nouveau projet était le résultat du rapport d'évaluation effectué par le ministère de la Justice sur la loi du 23 octobre 2008, le débat public qu'il avait lancé en septembre 2012 et le débat de consultation à la Chambre des députés en date du 31 janvier 2013. S'y ajoute que le gouvernement ratifie par le même projet de loi la Convention européenne sur la nationalité (STCE n° 166) que le Grand-Duché a signée en date du 26 mai 2008.

Concernant la nationalité luxembourgeoise, les conditions pour son obtention consistent à passer un test de langue luxembourgeoise, à remplir une condition de résidence sur le territoire, à suivre des cours d'instruction civique et à remplir les conditions d'honorabilité. Alors que pour les deux premières conditions des exceptions sont prévues, tel n'est pas le cas pour les autres.

Pour ce qui est du test de langue, la nouvelle loi, tout en maintenant le niveau requis de connaissance du luxembourgeois, introduit par ailleurs un système de compensation entre l'épreuve de compréhension de l'oral et l'épreuve d'expression orale. Des dispenses de test sont prévues pour les personnes qui résident depuis plus de 20 ans sur le territoire et pour celles qui ont accompli au moins sept années de leur scolarité au Grand-Duché dans un établissement appliquant les programmes d'enseignement public luxembourgeois.

S'agissant des conditions de résidence, le projet prévoit un abaissement de la période de résidence de sept ans à cinq ans. Dorénavant, l'interruption de la période de résidence sur le territoire luxembourgeois par des séjours à l'étranger ne constitue plus un obstacle à la naturalisation. Il suffit d'additionner le nombre d'années de résidence au Luxembourg. La durée de résidence est ramenée à trois ans, notamment dans le cas de personnes mariées à un conjoint luxembourgeois pendant au moins trois années, à condition qu'il y ait une communauté de vie au moment de l'introduction de la demande.

François Biltgen a expliqué que le projet introduisait également une dispense de toute condition de résidence, notamment pour les personnes mariées à un Luxembourgeois, à condition d'avoir un enfant de nationalité luxembourgeoise. Dorénavant, il y aura toutefois une obligation de participation aux cours d'instruction civique pour tous les demandeurs de la nationalité luxembourgeoise.

Au sujet de l'honorabilité, le projet de loi prévoit une réduction du seuil entraînant le refus de naturalisation en cas de prononcé soit d'une peine de réclusion criminelle, soit d'une peine d'emprisonnement ferme d'une durée d'au moins 6 mois ou d'une peine d'emprisonnement avec sursis d'une durée d'au moins 12 mois.

Le projet de loi prévoit par ailleurs quelques cas pour lesquels des éléments du droit du sol seront pris en considération et qui ne requièrent pas une procédure de naturalisation. Le but en est une simplification administrative. Le droit du sol pur et simple ne sera cependant pas appliqué.

François Biltgen annonce son retrait de la vie politique

11 avril 2013

Le 11 avril 2013, François Biltgen a annoncé son retrait de la vie politique (page 290) à la Chambre des députés.

Il a expliqué son choix par sa volonté de briguer un mandat de juge à la Cour de justice de l'Union européenne et a annoncé qu'il avait officiellement posé sa candidature pour succéder à Jean-Jacques Kasel. François Biltgen a déclaré que ce poste était pour lui, qui a étudié, élaboré et appliqué le droit communautaire, «le rêve d'une vie».

Au moment de poser sa candidature pour ce poste, François Biltgen a présenté, pour des raisons déontologiques et par respect de l'indépendance dont un juge a besoin pour exercer sa fonction, sa démission comme ministre au chef du gouvernement, Jean-Claude Juncker.

François Biltgen a souligné qu'il avait uniquement posé sa candidature au poste en question et qu'aucune décision sur le choix du candidat n'avait encore été prise. Néanmoins, «ma démission est définitive», a-t-il ajouté.

François Biltgen a fait son entrée au gouvernement en 1999 comme ministre du Travail et de l'Emploi, ministre des Cultes, ministre aux Relations avec le Parlement, ministre délégué aux Communications. Il a fait notamment aboutir avec succès les nouvelles lois sur les relations collectives de travail et sur la liberté d'expression dans les médias.

En 2004, François Biltgen a été reconduit dans ses fonctions de ministre du Travail et de l'Emploi, ministre des Cultes. Il s'est également vu confier les fonctions de ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

En 2009, François Biltgen est nommé ministre de la Justice, ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ministre des Communications et des Médias ainsi que ministre des Cultes.

La démission de François Biltgen ouvre la voie à un remaniement ministériel que le Premier ministre Jean-Claude Juncker devra maintenant proposer à S.A.R. le Grand-Duc.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

François Biltgen présente les résultats de la deuxième évaluation externe de l'Université du Luxembourg

18 mars 2013

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, François Biltgen, a présenté lors d'une conférence de presse le 18 mars 2013 les résultats de la deuxième évaluation externe de l'Université du Luxembourg, à laquelle il a fait procéder entre mai et octobre 2012.

Cette évaluation, qui porte sur la recherche, l'enseignement et l'administration de l'université, se fait tous les quatre ans par un comité d'évaluation composé de sept membres de provenance internationale et présidé par Páll Skulason, professeur de philosophie et recteur émérite de l'université d'Islande.

Le comité, composé de personnalités dans le domaine de la recherche et de l'évaluation des universités, a fait appel à 20 experts supplémentaires pour évaluer les différents domaines de l'université selon les principes basés sur l'évaluation par les pairs. Elle s'est notamment basée sur un rapport d'auto-évaluation de l'univesité, sur des visites des différentes facultés, sur les priorités de recherche et sur le *desk research.*

L'évaluation montre les progrès que l'université a réalisés par rapport à la première évaluation. Ces progrès se font le plus ressentir dans le domaine de la recherche, où la priorité de recherche en droit s'est vu attribuer la note «excellent». La Luxembourg School of Finance et les centres interdisciplinaires en biomédecine et en «security, reliability and trust – SnT» ont reçu la note «très bien».

François Biltgen s'est félicité de ce que les priorités de recherche de l'université se trouvent sur une trajectoire de qualité reconnue internationalement et confortent l'idée de base voulant établir l'Université du Luxembourg comme une université de recherche.

Il a souligné que le rapport d'évaluation était un élément important pour le prochain contrat d'établissement entre l'Université du Luxembourg et l'État, contrat qui prendra ses effets le 1er janvier 2014 et reprendra certaines des recommandations émises par le comité d'évaluation. S'agissant plus particulièrement de la communication interne de l'université, François Biltgen a souligné que la loi modificative sur l'Université du Luxembourg préciserait le rôle du conseil universitaire et établirait la délégation étudiante. La loi apportera également des réponses à certaines des recommandations des évaluateurs.

François Biltgen s'est plus particulièrement félicité du fait que le rapport d'évaluation ait dressé un *benchmarking* international des activités de l'université. «Ce n'est que par cette façon de faire qu'un positionnement international de l'université accompagné d'un développement de la qualité est possible.»

François Biltgen, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et Páll Skulason, président du comité d'évaluation de l'Université du Luxembourg
(© Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche)

RECHERCHE

Signature du contrat constitutif du GIE LIST

10 janvier 2013

Le 10 janvier 2013, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, François Biltgen, et le président du conseil d'administration du CRP-Henri Tudor et vice-président du conseil d'administration du CRP-Gabriel Lippmann, Georges Bourscheid, qui représentait également le président du CRP-Gabriel Lippmann, Hubert Jacobs van Merlen, ont signé dans les locaux du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche le contrat constitutif du groupement d'intérêt économique Luxembourg Institute for Science and Technology (GIE LIST).

Dès le départ du projet de regroupement, il était prévu de créer une entité pour accompagner et coordonner le processus de regroupement des deux CRP en un seul établissement public. La création du GIE LIST constitue une étape clé du processus de regroupement.

Le GIE LIST est un outil de gouvernance indispensable pour valider le positionnement stratégique du nouveau CRP qui commencera à fonctionner à partir du 1er janvier 2015. Dans la définition du concept stratégique reprenant les objectifs et les missions du futur centre de recherche, le GIE LIST a également pour mission d'accompagner ses membres dans le processus de regroupement géographique des équipes et le mettre en œuvre à moyen terme. Le GIE LIST va aussi amplifier la coordination stratégique avec l'ensemble des CRP, notamment pour ce qui est

Signature du contrat constitutif du GIE LIST
1re rangée (de g. à dr.): Pierre Decker du Département recherche et innovation du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, François Biltgen, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et Georges Bourscheid du groupement d'intérêt économique Luxembourg Institute for Science and Technology
2e rangée (de g. à dr.): Léon Diederich du Département recherche et innovation du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Fernand Reinig du CRP-Gabriel Lippmann et Marc Lemmer du CRP-Henri Tudor
(© Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche)

des domaines d'activités scientifiques et technologiques, et mettre en place des plateformes technologiques communes entre les CRP et l'Université du Luxembourg.

«Le CRP-Gabriel Lippmann et le CRP-Henri Tudor saluent le soutien apporté par le ministre pour faire avancer leur projet de regroupement. Notre vision pour le nouveau CRP est peut-être ambitieuse, mais nous y croyons et allons tout mettre en œuvre pour qu'il y ait une réelle plus-value pour le Luxembourg et ses entreprises», a souligné Georges Bourscheid lors de la conférence de presse.

En octobre 2012, François Biltgen avait déjà nommé des conseils d'administration à composition identique, et ce, pour faciliter le processus de regroupement. Depuis, les conseils d'administration du CRP-Henri Tudor et du CRP-Gabriel Lippmann se sont réunis à deux reprises et ont déjà pu rapprocher leur mode de fonctionnement et échanger leurs meilleures pratiques. Ils devraient valider la stratégie du nouveau CRP d'ici la fin du premier semestre 2013. La notion de Research & Technology Organisation et son impact sur les entreprises et le positionnement à l'international sont au cœur des réflexions. «Je souhaite que le nouveau CRP devienne un centre de compétences interdisciplinaire avec une reconnaissance scientifique internationale et à fort impact d'innovation, et que le projet de regroupement aille au-delà de la somme de ce qui existe actuellement dans les deux CRP. Le nouveau conseil d'administration, le GIE LIST et le nouveau projet de loi sur les CRP sont des étapes importantes dans le processus de regroupement», a souligné François Biltgen.

COMMUNICATIONS/ MÉDIAS

François Biltgen salue l'inauguration du Centre européen de lutte contre la cybercriminalité

11 janvier 2013

Le 11 janvier 2013, le ministre de la Justice, ministre des Communications et des Médias, François Biltgen, a vivement salué l'ouverture du Centre européen de lutte contre la cybercriminalité, qui sera installé au siège de l'Office européen de police (Europol) à La Haye, aux Pays-Bas.

«Vu la nature transfrontalière de l'espace numérique, la lutte efficace contre la cybercriminalité dépend d'une collaboration très étroite entre les États. En favorisant une réponse européenne encore mieux coordonnée et plus performante face aux actes de cybercriminalité, et en soutenant les États membres dans leurs efforts de lutte contre la cybercriminalité, le nouveau centre européen représente un pas très important vers un espace numérique européen libre et sûr», s'est félicité François Biltgen.

«Les activités du centre européen contribueront à renforcer davantage la protection des citoyens et des entreprises en Europe contre la cybercriminalité et seront ainsi complémentaires aux différentes actions déjà menées tant au niveau national qu'au niveau Benelux en faveur de la cybersécurité», a ajouté François Biltgen.

Il a ainsi rappelé la stratégie luxembourgeoise en matière de cybersécurité – dont la coopération internationale constitue un axe important – et la mise en place du Cyber Security Board au Luxembourg.

Le Centre européen de lutte contre la cybercriminalité se concentrera sur les activités illégales en ligne menées par des organisations criminelles, comme les attaques en ligne dirigées contre des institutions bancaires, l'exploitation sexuelle en ligne des enfants et la criminalité touchant aux infrastructures critiques et aux systèmes d'information de l'Union européenne.

La sécurisation des bases de données auprès de l'État au cœur des préoccupations du Cyber Security Board

28 janvier 2013

Le Cyber Security Board (CSB) s'est réuni le 28 janvier 2013 sous la présidence du ministre des Communications et des Médias, François Biltgen.

Suite au problème d'une intrusion illégale dans la base de données médico-sportive de l'État, le CSB avait décidé de mettre en place un groupe de travail chargé d'une mission de recensement des banques de données gérées par l'État dans le but d'en optimiser la sécurité.

Le Conseil de gouvernement avait par la suite validé cette approche.

La banque de données du Service médico-sportif du Département ministériel des sports fonctionne depuis mai 2012 avec un système de sécurisation et d'authentification forte, le système Luxtrust. Cette banque de données n'est donc plus accessible moyennant un simple mot de passe. En outre, les personnes qui sont autorisées à accéder à cette banque de données ont reçu une formation appropriée.

Lors de la réunion du CSB, le groupe de travail a présenté ses travaux, qui consistaient notamment à vérifier les conditions et modalités d'exploitation ainsi que l'accès aux bases de données auprès de l'État. Au mois de mai 2012, le CSB avait envoyé à tous les ministères une liste avec des informations devant être fournies en relation avec l'exploitation des banques de données. Le groupe de travail est sur le point de finaliser ces travaux, qui lui permettront de définir des critères sécuritaires objectifs afin de pouvoir opérer une identification prioritaire des bases de données sensibles.

Grâce à ce ciblage stratégique, une évaluation détaillée des données figurant dans les différentes banques de données de l'État ainsi que des modalités de fonctionnement et d'accès pourra être opérée. Le CSB a entretemps élargi la mission du groupe de travail. Désormais, elle consistera également à définir des consignes obligatoires en matière de sécurisation et d'accès aux gestionnaires des banques de données. Ces règles varieront en fonction du degré de sensibilité des données gérées.

François Biltgen, président du CSB, s'est félicité du fait que l'exécution de cette mission soit assurée en concertation étroite avec la Commission nationale pour la protection des données.

Le CSB a décidé de faire accompagner à l'avenir la création de toute nouvelle banque de données d'une charte précisant les consignes à respecter, tant du côté du gestionnaire que de celui des utilisateurs.

Le CSB s'est prononcé en faveur d'une généralisation du système d'authentification forte auprès de l'État. La mise en place du système Luxtrust s'accompagnera toujours d'une formation afin de familiariser les utilisateurs de la banque de données avec les paramètres de ce système. D'une manière générale, les responsables des banques de données ainsi que les utilisateurs sont tenus de suivre ces formations.

François Biltgen a aussi rappelé que dans le cadre de la formation continue, des cours dans le domaine de la sécurité étaient proposés aux utilisateurs. Cette approche est par ailleurs tout à fait dans la logique de la réforme du statut des fonctionnaires, où il est prévu, parmi les formations obligatoires, des cours relatifs à cette matière.

Audience de congé de François Biltgen

29 avril 2013

Le 29 avril 2013, S.A.R. le Grand-Duc a accordé une audience de congé à François Biltgen, ministre de la Justice, ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ministre des Communications et des Médias, ministre des Cultes, et Marie-Josée Jacobs, ministre de la Famille et de l'Intégration, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire.

François Biltgen et Marie-Josée Jacobs ont décidé de quitter les rangs du gouvernement. Ils seront remplacés par Martine Hansen et Marc Spautz.

François Biltgen, ministre de la Justice, ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ministre des Communications et des Médias, ministre des Cultes, lors de son audience de congé auprès de S.A.R. le Grand-Duc (© SIP/Nicolas Bouvy)

MARS
DI BARTOLOMEO

Ministre de la Santé
Ministre de la Sécurité sociale

SANTÉ

Allaiter et travailler, c'est un droit – un dépliant sur les bienfaits de l'allaitement et les pauses d'allaitement

16 janvier 2013

Le meilleur aliment pour la santé et le bon développement du bébé est le lait maternel. L'Organisation mondiale de la santé recommande l'allaitement exclusif pendant les 6 premiers mois de vie du bébé et la continuation de l'allaitement jusqu'à l'âge de 2 ans et plus, accompagné d'aliments complémentaires adéquats. Par sa politique de promotion de l'allaitement maternel, le ministère de la Santé s'engage depuis de nombreuses années en faveur de ces recommandations.

L'étude ALBA sur l'alimentation de nos bébés publiée en 2011 dressait l'état des lieux sur l'allaitement au Luxembourg. Bien que le taux d'initiation à l'allaitement soit très bon (90%), il diminue malheureusement très rapidement avec l'âge du bébé, de sorte qu'à l'âge de 4 mois, le taux des bébés allaités n'est plus que de 45%, celui des bébés allaités exclusivement descend à 26%, et à l'âge de 12 mois, ce taux n'est plus que de 11,8%. Questionnées sur les raisons de l'arrêt de l'allaitement, les mères mentionnent comme l'une des raisons principales la reprise du travail.

L'étude ALBA a également révélé des différences significatives des taux d'allaitement à 4, 6 et 12 mois des bébés d'après certaines caractéristiques des mères, notant les taux d'allaitement les plus bas dans les groupes socioéconomiques les moins aisés et chez les femmes salariées occupées dans les groupes professionnels les moins qualifiés.

Face à ces évidences scientifiques, dans le but de promouvoir l'allaitement pour tous les bébés et de lutter contre le sevrage précoce dû à la reprise de l'activité professionnelle, le ministère de la Santé, en collaboration avec le Comité national pour l'allaitement, a défini les actions suivantes:

- améliorer l'information des femmes salariées et des patrons sur les législations concernant le congé parental et les pauses-allaitement, toutes

deux favorables à l'allaitement prolongé des bébés;
- informer et éduquer les mères sur la physiologie et les bienfaits de l'allaitement, en ciblant spécifiquement les jeunes mères et celles exerçant une activité professionnelle;
- soutenir les mères allaitantes au travail;
- sensibiliser la société luxembourgeoise au fait qu'allaiter et travailler peuvent aller de pair et qu'il s'agit d'un droit.

Le dépliant *Allaiter et travailler, c'est un droit* s'inscrit dans le Plan d'action national pour la promotion, le soutien et la protection de l'allaitement 2011-2015, définissant les politiques et initiatives pour les années à venir.

Les messages-clés sont les suivants:
- Le lait maternel est le meilleur aliment pour le bébé, il a maints effets bénéfiques sur la santé du bébé et de la mère.
- Les pauses d'allaitement (2 x 45 minutes pour un temps plein, 1 x 45 minutes pour un mi-temps) sont des droits ancrés dans la législation de notre pays pour la protection de la santé du bébé et de sa mère.
- Les évidences scientifiques ont démontré que les bébés allaités sont moins souvent malades et leurs mères moins souvent absentes du travail.

Le dépliant multilingue (français, luxembourgeois, allemand, portugais, anglais, croate) est destiné aux femmes salariées et aux patrons, dans le but de les informer sur les bienfaits de l'allaitement ainsi que sur les pauses d'allaitement prévues dans le Code du travail.

Journée mondiale contre le cancer: «Cancer – Le saviez-vous?»

4 février 2013

Le cancer représente au niveau mondial la deuxième cause de mortalité globale. Chaque année, près de 8 millions de personnes en meurent.

Aujourd'hui, le cancer peut être traité et guéri beaucoup mieux qu'on ne le croit généralement. Par ailleurs, le style de vie influence clairement le risque de développer un cancer.

Parce qu'il existe toujours un grand nombre de mythes et d'idées reçues sur cette maladie, véhiculés particulièrement via Internet où ils se développent de façon exponentielle, la Journée mondiale contre le cancer 2013, proclamée par l'Union internationale contre le cancer (UICC), a été intitulée «Cancer – Le saviez-vous?». L'objectif principal de cette journée est d'attirer l'attention du public sur les fausses croyances concernant le cancer et d'assurer une meilleure diffusion des connaissances sur cette maladie.

Le cancer au Grand-Duché de Luxembourg

Le cancer de la prostate est le plus fréquent chez l'homme, le cancer du sein le plus fréquent chez la femme.

Au Luxembourg, entre 2005 et 2009, le cancer de la prostate, suivi du cancer du poumon et du cancer colorectal ont été les cancers les plus fréquents chez l'homme.

Les principaux cancers chez les femmes ont été le cancer du sein, suivi par le cancer colorectal et le cancer du corps utérin au troisième rang.

Cancer du poumon et cancer du sein: les cancers les plus mortels

En 2011, le cancer représentait la deuxième cause de mortalité au Luxembourg, après les maladies cardiovasculaires, avec 1 091 morts (597 hommes et 494 femmes).

Les cancers ayant entraîné la mort chez les hommes étaient, par ordre de fréquence, le cancer du poumon, le cancer de l'intestin et le cancer de la prostate.

Les cancers les plus courants ayant entraîné la mort chez la femme étaient, par ordre de fréquence, le cancer du sein, le cancer de l'intestin et le cancer du poumon (source: Direction de la santé, Service des statistiques).

Bien que les chances de guérison de nombreux cancers aient considérablement augmenté, la majorité de la population a toujours une crainte instinctive du cancer. Afin de sensibiliser les gens à prendre des mesures de précaution simples et efficaces pour réduire le risque de développer un cancer et augmenter les chances de survie, il est essentiel d'identifier les mythes et de développer les connaissances sur cette maladie.

Mythe 1: le cancer est une condamnation à mort

Le fait est que plus tôt les cancers sont détectés, mieux ils sont traités et moindre est la mortalité!

De nombreux cancers, considérés auparavant comme mortels, peuvent aujourd'hui être guéris.

À quelques exceptions près, les cancers dépistés à un stade précoce entraînent moins souvent la mort et peuvent être mieux traités que les cancers diagnostiqués à un stade ultérieur. L'établissement du programme de dépistage par mammographie au Luxembourg, en 1992, en est un exemple. Il a permis de réduire la mortalité par le cancer du sein d'environ 25%.

Renseignez-vous auprès de votre médecin sur les différents programmes de dépistage existants:

- Dépistage du cancer de la peau grâce à un examen visuel approfondi de l'ensemble de la peau, pratiqué en général par un dermatologue;
- Dépistage du cancer du sein par une mammographie: tous les deux ans à partir de 50 ans;
- Dépistage du cancer du col de l'utérus par frottis *(Pap smear):* tous les un à trois ans;
- Dépistage du cancer de la prostate par le test PSA: régulièrement à partir de 50 ans;
- Prévention du cancer colorectal par Hemoccult ou par coloscopie: à partir de 50 ans.

Les jeunes filles âgées de 12 à 18 ans peuvent bénéficier du Programme national de vaccination contre le HPV *(human papilloma virus).* Ce vaccin les protège en grande partie contre le cancer du col de l'utérus.

Mythe 2: le cancer, c'est le destin

Le fait est que sur 100 personnes qui développent un cancer, 33 cas pourraient être prévenus par de simples changements sur le plan du style de vie!

On pourrait éviter plus de 30% des cancers en réduisant les principaux facteurs de risque, à savoir: le tabagisme, la surcharge pondérale et l'obésité; la consommation insuffisante de fruits et de légumes; le manque d'exercice physique (sédentarité); la consommation d'alcool.

Quelques conseils pour réduire le risque de développer un cancer:

- Adoptez un style de vie sain: une activité physique régulière, le maintien d'un poids corporel normal et une alimentation saine permettront de réduire les facteurs de risque du cancer du sein et du cancer colorectal.
- Bougez: 30 minutes d'activité physique par jour (60 minutes pour les enfants) réduit le risque de plusieurs cancers.
- Consommez l'alcool avec modération: la consommation d'alcool augmente le risque de développer plusieurs cancers. Pas plus de deux boissons alcooliques pour les hommes et une pour les femmes par jour; au moins deux jours sans alcool par semaine.
- Aimez votre peau: des expositions prolongées au soleil ou la fréquentation de solariums contribuent au développement du cancer de la peau, surtout si vous avez moins de 30 ans lors de l'exposition excessive. Protégez-vous!
- Stop au tabac: le tabagisme est la plus grande cause évitable de cancer au monde. Plus de 25% de tous les décès causés par un cancer et 71% des décès par cancer du poumon pourraient être évités en renonçant au tabac.
- Évitez de prendre du poids: être obèse ou en surcharge pondérale est associé à plusieurs types de cancer, comme par exemple le cancer de l'œsophage, le cancer colorectal, le cancer du sein ou des reins.

Prévenir le cancer, c'est possible!

Luttons ensemble contre le cancer en adoptant les comportements sains et en les apprenant à nos enfants et à notre entourage.

Journée mondiale de la santé 2013: les bons réflexes santé contre l'hypertension artérielle

7 avril 2013

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) célèbre la Journée mondiale de la santé tous les ans le 7 avril.

Cette année, l'hypertension artérielle a été choisie comme thème principal. L'hypertension artérielle peut entraîner un infarctus du myocarde, un accident vasculaire-cérébral, une insuffisance cardiaque, une démence, des problèmes sexuels et d'autres complications graves.

L'hypertension artérielle: un assassin silencieux!

Selon l'étude «Observation des risques et de la santé cardiovasculaire au Luxembourg» (Oriscav-Lux 2007-2009) réalisée par le Centre de recherche public Santé (CRP-Santé), 41,9% des hommes et 27,1% des femmes, âgés de 18 à 69 ans, présentent de l'hypertension artérielle. L'hypertension artérielle augmente de manière significative avec l'âge, pour toucher près d'un adulte sur trois entre 30 et 49 ans, et deux adultes sur trois entre 50 et 69 ans. Les hommes sont plus souvent touchés que les femmes.

Beaucoup de gens ignorent qu'ils sont hypertendus, parce que l'hypertension est souvent asymptomatique, jusqu'au moment où une crise cardiaque ou une autre complication se manifeste.

Surveillez votre tension artérielle régulièrement

On estime qu'actuellement, deux tiers des personnes hypertendues au Luxembourg ne sont pas traitées, parce qu'elles ignorent leur état. Environ 21 000 hommes et 9 000 femmes entre 30 et 49 ans ainsi que 14 600 hommes et 12 000 femmes entre 50 et 69 ans souffrent donc d'hypertension sans le savoir (Oriscav-Lux 2007-2009).

Le dépistage précoce de l'hypertension est essentiel. Tous les adultes devraient connaître leur tension artérielle.

Venez au marché pour «gagner en santé»

Le 6 avril 2013, le ministère de la Santé, le CRP-Santé et l'initiative «Les ex-fumeurs, rien ne les arrête» ont animé un stand sur la place Guillaume II à Luxembourg-Ville.

Le stand «santé» proposait/présentait:

- des ateliers de *check-up* (prise de la tension artérielle et calcul de l'indice de masse corporelle – IMC);
- le programme d'aide au sevrage tabagique (du ministère de la Santé et de la Caisse nationale de santé);
- l'outil en ligne iCoach pour aider les fumeurs à renoncer à la cigarette;
- diverses brochures et des gadgets sur les bons réflexes santé;
- la plateforme en ligne sante.lu;
- les différents projets de recherche du CRP-Santé;
- une tombola, avec, comme premier prix, une visite gratuite d'un laboratoire du CRP-Santé.

Comme symbole d'un mode de vie sain, des pommes étaient gracieusement offertes sur place.

L'hypertension, ça se prévient

La meilleure façon de prévenir l'hypertension artérielle et ses complications est de surveiller sa tension artérielle, tout en adoptant «les bons réflexes santé»:

- diminuer la consommation de sel (pas plus de 5 grammes par jour) et ne pas ajouter de sel dans les aliments préparés;
- manger équilibré (cinq fruits et légumes par jour);
- consommer l'alcool avec modération (pas plus de deux boissons alcooliques pour les hommes et une pour les femmes par jour; au moins deux jours sans alcool par semaine);
- pratiquer une activité physique régulière (minimum 30 minutes par jour);
- dire non au tabac;
- éviter le stress négatif.

Les organisateurs

Le ministère de la Santé, dont un des objectifs est la promotion de la santé, présentera ses différents outils destinés à la prévention de l'hypertension artérielle et invitera les citoyens à découvrir la plateforme électronique sante.lu.

Depuis près de 25 ans, le CRP-Santé s'investit dans la recherche sur les maladies qui sont les plus difficiles à soigner au sein de notre société, comme les troubles de la santé mentale, les maladies cardiovasculaires, le cancer, l'immunologie (virus) et les allergies.

La campagne européenne «Les ex-fumeurs, rien ne les arrête» met l'accent sur les bienfaits de l'arrêt de la consommation de tabac plutôt que sur les effets nocifs de la cigarette, en mettant en avant les exploits réalisés par les ex-fumeurs. Depuis son lancement en 2011, 356 618 personnes se sont inscrites à l'iCoach. Il s'agit d'une plate-forme de *coaching* en ligne pour aider les personnes qui veulent arrêter de fumer. Elle est accessible gratuitement dans les 23 langues de l'Union européenne et disponible sous forme d'application mobile gratuite dans l'Appstore et dans Google Play Store.

Semaine européenne de la vaccination

22 avril 2013

«Prévention – Protection – Vaccination», tels sont le thème et le message que cette huitième Semaine européenne de la vaccination, proclamée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), veut promouvoir.

L'objectif est d'augmenter la couverture vaccinale auprès des populations de toute la Région européenne, en rappelant l'importance des vaccinations.

L'OMS espère, cette année encore, la pleine participation de tous les États membres à ses actions d'information et de sensibilisation. Les activités seront clôturées par un *workshop* rassemblant les points focaux des différents États membres, leur permettant d'échanger les meilleures pratiques et les leçons apprises. Cette initiative, dont les débuts remontent à 2005, a lieu tous les ans à la même époque et a permis d'enregistrer des progrès notables en matière de vaccination.

Afin de combattre les fausses idées et de réduire les écarts en matière de couverture vaccinale, l'OMS a édité de nouveaux outils de communication destinés aux personnels soignant et de santé, aux décideurs politiques et responsables des programmes de vaccination ainsi qu'à la population générale.

La campagne européenne est accompagnée de plusieurs campagnes nationales, les unes ciblant préférentiellement les médecins et les personnels soignant et de santé, les autres les parents et les adultes, ou bien elles thématisent des maladies spécifiques à la prévention vaccinale, comme par exemple la rougeole.

Le Luxembourg participe aussi à la campagne européenne par la diffusion d'affiches et de brochures rappelant l'importance de la vaccination et la nécessité de vérifier régulièrement son statut vaccinal pour ne pas oublier d'effectuer ses rappels de vaccination. Outre un dossier de presse sur la thématique, publié également sur le site Internet www.sante.lu, des messages journaliers seront publiés via Facebook sur Healthy & friends, reprenant différents aspects de la vaccination et des maladies à prévention vaccinale. Chaque adulte peut vérifier son propre statut vaccinal sur le site www.sante.lu (testez votre protection vaccinale) et inscrire dans son agenda les dates de ses prochains rappels de vaccination.

Grâce aux vaccinations, nous avons enregistré une baisse phénoménale des maladies à prévention vaccinale en Europe. La plupart d'entre elles semblent même appartenir au passé pour bon nombre de personnes.

Néanmoins, aujourd'hui encore, près d'un million de personnes ne bénéficient toujours pas des vaccinations de base, et des maladies contagieuses qui pourraient être évitées continuent de causer des souffrances et sont responsables d'incapacités et de complications graves, voire mortelles.

La vaccination doit donc rester une priorité, et ceci pour sept raisons principales, rappelées par l'OMS.

1) La vaccination sauve des vies

Chaque année, 10,6 millions d'enfants meurent dans le monde avant l'âge de 5 ans; 1,4 million de ces décès sont dus à des maladies qui auraient pu être évitées par la vaccination. Les maladies à prévention

vaccinale tuent chaque année 3 millions de personnes dans le monde, enfants et adultes compris (estimations OMS pour 2009).

2) La vaccination est un droit fondamental et une composante stratégique des programmes de réduction de la pauvreté

D'importantes disparités en matière de couverture vaccinale demeurent, y compris dans la Région européenne. Or, ce sont les catégories socioéconomiques les plus défavorisées qui sont souvent désavantagées en ce qui concerne l'accès égalitaire aux services de soins et de santé. La vaccination est une intervention efficace qui réduit non seulement le nombre de cas de maladie et de décès, mais reflète également l'accès des populations aux soins de santé primaire, à l'information et à l'éducation.

3) Les maladies à prévention vaccinale représentent encore un risque

Les maladies à prévention vaccinale étant devenues moins visibles grâce à la vaccination, certains considèrent à tort que les vaccins sont plus dangereux que la maladie contre laquelle ils sont censés protéger. Cette idée erronée a entraîné la baisse de la couverture vaccinale pour certaines maladies et la résurgence de maladies contagieuses telles que la rougeole, la coqueluche, la diphtérie et la rubéole.

Ainsi, au cours des années 1990, une épidémie de diphtérie a atteint un pic de 50 000 cas dans la Communauté des États indépendants de la Région européenne.

Le virus de la rougeole continue de se propager en Europe, en provoquant des flambées épidémiques dans un grand nombre de pays d'Europe occidentale (France, Allemagne, Autriche, Irlande, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse…).

Malgré le fait que la Région européenne de l'OMS ait été déclarée indemne de poliomyélite en 2002, un poliovirus sauvage importé au Tadjikistan en 2010 s'est propagé à au moins trois autres pays et a entraîné 475 cas de poliomyélite paralytique, avec 29 décès.

La prévention vaccinale doit donc être maintenue et renforcée.

4) Il est possible de maîtriser et d'éliminer les maladies grâce à la vaccination

- La variole, qui tuait autrefois 5 millions de personnes dans le monde chaque année, a été éradiquée en 1978 grâce à la vaccination systématique des populations.
- La Région européenne de l'OMS a été déclarée indemne de poliomyélite en 2002 et la flambée qui s'est produite en 2010 a pu être stoppée grâce à la vaccination systématique des populations. L'objectif d'éradication mondiale de la poliomyélite est à notre portée.
- Malgré le fait que la rougeole demeure une charge importante et une préoccupation dans la Région européenne, la vaccination a réussi à faire diminuer de 96% le nombre de cas de rougeole signalés entre 1997 et 2010.

5) La vaccination est rentable sur le plan économique

La vaccination est incontestablement l'une des interventions de santé publique les plus rentables économiquement et les plus efficaces. Elle coûte peu et améliore énormément la santé et le bien-être de nos populations; en évitant les maladies, leurs complications, les invalidités qui en résultent, les décès et les coûts des traitements.

6) Les enfants sont tributaires de systèmes de santé qui leur garantissent des vaccinations efficaces, sûres et peu onéreuses

Un système de vaccination efficace est l'un des piliers du système de soins et de santé le rendant performant et capable de relever les défis sanitaires. La couverture vaccinale sert d'indicateur pour évaluer l'efficacité du système de santé et l'accès aux soins de santé primaires. Un système de santé performant doit faire en sorte que la vie d'aucun enfant ne soit mise en péril par une maladie à prévention vaccinale.

7) Tous les enfants doivent être vaccinés

Il ne peut y avoir d'immunité collective que si plus de 95% des gens sont vaccinés, et toute personne non vaccinée augmente le risque de contagion, pour elle-même et pour les autres. Certaines personnes ne peuvent être vaccinées pour des raisons de santé. Il s'agit également de les protéger, en maintenant la couverture vaccinale collective la plus élevée possible.

Le message essentiel de cette Semaine européenne de la vaccination est donc: «La vaccination de chaque personne est vitale pour prévenir les maladies et protéger la vie.»

JEAN-MARIE
HALSDORF

Ministre de l'Intérieur et
à la Grande Région

Ministre de la Défense

INTÉRIEUR

Lancement du débat public concernant la tarification de l'eau

11 mars 2013

Le 11 mars 2013, le ministre de l'Intérieur et à la Grande Région, Jean-Marie Halsdorf, a lancé le débat public concernant le prix de l'eau.

Toutes les informations relatives à la documentation de base, les avis reçus et prochainement la présentation sont accessibles sur le site Internet www.waasser.lu.

La première séance publique a connu un intérêt très vif, avec 120 participants dans les locaux de l'Administration de la gestion de l'eau à Belval. Préalablement, quarante-sept communes, neuf acteurs de l'eau, deux chambres professionnelles, huit utilisateurs de l'eau ainsi qu'un parti politique ont communiqué un avis officiel répondant aux cinq questions évoquées par Jean-Marie Halsdorf lors de l'invitation.

Tout d'abord, il a rappelé le cadre législatif, notamment la directive-cadre sur l'eau, transposée en droit national par la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau et dont l'objectif est l'atteinte du bon état des cours d'eau et des eaux souterraines d'ici à 2015. Actuellement, seulement 7% des masses d'eau superficielles et trois des cinq masses d'eau souterraines sont en bon état. Le principe de la récupération des coûts selon les principes du pollueur-payeur et de l'utilisateur-payeur n'est pas une fin en soi, mais un moyen pour atteindre ce but.

Lors des premiers blocs de discussion traitant du prix harmonisé et du prix unique, un large consensus a été atteint concernant une revendication d'éviter des différences trop importantes des prix de l'eau à travers le pays. Différentes pistes de modèles ont également été explorées pour mettre en œuvre une certaine solidarité au niveau national, comme par exemple une prise en charge par le Fonds de dotation pour les communes ou par la loi budgétaire selon l'article 12 de la loi relative à l'eau.

Avant tout, il faut mettre à disposition les moyens pour garantir des services de qualité dans les domaines de la fourniture d'eau potable et de l'assainissement de l'eau usée.

Lors des débats, plusieurs intervenants ont soulevé la possibilité de l'introduction d'une tarification échelonnée. Le ministère de l'Intérieur et à la Grande Région vérifiera auprès de la Commission européenne la compatibilité d'une telle proposition avec les dispositions de la directive-cadre.

Le grand intérêt manifesté lors du débat montre l'importance d'une discussion publique. Jean-Marie Halsdorf envisage la mise en place d'un «Grenelle de l'eau», qui aura lieu annuellement dans le but de discuter régulièrement des sujets importants relatifs au domaine de l'eau.

Cartes d'identité luxembourgeoises ayant un défaut qualitatif

18 mars 2013

Le 18 mars 2013, le ministre de l'Intérieur et à la Grande Région, Jean-Marie Halsdorf, a invité la presse pour faire le point dans le dossier des cartes d'identité luxembourgeoises ayant un défaut qualitatif, en présence du président du Syndicat des villes et communes luxembourgeoises (Syvicol) et du président de l'Union luxembourgeoise des consommateurs.

En premier lieu, Jean-Marie Halsdorf a informé qu'une modification du format de la carte d'identité luxembourgeoise était nécessaire afin d'en garantir une production efficace, ceci jusqu'à l'introduction des cartes d'identité électroniques prévues par le projet de loi n° 6330 relatif à l'identification des personnes physiques, au registre national des personnes physiques, à la carte d'identité et aux registres communaux des personnes physiques.

Cette modification porte sur le matériel utilisé et la dimension de la carte d'identité. Cette carte d'identité en polycarbonate aux dimensions d'une carte bancaire sera délivrée à partir du 27 mars 2013. Cette nouvelle carte d'identité sera différente de la carte actuelle uniquement par sa taille et le matériel utilisé; l'aspect optique reste inchangé.

Ce changement de matériel ne remet aucunement en cause le projet de loi n° 6330 qui prévoit

la production de cartes d'identité électroniques par l'intermédiaire du Centre des technologies de l'information de l'État. En effet, cette carte d'identité, prévue par le projet de loi n° 6330 précité, disposera d'une puce électronique et introduira un nouveau standard qualitatif en termes de sécurité.

Toutes les cartes d'identité actuellement en circulation restent valables pour la durée de leur émission, c'est-à-dire jusqu'à leur date d'expiration.

Il a été rappelé lors de ce point de presse que les cartes d'identité ayant un défaut qualitatif n'étaient pas automatiquement invalides, mais toujours valables en tant que titre d'identité. Les personnes titulaires d'une carte d'identité ayant le défaut en question ne sont donc pas dans une situation irrégulière, nécessitant le remplacement de leur document. Par mesure de précaution, il est conseillé de remplacer une carte d'identité concernée par le problème qualitatif en cas de déplacement dans les pays ne faisant pas partie de l'espace Schengen et pour qui la carte d'identité luxembourgeoise vaut titre de voyage.

Par ailleurs, les frais supplémentaires liés aux cartes d'identité défectueuses ont été évoqués par les intervenants. La société de production des cartes d'identité luxembourgeoises a donné son accord pour le remplacement gratuit des cartes concernées par le défaut qualitatif et pour une indemnisation forfaitaire des particuliers concernés. Cet accord prend en compte les frais de photographie des particuliers pour un montant de 4 euros par carte d'identité remplacée. À cette fin, les cartes d'identité défectueuses doivent être renvoyées par l'intermédiaire des administrations communales à la société de production avant le 1er juillet 2013.

Dans le souci de limiter les démarches administratives des citoyens, les particuliers concernés ne seront pas indemnisés immédiatement, mais ils bénéficieront d'une remise automatique de 4 euros sur la taxe de chancellerie exigible au profit de l'État lors d'une future demande d'une carte d'identité électronique prévue par le projet de loi n° 6330 précité. En outre, ces personnes pourront demander une carte d'identité électronique sans devoir attendre la date d'expiration de leur carte d'identité. Il est encore précisé que les dispositions concernant les cartes d'identité électroniques prévues par le projet de loi n° 6330 entreront prévisiblement en vigueur le 1er juillet 2014.

GRANDE RÉGION

Treizième sommet des exécutifs de la Grande Région: la Lorraine passe le relais à la Rhénanie-Palatinat

24 janvier 2013

Le 24 janvier 2013 s'est tenu à Pont-à-Mousson le 13e sommet des exécutifs de la Grande Région sous présidence lorraine. Y ont participé, du côté luxembourgeois, le ministre de l'Intérieur et à la Grande Région, Jean-Marie Halsdorf, ainsi que le ministre du Développement durable et des Infrastructures, Claude Wiseler.

Le président du Conseil régional de Lorraine, Jean-Pierre Masseret, a présenté les conclusions de la présidence lorraine 2011-2012, en abordant l'ensemble des dossiers communs, notamment le projet fédérateur concernant la mise en place progressive de la région métropolitaine polycentrique transfrontalière (RMPT), projet entamé sous présidence luxembourgeoise en 2008-2009.

À l'issue de cette rencontre, le land de Rhénanie-Palatinat a repris la présidence de la Grande Région pour une durée de deux ans.

Troisième réunion de la Commission intergouvernementale franco-luxembourgeoise pour le renforcement de la coopération transfrontalière

19 mars 2013

Conformément aux dispositions de la convention signée entre la France et le Luxembourg le 26 janvier 2010, la Commission intergouvernementale franco-luxembourgeoise pour le renforcement de la coopération transfrontalière a tenu sa troisième réunion au château de Senningen le 19 mars 2013.

La délégation française était présidée par le ministre délégué auprès du ministre des Affaires étrangères, chargé des Affaires européennes,

Bernard Cazeneuve, et celle du Luxembourg par le ministre de l'Intérieur et à la Grande Région, Jean-Marie Halsdorf. Le ministre du Développement durable et des Infrastructures, Claude Wiseler, a également participé à la réunion.

Les deux ministres ont d'emblée souligné l'importance particulière de la relation transfrontalière entre les deux pays, qui concerne le développement coordonné et la mise en valeur de territoires de part et d'autre de la frontière, mais aussi le quotidien de milliers d'habitants. Ils ont salué les travaux réalisés par les groupes de travail thématiques tout au long de l'année et les ont encouragés à intensifier leurs travaux en vue de la prochaine réunion de la Commission intergouvernementale franco-luxembourgeoise.

Développement du site Esch-Belval

Les deux parties se sont félicitées des progrès accomplis tant sur le plan institutionnel – avec la première réunion de l'unité de coordination transfrontalière en novembre 2012 entre l'établissement public d'aménagement (EPA) et Agora ainsi qu'avec la mise en place du GECT Alzette-Belval le 8 mars 2013 – que sur le plan des structures (désenclavement routier) et des projets.

L'aménagement du site est un projet d'envergure, prioritaire, au cœur de la coopération bilatérale, et peut constituer un modèle pour la coopération régionale en Europe. L'attention des autorités communautaires compétentes

1re rangée (de g. à dr.): Emmanuel Berthier, délégué interministériel à l'Aménagement du territoire et à l'Attractivité régionale; Anne Grommerch, députée de la circonscription de Thionville-Est; Guy Yelda, ambassadeur de France au Grand-Duché de Luxembourg; Jean-Marie Halsdorf, ministre de l'Intérieur et à la Grande Région; Bernard Cazeneuve, ministre délégué auprès du ministre des Affaires étrangères, chargé des Affaires européennes, chef de la délégation de la République française; Claude Wiseler, ministre du Développement durable et des Infrastructures; Jean-Pierre Masseret, président du Conseil régional de Lorraine
2e rangée (de g. à dr.): Michel Dinet, président du Conseil général de Meurthe-et-Moselle; Bertrand Mertz, maire de Thionville; Michel Liebgott, député de la circonscription de Thionville-Ouest; Nacer Meddah, préfet de la Région Lorraine; Frédéric Basaguren, ambassadeur pour les questions transfrontalières
3e rangée (de g. à dr.): Patrick Weiten, président du Conseil général de la Moselle; Christian Eckert, député de la circonscription de Longwy; Patrick Crézé, adjoint au délégué interministériel à l'Aménagement du territoire et à l'Attractivité régionale (© SIP/Zineb Ruppert)

a été appelée sur ce projet par lettre signée par les deux ministres au commissaire en charge de la Politique régionale.

Dans le cadre de cet aménagement, des projets économiques devant servir aux entreprises de part et d'autre de la frontière avancent: un pôle éco-accélérateur de développement durable en lien avec le projet d'éco-cité et celui d'un supercalculateur pour répondre aux besoins des entreprises.

Transports

La question de la mobilité transfrontalière est une des grandes préoccupations de la Commission. Aussi les ministres ont-ils salué les progrès réalisés dans ce domaine qui concerne le quotidien de plusieurs milliers de travailleurs frontaliers. Ces progrès concernent tant les transports routiers que les transports ferroviaires, avec l'accent mis sur la multimodalité: c'est le sens du lancement des consultations pour la création d'une troisième voie de l'autoroute A31. Des lignes de transports en commun transfrontalières sont entrées en service.

Éducation et formation professionnelle

Les deux parties ont salué les avancées significatives réalisées dans ce domaine: l'ouverture d'une classe préparatoire aux grandes écoles, la coopération universitaire engagée entre l'Université du Luxembourg et celle de Lorraine ainsi que l'accord de coopération de février 2013 entre l'Agence nationale de la recherche (France) et le Fonds national de la recherche (Luxembourg) dans le domaine de la recherche.

Ces résultats sont prometteurs et doivent être poursuivis notamment pour ce qui est des échanges de professeurs dans l'enseignement secondaire et la création d'une filière franco-luxembourgeoise dans le nouveau Lycée de Belval.

En cette période difficile, notamment pour les jeunes, la formation professionnelle mérite toute l'attention. Les difficultés rencontrées pour avancer dans ce domaine ne doivent pas masquer les progrès réalisés et qui augurent bien des possibilités de répondre aux besoins. Les deux parties soutiennent ainsi la proposition d'une convention en matière d'apprentissage entre la France et le Luxembourg, les projets d'accueil croisés d'élèves entre établissements techniques de part et d'autre de la frontière.

Protection sociale

L'amélioration de la situation des travailleurs frontaliers passe aussi par l'attention portée à leur protection sociale. Les deux parties ont demandé au groupe de travail d'avancer à ce sujet.

Sécurité civile

Les deux ministres se sont réjouis des avancées significatives réalisées dans ce domaine. Elles devraient être concrétisées par les signatures d'accords-cadres dans le domaine sanitaire et dans le domaine de la sécurité civile.

En conclusion, les deux ministres ont réaffirmé la volonté des deux pays d'approfondir la coopération transfrontalière. Il s'agit de l'avenir des deux territoires et de l'amélioration des conditions des travailleurs frontaliers et, plus généralement, des populations vivant de part et d'autre de la frontière. C'est pourquoi les groupes de travail sont invités à se réunir sans tarder pour mettre en œuvre les orientations arrêtées lors de cette troisième réunion. Il leur est demandé d'intensifier leurs travaux en particulier dans les domaines où les avancées ont été moindres.

La prochaine réunion de la Commission intergouvernementale franco-luxembourgeoise se tiendra en France en 2014.

Entrevue de Jean-Marie Halsdorf avec l'ambassadeur de Belgique et le gouverneur de la province de Luxembourg

26 avril 2013

Le ministre de l'Intérieur et à la Grande Région, Jean-Marie Halsdorf, a reçu l'ambassadeur de Belgique, Luc Teirlinck, et le gouverneur de la province de Luxembourg, Bernard Caprasse, pour un échange de vues sur les relations bilatérales belgo-luxembourgeoises et la coopération transfrontalière.

Figuraient entre autres à l'ordre du jour de cette entrevue les enjeux de mobilité et notamment les lignes ferroviaires 42 (Liège-Luxembourg) et 162 (Bruxelles-Namur-Luxembourg), les synergies possibles en matière d'aide médi-

Bernard Caprasse, gouverneur de la province de Luxembourg, Jean-Marie Halsdorf, ministre de l'Intérieur et à la Grande Région, et Luc Teirlinck, ambassadeur du royaume de Belgique au Grand-Duché de Luxembourg (© Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région)

cale urgente et de collaborations policières, la gouvernance dans la Grande Région et les perspectives de développement du site d'Esch-Belval.

L'entrevue s'est poursuivie à l'ambassade de Belgique en présence des bourgmestres des villes frontalières de la province de Luxembourg.

Jean-Marie Halsdorf a relevé l'excellence des relations bilatérales existantes, tout en soulignant sa volonté d'introduire plus de dynamisme afin d'aboutir à davantage de projets concrets communs. Aussi a-t-il été décidé de mettre en place une plateforme de discussion et de rencontre pérenne, susceptible de mieux appréhender les problèmes existants et d'assurer une continuité des contacts de part et d'autre de la frontière.

DÉFENSE

Visite de Jean-Marie Halsdorf à l'Agence européenne de défense à Bruxelles

21 février 2013

Le 21 février 2013, le ministre de la Défense, Jean-Marie Halsdorf, s'est rendu à Bruxelles à l'Agence européenne de défense (AED) sur invitation de la directrice exécutive Claude-France Arnould.

Créée en 2004, l'AED est une agence intergouvernementale du Conseil de l'Union européenne dans le domaine de la politique commune de sécurité et de défense. Elle travaille sur le développement des capacités de défense en matière de gestion de crises, sur la promotion et l'amélioration de la coopération européenne en matière de recherche & technologie et d'armement, ainsi que sur le renforcement de la base industrielle et technologique de défense européenne.

Jean-Marie Halsdorf et Claude-France Arnould ont eu un échange de vues sur les projets en cours au sein de l'AED, projets auxquels le Luxembourg participe, tels que Go Green (dans le domaine des énergies renouvelables) ou encore ICET 2 (Innovative Concepts and Emerging Technologies dans le domaine de la recherche & technologie).

Ils ont également discuté des préparations du Conseil européen de décembre 2013, qui devra traiter, entre autres, des questions liées à la défense européenne. Dans ce contexte, ils ont aussi évoqué la communication sur la politique industrielle de défense que la Commission européenne compte publier avant l'été 2013 et qui

Jean-Marie Halsdorf, ministre de la Défense, et Claude-France Arnould, directrice exécutive de l'Agence européenne de défense, à Bruxelles le 21 février (© Direction de la défense)

contiendra des propositions pour la promotion des petites et moyennes entreprises européennes, actives dans le secteur de la défense ou des produits et services dits à double usage.

La directrice exécutive de l'AED a remercié Jean-Marie Halsdorf pour le soutien continu apporté par le Luxembourg aux travaux de l'agence. Le ministre de la Défense a souligné qu'il restait convaincu de la valeur ajoutée de l'AED dans le développement des capacités militaires que les États membres devaient mettre à disposition de l'Union européenne dans le domaine de la gestion de crises. «La situation au Mali confirme les priorités qui ont été données à l'agence: le ravitaillement en vol ou encore l'évacuation médicale par hélicoptère figurent parmi les capacités critiques pour des opérations européennes comme celle au Mali», ont-ils conclu.

Les projets satellitaires ont également fait l'objet de discussions, tout comme d'autres domaines qui pourraient mériter une participation luxembourgeoise au sein de l'AED.

Jean-Marie Halsdorf, ministre de la Défense, Jeanine Hennis-Plasschaert, ministre de la Défense du royaume des Pays-Bas, et Pieter De Crem, ministre de la Défense du royaume de Belgique, lors de la signature du mandat du comité directeur Benelux (© Direction de la défense)

Les ministres de la Défense des pays Benelux signent le mandat du comité directeur Benelux

21 février 2013

Les ministres de la Défense des pays Benelux ont signé le 21 février 2013 le mandat révisé du comité directeur Benelux, qui avait été établi en 1987 dans le cadre de la coopération militaire entre les trois pays.

Après l'adoption au mois d'avril 2012 de la déclaration ministérielle Benelux relative à une coopération renforcée dans le domaine de la défense, une nouvelle méthode de travail a été mise en place afin de mettre en œuvre les projets énumérés dans la déclaration et d'identifier de nouveaux domaines de coopération. Le comité directeur Benelux, composé de hauts représentants des ministères de la Défense et des états-majors, fournira l'orientation politico-militaire nécessaire à la poursuite des travaux.

L'objectif de la coopération est de renforcer les synergies entre les forces armées des trois pays, notamment dans le domaine de la formation et de l'entraînement, de la logistique et de la maintenance, de l'acquisition et de l'exécution de tâches militaires. Elle représente un exemple concret des initiatives de partage et de mutualisation ainsi que de «défense intelligente» au niveau régional. Le haut niveau de coopération qui sera atteint entre les forces armées ainsi que leur capacité d'opérer ensemble correspond pleinement à l'Initiative des forces interconnectées de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord.

Des premiers résultats sont attendus pour 2013, notamment dans le cadre de la formation et de l'entraînement conjoints.

Le Luxembourg assure actuellement la présidence de la coopération Benelux.

Jean-Marie Halsdorf à la réunion des ministres de la Défense de l'OTAN à Bruxelles

21-22 février 2013

Lors de la réunion des ministres de la Défense de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) à Bruxelles les 21 et 22 février 2013, le ministre de la Défense, Jean-Marie Halsdorf, a pu faire valoir que l'effort de défense et le processus de transformation permanente de l'armée engagés par le Luxembourg étaient conformes aux priorités retenues par le Conseil de l'OTAN.

Il a également exprimé son soutien aux coopérations multinationales, telles qu'elles sont préconisées dans le cadre de la défense intelligente et de l'initiative sur les forces interconnectées.

Constatant les menaces et risques de sécurité qui pèsent sur nos sociétés, dont le terrorisme et les cyberattaques sont deux nouvelles facettes, les ministres ont souligné la nécessité de maintenir la capacité de défense des alliés malgré un contexte budgétaire difficile.

Au cours de la deuxième journée de la réunion, les ministres ont fait le point sur la situation en Afghanistan et ont évoqué le départ des troupes en 2014. Le Conseil s'est également réuni sous le format de la commission de coopération avec l'Ukraine.

En marge de la réunion, Jean-Marie Halsdorf a reçu son homologue norvégienne Anne-Grete Strøm-Erichsen pour une réunion consacrée aux relations entre les deux pays, réunion au cours de laquelle ils ont signé un accord bilatéral ouvrant la voie à une coopération plus approfondie dans le domaine de la défense.

Jean-Marie Halsdorf au Conseil «Défense» à Luxembourg

23 avril 2013

Le ministre de la Défense, Jean-Marie Halsdorf, a participé au Conseil «Défense» de l'Union européenne, qui s'est tenu à Luxembourg les 22 et 23 avril 2013.

Au cours de leur première session, les ministres se sont penchés sur la situation au Sahel et au Mali.

Jean-Marie Halsdorf a réitéré l'engagement du Luxembourg tant en faveur de la mission de formation européenne des forces armées maliennes que du Mali en général, notamment par le biais de la reprise de l'aide au développement luxembourgeoise. Il a également souligné la nécessité d'une approche européenne intégrée incluant les volets militaire, politique et de développement.

Le 23 avril, les ministres réunis au sein du comité directeur de l'Agence européenne de défense ont abordé la préparation du Conseil européen de décembre 2013, qui se concentrera, entre autres, sur les questions de défense. Ils ont notamment évoqué des projets concrets qui pourront être mis en avant par le Conseil européen. Dans ce contexte, Jean-Marie Halsdorf a souligné l'importance que le Luxembourg attachait à certains domaines de la coopération, notamment en ce qui concerne le ravitaillement en vol et les projets environnementaux. Il a salué les travaux de la Commission européenne en matière de politique industrielle de défense, notamment les propositions relatives à la coopération spatiale et à l'innovation. L'importance du rôle des petites et moyennes entreprises a également été soulignée.

Les ministres de la Défense ont conclu leur réunion par une discussion sur le concept des groupements tactiques de l'Union européenne. Jean-Marie Halsdorf a rappelé l'engagement du Luxembourg à participer aux groupements tactiques tous les deux ans et s'est prononcé en faveur d'un usage plus flexible du concept.

CLAUDE
WISELER

Ministre du Développement
durable et des Infrastructures

INFRASTRUCTURES

Pose de la première pierre de la Maison de l'innovation à Esch-Belval

11 janvier 2013

Le 11 janvier 2013, le ministre du Développement durable et des Infrastructures, Claude Wiseler, et le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, François Biltgen, ont posé la première pierre de la Maison de l'innovation, un bâtiment destiné aux activités de recherche dans les domaines de l'information, de la communication et de la santé. Il accueillera plusieurs départements du Centre de recherche public Henri Tudor, les services de Luxinnovation ainsi que le Centre de formation professionnelle continue Dr Widong.

La Maison de l'innovation est implantée à Belval, au cœur du monument industriel formé par les hauts-fourneaux A et B. Elle est donc confrontée à un environnement caractérisé par sa fonctionnalité complexe et son gigantisme, les éléments conservés atteignant une hauteur respective de 82 et 93 m. L'architecture de la Maison de l'innovation ne cherche pas à concurrencer les vestiges industriels, mais veut au contraire instaurer le dialogue en fournissant une réponse calme et épurée à la richesse opulente des hauts-fourneaux.

Programme de construction

Le bâtiment a une surface brute de 15 000 m² et comprend quatre zones fonctionnelles:

- Halle d'entrée/accueil
  Le bâtiment dispose de deux entrées séparées. L'entrée principale comprend un hall d'accueil avec le bureau du concierge, des locaux de services et de réserve ainsi que les sanitaires et les vestiaires.

- Espaces de bureaux
  Le bâtiment se compose essentiellement de bureaux librement aménageables pour les besoins de la recherche théorique et pour les services administratifs. Il s'agit de bureaux simples avec un équipement informatique. Des petites salles de réunion et des surfaces de logistique spécifiques (locaux photocopieurs, stockage, kitchenette) seront intégrées dans les zones de bureaux.

- Logistique
  Le bâtiment sera équipé des locaux informatiques nécessaires, d'espaces de livraison et de surfaces de stockage et de réserves.

- Surfaces commerciales
  Au rez-de-chaussée seront aménagées des surfaces commerciales qui disposeront également de surfaces de stockage et logistiques au sous-sol.

Implantation

La Maison de l'innovation se trouve au cœur même des anciennes installations sidérurgiques, à l'emplacement de la halle des coulées du haut-fourneau B, qui a été démolie. L'insertion de la Maison de l'innovation dans ce contexte historique exige une définition claire du volume à construire aussi bien en ce qui concerne son empreinte au sol que son gabarit en relation avec l'environnement immédiat. Le volume de la Maison

Pose de la première pierre de la Maison de l'innovation: (de g. à dr.) Roland Schreiner, député-maire de Schifflange; Dan Codello, conseiller communal, président de la commission des Finances de la Ville d'Esch-sur-Alzette; François Biltgen, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche; Lydia Mutsch, députée-maire de la Ville d'Esch-sur-Alzette; André Zwally, conseiller communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette; et Claude Wiseler, ministre du Développement durable et des Infrastructures (© Ministère du Développement durable et des Infrastructures)

de l'innovation s'insère avec précision dans ce nouveau contexte urbain. Son implantation se définit, d'une part, sur l'axe nord-sud entre la halle des coulées du haut-fourneau A et le bâtiment des anciens vestiaires reconverti en incubateur d'entreprises et, d'autre part, entre le socle du haut-fourneau B et les conduites de gaz et de vent longeant l'avenue des Hauts-Fourneaux. La Maison de l'innovation se trouve donc à proximité directe de l'incubateur d'entreprises et du bâtiment Biotech ou Maison de la biomédecine, avec lesquels il forme une entité opérationnelle.

Organisation fonctionnelle

Le bâtiment se compose d'un sous-sol, d'un rez-de-chaussée conçu comme une galerie ouverte sur l'espace public, où sont prévues les surfaces commerciales essentiellement orientées vers la place des Hauts-Fourneaux, et de cinq étages comprenant les surfaces de bureaux.

Architecture

La Maison de l'innovation se présente sous forme d'un volume simple rectangulaire de 53 x 43 m, définissant un anneau périphérique continu d'une profondeur d'environ 15 m. Cette structure bâtie libère en son centre un vaste espace ouvert. L'anneau formé par les cinq niveaux de bureaux culminant à 23 m de hauteur est posé sur un rez-de-chaussée largement ouvert sur les quatre côtés pour souligner ainsi le caractère public de l'espace central.

Le bâtiment se caractérise par une cour intérieure de 23 x 13 m et des entailles au niveau des angles intérieurs et extérieurs pouvant faire fonction de terrasses qui créent un jeu de pleins et de vides intéressant. Du côté sud, le volume s'ouvre largement pour laisser pénétrer les superstructures conservées du *highway,* vestige industriel qui relie la halle des coulées du haut-fourneau A à la Maison de l'innovation et au haut-fourneau B. La façade ouest délimite la place des Hauts-Fourneaux. Sur sa façade est, la Maison de l'innovation reprend l'alignement de l'incubateur d'entreprises.

Le revêtement au sol, en briques foncées des espaces publics extérieurs, se prolonge dans la galerie ouverte au rez-de-chaussée du bâtiment.

Concept énergétique

Le bâtiment est conçu suivant un concept *low-tech.* Une réflexion élémentaire a été faite sur le comportement énergétique du bâtiment. La masse a un impact primordial sur la régulation et la stabilisation du climat de l'immeuble. Son inertie est la réserve énergétique qui permet d'égaliser les fluctuations journalières des températures par échange thermique. La façade est conçue de manière à limiter les déperditions de chaleur en hiver et à limiter le surchauffement en été. Elle doit aussi garantir un éclairage naturel optimal des locaux. Par ailleurs, l'utilisateur est à la clé du concept énergétique, en s'investissant dans une utilisation raisonnable et intelligente de l'infrastructure mise à sa disposition.

Coût du bâtiment

Le coût du bâtiment s'élève à 36 700 000 euros, toutes taxes comprises.

Maître d'ouvrage

Le maître d'ouvrage est le Fonds Belval. Le projet a été suivi par Monica Gomes Valente, Lucio Wercollier, architectes, Guy Spenner, ingénieur génie technique, et Stéphane Frieres, Jeremy Silva Vieira, ingénieurs industriels.

Maîtrise d'œuvre

Architecte: Bourguignon Siebenaler;
Ingénieurs génie civil: Bureau d'études Greisch;
Ingénieurs génie technique: BETIC.

Inauguration du Sportlycée au Fetschenhof par Claude Wiseler, Mady Delvaux-Stehres et Romain Schneider

22 février 2013

Le 22 février 2013, le ministre du Développement durable et des Infrastructures, Claude Wiseler, la ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, Mady Delvaux-Stehres, et le ministre des Sports, Romain Schneider, ont inauguré le Lycée sports-études Sportlycée au Fetschenhof.

Claude Wiseler a précisé que «le concept économique novateur était la réponse optimale à une situation budgétaire difficile allant de pair avec un temps de construction

très court. Ceci est le deuxième bâtiment après celui du bâtiment d'accueil temporaire de l'Athénée, mis en service en 2012, qui posait un double défi: travailler avec un budget limité dans un temps relativement court. Mais malgré ce budget, les nouveaux bâtiments peuvent être considérés comme une réussite de planification».

En effet, le concept architectural consiste en la création d'un bâtiment parfaitement intégré dans la topographie du site adapté aux fonctionnalités du lycée, respectant un concept énergétique ambitieux, tout en garantissant un confort optimal pour ses utilisateurs. Le lycée se compose de trois ailes pointant vers le sud, implantées de manière à optimiser l'éclairage naturel et reliées entre elles par une circulation parallèle à l'axe principal du site.

La structure portante mixte de poteaux en acier parés de voiles en béton est munie de dalles alvéolaires et d'éléments de façade isolants préfabriqués, définis selon la meilleure relation entre le comportement thermique, acoustique et hygrométrique.

Deux types de matériaux alternent sur la façade: un bardage en bois et un bardage en panneaux fibres-ciment. Choisis pour leur qualité en termes de durabilité, ces matériaux protègeront efficacement l'isolation et permettront d'intégrer les protections solaires pour ainsi uniformiser les surfaces de la façade et leur donner un aspect sobre.

Cette nouvelle structure scolaire, pouvant accueillir jusqu'à 3 400 élèves et quelque 50 professeurs, a été érigée en un laps de temps réduit de 13 mois, et ceci pour un budget de 11 millions d'euros.

Premier coup de pelle pour la construction d'une station d'épuration à Grevenmacher par Claude Wiseler et Jean-Marie Halsdorf

1er mars 2013

En date du 1er mars 2013, le ministre du Développement durable et des Infrastructures, Claude Wiseler, et le ministre de l'Intérieur et à la Grande Région, Jean-Marie Halsdorf, ont donné le premier coup de pelle pour la construction d'une station d'épuration à Grevenmacher, en présence de Raymond Weydert et de Jean-Marie Ries, respectivement président et directeur du Sidest, et de Léon Gloden, député-maire de Grevenmacher.

La loi du 18 décembre 2009 prévoit une participation du gouvernement au financement des travaux nécessaires à l'évacuation et à l'épuration des eaux usées générées par les communes de la Moselle inférieure.

Ainsi, l'Administration des ponts et chaussées a prévu de raccorder les établissements implantés dans le port de Mertert à la station d'épuration de Grevenmacher. Ces travaux ont déjà été partiellement réalisés et seront en principe terminés pour la mise en service de la station d'épuration. Au vu de l'enjeu de l'assainissement des communes de la Moselle inférieure, une partie du terrain a été cédée par la Société du port de Mertert.

En ce qui concerne l'aire de service sur l'autoroute de Trèves vers Wasserbillig, l'Administration des ponts et chaussées prévoit non seulement les travaux de raccordement à la station d'épuration de Grevenmacher, mais également une participation aux frais de construction de la station d'épuration au prorata des charges polluantes relatif à l'aire de service par rapport à la totalité des charges polluantes traitées à Grevenmacher.

La participation totale du ministère du Développement durable et des Infrastructures s'élève à 5,8 millions d'euros.

Premier coup de pelle pour la construction d'une station d'épuration à Grevenmacher par Léon Gloden, député-maire de Grevenmacher, Raymond Weydert, président du Sidest, député-maire de Niederanven, Jean-Marie Halsdorf, ministre de l'Intérieur et à la Grande Région, et Claude Wiseler, ministre du Développement durable et des Infrastructures (© Heinz Ehrlich)

Installation du GECT Alzette-Belval

8 mars 2013

En date du 8 mars 2013, l'État luxembourgeois, quatre communes du Grand-Duché, l'État français et quatre collectivités françaises ont porté sur les fonts baptismaux le Groupement européen de coopération territoriale (GECT) Alzette-Belval.

Le GECT est un nouvel outil juridique destiné à faciliter la coopération transfrontalière. Le GECT Alzette-Belval couvrira une zone de 170 km² (douze communes: quatre du côté luxembourgeois, huit du côté français) et sera conçu comme une plate-forme d'impulsion, rassemblant les différentes instances impliquées dans des projets d'aménagement du territoire. Elle permet de diffuser les effets du projet Belval au-delà de son périmètre établi. Cette structure, qui devient d'autant plus importante dans le cadre de projets transfrontaliers financés par des fonds publics, permettra aux organes publics et privés des différents États membres de mieux coopérer.

Parmi les missions, il y a notamment celle d'assurer la concertation, le dialogue et le débat politique, et d'optimiser la cohérence transfrontalière sur l'ensemble du territoire concerné dans le but d'améliorer la vie quotidienne des habitants de la région. Concrètement, ceci permettra également de gérer des projets européens comme maître d'ouvrage unique et d'apporter une vraie plus-value concurrentielle au territoire concerné dans une multitude de domaines d'activité.

Claude Wiseler, ministre du Développement durable et des Infrastructures, Roland Schreiner, président du Groupement européen de coopération territoriale Alzette-Belval, et Nacer Meddah, préfet de la Région Lorraine (© Ministère du Développement durable et des Infrastructures)

Au niveau européen, il faut souligner que 23 États membres de l'Union européenne ont mené à bien le processus de mise en œuvre pour la création d'une trentaine de GECT à travers l'Europe.

Le GECT agira en complémentarité aux deux organismes Agora et EPA, chargés de missions de viabilité et de développement de projets immobiliers.

Quelques éléments historiques

- Juillet 2006: règlement communautaire du Parlement et du Conseil relatif à un groupement européen de coopération territoriale;
- 18 juillet 2008: la France et le Luxembourg annoncent la création d'un GECT;
- 19 mai 2009: loi luxembourgeoise portant diverses mesures d'application du règlement (CE) n° 1082/2006 du Parlement européen et du Conseil du 5 juillet 2006 relatif à un groupement européen de coopération territoriale;
- 7 janvier 2010: signature d'un accord de mise en œuvre d'un GECT sur le territoire d'Alzette-Belval entre les deux États;
- 31 janvier 2012: arrêté de création du GECT Alzette-Belval signé par le préfet de la Région Lorraine.

Les missions du futur GECT

- Assurer la concertation, le dialogue et le débat politique;

- Assurer une cohérence transfrontalière sur l'ensemble du territoire;
- Assurer la diffusion des effets de Belval au-delà du projet de développement;
- Faciliter la gestion et la réalisation de projets;
- Faciliter la vie quotidienne des habitants;
- Assurer la valorisation de l'image globale du territoire de référence et de son attractivité (marketing territorial);
- Mener les études nécessaires à la prise en compte des enjeux transfrontaliers.

Les axes de travail du futur GECT

- Élaboration d'une démarche type «plan de déplacements urbains» transfrontalier au regard des enjeux de mobilité au-delà du territoire de Belval;
- Conduite de réflexions thématiques d'aménagement à l'échelle de l'espace transfrontalier (par exemple: besoin et typologie d'habitat, besoin de services…);
- Élaboration d'un document de planification stratégique à l'échelle de l'agglomération transfrontalière.

Les plus-values

- Un organisme public réunissant des autorités locales, régionales et nationales associant et combinant une multitude de compétences;
- Un nouvel espace de dialogue technique et politique qui permettra de mettre en place une stratégie de développement cohérente;
- La possibilité de gérer des projets européens comme maître d'ouvrage unique.

Le périmètre du GECT

- Une zone de 170 km² avec ± 90 000 habitants à Alzette-Belval, de part et d'autre de la frontière des deux pays;
- Quatre communes du côté luxembourgeois (Esch-sur-Alzette, Sanem, Mondercange, Schifflange) et huit du côté français, toutes membres de la Communauté de communes du pays haut val d'Alzette (CCPHVA) ainsi que trois collectivités territoriales: la région, le Conseil général de la Moselle et le Conseil général de Meurthe-et-Moselle;
- Les deux États, représentés par quatre ministères du côté luxembourgeois et la préfecture de région du côté français.

Inauguration du nouveau bâtiment administratif à Belval par Claude Wiseler, Marco Schank, Jean-Marie Halsdorf et Mars Di Bartolomeo

18 mars 2013

En date du 18 mars 2013, le ministre du Développement durable et des Infrastructures, Claude Wiseler, le ministre délégué au Développement durable et aux Infrastructures, Marco Schank, le ministre de l'Intérieur et à la Grande Région, Jean-Marie Halsdorf, et le ministre de la Santé, ministre de la Sécurité sociale, Mars Di Bartolomeo, ont

Inauguration du nouveau bâtiment administratif à Belval par, notamment (de g. à dr.), Jean-Marie Halsdorf, ministre de l'Intérieur et à la Grande Région, Claude Wiseler, ministre du Développement durable et des Infrastructures, Marco Schank, ministre délégué au Développement durable et aux Infrastructures, et Mars Di Bartolomeo, ministre de la Santé, ministre de la Sécurité sociale (© Patrick Galbats)

inauguré à Belval le premier bâtiment administratif pour le compte de l'État.

Comme l'a précisé Claude Wiseler, la construction s'inscrit pleinement dans la politique de décentralisation du gouvernement, qui vise à stimuler le développement respectivement de la région sud du Grand-Duché et de la Nordstad.

Le bâtiment administratif accueille l'Administration de l'environnement, l'Administration de la gestion de l'eau, la Commission nationale pour la protection des données ainsi que les services du Fonds Belval. L'implantation de l'Administration de l'environnement et de l'Administration de la gestion de l'eau sur le site de Belval favorisera la coopération entre les services de l'État et l'Université du Luxembourg, respectivement les centres de recherche publics, grâce à la proximité des lieux, comme l'a indiqué Marco Schank.

La nouvelle tour, d'une hauteur de 60 mètres, est implantée au sud-est de la terrasse des hauts-fourneaux dans le rayon immédiat des vestiges monumentaux de la sidérurgie luxembourgeoise. L'édifice s'inscrit dans le plan urbain des immeubles avoisinants, notamment la Rockhal et l'immeuble de l'ancienne direction des hauts-fourneaux, actuellement siège de la société de développement Agora.

Le bâtiment a une surface brute de ± 18 000 m² et l'investissement total est de 57 073 000 euros, toutes taxes comprises. Le concept architectural a été développé par le bureau Bruck & Weckerle et le projet a été suivi par le Fonds Belval.

Premier coup de pelle du pont sur la Moselle reliant Wellen et Grevenmacher

30 avril 2013

Der Minister für nachhaltige Entwicklung und Infrastruktur, Claude Wiseler, hat zusammen mit dem Bundesminister für Verkehr, Bau und Stadtentwicklung, Dr. Peter Ramsauer, und dem Staatssekretär im Ministerium des Innern, für Sport und Infrastruktur des Landes Rheinland-Pfalz, Jürgen Häfner, den ersten Spatenstich für die Grenzbrücke über die Mosel zwischen Wellen und Grevenmacher am 30. April 2013 gegeben.

„Neben der bedeutenden Verbesserung für den grenzüberschreitenden Verkehr wird die neue Moselbrücke wesentliche Vorteile für die Schifffahrt bringen. Der reibungslose Ablauf in der Planung, die in enger Abstimmung mit den deutschen Behörden durchgeführt wurde, unterstreicht die hervorragenden Beziehungen zwischen beiden Nachbarländern. Nach Fertigstellung der Brücke wird die grenzüberschreitende Mobilität nicht nur für den Kfz-Verkehr, sondern auch für die Fußgänger und Radfahrer wieder in vollem Umfang gewährleistet sein", erklärte Claude Wiseler.

Die Erneuerung der Grenzbrücke ist wegen erheblicher baulicher Mängel der bestehenden Brücke erforderlich. Bereits im Oktober

Claude Wiseler, ministre du Développement durable et des Infrastructures, et Peter Ramsauer, ministre fédéral des Transports, de la Construction et du Développement urbain de la République fédérale d'Allemagne, lors du premier coup de pelle à Grevenmacher (© SIP/Charles Caratini)

2010 hatte Claude Wiseler mit seinem deutschen Amtskollegen Peter Ramsauer ein entsprechendes Abkommen unterzeichnet.

Bei dem neuen Brückenbauwerk handelt es sich um eine Bogenbrücke aus Stahl. Die Brückenlänge beträgt 215 Meter. Das Hauptfeld hat eine Spannweite von 114 Metern. In den Neubau werden 16,3 Millionen Euro investiert. Planung und Ausführung des Bauwerks erfolgen durch Luxemburg. Die Kosten werden auf Basis des im Abkommen festgehaltenen Kostenschlüssels zu etwa 70% von Luxemburg und zu 30% von Deutschland anteilig nach dem jeweiligen Hoheitsgebiet übernommen.

Die Grevenmacher Brücke wird ab dem 21. Mai bis Mitte Oktober 2013 gesperrt sein, um das Abtragen der Fahrbahnplatte der

Brücke über der Mosel während der alljährlichen Moselschleusensperre vollenden zu können und die Moselschifffahrt so wenig als möglich zu beeinträchtigen.

TRANSPORTS

Présentation du nouveau permis de conduire sous forme de «carte de crédit»

9 janvier 2013

Le 9 janvier 2013, le ministre du Développement durable et des Infrastructures, Claude Wiseler, a présenté le nouveau permis de conduire sous forme de «carte de crédit», qui entrera en vigueur au Luxembourg le 19 janvier 2013 et remplacera progressivement le «papier rose».

En effet, la directive 2006/126/CE relative au permis de conduire, qui sera d'application à partir du 19 janvier 2013 dans toute l'Europe et donc également au Luxembourg, a pour objectif l'harmonisation de ce permis à un format plus adéquat.

Le nouveau permis de conduire introduit à partir du 19 janvier 2013 (© Ministère du Développement durable et des Infrastructures)

Ainsi, la durée de validité administrative de ce nouveau permis sera de dix ans pour les véhicules légers comme la voiture ou la moto. À noter que les dispositions actuelles concernant l'obligation de se soumettre à un examen médical en vue du renouvellement du permis de conduire ne seront pas affectées par cette modification, le premier examen médical n'étant requis qu'à partir de l'âge de 60 ans du conducteur; les permis de conduire seront ensuite renouvelés pour dix ans jusqu'à l'âge de 70 ans. À partir de 70 ans, les dispositions restent inchangées, c'est-à-dire les permis seront renouvelés pour trois ans jusqu'à l'âge de 79 ans et ensuite d'année en année.

La durée de validité administrative de ce nouveau permis sera de cinq ans pour les véhicules dits lourds (bus, camions, etc.), avec chaque fois l'obligation pour le titulaire de se soumettre à un examen médical en vue du renouvellement. À partir de 70 ans, ces permis ne seront renouvelés que pour trois ans, sans que la durée de validité ne puisse dépasser 75 ans. À partir de 75 ans, ces catégories ne pourront plus être renouvelées, sauf les catégories C1 (véhicule dont la masse maximale autorisée ne dépasse pas 7 500 kg) et C1E (véhicule C + remorque, dont la masse maximale autorisée de l'ensemble ne dépasse pas 12 000 kg), et ce, d'année en année. À relever à cet égard que les nouvelles dispositions seront plus contraignantes que celles actuellement en vigueur.

Les personnes qui passent l'examen pour le permis de conduire à partir du 19 janvier 2013 se verront délivrer ce nouveau permis. Il en ira de même en cas de délivrance d'un duplicata, lorsque le titulaire a perdu ou s'est fait voler son permis de conduire, ainsi qu'en cas de renouvellement d'un permis de conduire dont la durée de validité est arrivée à échéance. Quant aux autres permis de conduire en cours de validité, leur remplacement se fera progressivement, de sorte qu'à partir du 19 janvier 2033 au plus tard, tous les permis de conduire en circulation seront conformes au nouveau modèle européen par rapport à plus de 110 modèles de permis de conduire actuellement en circulation dans l'Union européenne.

Il n'existe donc pas d'obligation générale et immédiate d'échanger les anciens permis de conduire contre le nouveau permis. L'échange des «anciens» permis sur base volontaire est toutefois possible auprès du Service des permis de conduire (Kalchesbruck):

- sur demande, accompagnée d'une photo;
- contre paiement d'une taxe de chancellerie de 12 euros;
- contre remise de l'ancien permis.

Ces demandes sont traitées par ordre chronologique, en fonction des disponibilités de la production des permis de conduire. La priorité est accordée aux personnes qui ne sont plus titulaires d'un permis de conduire valable.

À mentionner que le nouveau modèle de permis de conduire comportera des renouvellements plus fréquents (tous les dix ans, véhicules légers).

Il est à relever que, conformément au principe de reconnaissance

Première réunion sectorielle conjointe «Aménagement du territoire et transports»: (de g. à dr.) Leo Kreins, chef de cabinet au ministère de la Culture, des Médias et du Tourisme de la Communauté germanophone de Belgique; Heiko Maas, ministre de l'Économie, du Travail, de l'Énergie et des Transports de la Sarre; Roger Lewentz, ministre de l'Intérieur, des Sports et des Infrastructures de la Rhénanie-Palatinat; Jean-Pierre Masseret, président du Conseil régional de Lorraine; Claude Wiseler, ministre du Développement durable et des Infrastructures; Eveline Lemke, ministre de l'Économie, de la Protection du climat, de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire de la Rhénanie-Palatinat; Nacer Meddah, préfet de la Région Lorraine, préfet de la Moselle; Patrick Weiten, président du Conseil général de la Moselle; Christian Aries, vice-président du Conseil général de Meurthe-et-Moselle; Georg Jungmann, secrétaire d'État au ministère de l'Intérieur et du Sport de la Sarre (© SIP/Charles Caratini)

mutuelle des permis de conduire délivrés par les autres États membres de l'Espace économique européen (EEE), l'échange de ces permis n'est pas obligatoire. Ces permis de conduire restent valables dans les conditions et avec la durée de validité y inscrites. Il est toutefois recommandé aux concernés de faire enregistrer leur permis de conduire auprès de la Société nationale de circulation automobile (SNCA) pour prévenir des problèmes en cas de perte ou de vol de leur permis.

Par ailleurs, quelques nouvelles dispositions, notamment pour les deux-roues, feront également leur apparition, parmi lesquelles il convient de relever en particulier l'autorisation de conduire un motocycle d'une cylindrée ne dépassant pas 125 cm^3 (catégorie A1) avec le permis de conduire de la catégorie B (voiture), à condition d'être titulaire du permis B depuis deux ans au moins et d'avoir participé à une formation théorique et pratique de sept heures au moins en auto-école. Cette extension du droit de conduire sera attestée sur le permis de conduire moyennant l'apposition du code national 100 derrière la catégorie B. À noter à cet égard que ce droit de conduire sera limité au territoire du Luxembourg et ne permettra pas l'accès progressif à la catégorie A2, pour lequel le concerné devra toujours se soumettre aux apprentissages théorique et pratique prescrits ainsi qu'aux examens afférents.

Première réunion sectorielle conjointe «Aménagement du territoire et transports» de la Grande Région à Luxembourg

17 janvier 2013

Le 17 janvier 2013, sur invitation du ministre du Développement durable et des Infrastructures, Claude Wiseler, et du président de la Région Lorraine, président en exercice du 13e sommet de la Grande Région, Jean-Pierre Masseret, a eu lieu à Luxembourg la première réunion sectorielle conjointe «Aménagement du territoire et transports» de la Grande Région.

Lors de cette réunion sectorielle ont été débattus les travaux portant sur la mise en œuvre de la stratégie métropolitaine polycentrique et transfrontalière de la Grande Région.

À cette occasion et en guise de préparation du 13e sommet des exécutifs de la Grande Région, les ministres et les responsables politiques en charge de l'Aménagement du territoire et des Transports de la Grande Région ont évoqué les sujets suivants:

- schéma de développement territorial de la Grande Région: la dimension métropolitaine de la Grande Région;
- les projets de transport prioritaires dans la perspective du développement métropolitain de la Grande Région;
- la pérennisation du système d'information géographique de la Grande Région.

Signature du protocole d'accord d'un Schéma stratégique de mobilité transfrontalière entre le Luxembourg et la Wallonie

22 janvier 2013

En date du 22 janvier 2013, au palais provincial du Luxembourg à Arlon, le ministre du Développement durable et des Infrastructures, Claude Wiseler, et le ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité de la Wallonie, Philippe Henry, ont procédé, en présence du gouverneur de la province de Luxembourg, Bernard Caprasse, à la signature du protocole d'accord pour l'élaboration d'un Schéma stratégique de mobilité transfrontalière (SMOT) entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Wallonie.

À travers cet accord, les ministres ont exprimé leur volonté commune d'améliorer la mobilité transfrontalière entre le Luxembourg et la Belgique dans un souci de développement durable et de respect de l'environnement.

Les parties s'engagent à ce que ce SMOT soit réalisé dans les plus brefs délais possibles et à le cofinancer chacune à raison de 50%.

Claude Wiseler, ministre du Développement durable et des Infrastructures, en compagnie (de g. à dr.) de Bernard Caprasse, gouverneur de la province de Luxembourg, et de Philippe Henry, ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité de la Wallonie (© Ministère du Développement durable et des Infrastructures)

Visites de travail de Claude Wiseler auprès des cinq autres ministres en charge des Transports aériens des États membres du FABEC

8 mars 2013

Depuis le 1er janvier 2013, le Conseil du FABEC (Functional Airspace Block Europe Central) est présidé par le Grand-Duché de Luxembourg.

Dans le cadre de cette présidence, le ministre du Développement durable et des Infrastructures, Claude Wiseler, a effectué des visites de travail auprès des cinq autres ministres en charge des Transports aériens des États membres du FABEC (Belgique, Pays-Bas, Suisse, France, Allemagne). Il appartient à ces États de créer un espace aérien commun civil et militaire, avec un tracé de routes optimisé, ce qui aura pour conséquence de réduire les trajets et donc les temps de vol et les coûts pour les opérateurs aériens. Ceci permet également de réduire les nuisances écologiques des vols aériens.

Réorganiser l'espace aérien avec le trafic aérien le plus dense de toute l'Europe ne constitue cependant pas un projet facile à réaliser. La présidence du Luxembourg a pour but de définir les prochaines étapes à accomplir par les États membres. À cet effet, Claude Wiseler soumettra une proposition aux autres États membres dans les semaines à venir.

L'initiative de la présidence du Luxembourg de faire avancer le dossier est saluée par l'ensemble des États membres.

Claude Wiseler, ministre du Développement durable et des Infrastructures, rencontre Wilma Mansveld, secrétaire d'État aux Infrastructures et à l'Environnement du royaume des Pays-Bas (© Ministère du Développement durable et des Infrastructures)

À l'occasion des différentes visites, le sujet du 4e paquet ferroviaire a également été abordé. Il s'agit d'une proposition de texte établie par la Commission européenne et soumise aux États membres de l'Union européenne au mois de janvier 2013.

Trois sujets principaux sont traités par le 4e paquet ferroviaire:

- l'interopérabilité des réseaux ferroviaires;
- la séparation institutionnelle entre le gestionnaire de l'infrastructure ferroviaire et l'entreprise ferroviaire;
- l'ouverture du marché national de transport des voyageurs et l'interdiction d'une attribution directe d'un contrat de service public.

Alors que le Luxembourg salue le principe de toute forme d'amélioration de l'interopérabilité pour des raisons de sécurité et pour des raisons économiques, les deux autres volets constituent cependant un souci majeur pour le Luxembourg.

Une séparation institutionnelle entre infrastructure et exploitation signifierait notamment une augmentation substantielle des coûts pour le Luxembourg et une ouverture complète du marché de transport des voyageurs aboutirait à une méconnaissance des besoins locaux des clients actuels de la Société nationale des chemins de fer luxembourgeois.

Claude Wiseler a fait part à ses homologues de la position du gouvernement luxembourgeois, qui est dans la continuité de ses prises de position en la matière depuis la refonte du premier paquet ferroviaire.

Les ministres des cinq États membres ont exprimé leur compréhension à l'égard de la position du Luxembourg. Ce sujet, et plus particulièrement le volet de l'interopérabilité, sera pour la première fois à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil «Transports» du 11 mars 2013.

Claude Wiseler au Conseil «Transports» à Bruxelles

11 mars 2013

Le 11 mars 2013, le ministre du Développement durable et des Infrastructures, Claude Wiseler, a participé au Conseil «Transports» qui s'est tenu à Bruxelles.

Ce premier Conseil sous présidence irlandaise était axé sur l'échange de vues relatif aux propositions et communications les plus récentes en provenance de la Commission.

Quatrième paquet ferroviaire – interopérabilité du système ferroviaire

La présidence irlandaise a entamé les travaux sur la première des six propositions législatives qui constituent une nouvelle vague de réformes visant le secteur ferroviaire. Cette nouvelle initiative est lancée, alors que les États membres s'emploient encore actuellement à transposer en droit et sur le terrain la révision du premier paquet ferroviaire, finalisé seulement fin 2012.

L'objectif global, louable en soi, poursuivi par la Commission consiste à promouvoir le mode de transport ferroviaire, ce qui passe selon elle par un marché ferroviaire européen complètement libéralisé. Ce dernier paquet comporte une série de réformes qui touchent sensiblement à l'organisation des transports ferroviaires nationaux (profonde séparation entre opération et infrastructure, et mise en concurrence forcée des contrats de service public) et un volet plus technique dont relève aussi l'interopérabilité. La présidence irlandaise a décidé de limiter le débat de ce jour ainsi que les travaux subséquents sous son autorité au dossier de l'interopérabilité.

Claude Wiseler a apporté son soutien de principe aux efforts d'interopérabilité et d'harmonisation technique dans l'Union européenne. Il a néanmoins formulé des réserves quant au transfert important, mais incomplet, des compétences des administrations nationales vers l'Agence ferroviaire européenne et quant aux conséquences pratiques d'une telle mesure.

Comme un certain nombre de ses collègues, Claude Wiseler a également mis en garde contre le fait que les États membres ne seraient plus en mesure de pouvoir participer et exprimer leurs positions si l'élaboration des spécifications techniques d'interopérabilité était entièrement déléguée à la Commission, sans véritable contrôle ou emprise des États membres.

La présidence irlandaise prévoit qu'un accord sur un texte de compromis pourra être adopté lors du prochain Conseil «Transports», qui aura lieu à Luxembourg en juin 2013.

Carburants de substitution

La Commission européenne a présenté aux ministres son initiative récente intitulée «Énergie propre pour les transports», qui vise d'un côté une stratégie européenne en matière de carburants de substitution et de l'autre le déploiement d'une infrastructure minimale pour carburants alternatifs.

L'objectif de la Commission est de contribuer à diminuer la dépendance des transports dans l'Union européenne à l'égard du pétrole et de réduire les émissions de gaz à effet de serre émis par ce secteur, en accélérant l'adoption par le marché de carburants de substitution et l'augmentation du parc de véhicules adaptés à leur utilisation.

Les ministres ont débattu de ce sujet, même si les consultations dans les capitales des États membres sont toujours en cours et perdureront, étant donné qu'une concertation avec d'autres départements et ministères compétents, dont notamment l'Énergie, s'impose. Tous les commentaires émis à ce stade revêtent un caractère préliminaire.

Dans sa communication, la Commission détermine, pour tous les modes de transport, une stratégie d'ensemble pour la promotion des

carburants de substitution et définit une feuille de route pour sa mise en œuvre. Dans le cadre de cette stratégie, la proposition de directive sous examen vise à mettre en place une infrastructure minimale pour les carburants alternatifs dans l'ensemble de l'Union européenne. La Commission y voit une mesure déterminante pour que les conducteurs acceptent ces carburants et que l'industrie continue de développer et de déployer la technologie correspondante. À cette fin, la Commission propose de définir un nombre minimum de points de recharge pour les véhicules électriques et de points de ravitaillement en gaz naturel et en hydrogène d'ici la fin de l'année 2020. Elle prévoit en outre une harmonisation des normes technologiques d'ici la fin de l'année 2015.

De nombreuses délégations ont soulevé la question des coûts et du financement d'une telle infrastructure ainsi que des échéances qualifiées d'irréalistes. Une certaine critique a été formulée à l'égard de l'édiction de certains standards incompatibles avec les systèmes en voie de déploiement dans les États membres.

Sécurité routière

Les ministres ont eu un échange de vues sur leurs expériences nationales relatives à la sécurité routière. Il a notamment été question de l'utilité d'une agence nationale de sécurité routière ainsi que des solutions technologiques ayant le potentiel de sauver des vies sur la route. Claude Wiseler s'est dit convaincu que les systèmes de transport intelligents pourraient effectivement jouer un rôle non négligeable dans l'amélioration de la sécurité routière. Il a en outre exposé l'élément-clé du plan luxembourgeois d'action «sécurité routière» et partagé avec ses homologues les résultats de l'analyse des bilans des accidents au Grand-Duché.

Cette discussion sera prolongée et approfondie par les experts en la matière lors d'une conférence organisée fin mars 2013 par la présidence irlandaise.

L'objectif de l'Union européenne dans ce domaine est une réduction de moitié du nombre des victimes sur ses routes à l'horizon 2020.

Aviation

Lors du Conseil «Transports», trois dossiers relatifs aux transports aériens ont également été brièvement abordés. Les ministres ont été informés de l'avancement de la révision de la réglementation encadrant les évènements dans l'aviation civile et se sont vu exposer l'état des dossiers au sujet du système européen d'échange d'émissions de gaz à effet de serre applicable à l'aviation ainsi que de l'accord aérien entre l'Union européenne et le Brésil.

Introduction du contrôle technique dans les garages

24 avril 2013

En date du 24 avril 2013, le ministre du Développement durable et des Infrastructures, Claude Wiseler, a assisté à Diekirch à l'introduction officielle du contrôle technique dans les garages, organisé par la Société nationale de contrôle technique (SNCT), en collaboration avec les fédérations professionnelles du secteur professionnel Fegarlux et ADAL.

En effet, afin de remédier à la congestion des stations de contrôle technique telle qu'elle s'est présentée en 2012, des mesures immédiates ont été prises et des mesures à moyen terme ont été décidées.

«Les heures d'ouverture des trois stations de contrôle technique ont été avancées d'une demi-heure, de sorte qu'elles ouvrent à 7 heures au lieu de 7 h 30 à Sandweiler et à Esch-sur-Alzette, et à 6 h 30 au lieu de 7 heures à Wilwerwitz», a rappelé Claude Wiseler. «De plus, sur le plan opérationnel, toutes les capacités ont été mises à profit.»

De même, la station mobile, qui avait été utilisée de manière ciblée dans le cadre du contrôle technique des poids lourds, a été employée plus régulièrement afin de contribuer ainsi au désengorgement des pistes au sein des centres de contrôle technique.

Des rendez-vous prioritaires ont été accordés aux véhicules dont le certificat de contrôle technique était venu à échéance en raison de la congestion des stations au mois de septembre 2012.

Les mesures envisagées à court et à moyen terme sont les suivantes:

1) Depuis le 1er janvier, il est possible de présenter un véhicule au contrôle périodique huit semaines avant (et non plus seule-

ment trois semaines avant) l'expiration du certificat. La validité du nouveau certificat continue à être calculée à partir du jour d'échéance du certificat ayant cours. Cette nouvelle disposition apporte une plus grande flexibilité dans la prise de rendez-vous tant pour le conducteur que pour l'organisme de contrôle technique, et ce, sans que la durée de validité du certificat n'en soit affectée.

2) L'obligation actuelle de présenter les autobus et les camions au moins tous les six mois au contrôle technique périodique sera allégée en ce sens que le délai est porté à douze mois.

3) Par ailleurs, tout en anticipant le paquet «contrôle technique», actuellement discuté au niveau européen, la périodicité du contrôle technique sera allégée en ce sens que le deuxième contrôle technique périodique intervenant au moment où le véhicule a atteint l'âge de 4½ ans sera supprimé. Ce deuxième contrôle technique n'interviendra qu'au moment où le véhicule aura atteint l'âge de 5½ ans.

4) Le contrôle technique qui a lieu au moment de l'immatriculation d'un véhicule neuf et consiste en un contrôle de conformité sera supprimé, en ce sens qu'à l'avenir, il ne sera plus nécessaire de présenter le véhicule neuf sur les pistes de l'organisme de contrôle et d'augmenter ainsi le flux des voitures à passer le contrôle technique.

   La nouvelle procédure a été arrêtée d'un commun accord avec Fegarlux/ADAL. Conformément à la pratique à l'étranger et face au constat que le volet technique du contrôle de conformité n'apporte aucune plus-value au niveau de la sécurité routière, ce dernier sera aboli.

   L'immatriculation se fera sur base du dossier introduit auprès de la Société nationale de circulation automobile (SNCA) par voie postale ou électronique. Le certificat d'immatriculation pourra être envoyé par courrier recommandé ou enlevé auprès de la SNCA.

5) Par ailleurs, le contrôle de conformité/de la vignette de conformité auquel sont actuellement soumises certaines autres catégories de véhicules sera aboli.

La mise en œuvre de ces mesures requiert une modification de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques. La procédure législative y afférente sera entamée prochainement.

À l'avenir, les détenteurs d'automobiles auront donc le choix de présenter leur véhicule soit à l'une des stations de contrôle technique de la SNCT à Sandweiler, Esch-sur-Alzette ou Wilwerwiltz, soit à un garagiste spécialement conventionné par la SNCT.

Ainsi, après réception d'une notification d'échéance du contrôle technique de son véhicule, le détenteur pourra prendre rendez-vous auprès du garagiste de son choix. La prise de rendez-vous dans un garage annulera celui proposé par les services de la SNCT. Le jour du contrôle et à l'heure convenue, l'automobiliste pourra confier son véhicule au garage, qui se chargera de faire passer le véhicule au contrôle technique et d'effectuer, avec l'accord du client, les réparations éventuellement nécessaires. Le véhicule pourra être récupéré en fin de journée, réparé et muni d'un nouveau certificat de contrôle d'une durée de validité d'un an. Sur rendez-vous spécifique, le client peut également attendre sur place la fin du contrôle et récupérer son véhicule immédiatement après si aucune réparation ne s'est avérée nécessaire.

L'inspection du véhicule sera réalisée conformément aux standards de qualité de la SNCT par deux techniciens assermentés à l'aide d'un équipement technique du garage agrémenté. Cet équipement est soumis à un contrôle strict par la SNCT, de manière à ce que les inspections techniques dans les garages s'effectuent avec le même niveau de qualité que dans les stations de contrôle propres à la SNCT.

En complément aux inspections techniques dans les centres de la SNCT, les contrôles dans les garages devraient être proposés à moyenne échéance par une vingtaine d'entreprises du secteur à travers tout le pays.

NICOLAS
SCHMIT

Ministre du Travail, de l'Emploi
et de l'Immigration

TRAVAIL/EMPLOI

Comité de conjoncture

23 janvier 2013

Le Comité de conjoncture s'est réuni le 23 janvier 2013 sous la présidence du ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration, Nicolas Schmit.

Lors de sa réunion, le Comité de conjoncture a analysé la situation du marché du travail du mois de décembre 2012 ainsi que la situation conjoncturelle nationale.

Quarante-deux entreprises ont introduit une demande d'octroi de chômage partiel afin de pouvoir bénéficier des dispositions de cette mesure au cours du mois de février 2013. En tout, 39 demandes ont été avisées favorablement. Dans les entreprises concernées, sur un effectif total de 4 514 personnes, 2 817 salariés travailleront prévisiblement à horaire réduit. Le nombre de demandes d'octroi de chômage partiel adressées au Comité de conjoncture a diminué de quatre unités par rapport à décembre 2012.

Le Comité de conjoncture a émis deux avis positifs en relation avec les dispositions légales en matière de préretraite-ajustement et a proposé un taux de participation au coût de la préretraite aux entreprises requérantes.

Le Comité de conjoncture a également analysé plus en détail la situation économique, financière et sociale d'une entreprise désirant mettre en œuvre un plan de maintien dans l'emploi. Il a avisé favorablement le plan de maintien dans l'emploi en question.

Comité de conjoncture

20 février 2013

Le Comité de conjoncture s'est réuni le 20 février 2013 sous la présidence du ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Étienne Schneider, et du ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration, Nicolas Schmit.

Lors de sa réunion, le Comité de conjoncture a analysé la situation conjoncturelle nationale du mois de janvier 2013.

Quarante-quatre entreprises ont introduit une demande d'octroi de chômage partiel afin de pouvoir bénéficier des dispositions de cette mesure au cours du mois de mars 2013. En tout, 41 demandes ont été avisées favorablement. Dans les entreprises concernées, sur un effectif total de 5 074 personnes, 3 169 salariés travailleront prévisiblement à horaire réduit. Le nombre de demandes d'octroi de chômage partiel adressées au Comité de conjoncture a augmenté de deux unités par rapport à janvier 2013.

Le Comité a également avisé favorablement 3 demandes d'exemption fiscale d'indemnités bénévoles de licenciement en application de l'article 115 (10) L.I.R. portant sur l'éligibilité de 125 salariés dans les entreprises concernées.

Percées au Conseil «Emploi et politique sociale» en matière d'emploi des jeunes et de dimension sociale

28 février 2013

Le 28 février 2013, le ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration, Nicolas Schmit, et le ministre de la Sécurité sociale, Mars Di Bartolomeo, ont participé à la réunion du Conseil «Emploi et politique sociale» (EPSCO) à Bruxelles.

Garantie pour la jeunesse

Nicolas Schmit et Mars Di Bartolomeo se sont réjouis de l'adoption par le Conseil de la recommandation de ce dernier sur l'établissement d'une «garantie pour la jeunesse». Cette adoption constitue une étape importante dans la lutte contre le chômage des jeunes et offre plus d'espoir aux jeunes Européens.

Cette adoption s'est faite sur base d'un projet préalablement élaboré par les ministres du Travail et de l'Emploi socialistes et sociodémocrates réunis au sein du Parti socialiste européen, sous la présidence de Nicolas Schmit.

La recommandation du Conseil prévoit que «tous les jeunes de moins de 25 ans se voient proposer une offre de bonne qualité portant sur un emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage dans les quatre mois suivant la perte de leur emploi ou leur sortie de l'enseignement formel».

Il est rappelé qu'au niveau national, l'instauration d'une «garantie pour la jeunesse» fait partie du Plan d'action en faveur de l'emploi des jeunes qui avait été présenté en mars 2012 par Nicolas Schmit au Comité permanent du travail et de l'emploi. Pour permettre la mise en œuvre de cette garantie avant le mois de juin 2014 au plus tard, le Service emploi des jeunes de l'Agence pour le développement de l'emploi est en train d'être renforcé.

Renforcement de la dimension sociale de l'Europe

Une autre percée de ce Conseil a été le débat, en présence du président du Conseil européen, Herman Van Rompuy, sur la dimension sociale de l'Union économique et monétaire (UEM). Les ministres Di Bartolomeo et Schmit ont pu se féliciter du fait que le dialogue était recherché par le Conseil européen avec le Conseil «EPSCO» sur le rééquilibrage entre les politiques financières, économiques et budgétaires d'un côté et les politiques sociales de l'autre. Le plaidoyer engagé depuis un an par les ministres luxembourgeois auprès de leurs homologues à Bruxelles a ainsi porté ses fruits.

Mars Di Bartolomeo et Nicolas Schmit se sont prononcés en faveur d'un renforcement du dialogue social et d'une implication du Conseil «EPSCO» en amont des décisions du Conseil «Ecofin» ayant un impact sur les politiques sociales. Afin d'éviter que certaines mesures adoptées au niveau Ecofin n'exercent trop de pression sur les systèmes sociaux européens, il serait utile de leur appliquer une évaluation *ex ante* quant à leur possible impact sur les valeurs sociales communes. L'idée de la création d'un «Eurogroupe social», évoqué en marge du Conseil par certains États membres, a rencontré les sympathies de la délégation luxembourgeoise. Herman Van Rompuy a, de son côté, reconnu que les divergences entre États membres sur le plan social constituaient un facteur de déstabilisation de l'UEM et qu'il fallait développer des instruments allant au-delà de la méthode ouverte de coordination. Il s'agira de se donner, dans les mois à venir, les moyens concrets permettant de mettre ces idées en pratique, afin d'éviter que cet échange ne reste un simple exercice de style.

Nicolas Schmit, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration, et Michel Sapin, ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social de la République française, lors de leur conférence de presse au Conseil «EPSCO» (© Conseil de l'Union européenne)

La contribution du Conseil «EPSCO» va nourrir les réflexions du président Van Rompuy devant aboutir à la présentation, lors du Conseil européen de juin 2013, d'une feuille de route en vue du renforcement de la dimension sociale de l'UEM.

Nicolas Schmit et Mars Di Bartolomeo présentent le projet de loi sur le reclassement professionnel

8 mars 2013

Le ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration, Nicolas Schmit, et le ministre de la Sécurité sociale, ministre de la Santé, Mars Di Bartolomeo, ont présenté le 8 mars 2013 le projet de loi portant

révision de la procédure du reclassement professionnel et modifiant le Code du travail et le Code de la sécurité sociale.

Celui-ci vise notamment une accélération des procédures, une meilleure préservation des droits des personnes en reclassement externe ainsi que la création des conditions nécessaires afin de privilégier le reclassement interne.

Quelques chiffres

En décembre 2012, 4 396 personnes en reclassement professionnel externe étaient inscrites à l'Agence pour le développement de l'emploi, soit une augmentation de 20,3% en un an. La commission mixte a pris 1 737 décisions de reclassement sur l'année 2012, dont 508 en interne et 1 229 en externe. La même année, le gouvernement a investi 60 millions d'euros en faveur des personnes en reclassement.

Accès à la procédure de reclassement professionnel

Le projet de loi prévoit une nouvelle voie d'accès, parallèle à la voie d'accès actuelle via le contrôle médical de la Sécurité sociale, dans le cadre des examens médicaux du médecin du travail pour les salariés n'étant pas en arrêt de travail.

Il existe actuellement dans le Code du travail (art. L. 326-9, paragraphe 5) une obligation patronale d'affecter le salarié concerné à un autre poste de travail et c'est cette disposition qui sera modifiée afin d'en faire une obligation de reclassement professionnel interne.

Ce dernier constituera une obligation si l'employeur occupe régulièrement au moins 25 salariés et que le salarié occupé pendant au moins 10 ans par l'entreprise est déclaré inapte à son poste de travail, étant un poste à risques.

Le reclassement professionnel interne est facultatif si l'employeur occupe régulièrement moins de 25 salariés et que le salarié occupé pendant au moins 10 ans par l'entreprise est déclaré inapte à son poste de travail, étant un poste à risques. Dans ce cas, le médecin du travail compétent peut, en accord avec le salarié et l'employeur, saisir la Commission mixte.

Favoriser le reclassement interne

Afin de renforcer l'obligation patronale (pour les employeurs occupant régulièrement au moins 25 salariés) du reclassement professionnel interne et d'assurer ainsi une amélioration quantitative du reclassement professionnel interne, le projet de loi prévoit la suppression des quotas fixés en fonction des taux prévus à l'article L. 562-3.

La sanction patronale est renforcée pour le non-respect des dispositions légales. Ainsi, la taxe compensatoire est équivalente à l'ancien revenu cotisable au titre de l'assurance-pension, au lieu de 50% du salaire social minimum, pendant une durée maximale de 24 mois à payer au Fonds pour l'emploi.

La dispense actuelle est maintenue pour l'employeur évoquant des préjudices graves.

Création d'un statut spécifique de salarié en reclassement professionnel

Afin d'éviter que le salarié en reclassement professionnel externe refuse d'occuper un nouveau poste de travail, au risque de perdre avec la cessation du nouveau contrat de travail les droits résultant de la décision prise par la commission mixte, le projet de loi prévoit la création d'un statut spécifique de personne en reclassement professionnel. Ce statut garantit au bénéficiaire d'une décision de reclassement professionnel externe le maintien des droits résultant de la décision prise par la commission mixte tant qu'il n'a pas récupéré les capacités de travail nécessaires lui permettant d'occuper un poste similaire à son dernier poste de travail.

Le salarié acquiert le statut de personne en reclassement professionnel par la notification de la décision de reclassement professionnel externe prise par la commission mixte.

Le salarié en reclassement professionnel interne qui perd son emploi pour une raison indépendante de sa volonté est en droit de saisir la commission mixte en vue d'un reclassement professionnel externe.

Le statut spécifique prend fin en cas de récupération des capacités de travail initiales, de refus de se soumettre à l'examen médical, d'attribution d'une pension d'invalidité ou d'une indemnité de préretraite.

Décisions de la commission mixte

Le projet de loi prévoit une uniformisation de la procédure décisionnelle par la commission mixte pour les deux voies d'accès (via le contrôle médical de la Sécurité sociale et via le médecin du travail), avec la mise en place de voies de recours directes et uniformes devant les juridictions sociales.

Dorénavant, la commission mixte est compétente pour prendre des décisions positives et négatives de reclassement professionnel et ceci aussi bien au moment du départ de la procédure de reclassement professionnel qu'en cours de route, dans le cadre des réévaluations médicales périodiques.

La commission mixte a la possibilité, avant de prendre une décision, de faire réexaminer le constat d'aptitude/d'inaptitude du médecin du travail par un médecin de la Division de la santé au travail, ceci afin d'assurer un contrôle par une administration étatique neutre.

Réévaluation périodique par le médecin du travail

Le projet de loi prévoit une appréciation obligatoire par le médecin du travail dans son avis:

- sur les capacités de travail résiduelles du salarié;
- sur une éventuelle réduction du temps de travail;
- sur une éventuelle adaptation du poste de travail;
- sur le caractère transitoire ou définitif de l'incapacité de travail;
- et il arrête la périodicité (moins de deux ans) endéans laquelle le salarié doit se soumettre à la réévaluation médicale.

Ces réévaluations auront éventuellement des effets sur les prestations en espèces, sur le temps de travail et sur le bénéfice du statut spécifique.

Une mesure identique est appliquée aux indemnités d'attente en cours au 31 décembre 2013.

Accélération de la procédure

Le projet de loi prévoit une saisine directe du médecin du travail par le contrôle médical de la Sécurité sociale, en parallèle à la saisine de la commission mixte par le contrôle médical de la Sécurité sociale.

En outre, une analyse plus rapide des conditions d'ouverture du reclassement professionnel permettra d'avancer le moment de la prise de décision par la commission mixte. En effet, la condition de recevabilité avant de pouvoir transmettre le dossier au médecin du travail compétent est supprimée.

Simplification du calcul de l'indemnité compensatoire

Au cas où le reclassement professionnel comporte une diminution du salaire, le salarié a droit à une indemnité compensatoire représentant la différence entre le revenu mensuel moyen cotisable au titre de l'assurance-pension réalisé au cours des 12 mois de calendrier précédant la décision de reclassement professionnel et le nouveau revenu mensuel cotisable au titre de l'assurance-pension.

Le calcul de l'indemnité compensatoire est dès lors simplifié en prenant comme référence le revenu cotisable au titre de l'assurance-pension. Cette approche entraîne une simplification administrative non négligeable et l'indemnité compensatoire pourra être liquidée plus rapidement. Le calcul est fait sur base des données du Centre commun de la sécurité sociale et l'indemnité est payée par l'Agence pour le développement de l'emploi à charge du Fonds pour l'emploi.

Attribution d'une indemnité professionnelle d'attente

Le projet de loi prévoit une nouvelle indemnité professionnelle d'attente après expiration du droit à l'indemnité de chômage, qui est une prestation due en cas de reclassement externe, ayant les caractéristiques d'un revenu de remplacement payé en continuation du chômage. L'indemnité professionnelle d'attente est pour moitié à charge du Fonds pour l'emploi et pour moitié à charge de la caisse de pension. La répartition de la charge par moitié est liée à l'objectif même de la prestation, à savoir indemniser une personne sans travail et ceci, d'un côté, pour des raisons de santé et, de l'autre, pour des raisons de difficultés à la reclasser sur le marché de l'emploi.

Cette nouvelle approche permet de réagir à trois reproches contre le régime actuel:

- l'inégalité liée au fait que le montant de la prestation dépend de la durée de la carrière d'assurance au Luxembourg;
- l'inégalité liée au fait que le mode de calcul actuel peut faire en sorte que le montant de l'indemnité d'attente est plus élevé que celui du salaire antérieur gagné lors du dernier poste de travail;

- la difficulté d'attribuer une qualification uniforme dans le cadre de la coordination internationale.

Afin de maintenir l'incitatif de rester sur le marché de l'emploi, l'attribution de la nouvelle prestation est liée à une condition d'aptitude professionnelle d'au moins 10 ans au dernier poste de travail (ou ancienneté de service de 10 ans). Le dernier poste de travail visé est celui sur lequel porte la décision de la commission mixte.

Le montant de l'indemnité professionnelle d'attente correspond à 80% de l'ancien revenu professionnel mensuel moyen cotisable au titre de l'assurance-pension, avec application du même plafond qu'en matière de prolongation du chômage.

L'indemnité professionnelle est soumise aux charges sociales et fiscales. Elle sera dès lors prise en considération ultérieurement lors du calcul de la pension.

Visite de courtoisie de l'honorable député portugais, Paulo Pisco

15 mars 2013

Le ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration, Nicolas Schmit, a reçu à Luxembourg le 15 mars 2013 l'honorable député portugais, Paulo Pisco, qui préside le groupe interparlementaire d'amitié Portugal-Luxembourg.

Lors de cette entrevue, les deux hommes ont souligné les bonnes relations entre les deux pays et ont échangé leurs points de vues sur la situation au Portugal et sur les conséquences de la crise. Nicolas Schmit a notamment souligné la nécessité de bien informer les personnes désirant émigrer sur les difficultés de trouver un emploi au Luxembourg.

Ils ont également évoqué la situation dans l'Union européenne et les conséquences politiques, économiques et sociales catastrophiques de la politique d'austérité actuelle. Le Portugal est plongé dans une récession de plus en plus profonde et le chômage atteint plus de 18%.

Ils se sont exprimés en faveur d'un changement de politique permettant de concilier la consolidation budgétaire avec un retour à la croissance et la création d'emplois.

Nicolas Schmit, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration, et Paulo Pisco, membre de l'Assemblée de la République, président du groupe interparlementaire d'amitié Portugal-Luxembourg (© Ministère du Travail et de l'Emploi)

Nouvelle directrice de l'Agence pour le développement de l'emploi

22 mars 2013

Le Conseil de gouvernement du 22 mars 2013, sur proposition du ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration, Nicolas Schmit, et suite à la démission de Géry Meyers, a procédé à la nomination d'Isabelle Schlesser, actuellement directrice adjointe, comme directrice de l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM).

Géry Meyers a demandé à être relevé de ses fonctions pour des raisons personnelles.

Le Conseil de gouvernement a par ailleurs accepté la nomination d'Ian Tewes, actuellement responsable du Service qualité et organisation, au poste de directeur adjoint en

charge des services internes et tout particulièrement de la modernisation de l'outil informatique. La directrice adjointe Gaby Wagner restera en charge du développement de l'emploi et de la formation.

La nouvelle direction entend poursuivre de manière sereine et résolue les actions entreprises dans le cadre de la réforme de l'ADEM. Elle réaffirme le positionnement et l'ancrage de l'ADEM comme prestataire de service public.

L'objectif majeur demeure celui de faire de l'ADEM un partenaire de référence pour tous les acteurs du marché de l'emploi et d'agir de façon efficace et humaine afin d'offrir un service de qualité à ses clients demandeurs d'emploi et employeurs.

La direction de l'ADEM présentera ses axes de travail prioritaires ainsi que les activités des derniers six mois lors d'une conférence de presse le 15 avril 2013, date d'entrée en fonction de la nouvelle équipe dirigeante.

Premier bilan des activités de l'Agence pour le développement de l'emploi

15 avril 2013

Le 15 avril 2013 a eu lieu une conférence de presse dans les locaux du ministère du Travail et de l'Emploi. Étaient présents le ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration, Nicolas Schmit, la directrice de l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM), Isabelle Schlesser, la directrice adjointe Gaby Wagner et le directeur adjoint Ian Tewes.

Nicolas Schmit a rappelé la feuille de route qu'il a donnée en septembre 2012 à la direction de l'ADEM.

Isabelle Schlesser a, quant à elle, réaffirmé les principes directeurs qui guident depuis septembre 2012 les actions de l'ADEM:
- ciblage des clients et personnalisation des services;
- pilotage de l'organisation et modernisation des outils;
- communication et transparence.

L'état d'avancement des projets majeurs menés par l'agence a ensuite été détaillé.

Des services plus personnalisés pour des clients ciblés

Afin de prendre en compte le contexte économique et social actuel, l'ADEM s'oriente vers le ciblage de ses clients (demandeurs d'emploi et employeurs) et vers la personnalisation des services offerts.

«Il s'agit d'affiner la connaissance que nous avons de nos clients afin de pouvoir leur proposer des services parfaitement ajustés à leurs besoins actuels», a insisté Gaby Wagner, en charge du développement de l'emploi et de la formation. «Le tout pour une adéquation plus efficace et performante entre les emplois ouverts et les profils et compétences disponibles.»

Différentes actions s'inscrivant dans cette philosophie ont été présentées:
- le parcours personnalisé des demandeurs d'emploi;
- le projet «Jeunes»;
- la structuration de la formation des demandeurs d'emploi;
- la mise en place d'un nouveau référentiel métiers (répertoire opérationnel des métiers et des emplois – ROME);
- l'intensification des relations avec les employeurs.

«Toutes ces actions visent résolument à favoriser le retour à l'emploi, c'est-à-dire à remplir l'une de nos missions premières, tout en tenant compte de la grande hétérogénéité de la population inscrite à l'ADEM ainsi que des besoins réels des entreprises», a expliqué Isabelle Schlesser.

Une organisation plus moderne avec une réelle capacité de pilotage

«Approfondir notre connaissance du marché du travail, analyser les données à notre disposition, mettre en place des indicateurs de pilotage: tels sont nos défis actuels pour agir de manière plus ciblée et plus performante, en déployant nos ressources et nos services précisément là où cela est nécessaire», a commenté Ian Tewes, en charge des services internes.

Trois types d'actions instaurées avec cet objectif ont été passés en revue:
- la mise en place de nouveaux processus de travail garantissant un service client de qualité et une organisation interne plus efficace;
- la refonte, la modernisation et le développement du système informatique;
- une structure de pilotage performante.

«Nous souhaitons fonctionner avec une structure de pilotage qui englobe la ligne hiérarchique de l'ADEM, dans un climat de collaboration accrue et poursuivant des buts communs», a poursuivi Ian Tewes.

Des informations plus accessibles et une agence plus communicative

«Il s'agit ici de mieux expliquer ce que fait l'ADEM et comment elle le fait», a précisé Isabelle Schlesser. Là aussi, différentes actions ont été présentées à la presse:

- le développement du Contact Center;
- le renforcement planifié de la communication;
- une information plus accessible et transparente sur l'activité de l'ADEM.

«L'objectif des prochains mois est de continuer à ancrer les projets et initiatives en cours dans le fonctionnement quotidien de l'agence, afin d'aboutir à des résultats concrets et mesurables, aussi bien en interne qu'en externe», a conclu Isabelle Schlesser.

IMMIGRATION

Nicolas Schmit au Conseil des droits de l'homme de l'Organisation des Nations unies à Genève

24 janvier 2013

Le 24 janvier 2013, le ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration, Nicolas Schmit, a représenté le Luxembourg devant le Conseil des droits de l'homme à Genève lors d'un examen approfondi portant sur la situation nationale en matière de droits humains dans le cadre du deuxième cycle du mécanisme de l'Examen périodique universel (EPU) lors de la 15e session du groupe de travail de l'EPU.

Entre 2008 et 2011, le 1er cycle de l'EPU a permis d'examiner la situation des droits de l'Homme dans chacun des États membres de l'Organisation des Nations unies (ONU). Ainsi, le Luxembourg a une première fois fait l'objet de cet examen en décembre 2008.

À l'occasion de l'examen du 24 janvier, Nicolas Schmit a présenté le rapport élaboré par le gouvernement et qui se concentre tout particulièrement sur l'évolution de la situation nationale depuis 2008 et la mise en mise en œuvre des engagements pris par le Luxembourg lors du 1er examen. Cette présentation a été suivie d'un dialogue interactif qui a donné lieu à des questions et des recommandations des autres États membres de l'ONU.

Bilan intermédiaire de la mesure unique en faveur des ressortissants de pays tiers

14 mars 2013

Le ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration, Nicolas Schmit, a présenté lors d'une conférence de presse le 14 mars 2013 le bilan intermédiaire de la mesure unique en faveur des ressortissants de pays tiers qui ont introduit une demande de régularisation de leur séjour irrégulier et qui sont employés sur le territoire du Luxembourg.

652 demandes ont été enregistrées jusqu'au 28 février 2013. À la date du 13 mars 2013, 217 autorisations de séjour temporaire avaient été émises, 11 titres de séjour délivrés, dans 91 cas des pièces complémentaires avaient été demandées et environ 180 refus avaient été décidés.

Nicolas Schmit a souligné la bonne coopération entre les services de la Direction de l'immigration et les organisations non gouvernementales, notamment l'Association de soutien aux travailleurs immigrés, le Comité de liaison des associations d'étrangers et Caritas.

Il a notamment précisé que la loi du 21 décembre 2012, modifiant la loi du 29 août 2008 et renforçant les contrôles en matière d'emploi illégal de ressortissants de pays tiers, était dorénavant appliquée rigoureusement et que des contrôles seraient organisés en ce sens.

Nicolas Schmit a par ailleurs présenté le bilan 2012 concernant l'asile, la libre circulation des personnes et l'immigration, la rétention ainsi que les retours.

OCTAVIE **MODERT**

Ministre de la Culture

Ministre aux Relations avec le Parlement

Ministre à la Simplification administrative auprès du Premier ministre

Ministre déléguée à la Fonction publique et à la Réforme administrative

CULTURE

Octavie Modert souligne l'importance du projet «Total Théâtre» pour la consolidation du rôle de laboratoire culturel de l'Europe de la Grande Région

23 janvier 2013

Suite à la conférence de presse au sujet de la présentation du projet «Total Théâtre» au Théâtre national du Luxembourg (TNL) le 23 janvier 2013, la ministre de la Culture, Octavie Modert, s'est félicitée de l'initiative du TNL et de ses partenaires (Théâtre de la Place de Liège, Agora Theater de Sankt Vith, Chudoscnik Sunergia d'Eupen, NEST – Centre dramatique national de Thionville-Lorraine, Saarländisches Staatstheater de Saarbrücken) d'initier un projet culturel d'une telle envergure favorisant la consolidation du rôle de laboratoire culturel de l'Europe de la Grande Région.

Le projet «Total Théâtre» réunit des partenaires de toutes les régions de la Grande Région, issus de cultures linguistiques, historiques et socioculturelles différentes que tout semble séparer à première vue de par leur nature juridique, leur envergure économique, les langues de programmation et les traditions théâtrales, mais qui poursuivent un seul et même objectif: forger durablement une identité culturelle propre à la Grande Région en ancrant la dimension transfrontalière dans les pratiques artistiques et la perception du public. Pour Octavie Modert, une telle volonté de coopération – qui mènera inévitablement à une mutation profonde et irréversible de l'activité et de la réception théâtrales des participants, aussi bien théâtres que publics – va profondément marquer la Grande Région culturelle.

Elle a tout particulièrement souligné trois points lui paraissant cruciaux dans ce projet: les mesures de formation et de perfectionnement professionnel de tous les artistes du domaine du théâtre dans la Grande Région, les concours d'écriture pour jeunes et la mise en réseau des partenaires.

Le projet, dont les origines remontent à Luxembourg et Grande Région, capitale européenne de la culture 2007, montre l'impact durable de cette manifestation.

Octavie Modert s'est tout particulièrement félicitée qu'une institution culturelle luxembourgeoise ait donné l'impulsion à la réalisation et à la mise en œuvre de ce projet, traduisant une volonté ferme des acteurs culturels luxembourgeois de participer activement à la construction d'une Grande Région commune. La Grande Région a constamment besoin d'impulsions, a-t-elle insisté. Pour montrer

1re rangée (de g. à dr.): Octavie Modert, ministre de la Culture; Frank Hoffmann, directeur du Théâtre national du Luxembourg; Dagmar Schlingmann, directrice artistique du Saarländisches Staatstheater de Saarbrücken
2e rangée (de g. à dr.): René Jannsen, administrateur du Chudoscnik Sunergia d'Eupen; Jean Boillot, directeur artistique du NEST – Centre dramatique national de Thionville-Lorraine; Pierre Thys, directeur des relations extérieures du Théâtre de la Place de Liège; Roger Hilgers, directeur artistique du Agora Theater de Sankt Vith (© Gerry Huberty)

l'existence de la Grande Région et la faire avancer, il faut prendre davantage d'initiatives pour la rendre palpable et visible.

Octavie Modert a précisé que la réussite du projet permettrait de poser le fondement d'une collaboration artistique permanente grâce à des collaborations institutionnelles qui bénéficient dans un premier temps, de 2012 à 2014, du soutien financier Interreg IVA et de celui des instances de tutelle des différents partenaires. Il s'agit d'un exemple concret de construction d'une Europe culturelle.

Octavie Modert, ministre de la Culture, avec son homologue française Aurélie Filippetti (© Ministère de la Culture)

Visite de travail d'Octavie Modert auprès de la ministre de la Culture française, Aurélie Filippetti

30 janvier 2013

La ministre de la Culture, Octavie Modert, s'est rendue à Paris le 30 janvier 2013 pour une visite de travail avec la ministre de la Culture de la République française, Aurélie Filippetti. Elle a par ailleurs rencontré différents porteurs de projet et acteurs culturels.

Au cours de l'entrevue bilatérale avec Aurélie Filippetti, les deux ministres se sont réjouies de l'excellence des relations bilatérales culturelles entre la France et le Luxembourg, ainsi que du niveau de la coopération culturelle au sein de la Grande Région. Elles ont invoqué la dernière réunion des responsables de la Culture de la Grande Région, qui se rencontrent à intervalles réguliers depuis 2007 grâce à l'initiative d'Octavie Modert. Pour améliorer la visibilité et le sentiment d'appartenance à la Grande Région, la ministre luxembourgeoise a suggéré l'idée d'un lieu de création transfrontalier commun pouvant donner un visage à la Grande Région, idée accueillie favorablement par son homologue française. La meilleure façon de construire la Grande Région passe par la culture, ont rappelé les deux homologues.

Abordant le sujet de la culture sur le plan de l'Union européenne, les deux ministres ont appelé de leurs vœux une intensification des débats autour de sujets tels que les droits d'auteur, la mobilité des artistes, etc., qui exigent qu'on s'y attèle ensemble au niveau communautaire. Octavie Modert a relancé l'idée d'un débat approfondi sur le statut européen de l'artiste au niveau européen.

Aurélie Filippetti a soulevé la question de la TVA réduite sur les livres numériques. Si elle a constaté que le taux de TVA au Luxembourg était moins élevé, elle était néanmoins d'accord pour admettre que les deux pays sont pour autant alliés dans leur défense du dossier auprès de la Commission européenne. Les deux ministres sont tombées d'accord pour échanger leurs arguments et positions de part et d'autre dans le cadre de la mise en demeure de la France et du Luxembourg quant à l'application d'un taux de TVA réduit sur les livres, à l'instar du taux de TVA appliqué aux livres imprimés. Octavie Modert a fait valoir qu'il s'agissait en réalité d'une question de distribution électronique des

livres, par opposition à la distribution physique, voire d'un débat plus global sur le numérique, question à laquelle sont confrontés tous les pays européens, indépendamment de l'implantation d'une société de distribution ou du taux de TVA.

Dans le cadre de sa rencontre avec des acteurs culturels français et européens, Octavie Modert a eu un échange de vues avec les représentants du Théâtre des Bouffes du Nord, du BAL, de l'Institut culturel italien de Paris, du Goethe-Institut Paris, de la Cité internationale des arts, du Centre national de la danse et du Centre Wallonie Bruxelles sur les collaborations existantes ou potentielles au travers de leurs structures, ainsi que sur la promotion de la place culturelle du Luxembourg sur la scène française et européenne. Octavie Modert désire intensifier tout particulièrement les échanges en matière de résidences et de diffusion des artistes luxembourgeois à l'étranger, contribuant ainsi à leur professionnalisation. Octavie Modert a insisté sur le fait que le Luxembourg visait un effet de réciprocité dans les échanges et un encadrement plus global des artistes dans le cadre de leur résidence.

Marc Bembekoff, curateur du Palais de Tokyo; Jean-Baptiste De Beauvais, directeur de la communication du Palais de Tokyo; Octavie Modert, ministre de la Culture; Tanguy Pelletier, directeur des publics du Palais de Tokyo, Valérie Quilez de la mission culturelle du Luxembourg en France (© Ministère de la Culture)

Les différents interlocuteurs ont salué le dynamisme et la qualité de la création artistique et des collaborations avec les institutions culturelles luxembourgeoises, confirmant la reconnaissance croissante des artistes et des professionnels de la culture luxembourgeoise sur le territoire français. Dans l'optique d'un renforcement ou de la création de nouveaux échanges, Octavie Modert a pu valider une série de pistes pour la mise en œuvre de futures collaborations. Elle en a profité pour inviter les représentants des différents instituts culturels au Luxembourg.

Au cours d'un entretien avec le président exécutif de l'Institut français, Octavie Modert et Xavier Darcos se sont mis d'accord – par rapport aux missions de l'Institut français – sur les pistes de partenariat suivantes:

- des activités conjointes dans le cadre et au profit de la francophonie;
- une action commune dans le contexte de l'espace européen comme espace de mobilité;
- un appui à des projets spécifiquement luxembourgeois.

Ils ont partagé l'idée d'approfondir les contacts en vue de la conclusion éventuelle d'une convention de partenariat à ces fins.

Octavie Modert a également visité deux structures culturelles parisiennes: le Palais de Tokyo, centre d'art contemporain interdisciplinaire, et le BAL, plateforme multidisciplinaire dédiée à l'image-document, avec lesquelles le Casino – Forum d'art contemporain ainsi que le Centre national de l'audiovisuel entretiennent des contacts. Au-delà de la mise en œuvre de programmes artistiques ambitieux, elle s'est intéressée notamment à la question d'interaction avec les publics, de la médiation et de l'accessibilité de la culture.

Les échanges et les perspectives de nouvelles collaborations initiées par Octavie Modert ont permis d'affirmer l'image du Luxembourg en tant que pays ouvert, disposant d'un capital de création et d'innovation considérable.

Lancement du portail www.culture.lu

27 février 2013

Le 27 février 2013, la ministre de la Culture, Octavie Modert, a lancé le portail www.culture.lu.

L'investissement considérable de l'État luxembourgeois dans le domaine de la culture a fait émerger un paysage culturel très diversifié, composé d'un nombre important de structures et d'événements pouvant se prévaloir d'une création artistique de haut niveau.

Pour valoriser davantage le secteur culturel, Octavie Modert a souhaité se doter d'un portail culturel national stimulant la promotion de la création artistique contemporaine et du patrimoine au Luxembourg, ainsi que le développement des publics.

Les objectifs du portail sont multiples:

- fournir des informations aux opérateurs culturels pour faciliter l'exercice de leurs activités;
- donner une vue d'ensemble de l'offre culturelle sur le territoire luxembourgeois au public national et international et devenir ainsi un outil de promotion du paysage culturel luxembourgeois à l'étranger;
- fournir des informations spécifiques sur la culture au Luxembourg, qui diffèrent des besoins des opérateurs culturels et du grand public;
- fournir un agenda événementiel et un annuaire culturel tant pour les opérateurs que pour les consommateurs culturels.

Le portail www.culture.lu informe les acteurs culturels sur les opportunités d'épanouissement professionnel, incite les citoyens à découvrir la création artistique et offre des idées précieuses pour le soutien et la promotion d'un paysage culturel durable au Luxembourg.

Le portail a la vocation de devenir un espace de réflexion et d'action commune. Il est en évolution permanente et vit de la participation active des acteurs du secteur culturel luxembourgeois, qui y trouvent une plateforme d'échange adaptée à leurs besoins.

Le plus grand défi du site consiste en la gestion d'une multitude d'informations et de contenus culturels pour des cibles différentes: un agenda avec constamment entre 1 500 et 2 000 événements en ligne, un annuaire avec plus de 1 400 adresses culturelles, un moteur de recherche sur des financements nationaux et européens, une multitude d'articles, de photos, de vidéos, de fichiers à télécharger, qui s'adressent à la fois aux opérateurs culturels, au public intéressé par la culture et à d'autres professionnels intéressés. L'objectif principal du site est d'offrir un accès simple et rapide à toutes ces informations.

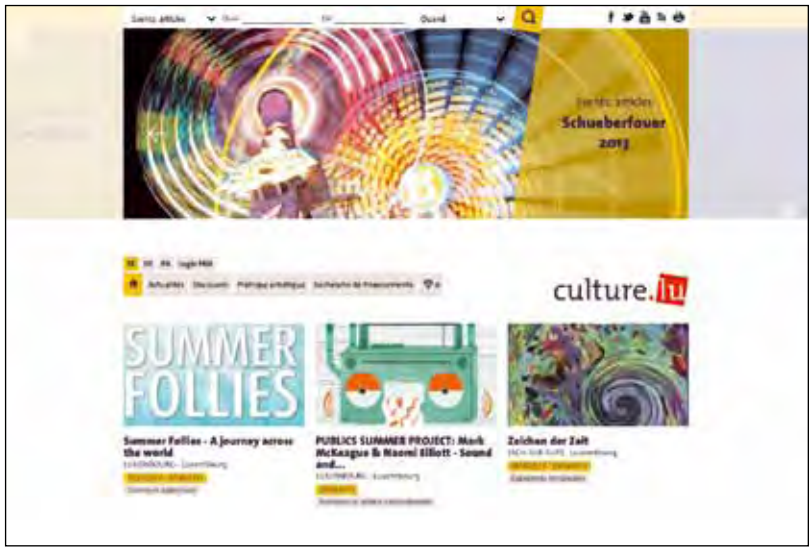

Un outil spécifiquement dédié aux opérateurs culturels est l'agenda de planification. On ne peut y accéder qu'avec un login spécifique. L'agenda de planification permet de visualiser des événements qui sont uniquement dédiés aux professionnels, par exemple des conférences de presse ou des événements encore en planification. Cela devrait permettre une meilleure articulation dans le temps des activités culturelles au Grand-Duché et réduire le risque de cumul de trop de vernissages et d'inaugurations ayant lieu au même moment.

Ouverture par Octavie Modert et Klaus Johannis des Journées culturelles luxembourgeoises à Sibiu/Hermannstadt

13 mars 2013

Die Ministerin für Kultur, Octavie Modert, und der Bürgermeister von Sibiu/Hermannstadt, Klaus Johannis, haben am 13. März 2013 gemeinsam die ersten Luxemburger Kulturtage in Sibiu eröffnet.

Die Luxemburger Kulturtage begannen am 13. März mit einer Lesung von Steve Karier, gefolgt von der Aufführung des Theaterstückes „Jugend ohne Alter und Leben ohne Tod" im National-

theater Radu Stanca mit dem Luxemburger Schauspieler Daniel Plier. Weitere Veranstaltungen im Rahmen der Kulturtage sind ein Konzert von Sascha Ley und Natascha Gehl am 14. März, sowie die Aufführung des Theaterstückes „Monocle“ von Stéphane Ghislain Roussel, unter Mitwirkung von Luc Schiltz am 15. März.

Die Luxemburger Kulturtage gehen zurück auf eine Initiative von Octavie Modert. Anlässlich ihres Besuches in Hermannstadt im Juni 2012, kündigte sie an, das Pilotprojekt „Luxemburger Kulturtage“ umsetzen zu wollen, um die ohnehin exzellenten Beziehungen zwischen Luxemburg und der Stadt Sibiu zu verstärken.

Octavie Modert erklärte, dass mit den Luxemburger Kulturtagen in Sibiu eine neue Etappe in den Beziehungen zwischen Sibiu und Luxemburg eingeläutet wurde und die bilaterale Verbindung eine weitere Entwicklung erlebt. In der Tat ist geplant, die Luxemburger Kulturtage alljährlich zu veranstalten, um so der Verbindung durch die Präsenz Luxemburgs in Sibiu und Umgebung, eine bedeutendere Sichtbarkeit und einen bleibenden Charakter zu verleihen.

Diese Initiative reiht sich in die kulturpolitischen Förderungsmaßnahmen von Luxemburger Künstlern im Ausland ein.

Klaus Johannis seinerseits begrüßte die Initiative von Octavie Modert und unterstrich, dass es immer eine große Ehre und Freude sei, die Luxemburger Partner in seiner Heimatstadt begrüßen zu können, zudem die kulturellen Beziehungen zwischen Luxemburg und Sibiu seit dem Kulturjahr 2007 äußerst fruchtbar seien. Die Luxemburger Tage würden dieser Verbindung eine noch größere Bedeutung und Nachhaltigkeit verleihen.

Die ergiebige kulturelle Zusammenarbeit zwischen Luxemburg und Sibiu/Hermannstadt wird auch weiterhin in vielen Bereichen ausgebaut, so der ausdrückliche Wunsch beider Partner.

FONCTION PUBLIQUE/ RÉFORME ADMINISTRATIVE

Six nouvelles initiatives citoyennes européennes certifiées par Octavie Modert

15 janvier 2013

Six nouvelles initiatives citoyennes européennes hébergées sur les serveurs de la Commission européenne ont été lancées en décembre 2012 et janvier 2013 avec le concours du Centre des technologies de l’information de l’État (CTIE) au Luxembourg.

Une initiative citoyenne permet à un million de citoyens européens issus d’au moins un quart de l’ensemble des États membres de l’Union européenne (sept actuellement) d’inviter la Commission européenne à soumettre une proposition appropriée sur les questions pour lesquelles les citoyens considèrent qu’un acte juridique est nécessaire, dans un des domaines relevant de sa compétence, tels que l’environnement, la protection des consommateurs, l’agriculture, les transports, la santé publique, etc.

Afin d’offrir une solution aux problèmes rencontrés par certains organisateurs pour trouver des solutions d’hébergement adéquates et mettre sur pied leur propre système de collecte en ligne (SCL), la Commission européenne a proposé, en été 2012, d’héberger les initiatives citoyennes européennes sur ses propres serveurs. Elle s’est également engagée à aider les organisateurs intéressés par l’utilisation de ce service à faire certifier leur SCL afin qu’ils puissent commencer à collecter leurs déclarations de soutien dès que possible.

À partir de ce moment-là, la Commission a choisi d’implanter le système au Luxembourg, centre d’excellence en Europe en matière de technologies d’information et de communcation, et, pour ce faire, de travailler en étroite collaboration avec le CTIE, autorité luxembourgeoise de certification aux compétences expérimentées en matière de technologies d’information. Les travaux de ce dernier s’effectuent sous le contrôle de la ministre déléguée à la Fonction publique et à la Réforme administrative, Octavie Modert, elle-même chargée de valider le SCL mis en place par les organisateurs.

En octobre 2012, l’initiative citoyenne européenne Fraternité 2020 a été la première à avoir signé un accord d’hébergement avec la Commission européenne. Depuis lors, six autres initiatives ont suivi le même processus. Leurs SCL ont été audités et approuvés par

le CTIE. Elles sont désormais en mesure de recueillir leurs premières déclarations de soutien de la part du public à travers l'ensemble de l'Union européenne.

Ces six nouvelles initiatives, qui touchent à des domaines aussi divers que la téléphonie, l'environnement, l'éducation ou le bien-être animal, sont les suivantes:

- Single Communication Tariff Act;
- Stop Vivisection;
- Suspension of the EU Climate & Energy Package;
- Uno di noi;
- High Quality European Education for All;
- End Ecocide in Europe: A Citizens' Initiative to give the Earth Rights.

Grâce à l'excellente collaboration entre la Commission européenne et le CTIE, Octavie Modert se réjouit de pouvoir offrir une solution technique durable aux organisateurs d'initiatives citoyennes, en s'appuyant sur le savoir-faire de ses équipes au Luxembourg.

Le bureau d'accueil physique, De Guichet, situé rue Notre-Dame à Luxembourg (© Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative)

Journées guichets ouverts du nouvel espace d'information physique, De Guichet

15-16 mars 2013

Le 15 mars 2013, dans le cadre des Journées guichets ouverts des 15 et 16 mars, la ministre déléguée à la Fonction publique et à la Réforme administrative, Octavie Modert, a présenté à la presse le nouveau bureau d'accueil physique, De Guichet, installé au 11, rue Notre-Dame à Luxembourg.

Lors de cette rencontre, Octavie Modert a tenu à rappeler son engagement en faveur d'une proximité accrue entre les citoyens et les administrations. Bien que les nouvelles technologies de l'information et de la communication constituent un levier essentiel pour fournir des services publics plus efficaces et de meilleure qualité, un accueil physique de proximité, qui offre une assistance humaine qualifiée, reste plus que jamais indispensable pour réduire les barrières sociales et toucher l'ensemble de la population.

Le bureau d'accueil physique vient ainsi compléter l'offre multicanal mise en place par le gouvernement autour du portail www.guichet.lu. Les Journées guichets ouverts témoignent de cette volonté du gouvernement de maintenir et de développer un contact direct et efficace entre le citoyen et l'administration. Ainsi, la journée du 16 mars, le public a pu rencontrer de midi à 18 heures des experts venus de différents ministères, administrations et organismes partenaires du www.guichet.lu et obtenir des réponses à ses questions.

Plus de 500 personnes ont participé aux Journées guichets ouverts. Octavie Modert s'est félicitée de la réussite de cet événement, qui avait pour ambition d'abolir les barrières et de réaffirmer le rôle premier de la fonction publique au service du citoyen, pour des administrations toujours plus modernes, efficaces et disponibles, rendant ainsi plus accessibles les démarches administratives.

Octavie Modert a tenu à remercier l'ensemble des ministères, administrations et organismes partenaires de www.guichet.lu pour avoir

répondu avec engagement aux questions des visiteurs. Quelque 250 participants ont notamment assisté à des séances d'information pratiques sur des thématiques variées. Pendant ce temps, d'autres personnes posaient directement leurs questions aux différents experts présents sur leurs stands au bureau d'accueil physique, De Guichet.

Présentation de la Charte d'accueil et de service «moien merci» et de l'inscription en ligne aux séminaires de formation continue de l'INAP

21 mars 2013

Le 21 mars 2013 s'est tenue une conférence de presse de la ministre déléguée à la Fonction publique et à la Réforme administrative, Octavie Modert, qui avait pour but d'officialiser la Charte d'accueil et de service «moien merci» de l'Institut national d'administration publique (INAP) ainsi que de présenter la procédure d'inscription en ligne aux séminaires de formation continue.

Placer le citoyen-usager au centre des préoccupations, en prenant soin de la qualité des relations tout en gérant ses attentes et sa satisfaction, tel est l'un des objectifs des activités de la réforme administrative. La Charte d'accueil et de service, ancrée dans le programme gouvernemental du 29 juillet 2009, est l'instrument proposé par le ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative aux administrations pour exprimer leur engagement quant à la qualité de service que l'usager est en droit d'attendre du service public. La Charte d'accueil et de service permet ainsi à toute administration en contact fréquent avec le public de se doter d'une liste de six standards de service, appelés «socle commun des engagements», qu'elle s'engage à respecter. Alors que les six rubriques du socle commun des engagements sont fixes, les administrations et services qui se dotent d'une telle charte sont libres d'en décliner le contenu de manière concrète et précise, en fonction des réalités qui leur sont propres.

Pour aider les administrations à relever ce défi, le ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative, en collaboration avec le Centre de recherche public Henri Tudor et le Service information et presse du gouvernement, offre aux départements ministériels, administrations et services qui s'engagent dans cette démarche une assistance en ce qui concerne la réalisation de la Charte d'accueil et de service.

En 2012, l'INAP s'était porté candidat pour la réalisation d'une Charte d'accueil et de service dans le cadre de sa démarche de qualité et l'amélioration continue de ses services. Il s'appuie en cela sur les conclusions d'une enquête de satisfaction réalisée auprès des bénéficiaires des prestations de l'INAP et d'une auto-évaluation ayant abouti à un plan d'action. Suite à un travail d'analyse et de réflexion, l'INAP a défini 17 engagements qui sont présentés dans une brochure spécifique et publiée sur le site Internet de l'INAP. Les engagements les plus importants sont affichés de façon visible dans les différents points d'accueil et de rencontre du bâtiment hébergeant l'INAP.

Le deuxième projet présenté lors de cette conférence de presse avait trait à la qualité des services offerts par l'INAP constitue l'inscription en ligne aux séminaires de formation continue. Ce projet, réalisé en étroite collaboration avec le Centre des technologies de l'information de l'État, s'inscrit dans le cadre à la fois de la gouvernance électronique et de la simplification administrative. La nouvelle procédure permet aux agents de l'État d'introduire et de faire valider leur demande d'inscription aux cours de perfectionnement en ligne par le biais d'une inscription électronique qui peut être effectuée directement à travers le catalogue des formations publié sur le site Internet de l'INAP.

MARCO
SCHANK

Ministre du Logement

Ministre délégué au
Développement durable
et aux Infrastructures

LOGEMENT

Présentation de la subvention de loyer

21 janvier 2013

Le 21 janvier 2013, le ministre du Logement, Marco Schank, a présenté le projet de loi portant introduction d'une subvention de loyer.

Le projet de loi a été adopté le 18 janvier 2013 par le Conseil de gouvernement avec le projet de règlement grand-ducal fixant les conditions et modalités d'octroi de la subvention de loyer. Il faisait suite à l'annonce du Premier ministre Jean-Claude Juncker lors de la déclaration sur la situation économique, sociale et financière du pays en date du 8 mai 2012.

Le projet de loi autorise l'État à accorder une subvention de loyer aux ménages à faible revenu qui louent un logement sur le marché privé national et dont le taux d'effort consacré au paiement du loyer est supérieur à 33% de leur revenu net disponible. Le projet de règlement grand-ducal, quant à lui, définit les conditions et modalités d'octroi de la subvention de loyer ainsi que les modalités de remboursement applicables en cas d'inobservation d'une des conditions d'octroi de l'aide. Il définit par ailleurs quelques éléments de base du dispositif tels que:

- le revenu net disponible du ménage;
- le loyer national de référence pris en compte pour le calcul de la subvention et le barème afférent qui dépend de la composition du ménage et qui est repris dans une annexe au texte du projet de règlement grand-ducal;
- le seuil de faible revenu fixé suivant la composition du ménage et repris dans un barème annexé au texte du projet de règlement grand-ducal.

L'introduction du dispositif est motivée par divers facteurs:

1) l'augmentation des prix du loyer des logements locatifs du marché privé;
2) la situation de revenu des ménages les plus modestes et la part du financement de leur logement dans leur revenu;
3) la pénurie de logements locatifs sociaux au Grand-Duché de Luxembourg.

Pour pouvoir bénéficier de la subvention, le ménage, qui doit être locataire du parc privé, doit se situer en dessous d'un seuil de faible revenu. Ce seuil est défini en fonction de la composition du ménage.

Un autre élément pris en compte pour le calcul de la subvention de loyer est le revenu net disponible du ménage. Il est constitué par la somme des revenus nets visés à l'article 10 de la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu, déduction faite des cotisations sociales et des impôts effectivement retenus, des allocations familiales, sans l'allocation de rentrée scolaire, de l'allocation d'éducation, de l'allocation de maternité, de l'indemnité pour congé parental, des rentes alimentaires perçues, des rentes accident, des rémunérations brutes allouées pour les heures de travail supplémentaires sous certaines conditions, du bonus pour enfant et de l'allocation de vie chère.

La subvention de loyer aura pour objectif de réduire le taux d'effort des ménages concernés, voire de le ramener dans la mesure du possible à 33% de leur revenu net disponible.

La subvention n'est pas axée sur le loyer effectivement versé, mais elle est calculée en fonction d'un loyer de référence national fixé selon un barème dépendant de la composition du ménage et défini selon les besoins théoriques optimaux en matière de surface de logement par type de ménage au Grand-Duché de Luxembourg. Ce barème est également fixé en fonction de la composition du ménage.

Le texte prévoit enfin un système de plafonnement de la subvention de loyer. Ainsi, le montant de la subvention est plafonné en fonction de la composition du ménage.

Le demandeur d'une subvention de loyer devra résider légalement au Grand-Duché de Luxembourg, ne pas être bénéficiaire du revenu minimum garanti et n'être ni propriétaire, ni copropriétaire, ni usufruitier, ni emphytéote, ni titulaire d'un droit de superficie d'un autre logement, que ce soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger. Le ménage doit par ailleurs pouvoir justifier de revenus réguliers depuis six mois au moment de la décision à prendre.

Présentation du régime d'aides financières en vue de l'amélioration de l'isolation acoustique de bâtiments d'habitation contre le bruit aérien en provenance de l'aéroport de Luxembourg

25 avril 2013

Le 25 avril 2013, le ministre délégué au Développement durable et aux Infrastructures, Marco Schank, a présenté le nouveau régime d'aides financières pour l'amélioration de l'isolation acoustique de bâtiments d'habitation contre le bruit en provenance de l'aéroport de Luxembourg.

Dans le cadre de la directive 2002/49/CE du Parlement européen et du Conseil du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement, des plans d'action ont été élaborés et adoptés en date du 26 novembre 2010 par le Conseil de gouvernement. La création d'un régime d'aides à l'amélioration de l'isolation acoustique des logements à proximité directe de l'aéroport a été retenue comme l'une des mesures principales du plan d'action.

Suite à la modification de la loi modifiée du 21 juin 1976 relative à la lutte contre le bruit, le nouveau règlement grand-ducal du 18 février 2013 relatif à l'octroi des aides financières en vue de l'amélioration de l'isolation acoustique de bâtiments d'habitation contre le bruit aérien en provenance de l'aéroport de Luxembourg a été publié au *Mémorial* en date du 9 avril et entrera en vigueur le 1er mai 2013.

Ce programme d'aide vise plus particulièrement à protéger les riverains contre les nuisances sonores grâce à la mise en place d'un système de soutien financier en faveur des mesures d'isolation sonore de bâtiments d'habitation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Échange au sujet de la centrale de Cattenom entre la ministre de l'Économie, de la Protection du climat, de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire de la Rhénanie-Palatinat, Eveline Lemke, et Marco Schank

30 janvier 2013

Am Rande der deutsch-luxemburgischen Wirtschaftskonferenz „Der Dienstleistungssektor – ein Jobmotor?", welche am 28. Januar 2013 in Luxemburg stattgefunden hat, haben sich die Ministerin für Wirtschaft, Klimaschutz, Energie und Landesplanung des Landes Rheinland-Pfalz, Eveline Lemke, und der beigeordnete Minister für nachhaltige Entwicklung und Infrastruktur, Marco Schank, getroffen.

Bei diesem Treffen wurden Fragen bezüglich der Sicherheit der Atomkraftwerke im Grenzbereich der beiden Länder thematisiert, insbesondere wurden die Positionen im Hinblick auf das Atomkraftwerk in Cattenom ausgetauscht. Die beiden Regierungen befürworten eine sofortige Abschaltung dieses Atomkraftwerkes.

Eine luxemburgische Vertretung – bestehend aus Vertretern der Regierung und der Zivilgesellschaft – plant auch diese Überlegungen der französischen Regierung bei einem Treffen, welches Anfang März 2013 stattfinden wird, darzulegen.

Ferner wurde das aktuelle Arbeitsprogramm der Großregion, in der der Vorsitz erst kürzlich von der rheinland-pfälzischen Ministerpräsidentin Malu Dreyer übernommen wurde, hinsichtlich des Punktes „Energie und Klimawandel" erörtert.

Marco Schank au Conseil «Environnement» à Bruxelles

21 mars 2013

Le ministre délégué au Développement durable et aux Infrastructures, Marco Schank, a participé au Conseil «Environnement» de l'Union européenne, qui s'est tenu à Bruxelles le 21 mars 2013.

Lors de ce Conseil sous présidence irlandaise, les ministres ont eu un débat d'orientation sur la proposition de directive relative à la qualité des carburants et à la promotion de l'énergie d'origine renouvelable, dans le but de réduire autant que possible les émissions de gaz à effet de serre lors de la production de biocarburants. Cet échange de vues fait suite au débat que les ministres en charge de l'Énergie ont eu sur la même

question lors du Conseil «Énergie» du 22 février 2013. L'objectif de la directive proposée est d'engager la transition vers des biocarburants dits de deuxième et troisième génération, qui assurent des réductions importantes d'émissions de gaz à effet de serre.

Lors de son intervention, Marco Schank a rappelé que lors des négociations sur le paquet «climat-énergie», le Luxembourg avait figuré parmi ceux qui avaient plaidé pour des objectifs ambitieux en matière d'énergies renouvelables. Il a dès lors salué la proposition de la Commission européenne, alors que la production de certains biocarburants provoque d'importantes émissions dues aux changements indirects dans l'affectation des sols.

Cependant, Marco Schank a estimé que la proposition de limitation horizontale à 5% ne répondait pas totalement aux attentes du Grand-Duché de Luxembourg et qu'elle méritait d'être étoffée. Il serait ainsi opportun de réfléchir à la manière de prendre en compte les facteurs spécifiques d'émissions liées au changement indirect dans l'affectation des sols dans le calcul des bilans de CO_2 de chaque produit. De plus, le ministre a souligné qu'il fallait réfléchir davantage aux moyens nécessaires, y compris financiers, rendant possible le passage vers des biocarburants de deuxième et troisième génération, tout en permettant également aux filières existantes de s'adapter aux changements.

Marco Schank a jugé nécessaire d'analyser plus en détail la disponibilité des biocarburants de deuxième et troisième génération à l'horizon 2020, et, en cas de besoin, de revoir à la hausse leur contribution à l'objectif global de 10% d'énergies renouvelables dans le transport. Il a dans ce contexte également souligné le rôle important de l'électro-mobilité à l'avenir. Le Conseil a également eu un débat d'orientation au sujet de la modification de la directive sur l'évaluation des incidences sur l'environnement de certains projets. La directive proposée a pour objectif de rationaliser les évaluations environnementales, d'améliorer les aspects qualitatifs du processus d'évaluation des incidences sur l'environnement et d'en accroître l'efficacité. Marco Schank a salué la proposition qui vise d'une manière générale à clarifier la procédure de vérification préliminaire, à accroître la qualité de l'évaluation et à réduire les risques de double emploi.

Dans ce contexte, Marco Schank s'est dit favorable à la proposition visant la mise en place d'un guichet unique afin d'assurer la coordination des diverses procédures d'évaluations environnementales et de réduire à la fois les charges administratives et les délais de procédure, tout en garantissant un niveau élevé de protection de l'environnement.

Le Conseil a ensuite procédé à un échange des vues sur le rapport de la Commission européenne concernant le dossier REACH. Ce dossier avait déjà été débattu par les ministres du Conseil «Compétitivité» en date du 19 février 2013. Le règlement REACH, qui concerne l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, avait été adopté le 1er juin 2007 en vue d'assurer un niveau élevé de protection de la santé humaine et de l'environnement, tout en garantissant la promotion de la compétitivité et de l'innovation. Dans ce contexte, Marco Schank a partagé l'analyse de la Commission que les nanomatériaux seraient à traiter dans le cadre de REACH.

Les ministres ont en outre eu un débat sur le projet de règlement relatif à l'accès aux ressources génétiques et au partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation dans l'Union européenne, qui se propose d'implémenter le protocole de Nagoya adopté sur base de la Convention sur la diversité biologique.

INFRASTRUCTURES

Le commissaire européen en charge de la Politique régionale, Johannes Hahn, et Marco Schank inaugurent les nouveaux locaux d'ESPON

13 mars 2013

Où trouve-t-on les principaux centres d'innovation en Europe? La localisation du Luxembourg en plein cœur de l'Europe constitue-t-elle un avantage en termes de compétitivité? Le Luxembourg est-il à même d'exploiter tout le potentiel d'un tel avantage par rapport à d'autres régions européennes? Quelle importance revêt une bonne connectivité aux transports centraux? Que faut-il

concrètement entendre par spécialisation intelligente des régions *(smart specialisation)?*

L'European Observation Network for Territorial Development and Cohesion (ESPON) – connu également comme Observatoire en réseau de l'aménagement du territoire européen et de la cohésion territoriale (ORATE) – revêt non seulement une importance particulière pour le Luxembourg, mais pour l'ensemble de l'Europe grâce à ses projets de recherche appliquée d'intérêt politique, effectués en aménagement et développement du territoire, ainsi qu'à ses résultats opérationnalisés de manière à les rendre utilisables pour les décideurs et praticiens sur le plan européen, régional et national.

L'ESPON est cofinancé par les fonds structurels européens gérés par la Commission européenne et placé sous l'autorité de gestion du Département de l'aménagement du territoire du ministère du Développement durable et des Infrastructures. L'ESPON réunit tous les États membres de l'Union européenne ainsi que quatre pays partenaires, à savoir l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse.

Le secrétariat d'ESPON vient de trouver une nouvelle demeure dans le quartier des institutions européennes au Kirchberg. Cette nouvelle localisation signale l'importance d'ESPON dans le contexte européen et facilite la collaboration avec les institutions européennes.

Johannes Hahn, commissaire européen en charge de la Politique régionale, Peter Mehlbye, directeur de l'unité de coordination d'ESPON, Romain Diederich, premier conseiller de gouvernement au Département de l'aménagement du territoire, et Marco Schank, ministre délégué au Développement durable et aux Infrastructures (© Ministère du Développement durable et des Infrastructures)

Le commissaire européen en charge de la Politique régionale, Johannes Hahn, et le ministre délégué au Développement durable et aux Infrastructures, Marco Schank, se sont rencontrés à l'occasion de l'inauguration de ces nouveaux locaux pour discuter du futur rôle d'ESPON au cours de la prochaine période de programmation.

Lors des dernières réunions interministérielles informelles à Gödöllö (Hongrie) et à Poznán (Pologne), les ministres européens des pays concernés ont apporté un large soutien au programme d'ESPON ainsi qu'à la poursuite des travaux, avec l'objectif majeur de concilier les deux volets qui caractérisent l'ESPON: une recherche appliquée pertinente au niveau politique et une utilisation concrète des résultats dans la pratique.

Le directeur de l'unité de coordination d'ESPON, Peter Mehlbye, a remercié les illustres invités pour leur soutien et leur confiance en l'avenir et a souligné la demande croissante pour des résultats. Une réponse adéquate à cette demande devra être fournie au cours de la prochaine période de programmation de 2014-2020, un défi que toute l'équipe est prête à relever.

Une autre plus-value de la présence d'ESPON réside dans le renforcement du Luxembourg en tant que pôle de recherche et de compétence. L'ESPON contribue en effet au positionnement du Luxembourg au sein d'une société du savoir et de services, au même titre que par exemple le développement de l'université.

Pose de la première pierre de la Maison du nombre et de la Maison des arts et des étudiants à Esch-Belval par François Biltgen, Octavie Modert et Marco Schank

15 mars 2013

Le 15 mars 2013, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, François Biltgen, la ministre de la Culture, Octavie Modert, et le ministre délégué au Développement durable et aux Infrastructures, Marco Schank, ont posé la première pierre de la Maison du nombre et de la Maison des arts et des étudiants à Esch-Belval.

Il s'agit d'un complexe immobilier situé dans la partie nord de la terrasse des hauts-fourneaux faisant partie de la réalisation de la Cité des sciences. Implanté au sud de la Maison du savoir – bâtiment central de l'enseignement et de l'administration –, il est bordé à l'ouest par la Maison des sciences humaines et à l'est par la fondation du haut-fourneau C et du restaurant universitaire.

La Maison du nombre accueillera les enseignants et les chercheurs des domaines des mathématiques et de l'informatique de l'Université du Luxembourg. La Maison des arts et des étudiants rassemblera des activités de création et de pédagogie dans toutes les disciplines artistiques, mais aussi la programmation socioculturelle de l'université. Des surfaces pour des activités commerciales complètent ce programme.

L'investissement sera de 83 000 000 euros (52 000 000 euros pour la Maison du nombre; 16 400 000 euros pour la Maison des arts et des étudiants; 14 600 000 euros pour la Centrale de production de froid).

Le projet est suivi par le Fonds Belval et la fin des travaux est prévue pour 2015.

FRANÇOISE **HETTO-GAASCH**

Ministre des Classes moyennes et du Tourisme

Ministre de l'Égalité des chances

TOURISME

Françoise Hetto-Gaasch présente le guichet cartographique touristique

15 janvier 2013

L'Administration du cadastre et de la topographie ainsi que le ministère des Classes moyennes et du Tourisme se sont associés pour créer une version thématique «tourisme» au départ du guichet géoportail national.

Cet outil utile et pratique (http://tourisme.geoportail.lu) présente de nombreuses possibilités de loisirs actifs offerts au Luxembourg. La nature intacte et variée du pays ainsi que son infrastructure qualitative font du Grand-Duché une destination privilégiée pour le tourisme actif. Le géoportail tourisme propose aux touristes ainsi qu'aux résidents de découvrir cette offre et de planifier leurs randonnées à pied, à vélo ou en VTT.

Une collaboration entre le ministère des Classes moyennes et du Tourisme et l'Administration du cadastre et de la topographie était indispensable. D'une part, le ministère du Tourisme assure depuis de nombreuses années l'entretien et le balisage d'un réseau étendu de chemins de randonnée et de pistes cyclables ou de VTT. Le ministère, conscient que la présentation au public de cette vaste offre touristique sur divers supports nationaux, voire régionaux, ne pouvait être que fragmentaire, a voulu rassembler l'ensemble du réseau sur une plateforme Internet. D'autre part, l'Administration du cadastre et de la topographie présentait déjà une série de portails thématiques au départ de son site général.

Partant de ces constats, il a été rapidement décidé de mettre la technologie du géoportail au service du tourisme et de créer un portail thématique à cet effet. Si l'Administration du cadastre et de la topographie reste le gestionnaire technique de la base de données, il incombe au ministère du Tourisme d'en assurer le rôle pratique en matière de saisie et de mise à jour des tracés des différents parcours.

Les différentes couches superposables de sentiers de randonnées et de pistes cyclables constituent le cœur du site:

- sentiers auto-pédestres;
- sentiers de randonnée nationaux;
- sentiers de randonnée CFL, de gare en gare;
- sentiers de randonnée transfrontaliers;
- sentiers de randonnée internationaux (Grande Région, Saint-Jacques);
- Mullerthal Trail;
- pistes cyclables de l'Administration des ponts et chaussées;
- pistes de vélo et de VTT.

De cette manière, l'utilisateur peut se faire une idée précise de l'ensemble des sentiers disponibles dans une région ou un endroit donnés, afin de combiner au mieux ces sentiers lors de son séjour.

Au-delà des fonctionnalités classiques du géoportail – comme le choix entre quatre langues (F, D, L, GB), les cartes topographiques, les images aériennes, le zoom, la recherche de localités et de lieux-dits ou encore les fonctions «mesurer», «dessiner» et «imprimer» –, des fonctionnalités

spécifiques aux tracés des circuits de randonnée et de vélo ont été mises en place: import et export de cartes, login avec création de ses propres cartes personnalisées, ajout de photos ou de commentaires et calcul de profils/longueurs/surfaces.

Il est prévu de combiner les couches existantes des sentiers à d'autres strates d'informations disponibles sur d'autres portails thématiques, tels les arrêts d'autobus par exemple. Des informations supplémentaires relatives à l'infrastructure touristique (hôtels, campings, auberges de jeunesse, restaurants, attractions, etc.) sont également en cours d'élaboration.

Afin de mieux faire connaître les innombrables possibilités du site http://tourisme.geoportail.lu, un dépliant bilingue (F/NL et D/GB) sera distribué lors de différentes foires touristiques.

Le site www.visitluxembourg.com de l'Office national du tourisme aura également recours à l'intégration de la cartographie du géoportail tourisme pour la section «Nature & excursions».

Françoise Hetto-Gaasch au salon du tourisme Vakanz: le secteur touristique, un pilier important de l'économie luxembourgeoise

18 janvier 2013

Le secteur du tourisme mondial est en croissance continue depuis des années. L'Organisation mondiale du tourisme annonce une croissance annuelle des arrivées internationales au niveau mondial de 3,5% depuis 1990 et prévoit une augmentation annuelle moyenne des arrivées internationales de 3,3% jusqu'en 2030.

Le tourisme est un secteur très important pour l'économie luxembourgeoise, qui est souvent sous-estimé. Pour l'année 2011, le World Travel & Tourism Council estime l'impact direct et indirect du secteur sur le produit intérieur brut luxembourgeois à 5,7%. Plus de 17 500 emplois sont directement ou indirectement liés au secteur, ce qui représente 7,6% de l'emploi total. Le secteur touristique offre de nombreuses opportunités pour trouver des emplois, notamment à des personnes pas ou peu qualifiées. En 2012 par exemple, près de 2 200 chômeurs inscrits à l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM) ont trouvé un emploi dans le secteur Horesca.

Le tourisme joue un rôle considérable dans la diversification et le développement de l'économie luxembourgeoise. Son importance et son potentiel est évident et le Grand-Duché doit continuer ses efforts pour le développer et en faire un pilier économique encore plus important. L'impact économique ne se limite pas seulement au tourisme *incoming,* mais également aux nombreuses entreprises actives dans l'organisation de voyages à l'étranger et dont de nombreuses sont représentées au salon du tourisme Vakanz.

Le gouvernement est conscient de l'importance du secteur, ce qui a été souligné par le fait que, malgré des contraintes budgétaires, l'enveloppe accordée à l'Office national du tourisme (ONT) par l'État pour les actions de promotion touristique a été substantiellement augmentée en 2013. Après une restructuration de l'ONT en 2012, accompagnée d'une redéfinition de ses missions, ces moyens financiers supplémentaires permettront d'assurer sa mission principale: réaliser une promotion efficace et professionnelle du Luxembourg en tant que destination touristique.

La concurrence internationale dans le secteur touristique est immense et le Luxembourg doit se démarquer de ses concurrents grâce à un niveau de qualité élevé. La qualité de nos infrastructures est très bonne, comme le démontre le Travel & Tourism Competitiveness Report du World Economic Forum, où le Grand-Duché se classe en excellente 15e position sur 139 pays et en 10e position parmi les pays européens. Cependant, tous les acteurs concernés doivent toujours évoluer, s'améliorer et être à l'écoute des attentes des clients.

Grâce au plan quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique, le ministère des Classes moyennes et du Tourisme a les moyens de soutenir considérablement les investissements touristiques des communes, des syndicats d'initiative ou des investisseurs privés afin de développer constamment l'offre touristique. Le neuvième plan quinquennal, qui sera voté dans un avenir proche, prévoit une enveloppe budgétaire de 45 millions d'euros sur cinq ans et permettra de soutenir le développement du tourisme au Luxembourg.

Le nouveau stand de promotion touristique

Le ministère des Classes moyennes et du Tourisme a présenté son nouveau stand de promotion au salon du tourisme Vakanz. La participation du Luxembourg à des foires touristiques grand public ou à des salons professionnels demeure importante, non seulement pour assurer la promotion touristique, mais également pour créer des contacts professionnels fructueux pour l'ensemble du secteur.

Le stand est un espace à la fois accueillant, attrayant, flexible et adapté aux demandes des différents partenaires. De nombreux écrans de tailles diverses sont à disposition des partenaires, un grand écran tactile permet une interactivité permanente et plus de 12 m^2 d'écrans suspendus au-dessus du stand attirent l'attention des visiteurs et suscitent leur intérêt.

En 2013, le stand luxembourgeois sera présent à dix foires grand public, à deux salons professionnels et à trois salons de tourisme d'affaires et de congrès.

Le nouveau stand est un support idéal pour véhiculer le concept de communication de l'ONT «Unexpected Luxembourg», concept également présenté à l'occasion du salon du tourisme Vakanz.

Nouvelle édition du magazine touristique *Best of Luxembourg – spécial vélo*

En 2011, le ministère des Classes moyennes et du Tourisme a développé un magazine touristique mettant l'accent sur un sujet spécifique. Après son succès des deux dernières années, le *Best of Luxembourg – spécial vélo* a été mis à jour et réédité pour la saison 2013. Ce magazine présente l'offre attrayante et variée du Grand-Duché en matière de cyclisme. Le magazine est publié en trois langues (français, allemand et néerlandais). Utilisé comme support de promotion, le magazine sera également en vente dans les kiosques luxembourgeois.

Françoise Hetto-Gaasch rencontre les représentants du secteur des agences de voyages

Françoise Hetto-Gaasch a saisi l'occasion pour rencontrer les représentants du Groupement des agences de voyages du Grand-Duché de Luxembourg (GAVL) et le Syndicat des agents de voyages du Grand-Duché de Luxembourg (SAVL).

Le ministère fait de nombreux efforts pour développer l'offre touristique au Luxembourg et attirer des visiteurs au Grand-Duché, mais ne néglige pas le segment des agences de voyage et le tourisme *outgoing* pour autant. Avec ses nombreuses entreprises, ce secteur est un facteur économique important. Les agences de voyage sont des partenaires professionnels pour l'organisation de voyages à partir du Luxembourg. Elles associent l'écoute du client à l'expérience, la fiabilité, la proximité, la sécurité et surtout la qualité du service. Plus de 500 personnes sont employées auprès des agences de voyage et tous les ans, le Lycée technique hôtelier Alexis Heck prépare des jeunes aux exigences de ce marché grâce à sa section «tourisme».

Cette réunion a permis de discuter de la manière dont le ministère peut soutenir encore plus les agences de voyages luxembourgeoises face à la concurrence croissante d'Internet et l'émergence de nouveaux concurrents. Les acteurs ont eu des échanges de vue par exemple sur des initiatives concrètes concernant de nouvelles opportunités, notamment sur des marchés comme l'Asie et la Russie, projets qui seront bientôt concrétisés.

Neuvième plan quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique

30 janvier 2013

Le 30 janvier 2013, la Chambre des députés a voté la loi ayant pour objet d'autoriser le gouvernement à subventionner l'exécution d'un 9e plan quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique. Cet outil permet au ministère des Classes moyennes et du Tourisme de continuer à soutenir des acteurs très variés dans leurs efforts en matière de tourisme au Luxembourg et de développer ainsi l'offre touristique du pays.

Le tourisme est un pilier important de l'économie luxembourgeoise. La contribution directe et indirecte du secteur au produit intérieur brut est estimée à 5,7% et 17 500 emplois sont liés à ce secteur.

Depuis 1973, la politique gouvernementale en matière de tourisme

se base sur les besoins du secteur touristique et l'exécution de huit plans pluriannuels successifs a permis de créer ou d'améliorer l'infrastructure touristique au Grand-Duché.

Dans son Travel & Tourism Competitiveness Report 2011, le World Economic Forum classe le Luxembourg en 15e position mondiale sur 139 pays. Si l'offre infrastructurelle touristique luxembourgeoise et le degré d'équipement de nos établissements ont atteint un tel niveau de compétitivité, cela est dû à l'engagement des acteurs du secteur, combiné aux aides accordées dans le cadre des différents programmes quinquennaux.

Le premier plan quinquennal avait comme unique but le subventionnement de projets d'équipement de l'infrastructure touristique réalisés par les communes et syndicats de communes et était doté de 3,72 millions d'euros. Depuis, l'enveloppe budgétaire, les bénéficiaires potentiels, tout comme le secteur touristique en général ont beaucoup évolué.

Le 8e plan quinquennal, qui a couvert la période 2008-2012, était doté d'une enveloppe financière de 50 millions d'euros. Dans le cadre d'une gestion responsable et en fonction des projets introduits, 36,4 millions d'euros de subsides ont été alloués: 29,6% des subsides ont été attribués au secteur de l'hôtellerie, 26% à des projets d'administrations communales, 19,6% à des projets de syndicats d'initiative et d'associations sans but lucratif (ASBL) et 15,6% au secteur conventionné.

L'enveloppe budgétaire prévue dans le cadre du 9e plan quinquennal (2013-2017) s'élève à 45 millions d'euros. La ministre des Classes moyennes et du Tourisme, Françoise Hetto-Gaasch, se réjouit de cette enveloppe considérable, qui sera utilisée pour développer ce secteur économique possédant encore un potentiel important. Surtout lorsque la situation économique est difficile, il est d'autant plus important de continuer à soutenir les acteurs prêts à investir afin de rester compétitifs. Soulignons aussi que de nombreux projets touristiques sont également bénéfiques à la qualité de vie de la population locale.

Grâce au 9e plan quinquennal, le ministère peut subventionner les projets touristiques des communes, des syndicats et ASBL, des investisseurs privés ainsi que des propriétaires ou exploitants de différents établissements d'hébergement touristique (hôtels, campings, gîtes, auberges de jeunesse ou villages de vacances).

À côté de la qualité de l'infrastructure, la qualité du service est cruciale pour fidéliser une clientèle toujours plus exigeante. Le 9e plan quinquennal continue par conséquent, comme son prédécesseur, à subventionner les frais investis dans les programmes de certification de la qualité de services.

Il ne suffit pas d'investir, de moderniser et de proposer une offre de haute qualité, mais la commercialisation et la promotion de cette offre sont toutes aussi importantes. De ce fait, le 9e programme quinquennal autorise désormais à subventionner les investissements réalisés en vue de la participation à des salons à vocation touristique.

Sachant que le volontariat touche de plus en plus à ses limites, il s'agit de professionnaliser la gestion et la promotion des infrastructures touristiques. Le 9e plan quinquennal tient compte des efforts à réaliser au niveau de l'organisation, de la formation et du marketing touristique. Il permet de cofinancer les frais de fonctionnement et de rémunération dans le cadre de projets ou d'initiatives touristiques à caractère régional ou national.

Françoise Hetto-Gaasch remet le label EureWelcome à douze sites touristiques

8 février 2013

Le 8 février 2013, la ministre des Classes moyennes et du Tourisme, Françoise Hetto-Gaasch, a eu le plaisir de remettre la plaquette EureWelcome lors de la troisième édition de la remise de ce label.

Douze sites touristiques qui se distinguent par la qualité de l'accessibilité et de leurs services ont reçu le label et une mention spéciale a été attribuée à la Schueberfouer. Désormais, 71 sites sont détenteurs du label EureWelcome.

Le gouvernement luxembourgeois a ratifié en juillet 2011 la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées, soulignant ainsi sa volonté de faire une politique de l'inclusion et de l'égalité des chances pour tous les citoyens et visiteurs du Grand-Duché.

Le tourisme étant un élément important du pays, le ministère des Classes moyennes et du Tourisme décerne le label EureWelcome en collaboration avec Info-Handicap depuis 2010. En rendant l'offre touristique accessible selon les principes du design pour tous, le ministère des Classes moyennes et du Tourisme manifeste clairement la volonté de ne pas isoler les personnes en situation de handicap dans des sites spécialement conçus à leur intention, mais, au contraire, de tout faire pour qu'elles puissent accéder à toutes les infrastructures et à tous les services. Ceci ne concerne pas seulement les touristes, mais évidemment aussi la population résidente.

Le label EureWelcome est historiquement issu d'un partenariat transfrontalier réunissant les sept régions suivantes: la communauté germanophone de Belgique, la Rhénanie du Nord-Westphalie, la Rhénanie-Palatinat, le Limbourg néerlandais, le Limbourg belge, la province de Liège et le Luxembourg. À l'origine, le label traduit la volonté des partenaires de faciliter la mobilité transfrontalière des personnes en situation de handicap grâce à une harmonisation des procédures et critères mis en place dans les régions membres.

Le label EureWelcome est attribué aux prestataires de services dans les domaines du tourisme et des loisirs pour marquer leurs efforts particuliers au niveau de l'accessibilité et de l'accueil des personnes à mobilité réduite. Contrairement aux labels pour personnes à mobilité réduite «traditionnels», EureWelcome est innovateur dans le sens où il ne garantit pas nécessairement une accessibilité optimale et complète au niveau des infrastructures, mais souligne la détermination du fournisseur à faire de son mieux pour accueillir ses visiteurs.

Une plaquette à l'entrée d'un site identifie les détenteurs du label et indique que les personnes ayant des besoins d'accessibilité spécifiques peuvent fréquenter cet établissement avec un certain

Françoise Hetto-Gaasch, ministre des Classes moyennes et du Tourisme, entourée des représentants des sites touristiques récompensés par le label EureWelcome (© Ministère des Classes moyennes et du Tourisme)

degré d'autonomie. Cependant, la philosophie EureWelcome s'oriente vers le concept du «Design for all», ce qui signifie que la qualité de l'accessibilité ne vise pas seulement le confort des personnes handicapées, mais celui de tous les visiteurs en général.

L'affichage du label à l'entrée d'un site constitue un repère visible signifiant que les locaux ont été contrôlés par des enquêteurs spécialisés dans l'accessibilité et que des informations fiables sur le degré d'accessibilité sont disponibles.

Les sites accessibles sont portés à la connaissance des clients et visiteurs potentiels via le site Internet www.welcome.lu ainsi que par des brochures et des liens sur des sites culturels et touristiques reconnus au niveau national, interrégional ou européen.

En 2011, le ministère de la Famille et de l'Intégration, en collaboration avec le ministère des Classes moyennes et du Tourisme, Info-Handicap, le Ministerium für Arbeit, Familie, Prävention, Soziales und Sport Saarland et l'ADAC Saarland ont édité une brochure *Barrierefreier Tourismus Saarland-Luxemburg*. Ce travail a récemment été récompensé par un trophée de l'accessibilité décerné par le Conseil de l'Europe.

Sites retenus pour l'octroi du label EureWelcome

Campings:
- Camping Auf Kengert (Larochette / Medernach)
- Camping Bleesbruck (Bleesbruck / Diekirch)
- Camping Bissen (Heiderscheidgrund)
- Camping Kalkesdelt (Ettelbruck)
- Camping Toodlermillen (Tadler)

Hôtels:
- Hôtel Ibis Esch-Belval (Esch-sur-Alzette)
- Hôtel-restaurant Bellevue (Vianden)

Restaurants:
- Restaurant Bonifas (Nospelt)
- Restaurant Casa Fabiana (Luxembourg)

Lieux culturels:
- Villa Vauban (Luxembourg)
- Musée d'histoire de la Ville de Luxembourg (Luxembourg)
- Ciné Belval (Esch-sur-Alzette)

Mention spéciale:
- Schueberfouer 2012 (Ville de Luxembourg)

ÉGALITÉ DES CHANCES

Remise des prix du MEGA vidéo concours 2012: des vidéos contre les stéréotypes dans la publicité

10 janvier 2013

La ministre de l'Égalité des chances, Françoise Hetto-Gaasch, a accueilli le 10 janvier 2013 les gagnants du MEGA vidéo concours 2012, organisé dans le cadre de la campagne de sensibilisation «Ech si MEGA». Le concours de création vidéo portait sur les stéréotypes masculins et féminins.

Le ministère a reçu quelque 13 spots vidéo réalisés par 32 jeunes âgés de 12 à 25 ans. Chaque spot concourrait dans deux catégories, le «Vote du jury» et le «Vote des internautes».

Françoise Hetto-Gaasch, ministre de l'Égalité des chances, entourée des lauréats du concours MEGA vidéo (© Ministère de l'Égalité des chances)

Le premier prix du jury, présidé par Françoise Hetto-Gaasch, a été décerné au spot de Filip Mitrovski, Paulius Sokolovas et Melanie Singer, réunis dans le cadre de la Maison des jeunes de Troisvierges. Tous trois gagnent un séjour d'un week-end aux studios Babelsberg à Berlin, où ils pourront visiter de véritables plateaux de tournage.

Le vote des internautes a eu lieu entre le 4 et le 17 décembre 2012. Pendant cette période, les spots ont été mis en ligne sur la page «Ech si MEGA» sur Facebook. Les internautes étaient libres d'activer la fonction «j'aime» de leur vidéo préférée.

La vidéo ayant remporté le plus de votes était celle de Claudine et Martine Antony et Arlecia Rodrigues Fortes, avec quelque 197 votes. Ces dernières se sont vu décerner un iPod et un casque audio. Elles ont également obtenu le deuxième prix du jury, soit un iPad.

Étant donné la grande qualité des vidéos, le ministère de l'Égalité des chances a décidé d'octroyer un troisième prix spécial à Michelle Ehlinger et Tilly Schaaf. Les deux participantes ont reçu un iPod et un casque audio.

Le MEGA vidéo concours 2012: imaginer et créer pour sortir des stéréotypes

Le MEGA vidéo concours 2012 avait pour slogan «Un homme atypique/une femme atypique». Il proposait aux participants âgés entre 12 et 25 ans de s'attaquer aux rôles traditionnels véhiculés par la publicité, en réalisant un spot publicitaire où les rôles seraient définis de manière alternative.

Par cet appel à la créativité, le ministère de l'Égalité des chances entend sensibiliser les jeunes à la manière dont les stéréotypes de genre participent à la formation des mentalités et des comportements. Le but du concours est aussi de démontrer la possibilité de rupture avec les représentations traditionnelles des hommes et des femmes.

Étant donné la complexité du sujet, le site www.echsimega.lu créé en 2010, en même temps que la campagne «Ech si mega», proposait de nombreuses informations concernant cette thématique.

Il s'agit du troisième concours annuel organisé dans le cadre de la campagne «Ech si MEGA», qui vise à sensibiliser les jeunes du Grand-Duché de Luxembourg aux enjeux de l'égalité des hommes et des femmes dans de nombreux domaines (travail, famille, politique et société). En 2010, le concours «Write your song» proposait d'écrire des paroles de chanson, tandis que le MEGA concours 2011 portait sur la création artistique.

Françoise Hetto-Gaasch à la 57e session de la Commission de la condition de la femme des Nations unies

3-7 mars 2013

Dans le cadre de la 57e session de la Commission de la condition de la femme de l'Organisation des Nations unies (ONU), la ministre de l'Égalité des chances, Françoise Hetto-Gaasch, était en déplacement à New York du 3 au 7 mars 2013.

Au cours d'une table ronde de haut niveau sur les politiques de prévention des violences faites aux femmes, Françoise Hetto-Gaasch a présenté comme exemples luxembourgeois de bonnes pratiques la législation sur la violence domestique, les campagnes de sensibilisation à l'attention du grand public et le dialogue avec les jeunes sur le sujet. Elle a insisté sur le fait que tout comportement violent était intolérable et que la collecte de données fiables ainsi que l'analyse des causes de la violence domestique étaient nécessaires afin de cibler au mieux les politiques de prévention.

Françoise Hetto-Gaasch a ensuite participé à la concertation de haut niveau des ministres francophones en vue d'harmoniser les différents points de vue et de dégager une position commune sur la problématique de la mise en œuvre des engagements pris.

Dans son discours, elle a rappelé que la francophonie formait un cadre approprié pour traiter des questions de la promotion de la femme. Elle a fait référence à la tenue à Luxembourg, il y a treize ans, de la Conférence des femmes de la francophonie sur le thème «Femmes, pouvoirs et développement» et la déclaration finale qui y a été adoptée. Dans cette déclaration, les États membres de la francophonie ont souligné leur volonté commune de garantir aux femmes une citoyenneté partagée, entière et active dans nos sociétés, et ils

Françoise Hetto-Gaasch, ministre de l'Égalité des chances, et Zainab Hawa Bangura, représentante spéciale du secrétaire général de l'Organisation des Nations unies chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit (© Ministère de l'Égalité des chances)

ont reconnu par la même occasion la contribution positive que l'Organisation internationale de la francophonie pouvait apporter.

Par l'adoption, en date du 4 mars 2012, du Plan d'action francophone sur les violences faites aux femmes et aux filles, les États et gouvernements membres de la francophonie affirment leur volonté d'améliorer les plans de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles.

Le 5 mars, Françoise Hetto-Gaasch a participé à un petit-déjeuner/débat organisé par la Turquie et la Belgique sur les pratiques néfastes à l'égard des femmes et des filles.

La violence à l'égard des femmes – le thème prioritaire de la 57e session – a de multiples visages. Deux d'entre eux, à savoir les mutilations génitales féminines et les crimes d'honneur, ont été thématisés lors de cet événement par le biais d'un échange de bonnes pratiques sur les stratégies les plus efficaces pour mettre fin à ces formes de violation des droits humains.

Les pratiques néfastes conduisent en effet à une déstabilisation des jeunes filles et des femmes tout au long de leur vie, freinent, voire empêchent leur développement, leur éducation et leurs chances professionnelles. Ils ont également une incidence négative sur leur état de santé et leur bien-être.

La ministre de l'Égalité des chances a ensuite rencontré l'ancienne ministre espagnole de l'Égalité des chances, Bibiana Aído Almagro, ayant pris des responsabilités à UNO Women, l'entité des Nations unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Au cours d'un échange de vues sur leurs travaux respectifs, elles sont tombées d'accord pour dire que les politiques d'égalité et, en particulier, les efforts de lutte pour l'éradication des violences faites aux femmes ne seraient couronnés de succès qu'à condition de mettre en pratique, sans délai et de manière rigoureuse, le cadre normatif existant.

En fin de matinée, Françoise Hetto-Gaasch s'est adressée à l'Assemblée plénière en condamnant toutes les violences faites aux femmes et aux filles comme une violation flagrante des droits humains.

Elle a également été reçue par la représentante spéciale du secrétaire général de l'Organisation des Nations unies, Zainab Hawa Bangura, chargée de la question des violences sexuelles commises

en période de conflit. Zainab Hawa Bangura a informé la délégation luxembourgeoise sur les priorités de sa mission et a remercié le Luxembourg pour son engagement ferme dans ce dossier.

Françoise Hetto-Gaasch a finalement présenté la législation luxembourgeoise sur la violence domestique au cours d'un *side event* organisé par la Commission européenne sur les stratégies de prévention de la violence à l'égard des femmes. Dans ce contexte, elle a notamment mis l'accent sur la nécessaire collaboration de tous les acteurs concernés et a mentionné comme bonne pratique nationale les travaux effectués par le Comité de coopération entre les professionnels dans le domaine de la lutte contre la violence.

Présentation du projet «Les rôles stéréotypés dans les médias»

28 mars 2013

Suite à une conférence lancée en mars 2012 sur ce thème, les rôles stéréotypés dans les médias, à l'exemple des jeux vidéo et des paroles de chanson, feront l'objet d'une étude universitaire pluriannuelle de l'Université du Luxembourg, en partenariat avec le ministère de l'Égalité des chances.

Le 28 mars 2013, la ministre de l'Égalité des chances, Françoise Hetto-Gaasch, et le Dr André Melzer de l'Université du Luxembourg ont présenté ce projet de recherche à la presse.

Les médias de divertissement sont sexistes – vrai ou faux?

Voilà une des nombreuses questions à se poser quand on veut analyser les héros et autres protagonistes dans un jeu vidéo dans l'optique du genre, ainsi que l'impact de ces personnages virtuels sur nos propres comportements.

Il existe, en effet, très peu de recherches scientifiques sur l'impact des jeux vidéo et des paroles de chanson sur notre perception de nous-mêmes et sur la manière de voir l'autre sexe. Pourtant, enfants et adolescents appréhendent également le monde à travers ces médias et ont tendance à intérioriser les comportements des personnages et des situations représentées.

À quoi ressemble un personnage «typiquement féminin» d'un jeu vidéo?

En général, hommes et femmes sont représentés d'une manière très stéréotypée dans les jeux vidéo. À quelques rares exceptions près, les hommes sont représentés comme des machos musclés, alors que les femmes le sont généralement comme étant très sexualisées et parfois mêmes dépendantes de la protection de ces mâles musclés.

Des études de cas montrent néanmoins que les attitudes et comportements de ces personnages peuvent avoir un impact à court et à long terme sur la perception et l'estime de soi, surtout à l'enfance et à l'adolescence, lorsque la personnalité n'est pas encore entièrement développée et le processus d'identification encore en cours.

Les jeunes «accros» du petit écran qui les accompagne tout au long de la journée s'imprègnent de ces modèles qui proviennent de plus en plus d'un monde virtuel et qui, évolution technologique oblige, ressemblent de plus en plus aux personnages réels.

Dès lors, la question se pose de savoir notamment si les jeux vidéo, au-delà du simple divertissement, demeurent sans conséquences négatives sur nos comportements et sur la perception des rôles attribués aux femmes et aux hommes dans la société.

Ces personnages peuvent-ils finalement être dangereux?

Le rôle des médias dans la politique de l'égalité des femmes et des hommes est un des piliers d'action depuis la plateforme de Pékin de 1995. Dans ce contexte, Françoise Hetto-Gaasch a rappelé que les médias faisaient également partie intégrante des domaines d'action du Plan d'action national d'égalité du gouvernement luxembourgeois 2009-2014.

L'étude universitaire a été lancée en mars 2013 par un sondage en ligne et se poursuivra par des enquêtes sur le terrain et des expériences en laboratoire. Chaque étape du projet sera documentée et les résultats seront communiqués au public par voie de presse.

Les conclusions finales ainsi que les recommandations d'actions à prendre seront disponibles au deuxième semestre 2014 et feront l'objet d'une présentation publique. L'équipe universitaire autour de ce projet se compose du Dr André

Melzer, du Dr Elisabeth Engelberg et d'Anne-Sophie Pelzl.

Entrevue entre Françoise Hetto-Gaasch et une délégation du Deutschland- und Europapolitisches Bildungswerk Nordrhein-Westfalen

22 avril 2013

Le 22 avril 2013, la ministre de l'Égalité des chances, Françoise Hetto-Gaasch, a reçu une délégation du Deutschland- und Europapolitisches Bildungswerk Nordrhein-Westfalen (DEPB) pour un échange de vues sur les politiques d'égalité des hommes et des femmes dans le contexte de la Grande Région.

Le DEPB est un institut de formation politique qui organise des séminaires thématiques dans de nombreux États membres de l'Union européenne, permettant ainsi aux participants de s'informer sur place par des entretiens avec des experts et responsables politiques et par des visites d'importantes institutions nationales et internationales.

Alors que le séminaire «Der europäische Einigungsprozess am Beispiel der Region SaarLorLux» était organisé en coopération avec la déléguée à l'égalité de la ville d'Ahaus, le sujet prioritaire choisi pour le Luxembourg était celui de l'égalité des femmes et des hommes et de la diversité en général.

En présentant brièvement le Luxembourg, Françoise Hetto-Gaasch a souligné que, vu notamment la composition hétéroclite de sa population et son marché de l'emploi très ouvert sur la Grande Région, le Luxembourg abordait de manière très naturelle le sujet de la diversité.

En matière d'égalité des femmes et des hommes, elle a présenté les principales mesures du ministère de l'Égalité des chances dans les trois domaines d'action:

- égalité dans l'éducation et l'emploi;
- égalité dans la politique et la société;
- égalité dans la vie privée.

Les visiteurs se sont montrés particulièrement intéressés par les efforts luxembourgeois en matière de choix professionnels, de répartition des postes à responsabilité,

Françoise Hetto-Gaasch, ministre de l'Égalité des chances, entourée des membres du nouveau Comité du travail féminin (© Ministère de l'Égalité des chances)

d'égalité salariale, de conciliation entre travail et vie familiale et de programmes d'actions positives.

Finalement, Françoise Hetto-Gaasch a donné un aperçu sur les activités de ses deux autres ressorts que sont les Classes moyennes et le Tourisme.

Assemblée constituante du Comité du travail féminin

26 avril 2013

La ministre de l'Égalité des chances, Françoise Hetto-Gaasch, a présidé en date du 26 avril 2013 l'Assemblée constituante du Comité du travail féminin.

Le Comité du travail féminin est un organe consultatif qui a été créé par règlement grand-ducal du 27 novembre 1984 tel que modifié par le règlement grand-ducal du 31 mars 1996, en vertu duquel il est chargé d'étudier – soit de sa propre initiative, soit à la demande du gouvernement – toutes les questions relatives à l'activité, à la formation et à la promotion professionnelle des femmes.

Ce comité fait connaître et propose de sa propre initiative, soit au gouvernement, soit à la ministre de l'Égalité des chances, l'ensemble des actions qui lui paraissent de nature à améliorer la situation des femmes.

Le comité se compose de 21 membres titulaires ainsi que d'un nombre égal de membres suppléant(e)s, nommé(e)s par la ministre pour un terme renouvelable de trois ans.

Il comprend:
- quatre représentant(e)s des associations féminines proposé(e)s par le Conseil national des femmes du Luxembourg;
- quatre représentant(e)s des organisations professionnelles des employeurs;
- quatre représentant(e)s des organisations syndicales les plus représentatives sur le plan national;
- neuf représentant(e)s du gouvernement.

Le bureau suivant a été élu pour les trois prochaines années:
- Anik Raskin, présidente, représentante des associations féminines;
- Danièle Nieles, vice-présidente, représentante des organisations syndicales;
- Nathalie Wagner, vice-présidente, représentante des organisations professionnelles des employeurs.

ROMAIN
SCHNEIDER

Ministre de l'Agriculture,
de la Viticulture et
du Développement rural

Ministre des Sports

Ministre délégué à
l'Économie solidaire

AGRICULTURE/ VITICULTURE/ DÉVELOPPEMENT RURAL

Romain Schneider au Conseil «Agriculture et pêche» à Bruxelles

28 janvier 2013

Le ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, Romain Schneider, a participé au Conseil «Agriculture et pêche» qui s'est tenu à Bruxelles le 28 janvier 2013 sous la présidence du ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires maritimes de l'Irlande, Simon Coveney.

Une partie importante des travaux était consacrée aux questions de la pêche. La présidence a présenté sa feuille de route pour parvenir à un accord sur le paquet législatif de la réforme de la politique commune de la pêche (PCP) d'ici la fin du mois de juin 2013 afin d'avoir une nouvelle PCP en 2014. D'une manière générale, les ministres ainsi que la commissaire en charge des Affaires maritimes et de la Pêche, Maria Damanaki, ont soutenu cet objectif de la présidence, que certains ont toutefois jugé très ambitieux.

Le Conseil a également eu un échange de vues sur les mesures techniques et de contrôle dans le Skagerrak et il a également discuté des relations bilatérales Union européenne-Norvège dans le domaine de la pêche. Par la suite, les ministres ont eu un déjeuner de travail consacré à la question des compétences du Parlement européen et du Conseil dans le cadre des plans de gestion pluriannuels de la pêche.

Le commissaire en charge de la Santé et de la Politique des consommateurs, Tonio Borg, a informé les ministres sur la mise en œuvre dans les États membres de la directive relative au bien-être des porcs dans les élevages et plus particulièrement à la façon de parquer les truies. Un certain nombre de ministres sont intervenus pour souligner qu'il était urgent de parvenir dans les meilleurs délais à une application des dispositions dans tous les États membres afin d'éviter des distorsions de concurrence entre producteurs.

À la demande de la délégation néerlandaise, un nombre important de ministres, y compris Romain Schneider, ont demandé à ce qu'une réponse commune soit trouvée afin de donner suite à une étude publiée début 2013 par l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA), selon laquelle certaines utilisations de trois néonicotinoïdes ont des effets négatifs sur les abeilles. Tonio Borg a annoncé que la Commission présenterait très prochainement des mesures ambitieuses et proportionnées pour tenir compte des conclusions de l'étude.

Concernant la réforme de la politique agricole commune, la présidence a présenté son programme de travail et une feuille de route dans le but de parvenir à un accord entre les institutions d'ici la fin juin 2013. Dans ce contexte, Simon Coveney s'est félicité du vote des amendements à la commission Agriculture du Parlement européen les 23 et 24 janvier 2013. Dans l'hypothèse d'un accord sur le cadre financier pluriannuel du Conseil européen des 7 et 8 février 2013, la présidence envisage de parvenir à une position du Conseil lors de sa session de mars 2013 afin de pouvoir entamer le trilogue avec le Parlement européen sur cette base. Simon Coveney a lancé un appel aux ministres à faire preuve d'un esprit de compromis afin de pouvoir être en mesure de respecter ce calendrier ambitieux.

Les ministres ont fait part de leur soutien en ce qui concerne la feuille de route proposée et ont souligné qu'il fallait parvenir à des solutions équilibrées au sujet des différentes questions politiques. Romain Schneider a partagé cette approche et a ajouté que des mesures transitoires pour

Sharon Dijksma, ministre de l'Agriculture des Pays-Bas, et Romain Schneider, ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, au Conseil «Agriculture et pêche» à Bruxelles le 28 janvier (© Conseil de l'Union européenne)

les paiements directs, mais également pour le développement rural étaient nécessaires afin d'éviter des ruptures dans ces programmes.

Sous le point de l'ordre du jour «divers», le commissaire en charge de l'Agriculture et du Développement rural, Dacian Cioloş, a présenté un rapport sur la mise en œuvre du programme européen en faveur de la consommation de fruits à l'école, dont bénéficient actuellement 8,1 millions d'enfants et dont la dotation budgétaire est de 90 millions d'euros.

Finalement, Dacian Cioloş a informé le Conseil sur l'état des lieux de la mise en œuvre de l'accord de libre-échange de l'Union avec Singapour. Il a fait le point sur les négociations avec le Canada ainsi que sur la préparation de la neuvième conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce prévue à Bali pour décembre 2013.

Un nombre important de ministres ont souligné que pour les trois dossiers, des résultats équilibrés pour l'agriculture européenne devaient être recherchés.

De g. à dr.: Owen Paterson, ministre de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires rurales du Royaume-Uni, Daniel Constantin, ministre de l'Agriculture et du Développement rural de la Roumanie, Romain Schneider, ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural (© Conseil de l'Union européenne)

Réunion informelle à Bruxelles des ministres de l'Agriculture au sujet des cas d'étiquetage frauduleux de produits alimentaires

13 février 2013

Sur l'initiative de la présidence irlandaise, les États membres concernés et la Commission européenne se sont réunis à Bruxelles le 13 février 2013 afin de discuter des cas d'étiquetage frauduleux de produits alimentaires détectés dans plusieurs pays.

Les premiers résultats des enquêtes en cours montrent qu'il s'agit d'une fraude commerciale portant sur l'étiquetage de la viande utilisée dans des produits alimentaires transformés. De la viande chevaline a été frauduleusement commercialisée comme viande bovine. Dans ce cadre, la société luxembourgeoise Tavola est elle aussi victime de cette fraude.

Pour le moment, rien ne porte à croire qu'il pourrait y avoir des problèmes de sécurité sanitaire.

Le système européen de traçabilité a bien fonctionné et a démontré son efficacité. Tous les produits mis en cause ont été localisés et retirés du marché. Même si des améliorations sont toujours possibles, aucun système de traçabilité ne pourra empêcher un opérateur de commettre une fraude intentionnelle.

Dans le cas présent, il s'agit d'un nouveau type de fraude commerciale, ce qui explique pourquoi il n'y avait actuellement pas de contrôles spécifiques en place pour la détecter.

Lors de la réunion, il a été jugé important de poursuivre les investigations dans les différents États membres concernés afin de trouver l'origine de la fraude. Europol sera chargé de coordonner les enquêtes policières nationales.

L'actuel cas de fraude a également révélé que la coordination et l'échange d'informations entre les autorités compétentes des États membres doivent être améliorés.

Il est prévu que le Comité permanent de la chaîne alimentaire et de la santé animale discutera et adoptera une recommandation de la Commission européenne portant sur un plan d'action dans le domaine des analyses sur la viande. La mise en œuvre de ce plan d'action d'une durée de trois mois se fera par le biais d'analyses ADN, afin de détecter de la viande chevaline frauduleusement déclarée en tant que viande bovine, et via des tests en vue de détecter d'éventuels résidus de médicaments vétérinaires sur la viande de cheval.

Cette campagne de tests, correspondant pour l'Union européenne à 2 500 analyses DNA et 4 000 analyses visant à détecter d'éventuels résidus de médicaments vétérinaires, débutera le 1er mars 2013. Les premiers résultats devraient être disponibles vers la mi-avril. Le coût de ces analyses sera cofinancé par la Commission européenne à hauteur de 50%.

La Commission européenne prévoit d'avancer la publication de son rapport sur l'étiquetage d'origine de la viande dans les produits transformés.

Plan d'action national pour la promotion de l'agriculture biologique

19 février 2013

Le 19 février 2013, le ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, Romain Schneider, a dressé un bilan de la mise en œuvre du plan d'action national en faveur de la promotion de l'agriculture biologique.

État des lieux de l'agriculture biologique nationale

En guise d'introduction, Romain Schneider a présenté les statistiques de l'agriculture biologique.

Actuellement, le Luxembourg dénombre 115 exploitants agricoles biologiques (dont 16 apiculteurs, 16 maraîchers, 11 viticulteurs, 8 fruiticulteurs) qui exercent leurs activités sur une superficie agricole de 4 144,5 hectares. Ces chiffres sont continuellement en hausse et témoignent d'une évolution positive qui est à l'œuvre dans le domaine de l'agriculture biologique. Néanmoins, l'offre de produits biologiques luxembourgeois ne peut pas satisfaire la demande élevée.

De même, 77 transformateurs et 5 importateurs sont enregistrés auprès de l'Administration des services techniques de l'agriculture (ASTA).

Rétrospective 2012

Romain Schneider a rappelé que le gouvernement avait mené en 2012 toute une série d'actions et d'études pour promouvoir le mode de production agricole biologique.

Un certain nombre d'actions a été repris de 2011, notamment le réseau de fermes de démonstration, l'organisation de réunions d'information sur la conversion à l'agriculture biologique, la remise du Bio-Agrar-Präis et le maintien des deux groupes de travail sur l'optimisation de la commercialisation de la viande bovine biologique.

D'autres actions étaient l'actualisation du guide d'achat de produits biologiques, la réimpression du calendrier saisonnier de fruits et légumes de notre région et le soutien à l'introduction de produits biologiques dans la restauration collective. Un autre point fort de 2012 a été la présence du secteur de l'agriculture biologique à la Foire agricole à Ettelbruck.

Évolution de l'agriculture biologique de 2009 à 2012

	2009	2010	2011	2012
Producteurs	88	96	102	115
Agriculteurs	52	54	57	62
Maraîchers	12	15	14	16
Viticulteurs	5	9	8	11
Fruiticulteurs	7	6	8	8
Apiculteurs	12	12	15	16
Autres	0	0	0	2
Transformateurs	44	53	61	77
Importateurs	2	3	5	5
Surface agricole utile (ha)	3 601	3 731	3 924	4 144,5
% des exploitations agricoles	3,93	4,36	4,70	5,29
% de la surface agricole utile	2,75	2,85	2,99	3,15

Par ailleurs, 14 annonces ont été réservées dans les quotidiens et hebdomadaires luxembourgeois afin de promouvoir l'agriculture biologique et de montrer la diversité des produits biologiques.

Raymond Aendekerk de l'Institut fir biologesch Landwirtschaft an Agrarkultur (IBLA) a détaillé les objectifs des projets financés par l'ASTA.

Il a expliqué que l'IBLA avait mis en place des champs d'essais variétaux de 43 céréales d'hiver (blé, triticale et seigle) à Colmar-Berg et à Derenbach. Il a également précisé que l'IBLA avait contribué à la rédaction de fiches techniques sur l'agriculture biologique (en collaboration avec l'Institut de recherche de l'agriculture biologique en Suisse). De même, les résultats de l'analyse comparative des aspects économiques et écologiques des exploitations biologiques et conventionnelles ont été présentés afin de discuter des pistes de soutien à l'agriculture biologique dans le cadre du plan de développement rural. Le but du projet «Éducation» était d'analyser la formation du Lycée technique agricole d'Ettelbruck afin d'y intégrer l'enseignement sur l'agriculture biologique. L'expert néerlandais Bas Timmers est intervenu comme conseiller dans cette démarche.

Perspectives 2013

Parmi les actions reprises de 2012, Romain Schneider a cité la nouvelle édition du Bio-Agrar-Präis qui vise à récompenser les mérites en matière d'agriculture biologique.

L'année 2013 sera également enrichie par la présence du secteur biologique à la Foire agricole d'Ettelbruck à l'occasion du 25e anniversaire de l'organisation associative de l'agriculture biologique au Luxembourg.

Romain Schneider au Conseil «Agriculture et pêche» à Bruxelles

25-26 février 2013

Le ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, Romain Schneider, a participé au Conseil «Agriculture et pêche» qui s'est tenu à Bruxelles les 25 et 26 février 2013. Il était présidé par le ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires maritimes de l'Irlande, Simon Coveney.

Concernant le volet «agriculture», les ministres ont notamment procédé à deux débats d'orientation dans le cadre de la réforme de la politique agricole commune (PAC), à savoir les paiements directs en faveur des agriculteurs et la transparence en ce qui concerne les bénéficiaires de la PAC.

Les suggestions de la présidence relatives aux paiements directs avaient trait à plusieurs aspects de la proposition de la Commission, notamment la convergence interne, les paiements volontaires de redistribution et les dispositions relatives à la réserve nationale.

D'une façon générale, les ministres ont considéré que les suggestions de la présidence constituaient une étape importante en vue d'une position du Conseil sur un paquet final.

Quant à la convergence interne, la plupart des délégations se sont félicitées de la plus grande flexibilité offerte aux États membres appliquant le régime de paiement unique (RPU) ou le régime de paiement unique à la surface (RPUS). Les États membres auraient la possibilité de réaliser une convergence partielle plutôt que totale. Toutefois, certains États membres appliquant le RPUS, à savoir la plupart des «nouveaux» pays membres, ont lié le soutien qu'ils apportent au compromis de la présidence à la possibilité d'éliminer progressivement ce système transitoire sur une plus longue période.

Certaines délégations ont établi un lien avec l'aide couplée, certaines estimant qu'une flexibilité en matière de convergence interne devrait impliquer des possibilités d'aide couplée moins souples, tandis que d'autres considèrent que l'aide couplée pourrait faciliter la convergence interne.

Les ministres ont eu un débat d'orientation sur la proposition de la Commission relative à la transparence en ce qui concerne les bénéficiaires de la PAC et notamment la publication des noms de ceux-ci. Le président a conclu que le Conseil en avait accepté les objectifs et il a estimé que les moyens proposés par la Commission pour atteindre ces objectifs étaient appropriés et proportionnés.

Cependant, certains États membres ont fait valoir que, dans un souci de transparence, le seuil «de minima» n'avait pas lieu d'être et devrait être abandonné. À leur avis, tous les bénéficiaires de paiements au titre de la PAC de-

vraient être répertoriés. D'autres ministres, notamment Romain Schneider et les ministres autrichien, hongrois, finlandais, bulgare, ainsi que la délégation irlandaise ont exprimé des inquiétudes sur les détails fournis concernant les bénéficiaires, craignant que ce processus puisse empiéter sur les données relatives à leur vie privée. Ils se sont demandés si la proposition respectait l'arrêt rendu par la Cour de justice de l'Union européenne. Certaines délégations, notamment la délégation luxembourgeoise, ont estimé qu'il était nécessaire de poursuivre l'examen de cette question afin d'évaluer si le même objectif ne pouvait pas être atteint d'une autre manière, portant moins atteinte à la vie privée.

Pour Romain Schneider, la transparence des politiques en général et de la PAC en particulier est un sujet important, car «il serait primordial de faire des efforts pour que le public comprenne mieux la PAC et à quelles fins l'argent du budget de la PAC est utilisé».

Selon lui, la transparence des politiques et de l'utilisation des fonds publics peut également être atteinte en publiant par exemple des données par mesure de la PAC, par catégories de bénéficiaires, par tranches d'aide ou de subvention accordée ou autres informations utiles qui permettent de se faire une idée de l'objectif et de l'envergure des dépenses de la PAC. Donc des moyens portant moins atteinte à la vie privée des bénéficiaires.

Romain Schneider a considéré qu'il faudrait continuer à rechercher un meilleur équilibre entre transparence et contrôle des politiques par le public d'un côté et les droits fondamentaux de l'autre, afin d'aboutir à une réglementation juridiquement viable dans un dossier où la réglementation précédente de l'Union a été invalidée par la Cour de justice de l'Union européenne.

Sous le point «divers» et à la demande de la délégation autrichienne, le Conseil a abordé la question d'une nouvelle stratégie européenne en matière de protéines végétales. Un nombre important de ministres, dont Romain Schneider, est inquiet du faible niveau d'auto-approvisionnement de l'Union dans ce domaine et des conséquences qui en découlent.

Ces délégations ont en outre estimé qu'il conviendrait de prendre en compte, dans le cadre de la réforme de la PAC, les incidences positives que peuvent avoir sur l'environnement et le climat les cultures protéagineuses en permettant que les surfaces cultivées puissent être comptabilisées comme surfaces d'intérêt écologique dans le cadre du *greening.*

À la demande de la présidence, la Commission a fait le point sur la situation relative aux produits alimentaires contenant de la viande de cheval, mentionnée à tort sur l'étiquetage comme étant de la viande de bœuf.

Un grand nombre d'États membres se sont félicités du programme de tests proposé par la Commission, puis approuvé par tous les États membres et adopté en tant que recommandation de la Commission. Les tests, qui ont déjà débuté dans un grand nombre d'États membres, devraient donner une idée de l'ampleur du problème. Dans ces conditions, plusieurs délégations ont demandé à ce que la Commission anticipe le rapport sur l'étiquetage concernant l'origine de la viande utilisée comme ingrédient dans les produits transformés à base de viande, dont la publication était prévue pour le mois de décembre 2013. Ils ont estimé qu'un tel étiquetage obligatoire concernant l'origine pourrait contribuer positivement à rétablir la confiance des consommateurs. D'autres délégations ont rappelé qu'un plus grand nombre d'actes législatifs n'auraient pas permis d'éviter les cas de fraude actuels.

Dans le domaine de la pêche, les ministres sont parvenus à un accord sur une orientation générale concernant les dispositions de base de la politique commune de la pêche (PCP).

L'objectif général de la proposition est de faire en sorte que les activités de pêche et d'aquaculture créent des conditions environnementales, économiques et sociales durables à long terme et contribuent à la sécurité de l'approvisionnement alimentaire. Les éléments nouveaux concernent en particulier:

- une obligation de débarquement;
- le rendement maximal durable (RMD) en tant que référence obligatoire pour la gestion des pêches;
- la régionalisation de la prise de décisions;
- des quotas de pêche transférables individuellement;
- des mesures de l'UE accompagnant les obligations des États membres établies par la législation environnementale.

Le Parlement européen a arrêté sa position en première lecture concernant cette proposition le 6 février 2013. Les discussions entre le Parlement et le Conseil commenceront sur base de l'orientation générale dégagée au Conseil.

Par ailleurs, la Commission a informé le Conseil de l'état d'avancement des négociations bilatérales entre l'Union européenne et le Maroc, visant à conclure un nouveau protocole à leur accord de partenariat dans le secteur de la pêche.

Romain Schneider au Conseil «Agriculture et pêche» à Bruxelles consacré à la réforme de la politique agricole commune

18-19 mars 2013

Le ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, Romain Schneider, a participé au Conseil «Agriculture et pêche» qui s'est tenu à Bruxelles les 18 et 19 mars 2013, présidé par le ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires maritimes de l'Irlande, Simon Coveney.

Ce Conseil était avant tout consacré à la réforme de la politique agricole commune (PAC).

Lors de la réunion, les ministres sont parvenus, dans le cadre d'un compromis global, à un accord sur une approche générale concernant les quatre propositions de réforme de la PAC, à savoir:

- les paiements directs pour les agriculteurs;
- l'organisation commune des marchés des produits agricoles (OCM unique);
- le développement rural;
- le règlement horizontal relatif au financement, la gestion et le suivi de la PAC.

Seules les délégations slovène et slovaque n'ont pas pu donner leur soutien au compromis global présenté par la présidence. Ce compromis servira de base de négociation du Conseil dans le cadre du trilogue qui commencera au mois d'avril 2013 en vue d'un accord entre le Conseil et le Parlement européen au mois de juin 2013.

Les principaux éléments concernant le Luxembourg peuvent être résumés comme suit.

Pour ce qui est de la convergence interne des paiements directs, un degré de flexibilité considérable a été accordé aux États membres qui souhaitent limiter les pertes de certains agriculteurs suite à l'application de la convergence interne entre 2014 et 2020.

Les conditions du *greening* comportent trois volets. Pour la diversification des cultures, il a été retenu que les exploitations comptant entre 10 et 30 hectares de cultures arables devaient disposer de deux cultures différentes, et celles comptant plus de 30 hectares de cultures arables, de trois cultures différentes. Pour les États membres comme le Luxembourg, où le ratio de prairies permanentes n'a pas évolué de façon défavorable, le maintien des pâturages permanents pourra être géré au niveau national ou régional. En ce qui concerne les surfaces d'intérêt écologique (SIE), le pourcentage de départ sera fixé à 5%, avec une augmentation éventuelle suite à un rapport de la Commission sur l'impact de la mesure. Cette disposition s'appliquera aux exploitations de plus de 15 hectares. La gamme des surfaces pouvant être prises en considération a été élargie au cours des négociations, en incluant notamment aussi les cultures fixant l'azote et les cultures permanentes en pente dépassant 10%. Ainsi, les conditions sont déjà actuellement remplies par une très large majorité des agriculteurs luxembourgeois ou pourront l'être sans affecter sensiblement le potentiel de production.

Par ailleurs, un certain nombre d'options et de possibilités ont été retenues pour les États membres souhaitant mettre en œuvre un régime spécifique pour les petits producteurs, un paiement redistributif pour les 30 premiers hectares de l'exploitation ou une réduction, voire une limitation des paiements pour les exploitations dépassant une certaine taille. Des options sont également offertes aux États membres concernés de poursuivre le régime de paiement unique à la surface (RPUS) jusqu'en 2020 et aux États membres de procéder à des paiements couplés dans les limites de 12% de leur enveloppe des paiements directs.

Finalement, dans le cadre du régime de paiement spécifique pour les jeunes agriculteurs, qui serait optionnel pour les États membres, il est désormais prévu, suite à une demande pressante de Romain Schneider, que ce paiement pourra se faire au moyen d'un montant forfaitaire et non en fonction de la taille de l'exploitation.

L'accord sur le développement rural prévoit dans une large mesure le maintien des instruments actuels, à savoir notamment les mesures agro-environnementales, la modernisation dans les exploitations agricoles, les aides aux régions défavorisées et le programme Leader. À noter cependant que pour la désignation des zones à handicap naturel et les autres contraintes spécifiques, le concept de critères biophysiques a été retenu et va être mis en œuvre à brève échéance.

À propos de l'OCM unique, le système de droits de plantation pour la vigne a été prolongé jusqu'en 2018 et va être remplacé par un système d'autorisations de plantations à partir de 2019. Les quotas de sucre ont été étendus jusqu'en 2017, tandis que la date d'expiration des quotas laitiers (2015) n'a pas été touchée.

Finalement, les ministres ont abordé sous le point «divers» de l'ordre du jour les questions relatives à l'accès au marché entre l'Union européenne et la fédération de Russie ainsi que les effets de certains produits phytosanitaires, notamment leur incidence sur les abeilles.

Agr-eform – le nouveau portail Internet pour agriculteurs

20 mars 2013

Der Minister für Landwirtschaft, Weinbau und ländliche Entwicklung, Romain Schneider, stellte heute während einer Pressekonferenz das Internetportal Agr-eform vor, welches vor einigen Tagen gestartet wurde.

Auf dieser neuen Internetseite des Ministeriums für Landwirtschaft, Weinbau und ländliche Entwicklung können die Landwirte online Antragsformulare aufrufen, Daten eintragen, fertig ausgefüllte Anträge ausdrucken und, gegebenenfalls, elektronisch einreichen. Für das Antragsjahr 2013 ist das Formular zum Flächenantrag verfügbar. Somit ersetzt das Portal die bisher genutzten Excel- und PDF-Dateien. Weitere Formulare werden in Zukunft folgen.

Alle Landwirte erhalten nach wie vor Papierformulare und können anhand dieser Unterlagen weiterhin einen Antrag in Papierform stellen. Das Ministerium für Landwirtschaft, Weinbau und ländliche Entwicklung möchte die Antragsteller jedoch dazu ermuntern, das neue Portal zu nutzen, da es eine Reihe nützlicher Hilfestellungen und Kontrollen bietet, die das Ausfüllen erleichtern und helfen können, etwaige Fehler zu vermeiden. Korrekte und vollständige Angaben erleichtern im Nachhinein eine entsprechend zügige und reibungslose Bearbeitung der Anträge.

Um das neue Portal nutzen zu können, müssen die interessierten Landwirte ein persönliches Nutzerkonto eröffnen. Dies geschieht u.a. mit Hilfe des individuellen Aktivierungscodes, welcher den Landwirten in den letzten Tagen in einem Schreiben übermittelt wurde.

Die Antragstellung geschieht wahlweise:

- ohne elektronisches Luxtrust-Zertifikat. In diesem Fall muss der Antrag ausgedruckt, handschriftlich unterzeichnet und wie bisher in Papierform im Service d'économie rurale eingereicht werden;
- mit Hilfe eines Luxtrust-Zertifikates. In diesem Fall wird die nach Fertigstellung des Antrags erstellte PDF-Datei mit einer gültigen elektronischen Unterschrift versehen. Zusätzliche Papierunterlagen müssen jedoch auf dem herkömmlichen Weg im Service d'économie rurale eingereicht werden.

Romain Schneider au Conseil «Agriculture et pêche» à Luxembourg

22 avril 2013

Le ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, Romain Schneider, a participé au Conseil «Agriculture et pêche», lequel s'est tenu à Luxembourg le 22 avril 2013. Il était présidé par le ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires maritimes de l'Irlande, Simon Coveney.

Concernant les points relatifs à l'agriculture, Simon Coveney a informé les ministres sur l'état des négociations avec le Parlement européen relatives à la réforme de la politique agricole commune (PAC), après 6 des 34 trilogues prévus. Selon lui, les premières réunions se sont déroulées dans une atmosphère constructive et l'objectif commun de parvenir à une prise de décision selon le calendrier prévu, à savoir fin juin 2013,

demeure toujours. La présidence a également souligné que lors de la réunion informelle des ministres de l'Agriculture des 27 et 28 mai 2013, le dossier de la réforme pourrait être abordé afin de rapprocher les points de vue des uns et des autres. De même, il est probablement nécessaire que le Conseil adapte à un certain moment son mandat de négociation, afin que le Conseil et le Parlement européen puissent parvenir à un accord.

Pour le commissaire en charge de l'Agriculture et du Développement rural, Dacian Cioloş, les points d'équilibre entre les institutions ne sont pas encore atteints sur un certain nombre de points, notamment à l'égard de la convergence interne, comme les règles du *greening* ainsi que les dispositions concernant les jeunes agriculteurs et les petits producteurs. Le commissaire a surtout considéré que l'approche générale adoptée par le Conseil au mois de mars constituait un point de départ dans le cadre des négociations du trilogue et non un point d'arrivée.

Dans le cadre des sujets à traiter sous le point «divers» de l'ordre du jour, la Commission européenne a présenté ses propositions de mesures transitoires pour l'année 2014 pour les domaines où la PAC réformée ne pourra pas encore être mise en œuvre pour cette année précise et pour certaines dispositions découlant de l'accord sur le cadre financier pluriannuel, à savoir plus particulièrement la convergence interne et le transfert de fonds entre les deux piliers de la PAC.

Ainsi, pour ce qui est des paiements directs, il est proposé de maintenir les dispositions actuelles du paiement unique et du régime de paiement unique à la surface (RPUS) pour l'année de demande 2014, de sorte que les règles du *greening* s'appliqueraient à partir de 2015. Pour le développement rural, il est proposé de prévoir des dispositions notamment pour les mesures agro-environnementales et les aides aux régions.

Tout comme un certain nombre de ministres, Romain Schneider a salué la proposition de la Commission quant au principe et a souligné que les dispositions transitoires devaient être formulées de façon à éviter des ruptures dans les différentes mesures, notamment dans le cadre du développement rural.

La proposition de la Commission sera examinée par les instances préparatoires du Conseil. Le Parlement a, quant à lui, déjà indiqué qu'il déterminera sa position en juillet 2013.

SPORTS

Présentation des Jeux des petits États d'Europe 2013 à Luxembourg

9 avril 2013

Le 9 avril 2013, le ministre des Sports, Romain Schneider, et le bourgmestre de la Ville de Luxembourg, Xavier Bettel, ont présenté les Jeux des petits États d'Europe 2013 (JPEE).

Les JPEE ont débuté en 1985 et ont lieu tous les deux ans dans un des pays participants. Les États participants ne doivent pas compter plus d'un million d'habitants.

La 15e édition des JPEE aura lieu au Grand-Duché de Luxembourg du 27 mai au 1er juin 2013.

Les JPEE 2013 regroupent les athlètes des neuf pays suivants: Luxembourg, Islande, Andorre, Chypre, Liechtenstein, Malte, Monaco, Saint-Marin, Monténégro.

Plus de 800 athlètes y prendront part. Le contingent luxembourgeois est le plus important avec 160 athlètes. Suivent Chypre (135), l'Islande (128), Monaco (106), Saint-Marin (99), Malte (79), Andorre (46), le Liechtenstein (45) et le Monténégro (16).

Les disciplines représentées sont l'athlétisme, la gymnastique artistique, le basketball, le volleyball, le beach-volley, le tennis de table, la natation, le tir (carabine à air comprimé), le judo et le tennis.

Les 10 disciplines seront disputées au stade Josy Barthel, à la Coque,

au Tramsschap et aux installations du TC Arquebusiers.

La cérémonie d'ouverture est prévue le 27 mai 2013 au stade Josy Barthel. Sous la direction artistique de Charel Müller et avec la participation de beaucoup d'artistes luxembourgeois, elle durera environ deux heures.

La cérémonie de clôture aura lieu le 1er juin 2013 au Centre culturel de rencontre Abbaye de Neumünster à Luxembourg.

ÉCONOMIE SOLIDAIRE

De l'économie solidaire vers un entrepreneuriat social innovant

15 avril 2013

Le 15 avril 2013, le ministre délégué à l'Économie solidaire, Romain Schneider, a présenté les résultats d'une étude de l'Organisation de coopération et de développement économiques/Programme LEED sur la création d'emplois par l'économie solidaire et l'entrepreneuriat social, étude à laquelle le Luxembourg a participé en 2012.

Quarante acteurs de l'économie solidaire au Luxembourg ont alimenté cette étude avec des informations sur leurs activités, leurs ressources financières et les emplois qu'ils créent. Ils y ont également contribué en formulant des recommandations au gouvernement, qui souhaite soutenir le développement de ce secteur.

Par la création d'un département de l'Économie solidaire rattaché au ministère de l'Économie et au Commerce extérieur, le gouvernement luxembourgeois a souligné le fait que l'économie solidaire devait être considérée comme un acteur à part entière de l'économie, au même titre que les entreprises classiques. L'économie solidaire crée des emplois et recherche activement des solutions innovantes face aux défis auxquels notre société est confrontée.

Lors d'une entrevue avec le ministre délégué à l'Économie sociale et solidaire de la République française, Benoît Hamon, qui a eu lieu à Paris le 3 avril 2013, Romain Schneider a pu constater que cette analyse était partagée par son homologue français. En France comme au Luxembourg, les ministres préparent un cadre légal favorisant l'émergence d'entreprises à finalité sociale. L'élaboration de ces textes législatifs s'est trouvée au centre de l'échange de vues. Par ailleurs, les deux ministres ont exprimé leur

Romain Schneider, ministre délégué à l'Économie solidaire, et Brigitte Chillon du ministère de l'Économie et du Commerce extérieur, Département de l'économie solidaire (© Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur)

volonté de faire avancer ensemble les travaux concernant l'économie sociale et solidaire au niveau de l'Union européenne.

Le 3 avril 2013, Romain Schneider a également participé à la rencontre impact2 à l'Hôtel de Ville de Paris, un événement dédié à l'*impact investing,* qui constitue un segment de la finance en forte expansion au service de la lutte contre l'exclusion et la pauvreté.

La conférence de presse du 15 avril 2013 a également été l'occasion pour Romain Schneider de présenter la nouvelle brochure *De l'économie solidaire vers un entrepreneuriat social innovant.*

EN BREF	
19-20 janvier 2013	Romain Schneider au 5e sommet berlinois des ministres de l'Agriculture dans le cadre du Global Forum for Food and Agriculture 2013

ÉTIENNE
SCHNEIDER

Ministre de l'Économie et
du Commerce extérieur

Étienne Schneider présente le projet de loi relatif à l'archivage électronique

21 janvier 2013

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Étienne Schneider, a présenté le 21 janvier 2013 le projet de loi relatif à l'archivage électronique.

Le cadre législatif actuel relatif à la dématérialisation et à la conservation de documents sous forme numérique remonte à la loi et au règlement grand-ducal du 22 décembre 1986. Bien que novateurs à l'époque, ces textes sont aujourd'hui datés et ne correspondent plus aux réalités technologiques et organisationnelles actuelles.

À titre d'illustration, s'il est toujours vrai que des archives dématérialisées doivent durer dans le temps, les moyens de garantir cette qualité ont considérablement évolué depuis 1986. Devenu obsolète, le cadre législatif de 1986 ne permettait pas aux acteurs économiques de profiter pleinement des technologies de l'information actuels, ce qui a rendu nécessaire un aménagement du droit de la preuve pour s'adapter aux exigences de la société de l'information.

L'article 1333 du Code civil énonce que lorsque le contrat ou acte sous seing privé persiste en version originale, donc en version papier, celle-ci fait foi. Le projet de loi exclut donc du champ d'application de l'article 1333 du Code civil les documents visés au présent projet et qui auront la même valeur probante, qu'ils soient sur papier ou au format électronique, à condition que le processus de dématérialisation ait respecté les conditions énumérées par règlement grand-ducal.

Objectifs et enjeux

Les objectifs principaux du projet de loi sont la modernisation des règles relatives à la dématérialisation de certains documents et la conservation des documents sous forme numérique, tout comme la création d'une nouvelle activité appelée activité de «prestataire de services de dématérialisation ou de conservation» (PSDC).

Les enjeux sont donc multiples et visent à:

- reconnaître la valeur juridique des documents dématérialisés et, sous certaines conditions, présumer de leur conformité à l'original;
- établir un niveau d'exigence élevé afin d'assurer que les archives dématérialisées soient fiables et durables;
- organiser l'activité de PSDC.

Par les aspects de dématérialisation de ce projet de loi sont directement concernés: les actes sous seing privé visés par l'article 1334 du Code civil (en pratique, les contrats) et les documents qui tombent sous l'article 16 du Code de commerce.

La reconnaissance de la valeur juridique des documents dématérialisés doit être garantie par la loi pour fournir aux détenteurs de documents dématérialisés la sécurité juridique et la confiance nécessaires au développement de l'archivage électronique.
Dans ce contexte, deux points importants sont inscrits dans le projet de loi. D'une part, les documents dématérialisés (et éventuellement conservés) par des PSDC, c'est-à-dire dans des conditions offrant des garanties suffisantes quant à leur conformité à l'original, doivent bénéficier d'une véritable présomption de conformité à l'original. D'autre part, les documents dématérialisés et conservés conformément aux prescriptions légales et réglementaires applicables ne doivent pas être susceptibles d'être rejetés par le juge par le simple fait qu'ils se présentent sous forme électronique ou qu'il subsiste un original papier (comme cela ressort aujourd'hui encore implicitement de l'article 1333 du Code civil).

Il apparaît cependant nécessaire que pour bénéficier d'une telle reconnaissance, le processus de dématérialisation et de conservation doit répondre à des exigences techniques et organisationnelles sérieuses quant à la fiabilité et à la durabilité des archives. Ces exigences seront traduites par des critères fixés par règlement grand-ducal.

Enfin, les entreprises qui auront une activité de dématérialisation ou de conservation pourront obtenir le statut de PSDC en se faisant certifier et en notifiant leur certification à l'Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services (ILNAS).
Ce principe vaut également pour les administrations publiques, les services de l'État ou les communes qui feront de l'archivage électronique au sein et pour le compte de

l'État ou des communes. La validation de la notification par l'ILNAS et son inscription sur une liste *ad hoc* donneront aux entreprises concernées le droit d'utiliser le statut de PSDC et démontreront leur sérieux en garantissant la mise en place et le maintien par ces derniers de procédures de dématérialisation ou de conservation. Les documents dématérialisés ou conservés par un PSDC bénéficieront automatiquement de la présomption d'équivalence à l'original dématérialisé.

À noter que les PSDC qui désireront prester ces services pour les acteurs du secteur financier devront en plus demander un agrément PSF (professionnel du secteur financier) auprès de la Commission de surveillance du secteur financier. Les quatre statuts actuels de PSF (articles 29-1 à 29-4 de la loi relative au secteur financier) ne couvrant pas ces nouvelles activités de dématérialisation et de conservation, deux nouveaux statuts de PSF y relatifs ont été créés (articles 29-5 et 29-6).

Dans un contexte plus global, cette nouvelle législation et la mise en place de l'activité de PSDC constituent un double avantage. Au niveau national, il s'agit d'une importante simplification des procédures administratives électroniques et, au niveau des infrastructures technologiques, au-delà des *data centers* de dernière génération et des connexions Internet vers l'étranger ultraperformantes, d'un nouvel argument fort pour des entreprises multinationales cherchant à rassembler et à centraliser leurs archives électroniques dans un seul pays afin d'en garantir une meilleure gestion, donc une baisse des coûts et une sécurité accrue.

Pose de la première pierre de l'extension du centre Ecostart à Foetz

24 janvier 2013

Le 24 janvier 2013, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Étienne Schneider, et l'échevine de la commune de Mondercange, Christine Schweich, ont posé la première pierre de l'extension du centre d'entreprise et d'innovation Ecostart à Foetz.

Le centre Ecostart est une structure d'incubation destinée à favoriser la création de nouvelles sociétés innovantes de haute technologie à profil industriel. Cette structure, créée en 2004 par le ministère de l'Économie et du Commerce extérieur, a entretemps hébergé 21 entreprises *start-up* qui y ont occupé les lieux pendant quatre à six ans en moyenne.

La vocation du centre Ecostart est double. D'un côté, il accueille et accompagne des entreprises innovantes à vocation technologique en phase de démarrage. De l'autre, il sert de bâtiment-relais en offrant temporairement un hébergement aux entreprises en phase de développement ainsi qu'aux entreprises étrangères qui cherchent à établir une activité au Luxembourg.

La construction de cette nouvelle structure d'incubation sur le site de Foetz permettra au centre Ecostart de disposer d'un espace

Étienne Schneider, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, aux côtés de Christine Schweich, échevine de la commune de Mondercange, à l'occasion de la pose de la première pierre de l'extension du centre d'entreprise et d'innovation Ecostart à Foetz
(© Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur)

additionnel de 1000 m² de bureaux et 3300 m² de halls industriels à mettre à disposition de jeunes entreprises innovantes.

Le centre Ecostart disposera d'une surface totale de quelque 12300 m² disponibles, qui est répartie en 2300 m² de surface de bureaux et 10000 m² de surface industrielle.

«Dans le cadre de la mise sur le marché de nouveaux services ou produits innovants, le facteur-clé est le temps. La mise à disposition de locaux adéquats est un instrument nécessaire pour aider les entreprises à profil industriel à réduire le *time to market*», a expliqué Étienne Schneider.

Lors de son discours, il a réitéré la volonté du ministère de l'Économie et du Commerce extérieur de continuer, directement ou indirectement, à investir dans ce domaine en appliquant l'instrument de la garantie locative étatique dans les infrastructures d'accueil. Plusieurs projets ont vu le jour ou sont en phase de planification, voire de construction:

- En 2004, l'ancien bâtiment Thomas & Betts a été réaffecté en structures d'accueil pour des entreprises *start-up* innovantes (Ecostart 1).
- En 2007, les infrastructures d'accueil à Foetz ont été agrandies avec la construction du bâtiment (Ecostart 2).
- En juillet 2012, les anciens vestiaires ont été réaménagés en incubateur national à Esch-Belval.
- En novembre 2012, Étienne Schneider a participé au lancement des travaux de construction du projet House of BioHealth dans la zone industrielle Sommet.
- Pour 2013, il est prévu de débuter les travaux de l'incubateur Ecotech à Kockelscheuer

Au même titre que les autres structures d'accueil, privées ou publiques, le centre Ecostart, géré par la société Technoport SA, constitue un maillon essentiel au sein du système d'incubation luxembourgeois, en fournissant non seulement une infrastructure adaptée et modulaire aux entrepreneurs pour démarrer leur atelier ou ligne de production, mais également un soutien et un accompagnement entrepreneurial nécessaire pour accroître les chances de survie et de croissance de ces jeunes entreprises innovantes.

Étienne Schneider a aussi relevé l'importance du soutien fourni par les aides européennes du programme FEDER luxembourgeois, qui a aidé le centre Ecostart depuis sa création et continuera à soutenir ce projet important en contribuant à nouveau au financement de cette nouvelle extension.

Étienne Schneider, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, à l'inauguration du nouveau site industriel d'Ampacet à Dudelange. À ses côtés, de g. à dr.: Alex Bodry, député-maire de Dudelange, Giuseppe Giusto, directeur général d'Ampacet Europe, et Robert De Falco, président-directeur général d'Ampacet Corporation (© Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur)

Étienne Schneider à l'inauguration du nouveau site industriel d'Ampacet

30 janvier 2013

Le 30 janvier 2013, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Étienne Schneider, et le bourgmestre de la Ville de Dudelange, Alex Bodry, ont assisté à l'inauguration du nouveau site de la société Ampacet.

Étienne Schneider a salué l'implantation d'une nouvelle activité industrielle au Luxembourg. L'activité d'Ampacet est créatrice de nouveaux emplois et contribue à la diversification de l'industrie luxembourgeoise. L'effort d'investissement témoigne de l'attractivité du Luxembourg pour les activités industrielles à haute valeur ajoutée ayant un potentiel important dans les domaines de l'innovation, de la recherche et du développement.

Le site de Dudelange, où s'est installée la société Ampacet, comprend une nouvelle ligne de production pour la fabrication de mélanges-maîtres *(masterbatch),*

le *headquarter* européen et un nouveau centre d'innovation qui sera opérationnel en 2013. Le gouvernement soutient l'effort d'investissement d'Ampacet par le biais des mesures financières établies par la loi du 15 juillet 2008 ayant pour objet le développement économique de certaines régions du pays. Ampacet a réalisé un investissement d'environ 25 millions d'euros et comptera près de 140 salariés lorsque le site sera pleinement opérationnel.

Grâce à l'envergure du site dans la zone industrielle Riedchen, Ampacet aura la possibilité de procéder à l'installation de lignes de production supplémentaires dans l'usine luxembourgeoise et d'étendre ses activités en fonction de l'évolution de ses besoins au cours des années à venir.

Lors de son discours, Étienne Schneider a mis en évidence qu'«avec les nouvelles infrastructures, Ampacet contribue à la croissance de l'industrie du plastique au Luxembourg». Par ailleurs, Étienne Schneider s'est montré convaincu, étant donné le nombre d'entreprises actives dans ce secteur au Grand-Duché, qu'Ampacet pourra trouver de fructueuses coopérations.

Présentation du bilan de 2008 à 2012 des aides d'État aux entreprises

18 février 2013

Entre 2008 et 2012, le ministère de l'Économie et du Commerce extérieur a incité 437 projets représentant un montant total d'aides d'État aux entreprises de 251 millions d'euros pour des investissements d'environ 1,060 milliard d'euros et la perspective de 1 882 emplois créés.

Le 18 février 2013, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Étienne Schneider, a présenté le bilan de la politique d'encouragement des investissements et dépenses des entreprises pour les années 2008-2012.

Lors de la présentation, Étienne Schneider a rappelé le contexte économique plutôt morose de la crise économique et budgétaire, qui peut entraver la volonté des entreprises à investir dans leur croissance et dans leur compétitivité interne.

«Le message du gouvernement a été clair en définissant en 2009 un plan d'action anticrise, en mettant en évidence que la sortie à la crise se prépare dans la crise», a relevé Étienne Schneider.

Les régimes d'aides se subdivisent comme suit:

- Loi du juin 2009 relative à la promotion de la recherche, du développement et de l'innovation: neuf régimes d'aides spécifiques et une mesure générale pouvant intervenir sur toute la chaîne de l'innovation des produits, procédés et services des entreprises, et stimuler la diversification et la croissance économiques ainsi que la compétitivité.
- Loi du 18 février 2010 relative à la protection de l'environnement et à l'utilisation rationnelle des ressources naturelles: un régime d'aides pour soutenir les investissements spécifiques des entreprises dans leur développement durable.
- Article 4 de la loi modifiée de développement et de diversification économique du 27 juillet 1993: le régime d'aides petites et moyennes entreprises (PME) est axé sur les opérations d'investissement ou de restructuration visant à encourager la création, le développement, la rationalisation ou la réorientation des PME.
- Loi du 15 juillet 2008 relative au développement économique régional: un régime régional visant à soutenir les investissements productifs qui contribuent à l'équilibre régional de l'économie luxembourgeoise.

Pour la période considérée, la croissance la plus importante est constatée au niveau des régimes d'aides de la loi du 5 juin 2009 relative à la promotion de la recherche, du développement et de l'innovation (RDI). Le nombre de dossiers traités a plus que triplé, les dépenses RDI des entreprises ont augmenté de 62% et, finalement, le soutien du ministère a presque doublé. Étienne Schneider a constaté «qu'avec une aide totale de près de 42 millions d'euros attribuée en 2012 à 88 dossiers prévoyant une dépense totale de près de 108 millions d'euros, l'encouragement de la RDI représente entretemps le plus important domaine d'intervention du ministère». En 2012, les huit nouveaux régimes et la mesure générale qui ont été nouvellement introduits par la loi du 5 juin 2009 (régimes d'aides aux études de faisabilité, à la protection de la propriété industrielle technique, aux jeunes entreprises innovantes, au conseil

et soutien à l'innovation, au détachement de personnes hautement qualifiées à l'innovation de procédés et à l'organisation dans les services et aux pôles d'innovation) représentent déjà 43% des dossiers RDI. Le régime d'aides aux jeunes entreprises innovantes a permis de soutenir entre 2009 et 2012 un besoin de financement total d'environ 42 millions d'euros de 18 entreprises *start-up* par une aide totale de plus de 12 millions d'euros. Au total, 298 projets RDI, qui représentent une dépense totale de près de 502 millions d'euros prévue par les entreprises, ont bénéficié d'un engagement public pouvant atteindre 179 millions d'euros au maximum sur la période 2008-2012.

Le régime d'aides à la protection de l'environnement et à l'utilisation rationnelle des ressources naturelles de la loi du 18 février 2010 jouit également d'un intérêt croissant. Sur l'ensemble de la période 2008-2012, le ministère de l'Économie et du Commerce extérieur a traité 39 projets et études qui représentent une dépense totale de plus de 191 millions d'euros prévue de la part des entreprises. Ces dossiers vont bénéficier d'une aide d'État pouvant atteindre 36 millions d'euros au maximum.

Durant la période 2009-2010, 25 entreprises ont par ailleurs bénéficié du régime temporaire d'aide au redressement économique.

La loi du 15 juillet 2008 relative au développement économique régional a bénéficié sur la période 2008-2012 à 25 dossiers et le montant des aides attribuées s'élève à 18,4 millions d'euros.

Sous le régime PME, 75 dossiers ont été traités. L'aide attribuée atteint 17,5 millions d'euros.

Somme toute, pour ladite période, le ministère de l'Économie et du Commerce extérieur a incité 437 nouveaux projets d'investissement ou de dépenses en infrastructures et équipements de production, en projets RDI ou en projets environnementaux. Ces projets représentent une dépense totale des entreprises estimée à plus de 1 060 milliards d'euros. Ils bénéficient en tout d'une aide d'État ne devant pas dépasser 251 millions d'euros. En cas de réalisation des ces projets d'investissement, voire de succès des efforts RDI entrepris et de leur valorisation économique, et sous condition d'une économie dynamique, les entreprises bénéficiaires estiment pouvoir créer jusqu'à 1 882 nouveaux emplois dans les années à venir.

Finalement, Étienne Schneider a conclu que «ces chiffres montrent que, même dans la période de crise que nous traversons et qui peut avoir un effet dissuasif sur l'esprit d'entreprise, nos instruments d'aides ont pleinement réussi leur objectif d'inciter des investissements dans l'avenir. Nous sommes confiants que ces investissements réussiront à maintenir et à développer la compétitivité future de nos entreprises. C'est pour cela que nous avons maintenu les budgets publics alimentant ces dispositifs d'aide en dépit de nos efforts parallèles pour assainir les finances publiques. Ces aides sont ainsi une incitation adéquate pour développer les investissements matériels et les dépenses immatérielles dans le contexte économique actuel».

Brevet européen: signature de l'accord international relatif à une juridiction unifiée du brevet

19 février 2013

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Étienne Schneider, a signé au nom du Grand-Duché de Luxembourg l'accord relatif à une juridiction unifiée du brevet.

Pour Étienne Schneider, «la signature de cet accord constitue un pas historique pour la propriété intellectuelle. Enregistrer un brevet deviendra plus simple et six fois moins cher. Cette initiative commune renforcera la compétitivité des entreprises européennes».

Cet accord international fait partie d'un paquet législatif qui clôt les négociations sur le brevet communautaire ayant commencé dans les années 1960, pour créer une véritable protection uniforme des brevets d'invention en Europe.

Depuis 1978, il existe un «brevet européen» qui permet d'obtenir la protection d'une invention dans 38 États du continent européen via une procédure de délivrance centralisée à l'Office européen des brevets à Munich. Dans le système actuel, après la délivrance du brevet, les tribunaux nationaux

Étienne Schneider en compagnie des autres représentants des États membres de l'Union européenne adhérant à l'accord et de Michel Barnier
1re rangée (de g. à dr.): Birute Vesaite, ministre de l'Économie de Lituanie, Richard Bruton, ministre de l'Entreprise, de l'Emploi et de l'Innovation de l'Irlande, Étienne Schneider, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur (© Conseil de l'Union européenne)

sont compétents pour trancher les litiges, ce qui implique des coûts judiciaires importants.

Le nouveau régime du brevet à effet unitaire permettra au déposant du brevet d'obtenir un titre de protection uniforme délivré par l'Office européen des brevets, qui sera soumis à un système juridictionnel européen unifié. L'accord est signé par 24 États membres de l'Union européenne, mais il reste évidemment ouvert à l'adhésion de tout État membre de l'Union européenne, qui décidera ultérieurement d'y participer. À ce stade, seuls la Pologne, la Bulgarie et l'Espagne ne participent pas.

À noter qu'après de longues négociations, le Luxembourg a réussi à se voir attribuer la cour d'appel et le greffe de cette nouvelle juridiction du brevet. Étienne Schneider se félicite tout particulièrement de cette décision qui renforce la place du Luxembourg comme siège d'institutions internationales. Le ministre estime que quelque 50 à 80 emplois seront ainsi créés au Luxembourg.

Le principal avantage du nouveau système du brevet européen est de baisser considérablement le coût de la protection par brevet en Europe. Avec un régime de traduction allégé et le recours aux traductions par ordinateur, le coût d'obtention d'un brevet au sein de l'Union européenne passera des 32 000 euros actuels à moins de 5 000 euros.

En fonction des progrès législatifs et opérationnels, le premier brevet européen à effet unitaire pourra être délivré au courant de l'année 2014.

Le Conseil «Compétitivité» confirme son soutien à l'industrie sidérurgique

19 février 2013

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Étienne Schneider, a assisté le 19 février 2013 au Conseil «Compétitivité» à Bruxelles.

Dans la foulée de la réunion de la semaine précédente, les ministres de l'Économie de l'Union européenne ont eu un échange sur l'adoption d'un plan d'action pour soutenir l'industrie sidérurgique en Europe. «J'ai appelé la Commission européenne à présenter le plus rapidement possible un plan d'action, car nous devons agir au plus vite», a déclaré Étienne Schneider. Le vice-président de la Commission européenne, Antonio Tajani, s'est engagé à faire du soutien à la sidérurgie une priorité de son action.

Au cours d'un déjeuner informel, les ministres ont eu un échange de vues avec le commissaire Joaquín Almunia sur les réformes engagées par la Commission européenne en matière d'aides d'État. Les propositions actuelles de la Commission européenne vont réduire, dans certains domaines, les possibilités des États membres à intervenir financièrement. Étienne Schneider a demandé à Joaquín Almunia de ne pas restreindre les possibilités des États membres d'encourager les entreprises à investir. Il a déclaré

qu'il était tout à fait crucial que les États membres gardent tous les moyens pour stimuler la création de nouveaux emplois, surtout en temps de crise.

Finalement, les ministres ont eu un échange de vues sur la stratégie Europe 2020 et en particulier sur le fonctionnement du marché intérieur. Dans un rapport récent, la Commission européenne a constaté que le marché intérieur ne permettait pas toujours aux entreprises de profiter pleinement d'un grand marché sans frontières. Ainsi, dans le secteur de la distribution, les entreprises luxembourgeoises n'ont souvent pas la possibilité de s'approvisionner auprès d'un intermédiaire de leur choix dans le pays de leur choix, et ne peuvent ainsi pas acheter au meilleur prix. Ceci a un effet sur le prix final des produits – souvent plus chers au Luxembourg que chez nos voisins.

Étienne Schneider souhaite pouvoir bénéficier de l'appui de la Commission européenne pour prendre des actions visant à faire baisser les prix au Luxembourg.

Étienne Schneider plaide à Bruxelles pour des biocarburants plus durables

22 février 2013

Le 22 février 2013, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Étienne Schneider, a participé à Bruxelles au Conseil «Énergie».

Le Conseil a débuté par un débat sur une proposition de règlement sur la sécurisation des activités pétrolières et gazières *offshore.* Par ailleurs, les ministres ont eu un débat sur le marché intérieur en vue du Conseil européen du 22 mai 2013 dédié au thème de l'énergie, ainsi qu'un échange de vues sur le semestre européen.

Étienne Schneider, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, et Jean-Claude Marcourt, vice-président, ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur, des Technologies nouvelles et de l'Enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles, au Conseil «Compétitivité» le 19 février (© Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur)

Le point fort du Conseil était un débat d'orientation public sur la qualité des carburants et la promotion des énergies renouvelables, notamment sur le biocarburant de première génération et l'usage indirect des sols.

Lors du débat, Étienne Schneider a tout d'abord rappelé que le Luxembourg était en 2008 aux côtés de ceux qui, avec la présidence française et la Commission européenne, plaidaient pour des objectifs ambitieux en matière d'énergies renouvelables, y compris dans le secteur des transports. Il a également rappelé que dès l'année 2012, il avait alerté le commissaire à l'Énergie, Günther Oettinger, sur le fait que certaines productions de biocarburants de première génération avaient un impact négatif en matière d'émissions de CO_2. De récentes études montrent en effet que certains types de biocarburants ont un impact plus nocif sur le climat que des carburants classiques, tels que l'essence ou le diesel.

Étienne Schneider s'est dès lors félicité de l'initiative prise par la Commission européenne de revoir les critères permettant de définir les biocarburants les plus efficaces en matière d'émissions. À cet égard, il a insisté sur l'importance de trouver des solutions ambitieuses et différenciées entre les différents biocarburants, selon leur nature et leur provenance, ainsi que sur la prise en compte des émissions liées au changement indirect dans l'affectation des sols, afin de ne pas nuire à

Étienne Schneider, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, lors du Conseil «Énergie» du 22 février (© Conseil de l'Union européenne)

la production alimentaire. Il a souhaité que l'Union européenne réfléchisse aux moyens nécessaires, y compris financiers, rendant possible le passage rapide vers des biocarburants de deuxième et de troisième génération, en permettant également aux filières existantes de s'adapter à ce changement de cap.

Étienne Schneider s'est également dit favorable à l'accélération du développement de l'électromobilité. Enfin, il a insisté pour que l'Union européenne ne perde pas de vue l'objectif de 10% d'énergies renouvelables dans le transport, qui doit rester l'objectif de l'Union européenne à l'horizon 2020.

Étienne Schneider à la réunion de la commission «formation des prix»

5 mars 2013

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Étienne Schneider, a présidé le 5 mars 2013 la réunion de la commission «formation des prix» du Conseil de la consommation dans le cadre des travaux de l'Observatoire de la formation des prix.

Cette commission, qui comprend des représentants des consommateurs, des organisations patronales et du gouvernement, est chargée d'étudier et de discuter les analyses et rapports de l'Observatoire de la formation des prix.

L'Observatoire de la formation des prix a présenté la nouvelle édition de son rapport semestriel qui comprend, pour le deuxième semestre 2012, une analyse de l'évolution de l'inflation au Luxembourg, une comparaison de l'inflation avec les pays voisins et une analyse de l'évolution des prix administrés.

L'inflation s'est élevée à 2,62% au deuxième semestre 2012 et les produits pétroliers y ont contribué à concurrence de 0,6 point de pourcentage. Pour l'année 2012 dans son ensemble, l'indice des prix à la consommation a augmenté de 2,66%. Les prix administrés ont augmenté de 2,8% au deuxième semestre et de 2,4% sur une année. Par rapport aux deux dernières années, cette augmentation est nettement moins élevée.

Si le taux d'inflation pour le Luxembourg reste au-dessus de celui de la moyenne de la zone euro au deuxième semestre 2012, il est presque identique à celui de l'EU-27 dans son ensemble. Le Luxembourg a un taux d'inflation plus élevé que celui de ses pays voisins. Seuls les Pays-Bas ont un taux d'inflation plus élevé que le Luxembourg, partiellement explicable par l'augmentation du taux de la TVA aux Pays-Bas depuis le 1er octobre 2012 (de 19% à 21%). Le rapport indique toutefois que, pour des raisons méthodologiques, les comparaisons de l'inflation doivent être réalisées avec prudence.

Mise en place d'un Haut Comité pour le soutien, le développement et la promotion de l'industrie au Luxembourg

8 avril 2013

Dans un souci de soutenir et de donner un nouvel élan à l'industrie, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Étienne Schneider, et le ministre des Finances, Luc Frieden, ont mis en place un Haut Comité pour le soutien, le développement et la promotion de l'industrie.

Cet organe consultatif est composé de membres du gouvernement et d'experts issus du monde industriel choisis en fonction de leur expérience et compétences personnelles.

À travers des débats fréquents et ouverts, le haut comité fera le diagnostic des forces et faiblesses de l'industrie luxembourgeoise, formulera des recommandations et des plans d'action concrets, définira de nouvelles niches industrielles et procédera à une revue des politiques nationales à la lumière des enjeux industriels auxquels le Luxembourg fait face.

Contexte

L'industrie en déclin a perdu le statut de locomotive économique qu'elle détenait depuis quasiment le début du XXe siècle. Elle doit s'adapter à un environnement économique soumis à une concurrence mondiale suite à l'ouverture des marchés. Le Luxembourg dispose toujours d'un tissu industriel diversifié, la métallurgie et le travail des métaux étant les secteurs les plus importants, suivis par la production de biens en caoutchouc ou en plastique.

Il convient de constater que le secteur tertiaire, sous l'impulsion du développement de la place financière et de la mondialisation du commerce, a été largement favorisé et a donné lieu à la création d'emplois généralement appréciés comme davantage porteurs de valeur ajoutée, plus sûrs et plus gratifiants, avec en prime un moindre impact apparent sur l'environnement.

L'industrie luxembourgeoise représente seulement 5,5% de la valeur ajoutée nationale et emploie directement 10% de la population active du pays. Même en ajoutant la valeur ajoutée et les emplois indirects relatifs aux services à l'industrie, la contribution de l'industrie au produit intérieur brut (PIB) du Luxembourg a fortement diminué.

Toutefois, en termes de recherche et développement (R & D), 62% des dépenses de R & D effectuées par des entreprises luxembourgeoises sont réalisées dans l'industrie. Outre la création d'emplois et de valeur ajoutée sur le territoire national, c'est donc la capacité d'innovation qui est également visée par les débats sur l'avenir de l'industrie luxembourgeoise. De même, l'industrie exerce un effet d'entraînement important sur le secteur des services aux entreprises et sur la sous-traitance industrielle.

Mise en place

Dans un souci de soutenir et de donner un nouvel élan à l'industrie, ainsi que de piloter, d'orienter et de mieux coordonner les choix et actions gouvernementales affectant ce secteur qui fait face à des défis considérables, le gouvernement met en place un Haut Comité pour le soutien, le développement et la promotion de l'industrie.

À travers des échanges réguliers entre membres du gouvernement et des experts issus du monde industriel luxembourgeois, cet organe consultatif a un double objectif:

- préserver l'acquis et le tissu industriel existant;
- contribuer à créer un environnement propice à l'implantation de nouvelles activités industrielles en fédérant les acteurs publics concernés aux côtés de représentants de l'industrie luxembourgeoise.

Conformément aux priorités décrites dans la déclaration gouvernementale et conscient des objectifs formulés dans le Programme national de réforme (Luxembourg 2020), le haut comité veillera à soutenir les entreprises industrielles actives sur les marchés internationaux et à identifier de nouvelles niches prometteuses.

Ces objectifs seront en phase avec les priorités actuelles en matière de développement économique visant à développer notamment les domaines de la logistique, des technologies de la santé, les écotechnologies et les technologies de l'information et de la communication.

Cette initiative s'inscrit largement dans la prise de conscience progressive de la Commission européenne en faveur de l'industrie. Celle-ci s'est manifestée plus récemment par la communication de la Commission appelant à «inverser la tendance négative actuelle et faire passer la part de l'industrie dans le PIB de l'Union européenne de 15,6% aujourd'hui à 20% à l'horizon 2020».

Missions

Le haut comité discutera de toutes les problématiques en relation avec une révision ambitieuse de notre politique industrielle. À travers des débats fréquents et ouverts, il fera le diagnostic des forces et faiblesses de notre industrie, formulera des recommandations, des plans d'action concrets et procédera à une revue des politiques nationales à la lumière des enjeux industriels auxquels le Luxembourg fait face.

Il se propose notamment:
- d'identifier, d'évaluer et de soutenir les secteurs porteurs et les futures niches potentielles de l'industrie luxembourgeoise;
- de promouvoir l'emploi et les compétences industrielles (marché du travail);
- de soutenir la compétitivité des entreprises industrielles (environnement réglementaire, énergie et changement climatique, infrastructures);
- d'évaluer et de compléter le dispositif des aides en faveur de l'industrie (R & D, financement, capital-risque, infrastructures);
- de coordonner les actions et mesures décidées entre ministères et de se concerter afin de défendre la position luxembourgeoise par rapport aux initiatives législatives européennes ayant un impact sur l'industrie;
- de promouvoir le Luxembourg comme site d'implantation pour les entreprises manufacturières (prospection économique);
- d'accompagner l'internationalisation des entreprises industrielles (commerce extérieur);
- de suivre et de coordonner l'implantation de projets d'investissement majeurs ou stratégiques;
- de soutenir l'innovation et les activités de R & D.

Composition

Le haut comité a une composition de base avec le ministre ayant l'Industrie dans ses attributions et le ministre ayant les Finances dans ses attributions, ainsi que des représentants du secteur industriel invités sur base de leurs compétences et expériences personnelles.

La présidence est assurée par le ministre ayant l'Industrie dans ses attributions.

Ce groupe est, selon les thèmes à l'ordre du jour ou en fonction des sujets d'actualité, complété par un ou plusieurs membres du gouvernement, des experts, des représentants de chambres et d'associations professionnelles ainsi que par les organisations syndicales.

Groupes de réflexion

À la demande du haut comité, des groupes de travail thématiques mèneront des réflexions approfondies sur des sujets qui leur ont été désignés, tels que les initiatives européennes et nationales ayant un impact sur la compétitivité de l'industrie, la politique énergétique et le changement climatique, la règlementation et les procédures administratives, l'organisation du travail, la flexibilisation du travail ou encore la formation et l'orientation professionnelles.

Comité de conjoncture

23 avril 2013

Le Comité de conjoncture s'est réuni le 23 avril 2013 sous la présidence du ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Étienne Schneider.

Lors de sa réunion, le Comité de conjoncture a analysé la situation conjoncturelle nationale du mois de mars 2013.

Trente-neuf entreprises ont introduit une demande d'octroi de chômage partiel afin de pouvoir bénéficier des dispositions de cette mesure au cours du mois de mai 2013. En tout, 37 demandes ont été avisées favorablement. Dans les entreprises concernées, sur un effectif total de 4913 personnes, 2715 salariés travailleront prévisiblement à horaire réduit. Le nombre de demandes d'octroi de chômage partiel adressées au Comité de conjoncture a diminué de cinq unités par rapport au mois précédent.

Le Comité de conjoncture a émis deux avis positifs en relation avec les dispositions légales en matière de préretraite-ajustement et a proposé un taux de partici-

pation au coût de la préretraite aux entreprises requérantes.

Le Comité de conjoncture a également avisé favorablement deux demandes d'exemption fiscale d'indemnités bénévoles de licenciement en application de l'article 115 (10) LIR portant sur l'éligibilité de 66 salariés dans les entreprises concernées.

Présentation du Programme de stabilité et de croissance et du Programme national de réforme

26 avril 2013

Dans le cadre du semestre européen visant une mise en parallèle des cycles des processus de politiques budgétaires et de politiques économiques structurelles, le ministre des Finances, Luc Frieden, et le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Étienne Schneider, ont présenté lors d'un point de presse le 26 avril 2013 les grandes orientations du Programme de stabilité et de croissance (PSC) couvrant la période 2013-2016 ainsi que le Programme national de réforme (PNR) Luxembourg 2020 élaboré dans le cadre de la stratégie communautaire Europe 2020.

Le Conseil européen a arrêté en 2010 la stratégie Europe 2020 comme successeur de la stratégie de Lisbonne, qui prévoit une gouvernance économique à trois niveaux intégrés:

1) une surveillance macroéconomique;
2) une coordination thématique de cinq grands objectifs européens (recherche et développement, enseignement, environnement et énergie, emploi, pauvreté);
3) la surveillance dans le cadre du PSC.

La coordination a lieu annuellement lors du semestre européen, cycle annuel de coordination des politiques économiques. Les États membres remettent de manière coordonnée deux rapports: un PSC et un PNR. Le semestre européen a impliqué des réaménagements en matière de préparation pour l'élaboration à la fois du PSC et du PNR. Les travaux ont dû être organisés de sorte à ce que ces programmes puissent être finalisés et transmis ensemble. Il y a donc une interaction accrue.

Le Programme de stabilité et de croissance

La 14e actualisation du PSC, établie pour la période 2013-2016 et projetant l'état des finances publiques à moyen terme, s'inscrit dans un contexte macroéconomique difficile. Au Luxembourg, la crise a en effet réduit de moitié le potentiel de croissance de l'économie.

Après une politique budgétaire orientée vers la stabilisation macroéconomique dans les années 2009-2010, le gouvernement a mis en œuvre une politique de consolidation budgétaire prudente à partir de 2011, afin d'éviter une trop forte dégradation structurelle des finances publiques. En 2013, la situation budgétaire se stabilise tant d'un point de vue nominal que structurel. Ainsi, il est prévu que, suite à l'adoption de mesures de consolidation budgétaire de l'ordre de 950 millions d'euros, le Luxembourg atteindra en 2013 son objectif budgétaire à moyen terme et continuera à le respecter en 2014.

Or, à partir de 2015, la tendance à la stabilisation de la situation budgétaire est renversée. Un changement de régime en matière d'imposition du commerce électronique engendrera une perte de recettes, qui ne sera qu'en partie compensée par l'augmentation de la TVA d'ores et déjà annoncée par le gouvernement pour 2015 et qui s'inscrira dans le cadre d'une réforme fiscale plus large. Par conséquent, le PSC prévoit une hausse du déficit de l'administration publique en 2015-2016, avec un solde structurel correspondant qui s'écarte par rapport à l'objectif budgétaire à moyen terme. Le gouvernement affirme néanmoins son engagement à mettre en œuvre une politique budgétaire qui rétablira le respect de l'objectif budgétaire à moyen terme en 2016 ou 2017 au plus tard.

Concernant l'évolution de la dette publique, le gouvernement prévoit qu'elle se chiffrera à 23,8% du produit intérieur brut (PIB) en 2013 et augmentera au cours de la période 2014-2016, pour atteindre 27,9% du PIB en 2016. Une cession de la participation dans la banque BGL BNP Paribas réduirait le ratio de la dette publique de l'ordre de 4,5% du PIB.

Il convient de relever que le gouvernement a entrepris une série de réformes contribuant à la viabilité des finances publiques, notamment la réforme du système

Étienne Schneider, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, et Luc Frieden, ministre des Finances (© Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur)

de pension entrée en vigueur au 1er janvier 2013 et une modulation du système de l'indexation automatique des salaires. Cependant, des mesures de consolidation budgétaires supplémentaires doivent être spécifiées par le gouvernement issu des élections législatives de mai 2014 afin d'assurer le retour rapide à l'objectif budgétaire à moyen terme en 2016 ou au plus tard en 2017.

Le Programme national de réforme

Sur base du PSC et du PNR soumis en 2012, le Conseil avait formulé les cinq recommandations suivantes à l'égard du Luxembourg pour 2012-2013:

1) Préserver une situation budgétaire saine en corrigeant tout écart par rapport à l'objectif à moyen terme qui garantit la viabilité à long terme des finances publiques, en tenant compte, en particulier, des passifs implicites liés au vieillissement; à cette fin, renforcer et mettre en œuvre rigoureusement la stratégie budgétaire, étayée par des mesures suffisamment bien définies, pour l'année 2013 et au-delà, notamment en respectant le critère des dépenses.
2) Renforcer la réforme des pensions proposée en prenant des mesures supplémentaires pour accroître le taux de participation des travailleurs plus âgés, en particulier en évitant la retraite anticipée et en prenant des mesures supplémentaires pour relever l'âge effectif du départ à la retraite, y compris en établissant un lien entre l'âge légal de départ à la retraite et l'espérance de vie, afin de garantir la viabilité à long terme du régime des retraites.
3) Prendre des mesures afin de réformer, en consultation avec les partenaires sociaux et conformément aux pratiques nationales, le système de négociation et d'indexation des salaires, afin de préserver la compétitivité de l'économie luxembourgeoise à long terme, dans un premier temps en maintenant le délai actuel d'un an entre chaque indexation au-delà de 2014 et en réduisant l'impact de l'énergie

et d'autres éléments fluctuants sur l'indice de référence.

4) Poursuivre ses efforts pour réduire le chômage des jeunes en renforçant la participation des parties prenantes et en adoptant des mesures supplémentaires en matière d'éducation et de formation, en particulier à l'égard de ceux ayant un faible niveau d'études, afin de mieux aligner les compétences et les qualifications des jeunes sur les besoins du marché du travail.
5) Garantir que les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre découlant d'activités non couvertes par le système d'échange de quotas d'émission seront respectés, notamment en augmentant la fiscalité sur les produits énergétiques.

Le PNR a été élaboré sous la tutelle du ministre de l'Économie et du Commerce extérieur en tant que coordinateur national de la stratégie Europe 2020. Cette édition 2013 du PNR reprend notamment les réponses apportées par le Luxembourg aux cinq recommandations par pays qui lui ont été adressées en 2012.

À côté de la mise en œuvre de ces cinq recommandations, le PNR 2013 comprend aussi un état des lieux de la mise en œuvre des cinq objectifs nationaux pour 2020 que le Luxembourg s'est fixé au niveau national. Pour rappel, ces cinq grands objectifs constituent des objectifs quantitatifs communs guidant l'action des États membres et de l'Union européenne pour ce qui est de favoriser l'emploi, d'améliorer les conditions de l'innovation et de la recherche et développement, d'atteindre les objectifs dans le domaine du changement climatique et de l'énergie, d'améliorer les niveaux d'éducation et de favoriser l'inclusion sociale, en particulier en réduisant la pauvreté.

EN BREF	
25-27 février 2013	Étienne Schneider en visite de travail à Moscou, notamment auprès de Dmitri Rogozine, Vice-Premier ministre de la fédération de Russie
20 mars 2013	Étienne Schneider à la cérémonie de pose de la première pierre de la nouvelle unité de forgeage de Kihn SA
11 avril 2013	Étienne Schneider reçoit Alexander Kobenko, vice-président, ministre du Développement économique, de l'Investissement et du Commerce, ainsi que Yulia Stepnova, ministre du Régime de propriété de la région de Samara de la fédération de Russie

BULLETIN D'INFORMATION
ET DE DOCUMENTATION

DISCOURS ET DÉCLARATIONS

Seul le texte prononcé fait foi.

Discours de François Biltgen lors de la réception de nouvel an pour la presse

7 janvier 2013

Léiwe Frënd Premierminister,
President vum Presserot,
Dir Dammen an Dir Hären,

Ech wëll emol fir d'éischt op dat zeréckkommen, wat de Fernand Weides an der Mëtt vu senger Ried gesot huet: Net nëmmen no vir kucken, och no hanne kucken. Ech wëll och deene Kollege vun Iech gedenken, déi Iech an äis am Laf vum Joer verlooss hunn, a vill méi fréi wéi een iwwerhaapt hätt kënnen denken, datt se ee géife verléieren. An ech mengen, och dat ass wichteg, datt een e Bléck no hanne geheit.

Et ass oft esou, an der Press wéi an der Politik, datt mir emol no vir kucken, dat ass jo net schlecht, mä et muss een och heiansdo wëssen, wat hannert äis läit, well Muer kënne mir nëmmen aus dem Gëschter erklären.

An och dat ass ee vun deene puer Gedanken, Här Premierminister, deen ech wëll a menger Qualitéit als Presseminister mat Iech deelen.

Mir sinn an der Press net méi wéi fréier, wou et drëms gaangen ass, virun allem Informatiounen ze ginn. Ech soen dat och als Telekomsminister, dee bestrieft ass ze kucken, datt mir ëmmer méi séier Internetverbindunge kréien, datt d'Leit ëmmer méi séier un d'Informatioune kommen. D'Haaptmissioun, Informatiounen ze ginn, ass haut net méi déi Haapterausfuerderung vun der Press. Et bleift eng Erausfuerderung. Mä Informatioune si vill méi do.

Wat d'Press ka méi brénge wéi d'Informatiounen, déi een einfach um Internet fënnt, dat ass déi Informatiounen ze hannerfroen, z'analyséieren, a Fro ze stellen, an d'Leit, déi Bierger dobaussen, och zu engem kritesche Geescht ze bréngen. Ech mengen, dat ass déi grouss Erausfuerderung vun der Press an Zukunft.

Ech ginn elo net laang op déi Table ronde an, déi de Fernand Weides schonn ernimmt huet, do hätt ech nach Villes dozou ze soen. Dat wäerte mir och deemnächst maachen, de Premier an ech, mat enger éischter Reunioun mat der Federatioun vun den Editeuren. Ech ginn net weider drop an, mä fir mech sinn zwou Saache wichteg.

Dat éischt ass, datt mir mat den neie Medien ëmmer méi eng Verschmëlzung hu vum Geschriwwenen, vum Geschwatenen an ebe vun dem Elektroneschen. Domat solle mir eens ginn, kënne mir eens ginn, musse mir eens ginn. Ouni datt mir awer sollen dat a Fro stellen, wat mir hei an dësem Land gemaach hu fir d'Meenungsfräiheet an de Meenungspluralismus.

Ech war elo kierzlech, wéi verschidde Presseorganer dat och geschriwwen hunn, an Éisterräich, wou ech och mat enger ganzer Partie däitschen, éisterräicheschen, och Südtiroler Presseleit geschwat hunn. Wat ech just wëll soen, wann ech kucken, wéi vill Pluralismus mir an dësem klenge Land vun enger hallwer Millioun Awunner hunn; a wann ech kucken, wéi awer soss d'regional Press, well eigentlech wäre mir nëmmen eng regional Press, ëmmer méi zum Monopol tendéiert, solle mir emol frou sinn iwwer dat, wat mir hei erreecht hunn, datt mir e Pressepluralismus hunn.

An dee Pressepluralismus solle mir och an Zukunft erhalen. An och wa mir iwwert d'Zukunft diskutéieren, solle mir net einfach d'Kand hei mat der Buedbidden ausschëdden. Mir solle kucken, datt mir hei Fouss beim Mol behalen. Mir sollen houfreg sinn op dat, wat mir hunn.

A mir dierfen nach eppes net vergiessen. Mir schwätzen hei mat der Lëtzebuerger Press. De Lëtzebuerger hält et mat der Press wéi mam Wäin. E konsomméiert och auslännesch Presseorganer. Och dat solle mir wëssen, datt d'Lëtzebuerger Press net déi eenzeg ass, déi de Lëtzebuerger Bierger hei zu Lëtzebuerg influencéiert.

Dat ass den éischte Gedanken, datt mir de Pressepluralismus behalen.

Deen zweeten ass d'Qualitéit vun engem professionelle Journalismus. Ech mengen, deen ass haut méi gefrot wéi jee. Well mir sinn an engem Zäitalter, wou mir mengen, majo d'Press, dat geet just duer, datt ech selwer Journalist spillen an ech schécken iergend e Message aus dem Bauch eraus, schécken ech elo an ech publizéieren en op Internet. Dat ass kee Journalismus. Wa mir just kucken, datt d'Leit, wat se fréier beim Béierdësch gesot hunn, datt se dat elo haut op den elektronesche Béierdësch da schécken.

Dat kann et net sinn, an dofir ass eng grouss Erausfuerderung och de qualitative Journalismus.

An ech mengen, dat ass och eng Erausfuerderung net nëmmen un d'Politik, mä och un d'Journaliste selwer.

De Fernand Weides huet dat Gesetz vun 2004 ernimmt, wou ech schonn deemools a menger éischter Missioun als Medieminister vill dru bedeelegt war.

Wat war d'Iddi? D'Iddi war fir d'Fräiheet vun der Expressioun ze maachen, Liberté d'expression, d'Fräiheet. A Fräiheet wëll och soen, Responsabilitéit. Mir hunn d'Strofbestëmmungen erausgeholl. Mir ginn ëmmer erëm gefrot, heiansdo esouguer aus Pressekreesser selwer, méi Strofbestëmmunge géint d'Journalisten ze maachen. Ech warnen do virdrun. Ech mengen, mir solle Fräiheet hei als eppes ervirbréngen, wat wichteg ass. Ech kenne genuch Länner, et ginn der 100, op d'mannst 100 an der Welt, géif ech fäerten, wou d'Press net déi Fräiheet huet wéi hei, dofir solle mir un där Fräiheet hänken an dofir ass et och, mengen ech, un der Press selwer, déi Responsabilitéit z'iwwerhuelen fir och eppes ze hannerfroen an net nëmme just dat vun haut ze schreiwen.

Ech, manner wéi de Premier, mä ech och sammele regelméisseg Zeitungsartikelen, sinn ëmmer erëm iwwerrascht, wéi ech an därselwechter Zeitung, heiansdo aus därselwechter Fieder, haut eppes liesen, wat total anescht ass wéi fréier. Do soen ech, et ass och heiansdo gutt, wann ee sech mat sech selwer, soen ech och als Politiker, emol auserneesetzt. Woufir hues de fréier dat geschriwwen, woufir schreifs de haut eppes? Ass dat haut wierklech méi richteg wéi dat, wat s de fréier geschriwwen hues, oder has de fréier vläicht net awer Recht? Dat sinn déi Froen, déi mir all mussen zesumme kucken.

Dofir soen ech och, datt mir selbstverständlech bereet sinn, am Kader vun dem ALIA-Projet, wou et drëms geet, d'Autoritéit fir d'audiovisuell Medien ze schafen, mam Presserot ze kucken, wéi mir Iwwerschneidunge kënnen an Aklang bréngen.

E groussen Ënnerscheed ass allerdéngs folgenden: Bei den audiovisuelle Medie kënne mir hei en Organ schafen an u sech doduerch iwwert d'Gesetz och vun uewen erof vum Staat eppes regelen. De Wonsch vun der Press, deemools beim Pressegesetz, war, fir datt de Presserot kee Staatsorgan gëtt, keen institutionellt Organ, mä en Organ gëtt, wou d'Press sech selwer reguléiert. Wat natierlech mat sech bréngt, datt e Presserot manner Befugnisser huet wéi déi ALIA ka kréien. Dat wësse mir an ech mengen, ech hu selwer de Wonsch geäussert gehat, mam Presserot hei zesummen ze schaffen. An ech mengen, dat wäerte mir och maachen.

Ech kann dann eng gutt Noriicht haut verkënnegen. Et ass eng kleng Noriicht, et ass e klenge Schrëtt fir d'Press. Ech sinn de Moie fir d'éischt erëm op de Büro komm an ech hunn dunn d'Avise vum Staatsrot gelies, déi e Freideg, den 21. Dezember ginn huet. De Staatsrot huet dann och elo en Avis, eigentlech relativ positiv, ginn iwwert d'Fro vun der Kaart wou Presse dropsteet, déi een dierf an den Auto leeën. Also, e klenge Schrëtt fir d'Fräiheet vun der Press, mä e grousse Schrëtt fir déi, déi den Auto mussen iergendwou stationéiere loossen, an net wëllen direkt verjot ginn. Dat ass also elo e klenge Schrëtt.

Ech mengen, mir wäerten an dem nächste Joer nach vill aner Saachen zesummen diskutéieren. Dofir vu menger Säit och, d'selwecht wéi de Fernand Weides et gemaach huet, och Gléckwënsch fir dat neit Joer un Iech. An awer och un all déi, déi Iech nostinn. Et ass ganz schwiereg e Beruff ze maachen, auszeüben, wann ee selwer net déi néideg Rou huet. Dozou gehéiert, datt ee sech gutt fillt, gesondheetlech, et gehéiert awer och dozou, datt ee privat Momenter huet, wou ee Mënsch ka sinn. An dat ass och wichteg, souwuel wann ee Politiker ass wéi wann ee Journalist ass.

Et muss ee selwer Mënsch sinn, da geet een och mat Responsabilitéit drun erun. All Responsabilitéit, mir mussen all wëssen – déi eng, déi Gesetzer maachen, Decisiounen huelen, Dir, déi eppes schreift –, déi Responsabilitéit, déi mir hunn, datt mir kënne Leit wéidoen, datt mir kënne Leit blesséieren, déi net ze blesséiere sinn. An ech mengen, dat ass eng gemeinsam Verantwortung déi mir hunn an der Politik, déi Dir hutt am Journalismus an déi eben äis dozou zwéngt, och selwer anescht deontologesch vläicht erunzegoen un d'Dossieren, wéi Leit, déi aner Beruffer hunn.

Dofir nach eng Kéier alles Guddes. An da loosse mir kucken, wat mir an engem Joer dann nach hei méi kënne soen.

Merci.

Discours de Jean-Claude Juncker lors de la réception de nouvel an pour la presse

7 janvier 2013

Här President vum Conseil de presse, léiwe Fernand,
Frënd Minister Fränz,
Dir Dammen an Dir Hären,

Et ass eigentlech ni schwéier, fir am Ufank vun engem neie Joer eppes ze soen, wat iwwert e ganzt Joer dréit. Mä meeschtens ass dat, wat ee seet iwwert e ganzt Joer, beschränkt op dat Joer wat war, well dat Joer wat kënnt, gesäit ee jo nëmmen ondäitlech.

Dat Joer wat eriwwer ass, a wann ech mech op d'Press konzentréieren, déi jo awer nëmmen een Deel vun der Lëtzebuerger Realitéit duerstellt, war u sech kee gutt Joer. Mir hu Frënn a Kollegen aus dem Pressewiese verluer, deene mir méi oder manner no stoungen, mä déi awer jiddwereen op seng Fassong a mat senger Eegenaart, a mat sengem Temperament, mat sengem Typus e Stéck Lëtzebuerg duergestallt huet. An déi gi vermësst, an déi wäerte feelen, an déi wuessen an där Aart a Weis, wéi si waren, och net op en natierleche Sprong no.

Et war och e schlecht Joer, well mir e ganze Koup, am lëtzebuergesche Sënn vum Wuert Koup, Presseorganer verluer hunn. Et ass ni eng gutt Nouvelle, wann e Presseorgan seng Aktivitéiten astellt. Dat deet ëmmer, wann een d'Zeitunge gär huet, e bëssche wéi an och dat ass e Verloscht, deen een ze bekloen huet, an dat ass e Verloscht, deen och net kann ersat ginn duerch Neies, wat géif spontan nowuessen.

Et war awer och e Joer wou vill, muench Presseorganer sech nei ugedoen hunn. Ech wëll hei déi eenzel net besichen, muss awer nach eng Kéier soen, datt ech fannen, datt deen neie „Journal" extrem gutt gemaach ass. Dat ass e Pleséier, fir en an den Hänn ze hunn, net ëmmer e Pleséier fir mech fir en ze liesen, mä awer e Pleséier, fir en an den Hänn ze hunn. Den Inhalt ass zwar méi wichteg wéi d'Form, mä d'Form ass awer net onwiesentlech, well d'Verhältnis zu den Zeitungen, dat ass och e Fillen, e Spieren, e Richen, e Bliederen. Woumat ech gläichzäiteg gesot hunn, datt ech kee grousse Konsument vun Online-Déngschter sinn. Well déi richen ech net, och wa si heiansdo schlecht richen, an déi kann ech net erueweren, well ech sinn net fräi an der Wiel vun deem, wat ech wëll liesen.

Mir sinn an engem Joer ukomm, 2013, wat eng besonnesch Bedeitung huet, wann ee sech fir Geschicht intresséiert. Ech sinn e bësschen iwwerrascht driwwer – à moins, datt ech dat iwwersinn hunn, mä esou eppes iwwersinn ech selten –, datt an der Lëtzebuerger Publizistik sech net mat der Bedeitung vum Joer 1913 a mat deem, wat zanterhier geschitt ass, beschäftegt gëtt. Ganz am Géigesaz zum Rescht vun der internationaler Publizistik, wou dat en dominéierend Thema vun der Joreswend war.

1913, well mir am Joer 13 sinn a well an der Zuel 13 jo Muenches draläit. Mir huet d'Zuel 13 iwwregens ëmmer Gléck bruecht, dat wëll ech just als Virwarnung hei soen. Am Joer 13 läit vill Mysteriéises, vill Hannerfrotes, an am Joer 1913 ass Villes geschitt, wat net ouni Parallelen ass mam Joer 2013. Am Joer 1913 war d'ganz Welt der Meenung, d'Welt wier an der Rei. War d'Globaliséierung enorm wäit geschratt, méi wäit wéi déi net Geschichtskundeg wëssen. Well d'Globaliséierung vum Joer 2013 ass net fundamental verschidde vun der Globaliséierung vum Joer 1913. D'Globaliséierung ass duerch den Éischte Weltkrich ënnerbrach ginn an huet erëm eréischt zu sech selwer fonnt mat alle Verirrungen, déi an der Globaliséierung leien, nom Enn vum Kale Krich. Mä wie weess hei am Land nach, wat de Kale Krich war?

Mä ier et zum Kale Krich komm ass, hate mir e Joer 1913, wou d'Mënsche gemengt hunn, de Fridde wier fir éiweg Zäite geséchert. Liest no, bis op ganz wéineg Ausnamen, d'Literatur – besonnesch déi däitsch an déi éisträichesch an déi slawesch, mat Ausnam vun der serbescher Literatur – vum Joer 1913. Do gesitt Dir eng Friddensgleewegkeet, déi ongebändegt war. An déi a kengerlee Hisiicht de Stuerm verroden huet, dee schonn am Joer 1914 iwwert Europa fir d'éischt am Éischte Weltkrich a fir d'zweet am Zweete Weltkrich eragebrach ass. Dat Joer 1913 huet onendlech vill Parallele mam Joer 2013. Oder d'Joer 2013 huet onendlech vill Parallele mam Joer 1913. Jiddweree wier gutt beroden, déi Jore mateneen ze vergläichen, 13 an 13. An déi 100 Joer, déi dertëschent leien, an och déi Tatsaach ze wierdegen, mat deem ofkléngenden Enthusiasmus, deen déi Wierdegung mat sech bréngt, datt mir och am Joer 1913 gemengt hunn, de Fridde wier definitiv geséchert, well mir deemools 42 Joer Fridden an Europa hannert äis haten. An eis Generatiounen, obschonns si näischt domat ze dinn hunn, bretze sech nawell gären domat, datt mir et nach ni fäerdeg bruecht hunn, esou laang

Friddensperioden an Europa z'erhalen, wéi déi, déi mir hunn. Et ass richteg, si ass méi laang wéi hir Virgängerin vum Enn vum 19. Jorhonnert – an deem 19. Jorhonnert si meng Grousselteren nach gebuer –, an deem wat mir elo hunn. D'Saache leien no beieneen an d'Saache beréiere sech, wéi ech hoffen, op eng net dramatesch Aart a Weis.

Zu Lëtzebuerg – well dat heiten een Empfang fir d'Press ass, dat ass e bësschen e gelungenen Ausdrock – musse mir äis och mam Pressewiese beschäftegen. De Fränz Biltgen huet dat gemaach. Ech hunn deem wéineg Pinktelcher bäizesetzen, sauf deen, datt mir mar am Regierungsrot iwwert de Gesetzesprojet, deen aus dem Staatsministère kënnt, iwwert den Accès zur Informatioun wäerten diskutéieren a probéieren, och dee Projet de loi virum Enn vun dësem Mount op de Wee ze schécken. Dee stéisst natierlech, esou wéi e redigéiert ass an esou wéi mir e scho vrun e puer Méint diskutéiert hunn, op munnech Bedenken. Iwwregens net onbedéngt do, wou Dir mengt, datt Dir d'Bedenken an deem méi suggestiven, plakativen, analyteschen Hannergrond virun deem der vill vun Iech fonctionnéieren, kënnten unhuelen. Mä dat Gesetz, dat kënnt, ouni Sonderbehandlung fir d'Press, dat hunn ech oft genuch ausgefouert, an do geschitt ee Substanzsprong, mat deem d'Verwaltungen, d'Ministèren, d'Ministere mussen eens ginn, a mat deenen d'Press selbstverständlech och muss eens ginn, an och déi, déi d'Affer gi vun deem séieren Zougang zur Informatioun. An dat sinn eenzel Leit hei am Land, déi sech dann och bei Derapagë wäerte wëssen ze wieren, well Derapagë gëtt et selbstverständlech, wann een esou eng breet Ouverture mécht, well ech wëll se ganz breet maachen, wat den Zougang zur Informatioun ubelaangt.

Mir huelen och an den nächste Wochen, op Grond vu Viraarbechten, déi vum Justizminister, dee jo och Kommunikatiounsminister ass, e Projet un, iwwert en Deontologiescode fir d'Regierung, deen ech awer gäre géif och vergläiche mat deem, deen d'Chamber mécht. Wou eng Rei vu wichtege Froen ze kläre sinn. Woubäi mir déi Fro vun der Proximitéit tëschent Minister an der Press léiwer net deontologesch probéieren ze cernéieren. Soss kënnten eventuell déi, déi dee Code de déontologie zur Applicatioun musse bréngen, ënnert voluminéiser Aarbecht zesummebriechen. Dofir loosse mir dat emol op der Säit a mir rubrifizéieren dat an der Kategorie Press an Informatiounsfräiheet a ginn do net weider dra bliederen. Mä datt d'Regierung een deontologesche Codex muss kréien, ass sécher. Ob all Minister ee brauch, ass manner evident. Well Deontologie zitt een net aus engem Codex, mä aus senge perséinlechen Astellungen zu de Saachen an zu de Leit.

Ech hätt och gären, datt mir eis dëst Joer méi intensiv mat der Fro „Schoul, Educatioun a Press" beschäftegen. Stéchwuert „Presse à l'école", wou jo besonnesch d'Danièle Fonck äifreg täteg ass, ass fir mech e wichtegt Thema, well ech fannen, datt dat richtegt Aschätze vun deem, wat d'Press ass, dat Richtegt sech mat op den Hannerfroungswee zéie loossen, zu deem d'Press ee kann alueden, an dat richtegt Léiere vum Ëmgang mat der Press, andeem een dat, wat ënner investigativem Journalismus leeft an en fait suggestive Journalismus ass, och an der Schoul muss léieren, wéi een domat ëmgeet. Esou datt ech mengen, datt nieft deene Projeten, déi de Minister Biltgen genannt huet, och iwwert d'Joer eraus Initiative mussen developpéiert ginn, déi hir Wichtegkeet behalen. Well ech mengen, datt d'Pressebild zu Lëtzebuerg e Brushing brauch, an der Perceptioun vun deenen, déi an den nächste Joren appeléiert sinn, sech hiert Bild och vun de Saachen a vun de Mënschen iwwert d'Press ze maachen.

Ech wollt Iech am Ufank vun dësem Joer all Guddes wënschen, fir Iech a fir déi, mat deenen Dir frou sidd an déi mat Iech frou sinn. Ech hoffen, datt mir äis a gemittlecher Ronn nach oft erëmbegéinen. Vill vun Iech hunn, andeem si sech gewësse Fräiheete mat der Wouerecht geholl hunn, jo geschriwwen, ech hätt elo erëm Zäit fir d'Land. Ech hunn net méi Zäit fir d'Land, mä ech wäert se besser notzen. Ech wënschen Iech all Guddes fir dat Joer, wat kënnt.

Jean-Claude Juncker devant la commission Affaires économiques et monétaires du Parlement européen

10 janvier 2013

Mesdames et Messieurs les collègues,
Chers amis,

Pour beaucoup d'entre vous, je me présente aujourd'hui pour la dernière fois devant vous. Mais l'heure n'est pas à la nostalgie, mais l'heure est à l'action.

Je voudrais dire que l'année 2012, en termes de résultats pour la zone euro, fut plutôt une bonne année – une

bonne année que je souhaite à toutes et à tous parmi vous. Nous avons pris des décisions qui vont loin.

Nous avons stabilisé la zone euro, alors qu'en janvier 2012, il y a exactement une année, beaucoup, qui nous observent et certains sont parmi nous, pensaient que la zone euro irait vers, comment dire, vers sa faillite. Tous les futurologues qui, surtout dans le monde anglo-saxon, ont estimé que la zone euro en 2012 éclaterait, ont vu – est-ce qu'ils l'ont vu? – que la zone euro est toujours en vie, que la Grèce, dont on avait prédit la sortie de la zone euro, est toujours membre de la zone euro, et avec une belle vigueur, et des réformes, et des ajustements.

Et donc, après avoir mis en place le Mécanisme européen de stabilité, après avoir mis en place le plan de sauvetage – expression que je n'aime guère – pour la Grèce, après avoir mis en place le traité fiscal – que je n'aime qu'en partie –, après avoir veillé à trouver des solutions pour le secteur bancaire espagnol, nous sommes, il est vrai, aujourd'hui en janvier 2013, dans une bien meilleure situation que celle qui caractérisait le début de l'année passée.

Ma méthode pour diriger les travaux de l'Eurogroupe fut en fait – et je suis à l'heure du bilan – un mix, une intersection entre la méthode inclusive, que je revendique, et la méthode communautaire, qui n'existe pas vraiment dans la zone euro.

Veiller toujours à garder à bord tous les États membres de la zone euro, cela prend du temps, cela mérite réflexions successives, cela mérite des réflexions ajustées aux attentes des uns et des autres, et une méthode communautaire, au sens où j'ai toujours voulu que ceux qui ne sont pas membres de la zone euro ne se sentent pas, comment dire, les enfants perdus de l'Europe. Ma méthode a donc toujours été inclusive.

Et cette méthode inclusive a un énorme désavantage, elle prend du temps, elle pèse sur le déroulement de vos journées de travail, puisque vous devez répondre à tous les appels téléphoniques et autres qui vous sont faits. Et elle demande des séances de l'Eurogroupe parfois prolongées jusqu'à l'aube. Parce que je voudrais qu'en Europe, on comprenne bien, comme l'euro est notre monnaie commune et donc la monnaie de tous les États membres de la zone euro, que tout le monde a le droit, le devoir et le pouvoir de s'exprimer. Vu la médiocrité de certains de nos résultats, ces réunions pourraient se faire endéans deux ou trois heures, mais alors vous n'auriez pas accordé le droit à la parole à tout le monde.

Je lis parfois que ceux qui se sentent déjà mon successeur pensent que, finalement, cela ne demande pas autant de temps que j'y ai consacré. Oui, il est possible de le faire en moins de temps, et vous verrez les résultats endéans les 6 mois si on ne prend pas le temps d'écouter à mesure égale tous les États membres, membres de la zone euro, non-membres de la zone euro.

Nous avons su adopter en 2012 le traité fiscal européen. Il est entré en vigueur après avoir été signé le 2 mars 2012, parce que plus de 12 États membres de l'Union européenne l'ont signé. Il reste quelques États membres de la zone euro qui doivent ratifier ce traité. C'est le cas de la Belgique, c'est le cas des Pays-Bas, et c'est le cas notamment du Luxembourg. Ces ratifications ne sont pas assurées, mais cela ne changera rien à l'entrée en vigueur du traité dont je parle.

Au Luxembourg, notamment – mais, enfin, je commencerai à m'exprimer plus nationalement à partir de ce moment-ci –, le parti des Verts ne va pas voter en faveur de ce traité, parce qu'il estime que c'est un traité à l'allemande, ils en ont marre du diktat allemand. Je ne fais pas mienne cette critique, mais je veux vous dire que tel est l'état d'esprit d'un certain nombre de parlementaires luxembourgeois, que je ne partage pas. Mais nous avons besoin d'une majorité constitutionnelle, donc d'une majorité de deux tiers, et donc nous devons plaider auprès des autres partis, non-membres de la coalition gouvernementale, pour avoir leur approbation. Des problèmes analogues se posent, me semble-t-il, dans d'autres pays.

Et un des problèmes essentiels est de trouver l'autorité indépendante que le traité fiscal exige en matière de surveillance et de gesticulation, et de jugement budgétaire.

Pour les petits États membres – Malte, Luxembourg –, mettre en place une autorité indépendante, inventer quelque chose de nouveau, ne relève pas de l'impossible, mais relève de l'idiotie.

Dans les grands États membres, vous avez des experts partout qui ont montré l'excellence de leur analyse, mais dans les petits États membres, c'est une chose un peu plus compliquée, mais nous y arriverons.

Pour le Mécanisme européen de stabilité – je suis pour quelques jours encore le président du Conseil des gouverneurs –, les choses vont dans la bonne direction. Le mécanisme a été mis en place. Qui aurait pensé, il y a 14 mois, que nous serions à même de monter, si j'ose dire, un tel mécanisme. Nous devons veiller à ce que ce mécanisme, le MES, puisse remplir toutes les fonctions qui lui avaient initialement été assignées, y compris la recapitalisation directe des banques. Là, il faudra, après que la surveillance unique aura été mise en place – et là encore, il faut un arrangement –, un accord entre votre Parlement et le Conseil. Nous avions prévu que nous acceptions l'idée que recapitalisation directe des banques il puisse y avoir à travers le mécanisme du système européen que nous avons mis en place.

Il est vrai que sur ce point, il y a une lourde interrogation sur l'héritage qui vient du passé. Est-ce que le MES peut recapitaliser les banques en appliquant rétroactivement les dispositions qui le caractérisent ou est-ce qu'il faudrait que nous limitions l'intervention du mécanisme européen aux nouveaux problèmes qui surgiraient?

J'ai un point de vue personnel exprimé. Je crois qu'il faut assurer une certaine rétroactivité au mécanisme, sinon il perd une bonne partie de son sens. Ce qui ne veut pas dire que nous serions négligents sur les aspects fautifs des comportements des uns et des autres. Mais je crois que le mécanisme doit être la boîte à outils qui doit être rendue opérationnelle pour recapitaliser les banques. Toutes les décisions allant dans ce sens doivent être prises par consensus par le Conseil des gouverneurs du MES. Et je voudrais qu'une décision définitive, bien articulée, bien argumentée, bien sculptée soit livrée au cours du premier trimestre 2013.

Puis, Mesdames et Messieurs les députés, il y a eu le rapport Van Rompuy auquel j'étais invité à contribuer. Vous vous souviendrez sans doute, je le redis pour que cela reste dans l'histoire, que ce fut d'abord un rapport commun des quatre présidents, dont certains d'entre vous n'ont pas hésité – et j'ai admiré la formule – à parler du rapport des sages. Connaissant les autres, j'ai quelques doutes sur la caractérisation de cette description. Me connaissant moi-même, j'ai l'interrogation profonde sur le qualificatif de «sage».

Nous avons produit ce rapport qui fut endossé dans son entièreté par le président Herman Van Rompuy, et je dois dire que les résultats du dernier Conseil européen furent, pour le dire franchement, et je le dis publiquement, décevants. L'idée initiale était de présenter à la planète entière, qui nous observe, ce que nous oublions souvent, la *roadmap* pour les décennies à venir. Vers où va l'Union économique et monétaire? Quel est le degré de solidarité qui doit exister au sein de l'Union économique et monétaire?

Les Américains et d'autres nous interrogent sur la voie que nous emprunterons pour les décennies à venir. Or, lors du dernier Conseil européen, nous avons répondu à des questions de très court terme, puisqu'un accord sur les voies définitives à suivre, et sur plusieurs décennies, ne préexistait guère et n'existait pas au moment de la réunion du Conseil européen.

Toujours est-il que le président du Conseil, Monsieur Van Rompuy, a été chargé d'ici juin de présenter un certain nombre d'idées, dont je voudrais qu'elles soient novatrices, sur la voie à suivre. Ces idées doivent – qu'il a élaborées ensemble avec le président de la Commission, vous aurez remarqué que le président de l'Eurogroupe ne figure plus dans ce groupe de réflexion, il y a des raisons à cela –, ces réflexions doivent porter sur la concertation *ex ante* en matière de coordination des politiques économiques. Je voudrais que sur ce point nous soyons, et nous le deviendrons, plus précis.

Depuis 1997, nous parlons du renforcement de la coordination des politiques économiques. Avec Robert, j'ai présidé un Conseil européen, nous avons adopté une résolution des ministres des Affaires économiques à l'époque, et malheureusement plus aujourd'hui, où nous avons dit: voilà, le renforcement de la coordination des politiques économiques est essentiel. On ne peut pas rester avec un système où le bras monétaire francfortois est des plus musclés et où le bras économique – et donc politique, politique et donc économique – est sous-musclé. Depuis 1997, nous en parlons. Ceux qui l'ont refusée à l'époque se font aujourd'hui les premiers plaideurs et les protagonistes de cette idée. Je veux parler d'un pays voisin du Luxembourg et d'un petit royaume non très éloigné du Luxembourg. Okay, welcome to the club.

Et il faut maintenant que nous veillions à ce que, à chaque fois qu'un gouvernement préconise une réforme notamment structurelle, que cette réforme soit exposée à l'Eurogroupe. Que le ministre en charge de la traduction, en fait, d'une réforme structurelle imaginée par son gouvernement nous explique ce vers quoi il tend, et que les autres puissent dire quelles seront les consé-

quences de cette réforme sur les politiques des autres pays. Débat intéressant, où les déclarations solennelles seront nombreuses, où les résultats de traduction en faits réels seront plutôt médiocres. Mais au moins aurons-nous un texte qui nous permettra de nous interroger entre nous au sein de l'Eurogroupe.

Nous devons parler de la dimension sociale de l'Union économique et monétaire, enfant pauvre de l'Union économique et monétaire. Et je ne voudrais pas que l'insertion dans le mandat de Monsieur Van Rompuy de la dimension sociale disparaisse au rythme des analyses plus profondes sur la dimension sociale de l'Union économique et monétaire.

Je voudrais, j'y tiens, c'est une conviction et une nécessité, que partout dans les États membres de l'Union économique et monétaire, nous nous mettions d'accord sur le principe d'un salaire social minimum légal. Il ne faut pas parler de dimension sociale en des termes nobles, il faut parler de la dimension sociale en des termes très concrets, et donc je revendique pour ma part que nous nous mettions d'accord sur un socle de droits sociaux minimaux des travailleurs. Et dans ce cortège de droits sociaux minimaux pour les travailleurs figurera évidemment, sinon l'exercice est très peu crédible, la revendication essentielle qu'un salaire minimum social légal, il devrait y en avoir dans tous les États membres de la zone euro, sinon nous perdons l'adhésion des couches laborieuses, pour m'exprimer dans un langage quelque peu marxien, qui gênera la gauche parmi vous, mais qui traduit bien ma pensée.

Il faudra que nous nous mettions d'accord sur les éléments de solidarité qui figurent dans le mandat de Monsieur Van Rompuy. Moi, je crois qu'il faudra que nous nous mettions d'accord, un, sur le principe, et deux, sur les modalités d'un fonds de résolution bancaire, *Abwicklungsfonds,* que nous nous mettions d'accord sur les lignes générales directrices d'un système de garantie de dépôts. On ne peut pas mettre en place la surveillance bancaire, sur laquelle nous avons fait d'énormes progrès en fait, et omettre de notre cercle de réflexion le mécanisme de résolution et le fonds de garantie des dépôts.

Je ne parlerai pas de Chypre, sauf pour répondre aux questions qui me seront posées, ni de la Grèce, où nous avons fait d'énormes progrès grâce à la détermination du gouvernement grec, grâce à la résolution du Parlement grec, grâce à la contribution de la société grecque, qui souffre, dans ses couches les moins favorisées, énormément des détails de la mise en place de ces programmes d'ajustement, ce que nous avons trop souvent tendance à oublier. Je ne parlerai pas, je m'excuse auprès de Marianne et des autres, du *two-pack* et de *six-pack,* nous y reviendrons si vous le voulez bien.

Merci!

Jean Asselborn lors du débat ouvert sur «une approche multidimensionnelle à la lutte contre le terrorisme» au Conseil de sécurité des Nations unies

15 janvier 2013

Madame la Présidente, chère collègue,

Comme c'est la première fois que le Luxembourg prend la parole en séance publique du Conseil de sécurité, permettez-moi de féliciter votre pays, le Pakistan, pour son accession à la présidence du Conseil en ce mois de janvier 2013. Je vous remercie d'avoir organisé ce débat public sur le thème de l'approche globale de la lutte contre le terrorisme.

C'est aujourd'hui aussi pour la première fois de son histoire que le Luxembourg prend la parole en séance publique en tant que membre élu du Conseil de sécurité. Pendant les deux années à venir, nous nous engageons à contribuer de façon active aux travaux du Conseil de sécurité, dans l'exercice de la responsabilité principale que lui ont conférée les États membres en vertu de la Charte des Nations unies: le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Madame la Présidente,

Le terrorisme est une des menaces les plus graves à la paix et à la sécurité internationales. Le secrétaire général l'a bien illustré dans son exposé, pour lequel je le remercie. Cette menace a tendance à s'étendre, comme le montre l'exemple du Sahel. Le Pakistan a été, tout récemment encore hélas, la victime d'attaques terroristes meurtrières, et je tiens à lui présenter, à travers vous, Madame la Présidente, les condoléances les plus sincères de mon pays. Le Luxembourg tient à exprimer sa solidarité avec tous ceux qui souffrent à cause du terrorisme et à réitérer l'importance de respecter les droits des victimes du terrorisme.

Le Luxembourg condamne fermement le terrorisme. Nous considérons les actes terroristes comme des actes criminels injustifiables qui doivent être poursuivis et punis, quels qu'en soient les auteurs. Pour contrer ce fléau, le Luxembourg s'engage à plusieurs niveaux: au niveau international, au niveau européen et au niveau national.

Les efforts européens seront détaillés dans la déclaration de l'Union européenne, à laquelle je souscris pleinement.

Au niveau des Nations unies, il est bien que la stratégie antiterroriste mondiale de l'ONU ait élargi le cadre de la lutte contre le terrorisme mondial pour inclure non seulement des mesures répressives et de sécurité, mais aussi des mesures pour assurer le respect des droits de l'Homme et traiter des conditions propices à la propagation du terrorisme. Cette stratégie offre une approche globale permettant des réponses plus efficaces à la menace du terrorisme, en combinant la sécurité, l'État de droit, les objectifs de développement et la protection des droits de l'Homme.

La prévention du terrorisme passe en effet par un renforcement et une meilleure utilisation des capacités de l'ONU dans des domaines tels que la prévention des conflits, la primauté du droit, le maintien et la consolidation de la paix et le développement. La sécurité et le développement sont bien complémentaires. L'objectif à long terme de toute stratégie de lutte contre le terrorisme est de sauver des vies et de protéger le bien-être de la population. À l'inverse, le développement peut aider à lutter contre l'attrait du terrorisme, surtout s'il favorise l'emploi des jeunes, qui est un des domaines prioritaires de la politique du Luxembourg en matière de coopération au développement.

Je tiens ici à souligner que la lutte contre le terrorisme doit être guidée par des valeurs démocratiques fondamentales, les droits de l'Homme et la bonne gouvernance. Toutes les mesures prises dans la prévention et la lutte contre le terrorisme doivent respecter le principe de la primauté du droit, et être prises en conformité avec le droit international, notamment le droit humanitaire, les droits de l'Homme et le droit des réfugiés. Il est en effet avéré que les violations graves des droits de l'Homme peuvent créer des conditions propices à la propagation du terrorisme.

Dans le même esprit, les stratégies de lutte contre le terrorisme doivent accorder à la promotion de la tolérance, au dialogue et au respect de la diversité l'importance qu'ils méritent. Un rôle important revient à cet égard à l'Unesco ainsi qu'à l'Alliance des civilisations, que le Luxembourg soutient activement depuis sa création en 2005.

Madame la Présidente,

Le Luxembourg soutient pleinement les travaux des comités du Conseil de sécurité créés en application des résolutions 1267 et 1989, 1373 et 1540, qui sont au cœur de la réponse des Nations unies au terrorisme. Les sanctions sont un outil important dans la lutte internationale contre le terrorisme et nous rappelons l'importance de la mise en œuvre rapide et efficace des mesures de sanction applicables.

En même temps, la protection des droits de l'Homme et le respect de la primauté du droit sont d'une importance cruciale pour réaliser l'objectif ultime de contrer et prévenir les actes de terrorisme. Nous saluons les mesures prises par le Conseil de sécurité au cours des dernières années pour garantir l'application de procédures claires, équitables et transparentes dans le cadre du Comité des sanctions visant al-Qaïda. Nous apportons notre plein soutien au Bureau du médiateur créé en décembre 2009 et dont le mandat vient d'être prorogé pour une période de 30 mois, jusqu'en juin 2015. Il est important d'œuvrer à l'amélioration continue des procédures au sein du Conseil.

Madame la Présidente,

Je ne voudrais pas conclure sans dire un mot concernant la lutte contre le financement du terrorisme. En tant que centre financier international, le Luxembourg est conscient de ses responsabilités particulières en la matière. Mon pays s'est doté d'un arsenal moderne et cohérent de mesures législatives et réglementaires en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et de lutte contre le financement du terrorisme. Ces mesures sont conformes aux recommandations du Groupe d'action financière.

Par ailleurs, le Luxembourg contribue au renforcement des capacités des pays en développement en matière de lutte contre le financement du terrorisme. Nous avons ainsi appuyé le Sénégal en finançant un projet de formation élaboré par sa Cellule nationale de traitement des informations financières, en coopération avec la direction exécutive du Comité contre le terrorisme.

Madame la Présidente,

La déclaration présidentielle qui a été préparée pour ce débat public a le mérite d'inclure tous les ingrédients de l'approche globale de la lutte contre le terrorisme que je viens d'énumérer. Pour cette raison, le Luxembourg lui apporte son plein soutien. Si nous parvenons tous ensemble à traduire ces mots en actes, je ne doute pas que nous ferons des progrès décisifs dans la lutte contre le terrorisme.

Je vous remercie de votre attention.

Jean Asselborn lors de la conférence des donateurs pour le Mali

29 janvier 2013

Madame la Présidente de la Commission de l'Union africaine,

Monsieur le Président de la république du Mali,

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Si nous sommes réunis aujourd'hui, c'est pour venir en aide à un pays ami, le Mali, avec lequel mon pays, le Luxembourg, entretient des relations d'amitié et de partenariat de longue date. Je voudrais rappeler ici que le Luxembourg était l'un des rares pays à soutenir des projets de développement dans le nord du pays, à Kidal notamment. Des projets culturels avaient vu le jour également, notamment dans le but de protéger le trésor culturel que constituent les manuscrits de Tombouctou.

La situation au Mali est une source d'inquiétude pour nous tous. Les risques qui pèsent sur le Mali dépassent les frontières maliennes. Il s'agit clairement d'une menace à la paix et à la sécurité internationales, face à laquelle nous ne pouvons pas rester indifférents.

Vu la tournure encore plus inquiétante qu'ont pris les évènements depuis le début de l'année, il était important d'agir vite. Je ne peux que saluer l'action menée par la France, en soutien à l'armée malienne, et désormais rejointe par des forces armées africaines. Si je soutiens pleinement l'intervention française, sans laquelle le Mali risquait fort de tomber aux mains de terroristes, je comprends évidemment que c'est la communauté internationale dans son ensemble qui doit désormais se mobiliser pour soutenir le Mali. Ici comme ailleurs, l'union fait la force. C'est pourquoi le Luxembourg a plaidé au Conseil de sécurité de l'ONU en faveur d'un déploiement accéléré de la mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine [MISMA]. Cela doit désormais être notre priorité, de même que l'équipement et la formation des forces armées maliennes.

En tant que partenaire responsable et solidaire, le Luxembourg s'engage ici à apporter sa contribution. Ainsi, le Luxembourg contribuera de façon substantielle, à hauteur de 4 millions d'euros, au fonds mis en place par l'ONU sur base de la résolution 2085 du Conseil de sécurité de l'ONU. Cet effort est rendu possible par le déblocage rapide de fonds supplémentaires par le gouvernement luxembourgeois. Il sera complété par l'engagement luxembourgeois en faveur de la formation des forces armées maliennes. Le Luxembourg participera en effet à la mission de formation des forces armées maliennes, mise en place dans le cadre de l'Union européenne. La formation des forces armées maliennes est indispensable pour l'avenir du Mali et il faudra en particulier veiller à ce que le respect des droits de l'Homme fasse partie intégrante de cette formation.

Alors que nous sommes ici réunis principalement pour financer la MISMA et les forces armées maliennes, permettez-moi de rappeler que si l'intervention militaire est nécessaire, elle ne doit pas faire perdre de vue l'importance de mener en parallèle un processus politique. Dans ce contexte, je salue l'adoption par le gouvernement malien d'une feuille de route pour la transition. J'espère qu'elle sera entérinée rapidement par l'Assemblée nationale malienne et qu'elle sera mise en œuvre pour permettre au processus politique d'avancer. Je ne peux que souligner l'extrême importance d'un processus inclusif de réconciliation nationale. Je tiens par ailleurs à insister sur le fait que le respect du droit international humanitaire est essentiel et qu'il est absolument nécessaire de s'abstenir de tout comportement qui risquerait de compromettre les perspectives de réconciliation nationale.

Qu'il me soit par ailleurs permis ici de rappeler à nouveau le lien intrinsèque qui existe entre sécurité et développement, et qui sous-tend la politique étrangère du Luxembourg. L'urgence au Mali est sécuritaire. Cela rend l'intervention militaire nécessaire. Mais une fois cette urgence passée, il ne faudra pas négliger le développement, notamment du nord du Mali. Le Luxembourg,

pays partenaire du Mali en matière de coopération au développement, se tient bien entendu prêt à reprendre sa coopération dès que les conditions seront remplies. En attendant de pouvoir reprendre la coopération au développement, le Luxembourg continuera en 2013 à financer l'aide humanitaire en faveur du Mali, notamment par le biais d'une contribution annoncée de 500 000 euros au Comité international de la Croix-Rouge, qui viendra compléter l'aide humanitaire de 3,6 millions d'euros déboursés l'année passée par mon pays.

Je voudrais conclure en disant que cette conférence n'est pas une fin en soi, mais le début d'un nouveau chapitre, qui nécessite la mobilisation internationale et surtout une coopération internationale exemplaire entre tous les acteurs impliqués pour venir en aide au Mali.

Je vous remercie pour votre attention.

Discours de Jean Asselborn à la conférence des donateurs pour la Syrie

30 janvier 2013

Your Highness,
Mister Secretary General,
Excellencies,

We heard a few minutes ago from Valerie Amos and António Guterres that the humanitarian situation in Syria is dramatic and continues to worsen, as fighting continues to have a devastating impact on the lives of civilians and destroys homes, community infrastructure, hospitals and schools. Yesterday, in the Security Council of the UN, Mr Brahimi unfortunately confirmed this negative evolution from his point of view. Over 4 million people are in need of humanitarian assistance, of which 2 million internally displaced. An unusually harsh winter is now exacerbating the plight of the vulnerable populations, in particular women and children, living in provisional shelters, without heating and warm clothes.

Luxembourg calls on all parties to the conflict to respect human rights and international humanitarian law, to guarantee medical access and to protect civilians, medical staff and medical facilities. Luxembourg also underlines that it is imperative that all parties to the conflict grant access to the humanitarian community to deliver humanitarian assistance to all areas in Syria. This is a call that has been made repeatedly by the Benelux countries, and it will remain a guideline of our approach. Humanitarian assistance must be delivered on the basis of the humanitarian principles of humanity, neutrality, impartiality and independence. It must reach all those in need of assistance, regardless of their cultural or political affiliation, while the safety of humanitarian workers must be granted.

Luxembourg calls for a negotiated solution to this conflict. While we are aware of the difficulty of his task, Mr Lakhdar Brahimi is doing a tremendously important job. All parties to the conflict should fully engage with him above all in the Security Council in New York. Furthermore, we must insist that there can be no impunity for the terrible crimes that have taken place in Syria since March 2011. Luxembourg, and the two other Benelux countries – Netherlands and Belgium – have backed the Swiss-led initiative, supported by 57 countries, calling for a referral of relevant matters to the International Criminal Court.

Facing such terror, day by day more people are fleeing the violence in Syria to neighbouring countries and to northern Africa. Luxembourg would like to thank these countries, especially Lebanon, Jordan, Turkey, Irak and Egypt for their efforts to provide assistance to the 712,000 refugees that have crossed the border into their territories and encourages these host countries to keep their borders open. The economic burden of this influx is a tremendous challenge for the countries concerned and the international community must do more to share this burden by providing sufficient humanitarian funding.

In 2012, Luxembourg has provided funding to relief operations in Syria and neighbouring countries for a total amount of over 2 million euro to UNHCR, to ICRC, to NGOs and through the Syria Response Fund, plus an in-kind donation of medical equipment to Jordan.

Luxembourg is committed to continue and even increase its support through the same humanitarian partners, and through the World Food Program, in 2013. Thus, Luxembourg herewith pledges cash contributions for a total amount of 3 million euro, to be disbursed rapidly, for humanitarian operations in Syria and for assistance for refugees from Syria in neighbouring countries.

In addition, several Luxembourg-funded mobile satellite-based telecommunications systems, know under the name of emergency.lu, stand ready to deploy upon re-

quest by the Emergency Telecommunications Cluster, under the lead of World Food Programm (WFP), to offer free of charge communication and coordination services to the humanitarian community.

To finish, I would like to thank the Secretary General Ban Ki-moon as well as the Under-Secretary-General for Humanitarian Affairs and Emergency Relief Coordinator, Valerie Amos, for their relentless efforts in the context of the Syrian crisis, and His Highness the Emir of Kuwait for hosting this important gathering.

Jean Asselborn au Collège d'Europe à Bruges: «Populismes et nationalismes européens: un défi majeur pour nos démocraties»

19 février 2013

Monsieur le Recteur,
Chers étudiants,
Mesdames, Messieurs,

D'emblée, il me tient à cœur d'exprimer mes chaleureux remerciements au Collège d'Europe pour son aimable invitation, qui me fournit aujourd'hui l'occasion de prendre la parole devant un auditoire avisé, dans cette belle ville de Bruges, si fière de son histoire et de son rayonnement culturel qui lui confèrent incontestablement une dimension européenne et internationale. Je me réjouis d'être parmi vous dans ce lieu d'enseignement qui continue la tradition humaniste de la cité qui l'abrite et qui se distingue comme un espace privilégié pour apprendre et comprendre la complexité des enjeux européens, tout en vivant l'Europe au quotidien. Le Collège forme depuis plus de 60 ans maintenant ces jeunes Européens dont notre continent a besoin pour avancer. Le progrès en Europe signifie également endiguer à tout jamais ces démons du passé: nationalismes et extrémismes, qui – bien qu'ayant procuré au continent ses heures les plus noires – ne veulent s'avouer vaincus. Face à cette menace, le Collège et tous ceux qui franchissent ses portes, de concert avec les forces démocratiques et européennes, doivent assurer qu'une coopération et intégration toujours plus fortes gagnent du terrain chaque jour.

En vous livrant quelques propos sur le développement des populismes et des nationalismes en Europe, je ne prétends pas faire fonction d'expert et je souhaite éviter de donner dans l'amalgame. Tous les mouvements ou tous les partis qui s'engagent dans la voie de l'affirmation d'une identité nationale ou régionale ne versent pas dans l'extrémisme ou dans le populisme. La seule opposition à des modèles politiques, économiques ou sociaux dominants ne fait pas de vous un dangereux fanatique. Le populisme n'est pas l'apanage de la droite, hélas, pour l'homme de gauche que je suis.

Ces dernières décennies ont vu apparaître un nouveau paysage politique et partisan. Les grandes familles de pensées politiques européennes de la seconde partie du XXe siècle, chrétienne-sociale, libérale et sociale-démocrate, ont perdu un peu de leur attractivité sous la quadruple influence de la chute du mur de Berlin, de la globalisation, de la libération des mœurs et de l'émergence d'une conscience environnementale.

Cette recomposition du paysage politique ne se fait pas sans heurts ni sans douleurs. Et puis, reconnaissons que dans le passé, même dans les Golden Sixties qui, certes seulement pour une partie des Européens, sont dotés de toutes les vertus – même dans ces années, dirais-je –, il y avait des partis et des mouvements extrémistes portant des thèmes dangereux pour la démocratie, voire niant toute légitimité aux processus électoraux.

Les défis d'aujourd'hui sont dès lors aussi ceux d'hier et probablement de demain.

Cela dit, la situation actuelle donne à réfléchir et prête à l'inquiétude.

Au fil des années, le Front national en France ou son pendant autrichien se sont banalisés et normalisés aux yeux de nombreux citoyens, en même temps qu'une extrême droite au racisme virulent et d'inspiration ouvertement néofasciste prend racine au sein de l'Union européenne. C'est le cas en Grèce, avec les pronazis d'Aube dorée portés par la crise économique, mais aussi en Hongrie avec le Jobbik (qui se proclame «Les Meilleurs»), qui en 2009 a envoyé trois élus au Parlement européen et constitue depuis les législatives d'avril 2010 la troisième force au Parlement de Budapest. Ce parti rejette les idéaux démocratiques, vénère Horthy et voudrait restreindre le droit de vote des Hongrois les moins éduqués, le plus souvent des Roms. Cette évolution n'a rien d'anodin dans le contexte actuel, car si le Jobbik se maintient à 17% d'intentions de vote dans les

sondages, le parti de droite au pouvoir, le Fidesz du Premier ministre Viktor Orbán, a glissé vers des positions difficilement acceptables par rapport aux valeurs que l'Union européenne défend partout au monde.

Je regrette que la politique n'aborde que trop rarement avec la franchise requise les dangers que peuvent représenter pour nos sociétés européennes les nationalismes et populismes des colorations les plus diverses.

Tout en faisant l'économie d'un retour sur l'histoire européenne, je vous donne un instant à considérer les événements et attitudes qui ont mené à la montée du fascisme en Italie dans les années 1920 ainsi qu'à la prise de pouvoir d'Adolf Hitler et à la consécration de l'idéologie nazie dans l'Allemagne des années 1930. En arrière-plan de ces errements: un mélange de ressentiment à l'égard des règlements de la Première Guerre mondiale, une situation socioéconomique difficile et la peur devant la montée du communisme, autant de facteurs déstabilisants qui ont favorisé la démagogie populiste et l'émergence spectaculaire des extrémismes.

Le phénomène n'est pas nouveau, dans la mesure où il affecte ou a affecté la plupart de nos pays, preuve que toutes nos sociétés peuvent être vulnérables, mais aussi que toutes portent en elles un antidote. L'affaire Dreyfus illustre, je crois, mon propos. Elle réunit au départ tous les ingrédients d'un nationalisme pervers, d'un rejet de l'autre, de racisme et d'antisémitisme, d'accusations montées, le tout brassé avec une solide dose de populisme. Dans le célèbre «J'accuse» d'Émile Zola, elle indique aussi le chemin pour sortir de l'impasse. En 2013 comme en 1898, nous avons besoin d'hommes et de femmes qui n'ont «qu'une passion», comme écrivait Zola, «celle de la lumière, au nom de l'humanité qui a tant souffert et qui a droit au bonheur».

Ce sont là des exemples parmi les plus lourds de conséquences dans l'histoire européenne récente; ils sont aussi représentatifs d'un menu indigeste dont les ingrédients se ressemblent invariablement et s'appliquent à divers dosages selon les circonstances et les pays. D'aucuns banalisent les tragédies d'un passé pas si lointain. Le danger réside précisément dans cette banalisation, à l'exemple récent d'un Cavaliere souhaitant revenir dans l'arène politique et ne reculant pas devant une certaine nostalgie mussolinienne pour paver son retour en politique. Cette frivolité dans le traitement de l'histoire et de ses tragédies est le fait du démagogue populiste; c'est en quelque sorte sa marque déposée.

Ce mélange explosif populiste-nationaliste se compose de patriotisme débridé et de protectionnisme, de réflexes de défense face à l'autre, de rejet global de l'étranger, de méfiance viscérale face aux institutions étatiques et de refus de l'internationalisation. Les populistes et nationalistes s'affublent du rôle exclusif de défenseurs des valeurs consacrées, de l'ordre et de la tradition. Ils insufflent la méfiance et construisent leurs raisonnements et démarches sur les peurs et les angoisses de l'individu, ses frustrations et ses rancunes. Les difficultés économiques et les effets souvent peu contrôlés de la mondialisation que vivent nos pays peuvent fournir un terrain fertile aux simplifications. L'équation d'un Le Pen, «Un million de chômeurs, un million d'immigrés», en est l'illustration parfaite.

Comment aborder le sujet de l'extrémisme? La question ne figure pas à l'ordre du jour de l'Union européenne, ce que l'on peut regretter. Qu'on le veuille ou non, le fait que les démocrates bien-pensants gardent trop souvent le silence est interprété par les nationalistes et populistes comme une approbation tacite de leur idéologie. Notre réponse démocratique ne doit dès lors pas être faite de passivité, de mutisme ou d'indifférence. Nous devons cesser de faire, par mégarde ou négligence, le lit des extrémistes et populistes de tous bords.

Dans la foulée de la chute du mur de Berlin et des énormes changements qu'entraînèrent la libération et la réunification européennes, on avait vu, dans la partie orientale du continent, des sociétés aux prises avec elles-mêmes et à la recherche de leur nouvelle identité et, dans sa partie occidentale, des préoccupations et des anxiétés grandissantes face à l'émergence et à l'affirmation de ces États qui font pourtant partie de l'unité historique et culturelle de notre continent. Le terrain était fertile pour les démagogues de tous bords; les populismes eurent la vie belle et les nationalismes trouvèrent leurs fervents adeptes. À cette époque, l'on pouvait encore penser que les poussées antidémocratiques s'expliquaient par des bouleversements profonds et des fièvres du moment, liées à des contextes nationaux particuliers, dans une Europe en transition.

La persistance des nationalismes et populismes interdit que nous nous en tenions à une telle hypothèse. Même si le «plombier polonais» ou d'autres fantasmes de démagogues ne hantent plus l'imaginaire, nos démocraties européennes voient fleurir et se multiplier les partis populistes, emmenés par des dirigeants à la rhé-

torique habile et capables de performances électorales souvent remarquables et inquiétantes à la fois.

La liste des mouvances antidémocratiques en Europe est fastidieusement longue. Le phénomène extrémiste est omniprésent et touche à la fois les États membres fondateurs et les pays ayant rejoint le processus d'unification européenne successivement entre 1973 et 2007, tout comme des pays extérieurs – la Suisse ou la Norvège, par exemple – qui ont tissé des liens de coopération intenses avec notre Union.

Une trentaine de partis de type national-populiste plus ou moins influents se répartissent sur dix-huit pays européens. Onze de ces formations antidémocratiques ont dépassé les 15% des suffrages exprimés lors d'élections nationales. Dans ce bilan, j'ai compté les seuls mouvements et partis qui ont atteint une influence électorale supérieure à 5% dans le cadre d'un scrutin national.

À ce jour, des partis à tendance nationale-populiste et d'extrême droite sont représentés au niveau parlementaire en France, en Autriche, en Finlande, en Italie, en Grèce, au Danemark, en Suède, en Roumanie, en Slovaquie, en Hongrie, en Bulgarie, en Lituanie, en Pologne, en Suisse et en Norvège. Plus près de chez nous, au sein du Benelux, les Pays-Bas sont durement touchés.

Aux élections pour le Parlement européen de juin 2009, l'extrême droite avait réalisé un score à deux chiffres dans six États membres (Pays-Bas, Danemark, Hongrie, Autriche, Bulgarie et Italie) et une performance située entre 5% et 10% dans six autres pays de l'UE (Finlande, Roumanie, Grèce, France, Royaume-Uni et Slovaquie). En Belgique, nous pouvons noter avec soulagement que la formation d'extrême droite du Vlaams Belang a été laminée par la Nouvelle Alliance flamande conservatrice de droite de M. De Wever (N-VA), par rapport à laquelle nous demeurons néanmoins en alerte et soucieux en raison d'un discours régionaliste souvent perçu comme séparatiste. En tant que voisins et amis de la Belgique, nous nous en préoccupons.

Alors qu'en Allemagne, l'extrême droite n'a guère voix au chapitre dans les élections législatives fédérales, le NPD reste très actif au niveau régional et local, et détient huit sièges au parlement en Saxe et cinq sièges à celui de Mecklembourg-Poméranie. Les assassinats commis par une cellule d'extrême droite ont bousculé tant les autorités que l'opinion publique allemandes et créé une prise de conscience nouvelle, tranchant avec un air d'immobilisme béat.

L'extrême droite a gagné du terrain avec une force particulière en Bulgarie, en Slovaquie, en Hongrie, mais aussi en France, où au premier tour de l'élection présidentielle de 2012 la candidate du Front national a obtenu 17,90% des voix, représentant le meilleur score réalisé par cette formation d'extrême droite sous la Ve République, Mme Le Pen arrivant en troisième position derrière Nicolas Sarkozy.

En termes de recours à l'action violente, l'extrême droite s'est mise en scène de manière préoccupante, notamment par des actions homophobes en Slovaquie, des violences à l'encontre de la minorité rom en Hongrie, l'attaque terroriste indicible d'Oslo et d'Utoya en Norvège, ou encore – précisément – par la série d'assassinats d'immigrés en Allemagne par le groupe néonazi NSU auxquels je viens de faire référence.

Qu'ils soient ouvertement racistes et fascistes, ou nationalistes et identitaires, qu'ils parasitent des pays riches ou moins nantis, les nationalismes et populismes se radicalisent tous azimuts.

Certains pays semblent en revanche moins perméables à la pénétration de l'extrémisme: cela paraît fort heureusement aussi être le cas de mon pays, le Luxembourg. Et je touche du bois… car, comme dans toute société en proie au doute dans des circonstances économiques plus rudes, des anxiétés et des préjugés plus ou moins latents sont également perceptibles dans certaines franges de notre population.

Le Luxembourg, terre de passage historique et terre de migrations, s'est transformé en société cosmopolite et multiculturelle. Nous avons la chance de bénéficier de cette ouverture sociale, culturelle et économique que procure un environnement international, multiculturel et multilingue qui nous a appris et continue à nous apprendre la tolérance. Tout n'est cependant pas parfait. Il s'agit aujourd'hui pour nous de préserver ce modèle et, pour ce faire, nous devons assurer une meilleure participation de tous à la vie politique et une meilleure intégration de ceux qui le souhaitent à notre société par un accès plus facile à la nationalité ou à la double nationalité, tout comme nous devons viser un large débat sur une extension du droit de vote des résidents étrangers, leur permettant de prendre part aux

élections législatives et ainsi assurer une meilleure participation citoyenne.

43,8% de notre population résidente est d'origine étrangère. Ce phénomène est unique dans l'Union européenne. À titre d'illustration: la France compte seulement 6% d'étrangers, tandis que l'Allemagne en compte 9, la Belgique 7 et la Pologne 2. S'y ajoute qu'au fil des ans, le recours aux travailleurs issus de nos pays voisins n'a cessé de se développer: aujourd'hui, plus de 40% de l'emploi salarié intérieur est occupé par des frontaliers. Notre marché de l'emploi se caractérise donc par un taux exceptionnellement élevé de main-d'œuvre étrangère et multilingue. 70% de notre population active est composée de travailleurs immigrés ou de frontaliers. S'y ajoute la présence de plus de 10000 agents et fonctionnaires internationaux qui vivent et travaillent au Grand-Duché.

Cette situation fait que pendant la journée, les Luxembourgeois se trouvent être en minorité sans que cela n'ait donné lieu à des problèmes véritables ou imaginaires, hormis les inévitables bouchons sur les principaux axes de circulation. Bref, nous vivons au quotidien le multiculturalisme qui a tellement contribué à notre bien-être.

Souvent le séparatisme ou sécessionnisme revêtent la forme d'un nationalisme à connotation identitaire forte.

Les nationalismes séparatistes en Europe, s'ils possèdent leurs particularismes et leurs revendications spécifiques, et s'ils doivent également être vus sous l'angle de batailles idéologiques et politiques enracinées dans les histoires respectives, combinent parfois la défense identitaire avec un refus des mécanismes de solidarité et de redistribution internes, exacerbés dans une Europe en crise.

Au même moment où les États membres de l'UE, ou du moins ceux de la zone euro, sont en passe de céder des pouvoirs accrus aux institutions de l'Union européenne dans les domaines budgétaire, financier, bancaire et économique pour surmonter la crise de l'endettement, des forces centrifuges redoublent d'intensité dans certaines régions européennes. Or, seule une grande communauté politiquement au diapason et économiquement solidaire sera en mesure de résoudre des problèmes de telle taille et nature.

Quelles peuvent par ailleurs, dans certains contextes spécifiques, être les causes de cette propagation des mouvements radicaux, voire antidémocratiques?

En Europe centrale, dans les années quatre-vingt, la rapidité du changement de système a plongé des pans entiers de la population dans un état d'anomie. Pendant l'ère communiste, les tendances à l'autoritarisme, au centralisme et au nationalisme s'étaient de toute évidence renforcées. Après la chute du Mur, une multitude de groupes marginalisés par la précipitation des événements et de groupuscules opportunistes aux orientations douteuses ont vu le jour.

À l'opposé de l'Europe occidentale, le phénomène de l'immigration a été pratiquement absent des pays de l'Europe de l'Est. Or, bizarrement, les partis extrémistes y polémiquent avec une virulence particulièrement grossière contre les «étrangers». Leurs propos haineux s'adressent en premier lieu aux diverses minorités dans le pays, voire dans la grande région.

Ainsi, les conflits avec la minorité hongroise sont régulièrement attisés en Slovaquie, alors qu'en Hongrie et en Bulgarie, les populistes s'en prennent avec prédilection aux populations rom et sinti. Enfin, remarquons dans ce contexte que la présence de «gens du voyage» provoque du mauvais sang ainsi que des réactions de peur et de rejet un peu partout en Europe. La France, notamment, mais aussi l'Espagne et même mon pays peuvent livrer des exemples pour illustrer mon propos.

Tout discours populiste comporte des constantes qui portent à la fois sur sa forme et son contenu.

Permettez-moi une radioscopie des ingrédients essentiels du credo populiste.

Le discours populiste, teinté d'un nationalisme bravache et souvent agressif, est pauvre en contenu rationnel, mais riche en propos à l'emporte-pièce à tonalité émotionnelle. Il pèche en permanence par la réduction de situations et de problèmes à leur portion congrue. La rhétorique populiste, véritable stratégie de manipulation, joue sur l'émotion au détriment de la raison.

Le populiste se pose en vengeur, appelant à la haine de ses ennemis désignés, un moyen parfait pour créer du ressentiment. Et, en effet, un homme angoissé succombe bien plus facilement à la promesse de solutions faciles et rapides.

Tout populiste récuse le discours raisonné et l'évaluation du pour ou du contre, et, partant, les compromis. Il méprise les intellectuels, jugés coupés de la réalité et imbus de leur rationalisme d'un autre temps, à des

années-lumière d'un «peuple» dont ils ne sauraient comprendre les «aspirations profondes».

L'autre trait commun aux populismes est l'appel au «peuple» ou à la nation, conçus comme une unité organique, auréolée de toutes les vertus. Cette référence à un «peuple» monolithique n'est qu'une chimère, fondée sur la notion d'existence d'ennemis du peuple intérieurs, opposants politiques, immigrés et minorité, et extérieurs, Union européenne, mondialisation, pays émergents. En réalité, les populistes méprisent profondément le peuple qu'ils prétendent défendre contre le «système». Forts de leur habileté démagogique et rhétorique, ils instrumentalisent le désarroi et les angoisses, souvent bien réels, qu'éprouvent des franges entières de nos populations européennes face à un monde en mutation, de plus en plus complexe, de surcroît plongé dans une crise financière, économique et sociale depuis 2008.

Une partie de l'électorat de formations antidémocratiques n'est pas foncièrement extrémiste, mais peut être amenée à exprimer un vote contestataire pour sanctionner un gouvernement en réaction à des décisions et mesures qui ne plaisent pas.

C'est tout particulièrement à ces citoyens-électeurs, et à leur sentiment d'insécurité et de vulnérabilité, qu'il faut adresser le message que l'Union européenne est le meilleur gage de protection dont nous disposons contre certaines dérives de la mondialisation et de l'interdépendance à l'échelle planétaire. Elle constitue aussi la meilleure réponse aux défis et difficultés dans les domaines économiques, commerciaux et financiers. La voie du protectionnisme économique ainsi que toute formule de retour aux isolationnismes nationaux n'est qu'illusion. Ce n'est qu'ensemble que nous pouvons défendre nos intérêts et valeurs dans un contexte globalisé.

Souvent, l'individu voit avec anxiété se défaire son univers de référence, cette société relativement close et protégée qu'auraient connue les générations précédentes.

Or, se rassembler derrière les chantres populistes de la «société fermée», qui exploitent sans scrupules ces inquiétudes et angoisses en promettant de verrouiller les frontières, mène dans l'impasse.

Aucun sujet souverain, si vaste et si peuplé soit-il, ne peut plus protéger ses conditions de vie, sa sécurité, ni maîtriser la lutte contre la dégradation sur le plan écologique.

Au lieu de prôner le repli sur soi, nos pays sont appelés à adapter leurs évolutions aux mutations mondiales inévitables et à se projeter résolument vers l'avenir, en s'ouvrant sur les nouvelles opportunités que l'espace global apporte. La mondialisation est aussi un enrichissement culturel, scientifique, technologique et humain.

Que penser de cette autre obsession du populisme européen qu'est le rejet de l'Union européenne? Dans leur esprit, populistes et nationalistes pointent du doigt l'Union européenne comme la source de tous les maux.

Les institutions européennes sont disqualifiées comme étant des instances agissant au seul profit autocentrique de «Bruxelles», entité floue, institutionnellement inepte, bureaucratique, qui vérifierait l'affirmation fallacieuse que l'Union européenne est foncièrement antidémocratique.

Au sens plus large, le fait d'attaquer les institutions européennes est devenu une manière facile et récurrente de redorer son blason sur le plan interne. Les succès communautaires sont «nationalisés», alors que les échecs internes son «européanisés».

Je suis convaincu que nous devons repenser notre communication sur l'Europe. Les déclarations publiques à l'issue du dernier Conseil européen – qui n'est pourtant pas une assemblée d'extrémistes ou de populistes – peuvent contribuer à illustrer mon propos. Dans leurs déclarations concernant le cadre financier dans la perspective de 2020, la plupart des dirigeants ont affirmé s'être battus pour leurs intérêts nationaux. Rares ont été ceux qui ont mis en avant l'intérêt commun, européen. Il est irresponsable de réduire l'Europe à une équation comptable qui connaîtrait des gagnants et des perdants, ou de décrire les négociations en termes de championnat visant à célébrer les victoires ou les défaites des uns sur les autres. Nous devons changer d'approche et de méthode de communication, et placer l'intérêt commun au centre de nos réflexions et débats, comme de nos déclarations et actions. La légendaire exclamation thatchérienne, «I want my money back», est en contradiction flagrante avec les buts et idéaux des pères fondateurs de l'Union. Malheureusement, elle continue de hanter les esprits européens jusqu'à nos jours. Or, la construction européenne ne peut se faire au rabais.

Le regain nationaliste dans le chef des dirigeants politiques européens est relativement nouveau de par son intensité: mention «ethnique» pour l'expulsion des Roms sous la présidence de Nicolas Sarkozy en France, qualification de l'Union européenne comme étant un «projet erroné où le pays se dissout tel un carreau de sucre dans une tasse de café», selon l'eurosceptique ex-président tchèque Vaclav Klaus, relance du débat sur la peine de mort et sur l'interdiction de manifestations d'homosexuels par l'opposition parlementaire en Pologne ne sont que quelques exemples de cette dérive par rapport au fondement humaniste et démocratique de l'Union européenne.

Les idéologies nationalistes ont de manière répétée conduit l'Europe à sa perte. Les «pères fondateurs» ont précisément créé la Communauté européenne pour bannir à tout jamais les guerres et conflits meurtriers. La construction européenne a mis un terme à la belligérance par la transformation des nations européennes antagonistes en un ensemble communautaire pacifique. Le jury Nobel ne s'y est pas trompé, puisqu'il a doublement salué l'action de l'Union européenne comme facteur de paix intérieur en Europe et dans le monde.

Souvenons-nous que solidarité et tolérance sont des valeurs fondamentales de notre Union, alors que les extrémistes diffusent la haine de «l'Autre».

Pour éviter de libérer de manière durable un espace de plus en plus large pour l'expression de refus du système démocratique, véhiculé par les formations extrémistes, tous les partis politiques démocratiques doivent être davantage à l'écoute de leurs concitoyens et des questions qu'ils posent concernant la crise, l'emploi, la violence, le terrorisme, les conséquences de la mondialisation, ou encore eu égard à la légitimité et au fonctionnement de l'Union européenne.

Le citoyen doit redevenir un acteur de la politique, débattre, s'investir dans la vie associative et la société civile, s'informer, aller au-delà de ses instincts et de ses peurs. En clair, il doit se projeter dans une logique sociétale et sociale. À défaut, le populisme continuera à gagner du terrain.

La dignité humaine, la liberté, la démocratie, l'égalité, l'État de droit et les droits de l'Homme universels et indivisibles: ancrées dans le traité de Lisbonne, ces valeurs fondamentales de l'Union européenne y sont énoncées dès les premières pages. Ce traité ouvre d'ailleurs la voie à l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme de 1951 et garantit la mise en œuvre de la Charte des droits fondamentaux de 2000, qui est devenue juridiquement contraignante. Bref, l'Union européenne s'est dotée d'un éventail de droits civils, politiques, économiques et sociaux qui sont juridiquement contraignants, non seulement pour elle-même et ses institutions, mais aussi pour ses États membres.

L'Union européenne n'a pas pour but d'uniformiser les modes de vie, les traditions et les affinités culturelles propres à chacune des nations qui la composent, elle fait de la diversité une de ses valeurs essentielles. Un principe essentiel de l'Union européenne est la subsidiarité, destinée à créer une meilleure proximité avec les citoyens.

Dans des moments historiques dominés par le changement, le populisme surgit en réaction. Si, à mon avis, l'extrémisme et le populisme ne réussiront pas à s'imposer, ils restent dangereux et peuvent constituer un frein pour nos démocraties.

Nous démocrates – et surtout vous, les jeunes –, nous devons militer au quotidien pour fortifier nos démocraties face à la pression exercée par les populistes et les nationalistes. L'indifférence est le premier atout des populistes. Nous devons fermement tenir nos positions, rester cohérents sur le plan de nos principes, mesurés dans nos actions, et transmettre aux électeurs le message clair que la démocratie pluraliste est le bien commun le plus précieux de la vie en société.

Par ailleurs, tous les démocrates doivent prendre au sérieux et répondre à certaines interrogations, inquiétudes ou colères qui traversent nos sociétés et reconquérir les électeurs protestataires.

Au niveau national, nous devrons savoir répondre aux tensions nées d'une situation singulière alliant vieillissement démographique, multiculturalisme et modèles d'intégration, crise des finances publiques, faible croissance économique et chômage.

Sur le plan européen, nous devrons veiller à ce que nos valeurs démocratiques soient scrupuleusement respectées partout. Pour redonner confiance aux électeurs protestataires des partis antidémocratiques, nous devrons formuler une vision renouvelée de l'Europe citoyenne. Celle-ci nécessite un dialogue intense, englobant toutes les composantes de nos sociétés et une

prise en compte au niveau communautaire des soucis et préoccupations des citoyens. Une véritable participation citoyenne est un puissant outil pour couper l'herbe sous les pieds des chantres populistes et nationalistes.

À l'échelle globale et notamment dans nos relations avec la rive sud de la Méditerranée, nous devons récuser avec force et conviction les thèses d'un choc des civilisations prôné par ceux qui espèrent tirer profit de la confrontation. Le destin de notre XXIe siècle en dépend. Le dialogue entre les cultures, entre les civilisations, entre les religions est la meilleure réponse, partout, à apporter aux ennemis de la liberté qui misent sur l'affrontement aveugle.

Ce dialogue respectueux de la diversité va naturellement de pair avec un soutien résolu aux processus de démocratisation engagés notamment par les soulèvements du «Printemps arabe», qui soulignent l'universalité de l'aspiration à la liberté et à l'exercice de la citoyenneté.

Nous avons le devoir politique et moral de soutenir les réformateurs, dans le respect des droits et identités des peuples, et il nous incombe de combattre la dictature, le terrorisme et l'obscurantisme partout où nous les rencontrons. En dernier ressort, le cas échéant, par le recours aux armes, malheureusement – comme c'est le cas actuellement au Mali. La communauté internationale ne saurait tolérer les excès barbares, violant les règles fondamentales de protection des droits de l'Homme, mettant dans un péril particulier les couches les plus vulnérables des sociétés que sont les femmes et les enfants.

Cela étant, nous devons éviter toute confusion entre démocratisation et occidentalisation. Car si notre mémoire est parfois courte, les peuples jadis soumis à la domination de l'Occident ne l'ont pas oublié et sont prompts à voir dans nos actions une résurgence de l'impérialisme et du colonialisme.

La montée de l'incompréhension, de l'intolérance et du ressentiment que nous vivons en certains endroits du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, tout comme dans nos pays, du fait des extrémismes, affecte tout particulièrement notre espace commun.

Nous devons raviver la mémoire de l'époque où Averroès vénérait Aristote, qu'il disait «envoyé par Dieu pour proclamer la vérité», et où saint Thomas d'Aquin voyait dans ce génie universel de la science arabe l'interprète par excellence de l'héritage gréco-romain. Ce qui était possible alors doit le redevenir. Cela se fera dans la durée, par l'effort conjoint d'hommes et de femmes engagées et de bonne volonté.

Les conflits du Moyen-Orient, qui se renforcent et s'amalgament, affectent non seulement notre espace commun, mais sont désormais au cœur de l'instabilité du monde. Ils diffusent sur toute la planète leurs effets déstabilisateurs. Ils entretiennent un sentiment d'injustice et la conviction que les identités sont méprisées, que les valeurs universelles ne s'appliquent pas équitablement.

Si nous voulons conjurer et contenir la menace d'un affrontement qui ne serait que le choc de l'ignorance et de l'arrogance, alors nous devons impérativement œuvrer en faveur du dialogue entre les peuples et les civilisations.

Je vous remercie de votre attention.

Jean Asselborn lors du segment de haut niveau de la 22e session du Conseil des droits de l'homme

26 février 2013

Monsieur le Président,
Madame le Haut-Commissaire aux droits de l'homme,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

C'est un honneur et un plaisir d'être avec vous aujourd'hui et de m'exprimer devant le Conseil des droits de l'homme.

Les droits de l'Homme sont universels, indivisibles et communs à toutes les régions et cultures du monde. Notre engagement pour les droits de l'Homme doit aller au-delà des paroles et des déclarations solennelles. Il doit se traduire dans les actes et la mise en œuvre pratique de nos obligations. Voilà pourquoi, s'agissant de la protection et de la promotion des droits de l'Homme qui constituent l'un des axes primordiaux dans la politique étrangère luxembourgeoise, je continue à placer un grand espoir dans l'efficacité des travaux du Conseil des droits de l'homme.

Monsieur le Président,

Depuis le 1er janvier dernier, le Luxembourg a l'honneur de siéger en tant que membre non permanent au

Conseil de sécurité. À ce titre, en tant que défenseur fervent d'un multilatéralisme efficace avec les Nations Unies en son cœur, mon pays œuvre et œuvrera au sein du Conseil de sécurité, afin d'apporter sa pleine contribution au renforcement mutuel des trois piliers principaux de l'organisation, à savoir la paix et la sécurité, le développement, mais aussi les droits de l'Homme, la démocratie et l'État de droit.

À cet égard, nous sommes guidés par ce constat fondamental de Kofi Annan – qui constitue désormais un axiome de base de la diplomatie grand-ducale –, selon lequel il ne saurait y avoir de sécurité sans développement, ni de développement sans sécurité, le tout étant encadré par le respect des droits de l'Homme et la garantie de l'État de droit.

Hélas, l'actualité nous rappelle qu'il y a encore un long chemin tortueux à parcourir. Aujourd'hui et ici, je pense surtout à toutes les victimes innocentes des conflits, aux femmes dont les droits élémentaires sont bafoués, aux enfants qu'on enrôle de force dans les armées et aux plus pauvres dont la dignité n'est pas respectée.

Je pense d'abord aux souffrances du peuple syrien, victime d'un conflit sanglant qui sévit depuis deux ans. À de multiples reprises, le Luxembourg a condamné les attaques aveugles et brutales contre la population civile. Il faut mettre fin à cet horrible bain de sang.

Aujourd'hui, il est crucial de trouver une réponse urgente à la crise qui frappe le pays. Nous appelons de nos vœux qu'un véritable dialogue politique soit lancé sans tarder, afin d'ouvrir la voie à une transition conforme aux aspirations démocratiques des Syriens. Certaines évolutions récentes me semblent constituer un signal fort dans cette direction.

La situation humanitaire qui prévaut en Syrie est dramatique et se détériore de jour en jour. Lors de la récente conférence des donateurs pour la Syrie au Koweït, le Luxembourg a ajouté sa voix à celle des pays qui appellent toutes les parties au conflit à respecter les droits de l'Homme et le droit international humanitaire, à garantir l'accès médical et à protéger les civils, les professionnels des soins de santé et les installations médicales. De même, les écoles et le personnel enseignant doivent être protégés. L'assistance doit parvenir à tous ceux qui en ont besoin, indépendamment de leur affiliation politique, religieuse ou culturelle, tout en mettant tout en œuvre afin de garantir la sécurité des prestataires de l'aide humanitaire.

Je suis convaincu que les responsables des violences effroyables, des crimes de guerre, des violations graves des droits de l'Homme et des crimes contre l'humanité commis en Syrie devront un jour en rendre compte. Voilà pourquoi le Luxembourg s'est associé à une cinquantaine d'autres États pour demander que le dossier sur la situation syrienne soit déféré à la Cour pénale internationale, signe fort qu'il ne saurait y avoir d'impunité pour les crimes les plus graves.

Année après année, nous exprimons dans cette enceinte l'espoir de voir la paix s'installer au Proche-Orient. Nous appelons de nos vœux une solution fondée sur la coexistence de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte en paix et en sécurité. Nous exhortons les parties à prendre leurs responsabilités et à créer par leurs actions le cadre pour un règlement durable du conflit.

À ce jour, ces appels sont restés largement vains.

Il importe à ce jour, pour les deux parties, de faire preuve de détermination et de courage, de calme et de retenue, et d'agir en conformité avec le droit international en vue de rendre possible une solution politique durable. D'où aussi l'importance de mettre fin à toutes les activités israéliennes d'implantation de colonies de peuplement, ainsi que le préconise le rapport d'experts indépendants chargés d'étudier les effets des colonies de peuplement dans les territoires palestiniens occupés. Elles sont illégales, contraires au droit international et constituent un obstacle majeur à la paix. Il s'agit d'une humiliation permanente pour le peuple palestinien. Je réitère mon invitation aux autorités israéliennes à mettre fin à ces constructions et à ce blocage qui favorisent le développement des extrémismes dans la région, tout en mettant en péril la création d'un État palestinien viable.

En soutenant la récente résolution de l'Assemblée générale sur le statut de la Palestine, le Luxembourg a appuyé un signal fort de la communauté internationale. Plus que jamais, la paix devrait constituer une ardente obligation pour toutes les parties à ce conflit, qui n'a que trop duré.

Monsieur le Président,

Le Mali est un pays ami, avec lequel mon pays, le Luxembourg, entretient des relations d'amitié et de partenariat de longue date. Je voudrais rappeler ici que le Luxembourg était l'un des rares pays à soutenir des projets de développement dans le nord du pays, à Kidal notamment. Des projets culturels avaient vu le

jour également, notamment dans le but de protéger le trésor culturel que constituent les manuscrits de Tombouctou.

À l'heure actuelle, la situation au Mali est une source d'inquiétude pour nous tous. Les risques qui pèsent sur le Mali dépassent les frontières maliennes. Il s'agit clairement d'une menace à la paix et à la sécurité internationales, face à laquelle nous ne pouvons pas rester indifférents.

En tant que partenaire responsable et solidaire, le Luxembourg contribuera de façon substantielle, à hauteur de 4 millions d'euros, au fonds mis en place par l'ONU sur base de la résolution 2085 du Conseil de sécurité de l'ONU. Il sera complété par l'engagement luxembourgeois en faveur de l'opération de formation des forces armées maliennes, mise en place dans le cadre de l'Union européenne. Cette formation comprendra une forte composante «droits de l'Homme». Soucieux de voir les droits de l'Homme et l'État de droit établis sur l'ensemble du territoire malien, et ce, dans les meilleurs délais, le Luxembourg appuie le déploiement rapide des moniteurs des droits de l'Homme du HCDH au sud comme au nord du Mali, notamment pour prévenir toutes les exactions et toutes les représailles. Il est prêt à l'associer au financement de cette action d'urgence conduite par le Haut-Commissariat dans des conditions matérielles et de sécurité difficiles.

J'aimerais encore ajouter quelques mots d'encouragement à l'attention des autorités birmanes. Le Luxembourg suit avec beaucoup d'espoir les développements politiques récents au Myanmar, même si beaucoup reste encore à faire. J'ai rencontré il y a deux semaines à Luxembourg mon homologue du Myanmar et j'aimerais saisir la tribune qui m'est offerte pour réaffirmer notre volonté d'accompagner leurs efforts.

Monsieur le Président,

La promotion et la protection des droits des femmes restent une priorité pour le Luxembourg. J'encourage fermement tous les efforts afin de lutter contre les discriminations persistantes à l'égard des femmes, que ce soit en droit ou en pratique.

S'agissant de la violence sexuelle, je m'insurge contre ce fléau endémique, en particulier dans le contexte des conflits en cours: c'est un phénomène qui doit être combattu avec beaucoup d'énergie et de détermination.

Le Luxembourg attache également une grande importance aux droits des enfants. À cet égard, je voudrais insister plus particulièrement sur la situation des enfants en période de conflit armé, qui doit nous interpeller au premier chef. Aujourd'hui, notre conscience est révoltée devant le constat que des enfants continuent à être embrigadés pour faire la guerre ou en tant qu'esclaves sexuels: ils sont les premières victimes de la guerre, que ce soit en Syrie, mais aussi au nord du Mali, au Darfour, dans l'est de la République démocratique du Congo, en République centrafricaine et dans d'autres situations de crise. En tant que président du groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants en période de conflit armé, le Luxembourg s'engage de manière volontariste avec les autres membres du Conseil pour combattre ce fléau.

Monsieur le Président,

La lutte contre la pauvreté dans ses multiples dimensions est aujourd'hui l'un des défis principaux en matière de protection des droits de l'Homme. Le respect de la dignité humaine implique aussi la reconnaissance des droits économiques, sociaux et culturels. Ces droits, nous devons les promouvoir au même titre que les droits civils et politiques et je citerai au premier chef le droit à une alimentation suffisante et à une eau potable propre.

Notre action en faveur de la protection et de la promotion des droits de l'Homme se place également dans le contexte de la lutte contre la pauvreté et pour la promotion d'un développement durable. Depuis l'an 2000, le Luxembourg a atteint l'objectif fixé par les Nations unies et, depuis 2009, cette aide a dépassé 1% de notre RNB. Malgré les contraintes budgétaires, le gouvernement luxembourgeois est déterminé à maintenir cet effort et il lance un appel, afin que d'autres États avancent sur la même voie.

Alors que les contours de l'agenda de développement post-2015 commencent à se dessiner, mon pays plaide en faveur d'une approche du développement fondée sur la lutte contre la pauvreté, tout en y intégrant la dimension de la protection et de la promotion des droits de l'Homme.

Monsieur le Président,

Il va de soi que l'engagement de mon pays en matière de droits de l'Homme passe également par un important travail interne. Depuis 2010, mon pays a ratifié un grand

nombre d'instruments internationaux en matière des droits de l'Homme. Plus récemment, le Luxembourg, profondément attaché à la lutte contre l'impunité, est devenu le quatrième État partie à avoir ratifié l'ensemble des amendements apportés au statut de Rome de la Cour pénale internationale par la Conférence de révision de Kampala.

Monsieur le Président,

Il y a à peine un mois, le Luxembourg a présenté son deuxième rapport national sur les droits de l'Homme dans le cadre de l'examen périodique universel.

Instrument essentiel pour partager les meilleurs pratiques en matière de droits de l'Homme dans le monde, tout comme pour promouvoir une amélioration continue du respect des droits de l'Homme sur le terrain, l'EPU reste à nos yeux un outil indispensable et irremplaçable. Voilà pourquoi mon pays attache une importance cruciale au respect de l'intégrité du processus de l'EPU par l'ensemble des États membres.

Suite à notre examen national, nous reconnaissons volontiers les défis à relever sur le plan interne. Dès à présent, le Luxembourg a pu marquer son accord sur la très grande majorité des observations et recommandations et il ne ménagera aucun effort dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi. Dès cette semaine, le gouvernement luxembourgeois mettra en place un effort concerté de l'administration luxembourgeoise, afin d'adopter les législations et prendre les mesures indispensables en vue de mettre en œuvre les recommandations issues du processus de l'EPU, et ce, dans le cadre d'une véritable approche nationale d'ensemble en matière de promotion et de protection des droits de l'Homme. Un rapport intérimaire sur les avancées obtenues sera présenté en 2015.

Monsieur le Président,

Je ne voudrais pas clôturer mon intervention sans réitérer toute ma confiance à notre haut-commissaire aux droits de l'homme. Alors que l'année 2013 marque le 20e anniversaire de la création du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, je souhaite qu'à la tête de cette institution, elle continue à lui donner la vigueur et l'impulsion que la situation des droits de l'Homme requiert en permanence. Nous appuyons vivement son appel à doter le Haut-Commissariat de moyens financiers adaptés à sa mission, tout en soulignant que le respect de l'indépendance de l'institution qu'elle dirige reste, plus que jamais, une condition essentielle de son efficacité et de sa crédibilité.

Je vous remercie.

Discours de Jean-Claude Juncker intitulé «L'Europe au-delà de l'euro» prononcé dans le cadre de la conférence «L'UEM à la croisée des chemins – La pensée de Pierre Werner et son actualité au XXIe siècle»

6 mars 2013

Monsieur le Président de la Chambre des députés,
Messieurs les Présidents des institutions européennes,
Monsieur le Ministre d'État honoraire,
Cher Jean-Claude Trichet,
Mesdames et Messieurs les Députés,
Excellences,
Chère famille Werner,
Chers amis du CVCE,
Mesdames, Messieurs,

Comme l'a si souvent dit Pierre Werner, l'Europe est un projet plus vaste, plus ambitieux, plus large que le seul marché, qu'il appelait marché commun à l'époque, qui est devenu le marché intérieur. Et il dirait aujourd'hui que l'Europe est un projet plus vaste que le marché unique et que la monnaie unique.

Et c'est vrai! Si l'Europe quitte les avenues ambitieuses qui furent les siennes jusqu'à présent, elle ne sera plus perçue par les générations futures comme un projet pérenne. Si on veut bien voir l'Europe, si on veut mieux comprendre l'Europe, il faut la regarder de l'extérieur. Il faut la regarder avec les yeux des autres, avec les yeux de ceux qui nous observent. Et que nous disent-ils, s'ils nous observent? Ils nous disent: «Voilà l'Europe, un continent qui a impressionné l'histoire d'une façon qui invite au pessimisme durable par ses conflits mortifères et par les guerres qu'elle a connues, notamment au XXe siècle.» L'Europe en guerre et l'Europe aujourd'hui en paix. L'Europe qui a fait pour les jeunes générations de la paix le cadre normal de nos comportements collectifs.

Si les autres regardent l'Europe, ils découvrent une évidence qui échappe à notre vue. L'Europe est un très petit continent. Le plus petit des continents. Et nous pensons toujours, nous les Européens, être les maîtres

du monde. Le dernier siècle qui a vu l'Europe s'ériger en maître du monde, je veux dire les puissances européennes, était le XIXe siècle, il ne fut pas particulièrement heureux pour les autres.

L'Europe est un petit continent du point de vue de la géographie. La politique, ce n'est rien d'autre que les résultats additionnés de la géographie et de la démographie. L'Europe est petite, parce que le territoire européen couvre exactement, sans la Russie et sans la Turquie, 5,5 millions de kilomètres carrés. C'est un territoire qui fait les deux tiers du Brésil, qui fait la moitié des États-Unis et de la Chine. La seule Russie, elle, compte 17 millions de kilomètres carrés. Nous sommes donc, nous, les Européens au sens classique du terme, un continent faible, à le comparer, du point de vue de l'étendue de sa géographie, aux autres.

J'ai mentionné la démographie. Nous sommes un continent en déclin démographique. Au début du XXe siècle, les Européens représentaient 20% de la population mondiale. Au début du XXIe siècle, de notre siècle, les Européens au sens large du terme, les 46 États européens, représentaient 11% de la population mondiale. Et vers le milieu du siècle, nous représenterons 7% de la population mondiale. Et lorsque le XXIe siècle se sera transformé en XXIIe, les Européens représenteront exactement 4% d'une population mondiale qui s'accroîtra jusqu'à dix milliards d'hommes et de femmes.

Nous sommes un continent dont le monde se souvient qu'il était à l'origine des plus terribles des conflits mondiaux, parce que nos conflits ne restèrent jamais européens, ils devinrent rapidement mondiaux. Ils voient ce que nous ne voyons pas, un très petit continent. Ils se rendent compte du fait que le poids démographique de l'Europe se corrigera vers le bas, tout comme retombera à des niveaux aujourd'hui inimaginables la valeur ajoutée que l'Europe produira, puisque notre part dans le PIB mondial diminuera très, très considérablement. On le voit déjà aujourd'hui, puisque 80% de la croissance mondiale naissent hors de l'Union européenne, déjà aujourd'hui. Petit continent que nous sommes, nous sommes en train de perdre en vigueur et en verve économique.

À tout cela, l'Europe a essayé d'apporter des réponses. Elle a su le faire tant que les premières ambitions exerçaient leur force motrice, alors qu'aujourd'hui, très souvent, nous assistons à l'affaissement des plus nobles de nos ambitions. L'Europe a pu le faire, parce que nous avons su transformer, comme je le disais au début, un continent de guerre en un continent de paix. Alors, si vous comparez l'année 1913, année où Pierre Werner, dont nous commémorons non sans émotion le centenaire de sa naissance, est né, et l'année 2013, il y a des parallèles qui sautent aux yeux.

L'année 1913 était une année après une époque d'une très grande insouciance. Pour le dire très peu scientifiquement, les Européens ne voyaient rien venir. En 1913, tenaient le haut du pavé ceux qui décrétaient qu'à tout jamais, la guerre serait chassée du territoire européen. L'optimisme était béat et grand. En 1913, tout le monde pensait qu'un monde largement globalisé – la globalisation n'est pas un phénomène du XXIe siècle, l'économie mondiale était très globalisée à la sortie du XIXe siècle – éviterait la guerre. Ceux qui regardaient l'Europe d'alors pensaient que des économies à ce point imbriquées que ne le furent les économies européennes entre elles et avec les États-Unis, et avec la Russie d'alors, éviteraient la guerre à tout jamais. On pensait que, comme la plupart des pays européens étaient dirigés par des monarchies, toutes de bonne famille parce qu'apparentées, jamais ces économies imbriquées, ces monarchies familialement organisées n'oseraient se faire la guerre. En 1914, le pire est arrivé et ce n'était pas la dernière fois qu'un sort terrible et funeste allait frapper l'Europe.

Je mets en garde les analystes superficiels de nos jours devant le danger de l'insouciance. Les démons n'ont pas quitté les territoires européens. Et nous qui pensons que la paix est le cadre normal de nos comportements collectifs, nous oublions avec une rapidité, une célérité impressionnantes qu'il y a quinze années, on torturait au Kosovo, on emprisonnait au Kosovo, on violait au Kosovo. Le Kosovo n'est pas à l'autre bout du monde, c'est un territoire au cœur de l'Europe. Je mets en garde contre l'insouciance et contre cette volonté inexplicable consistant à vouloir oublier le passé de l'Europe. Il faudra à chaque instant, à chaque élève, à chaque génération, enseigner l'histoire de l'Europe telle qu'elle fut. Si on n'enseigne pas l'Europe, si on n'enseigne pas l'histoire de l'Europe, l'histoire risque de se répéter ailleurs. Même ici, parce qu'il ne faut pas oublier qu'à l'heure où nous sommes, nous pouvons observer 60 conflits guerriers sur l'ensemble de la planète. Pas d'insouciance! L'insouciance est dangereuse.

Nous avons su apporter la bonne réponse aux bouleversements qui se sont produits au centre de l'Europe

et à l'est de l'Europe vers la fin des années quatre-vingt du siècle qui fut. La disparition de l'Union soviétique, la renaissance des vieilles nations européennes au centre et à l'est de l'Europe ont chassé de la pensée politique européenne le cadre normal des relations qui s'étaient établies après la Deuxième Guerre mondiale. L'élargissement nous a permis, au prix de mille difficultés aujourd'hui oubliées, de réconcilier l'histoire et la géographie européennes sans avoir recours aux armes. Donc, à chaque fois, placée devant de lourds défis, la guerre et la paix, l'élargissement, l'écroulement des pays de l'Est, l'Europe a su formuler la bonne réponse. Je dois dire: «Au plus grand bonheur des peuples!» Parce que le sort des nations européennes ne dépendait plus, si jamais elle en dépendait, de la volonté nationale. Le sort de bien des nations européennes, y compris de la nôtre, au cours de plusieurs siècles dépendait de la volonté des autres. Aujourd'hui, le sort des nations européennes relève de la co-architecture, alors qu'auparavant, nous dépendions, les Luxembourgeois, les Hongrois, les Tchèques, les Slovaques, les Slovènes, les pays baltes, de la volonté d'un autre. C'est un énorme progrès en termes de civilisation européenne que d'être arrivés à ce stade que le continent n'a jamais connu auparavant.

Je vous ai dit que les cadres de référence disparurent après la disparition, l'implosion de l'Union soviétique. Après la chute du mur de Berlin, nous avons pu constater en Europe et à la périphérie immédiate de l'Europe la naissance de vingt-sept nouveaux États. Vingt-sept sujets de droit international supplémentaires. On n'avait plus de cadre de référence et voilà l'émergence de vingt-sept nouveaux acteurs. Je vous pose la question: Si l'Union européenne n'avait pas existé, quelle eût été la surface d'insertion pour ceux qui venaient de découvrir, je dois dire du jour au lendemain, la démocratie, ses valeurs, ses principes, mais aussi ses difficultés? Sans la préexistence de l'Union européenne, rien n'aurait été possible sur ce continent. Si nous mesurons les risques qu'auraient fait encourir à l'ensemble du continent ces nouvelles souverainetés nationales qui auraient eu tendance à se diriger les unes contre les autres, alors grâce à l'existence de l'Union européenne, elles ont pu trouver abri dans une atmosphère et dans un système de solidarité qu'était et qu'est l'Union européenne.

Devant les faiblesses économiques qui sont les nôtres, perceptibles pour tout démographe depuis le début des années quatre-vingt, nous avons su ériger le marché intérieur. Nous avons pu mettre sur pied le plus grand marché qui existe sur la planète. Sans marché intérieur, rien n'aurait été possible et nous avons su parachever, si j'ose dire, sans le parachevant d'ailleurs, ce marché intérieur en le couvrant d'une monnaie unique qui sert les entreprises et qui sert les plus que 300 millions d'hommes et de femmes qui vivent sur le territoire de la zone euro. Sans la monnaie unique et sans le marché intérieur, les pays membres de l'Union européenne seraient sans armes devant le matraquage des compétitions qui ont lieu sur l'ensemble de la société internationale.

Nous avons donc su mettre en place un cadre de paix, nous avons su réconcilier l'histoire et la géographie européennes, nous avons su dynamiser l'économie européenne par la mise en place du grand marché et nous avons pu compléter le grand marché par la monnaie unique. Monnaie unique qui, en fait, remplace en termes de vigueur argumentative les autres faiblesses de l'Europe qui restent. À part la monnaie unique, nous avons très peu de choses qui impressionneraient les autres. Oui, la culture européenne impressionne toujours, parce qu'elle est impressionnable. Oui, la diversité européenne est large et permet d'alimenter bien des rêves et bien des espoirs, mais en termes, entre guillemets, de combat et en absence d'une véritable diplomatie européenne, il nous reste comme seul argument qui vaille la monnaie unique, ce qui fait, pour le dire avec les mots de Pierre Werner, que la monnaie unique, précisément, n'est pas un projet monétaire ou un simple projet économique, mais un projet, un élan qui vont bien au-delà.

Et pour maintenir en vie cette espérance, pour ne pas perdre l'élan qui fut, nous devons donner des explications et des réponses supplémentaires et éviter un certain nombre de mauvais réflexes qui se sont glissés dans notre costume de réactivité.

Tout d'abord, il faut savoir, bien que cela soit triste, que l'explication qui consiste à dire que l'Europe garantit la paix est perçue par les jeunes générations comme une réponse et une explication qui ne les convainc guère. Aux jeunes, oui, aux jeunes d'aujourd'hui et surtout de demain, il faudra expliquer l'Europe en leur enseignant l'histoire, guerre et paix, ça reste une question dramatique du continent européen. Il faut expliquer l'Europe à partir de l'avenir. Si dans cinquante ans, dans un demi-siècle, nous serons entre 4 et 7% d'Européens, pourquoi pensez-vous que le moment serait venu de nous

recatégoriser en divisions nationales, alors que géographiquement, nous ne sommes rien, alors que démographiquement, nous ne compterons plus, alors qu'économiquement, nous serons plus faibles? L'heure est venue pour dire aux Européens, et surtout aux jeunes, que si nous voulons garder notre modèle social, qui est finalement le but final de toute politique, nous devons ajouter plus d'Europe là où moins d'Europe nous ferait courir les plus grands risques.

Et donc, il faut, me semble-t-il, réapprendre aux Européens la fierté de l'Europe, parce que nous avons su faire des choses que d'autres n'ont pas su faire. Nous avons réalisé de grandes choses qui font que l'admiration du monde nous reste acquise grâce à notre savoir et grâce à la sagesse de ceux qui, revenus des champs de bataille et des camps de concentration, ont transformé cette éternelle prière d'après-guerre «Plus jamais la guerre» en un programme politique qui déploie ses effets bénéfiques jusqu'à ce jour.

Il faut arrêter, si nous voulons garder l'esprit européen de Pierre Werner et de ceux qui nous ont précédés, les explications stériles et stupides. Arrêtons d'expliquer après chaque Conseil européen que nous avons gagné. Enfin, moi, je suis en Europe celui, avec Jacques, qui a assisté au plus grand nombre de Conseils européens. Je reste impressionné de voir des récits sur le déroulement du Conseil européen qui ne correspondent à aucune réalité de séance, aucune. Pour un Premier ministre luxembourgeois, l'affaire est hautement embêtante. Parce que les Luxembourgeois regardent la télé allemande, déjà ils voient un vainqueur. Ils ont regardé la télévision française, l'ancien président de la République, à qui j'ai récemment rendu visite, avait déjà gagné avant d'entrer en séance. Ils regardent la télévision britannique, ils voient un troisième vainqueur. Ils regardent le programme belge, d'autres vainqueurs. Lorsque moi je fais mon apparition, à sept heures et demie du soir, au journal télévisé luxembourgeois, il y a tant de vainqueurs que les Luxembourgeois sont tous convaincus que moi je fais toujours partie des perdants, parce qu'il ne peut pas y avoir autant de vainqueurs que ceux qui se sont présentés devant leur opinion publique nationale.

C'est un réel danger, parce que nous donnons de l'Europe une idée qui ne correspond à aucune forme de réalité. Cessons d'expliquer l'Europe à travers le spectre national. Apprenons aux Européens, et d'abord à nous-mêmes, aux acteurs, aux dirigeants, à lire l'Europe autrement que nous ne le faisons jusqu'à présent et acceptons les conséquences des décisions qui sont prises par l'Europe. Cessons de rendre l'Europe coupable de tous les maux. Il est tout de même impressionnant de voir que les décisions sont adoptées par le Conseil des ministres, et là où codécision et colégislation il y a par le Parlement européen, nous fêtons les accords parce que nous avons gagné lorsque les accords ont été conclus, et lorsqu'il s'agit d'assumer la responsabilité pour la conséquence des accords dont nous nous sommes félicités, il n'y a plus personne pour revendiquer la paternité des décisions qui ont été prises.

Au moment où l'euro donnait l'impression d'être en difficulté – alors qu'il ne le fut jamais –, nous avions à faire à une crise de l'endettement, de la dette des États européens et non pas à des problèmes de l'euro, mais on n'arrivait plus, lorsque tout allait bien, à compter le nombre des pères de l'euro. Enfin, je me faisais toujours beaucoup de soucis au sujet de la mère de l'euro, parce qu'avec tous ces pères qui avaient assisté à la procréation de l'euro, la vie n'a pas dû être très, très reposante... Maintenant, le cortège des pères de l'euro s'est curieusement aminci, mais comme les choses ont commencé à aller mieux, vous allez voir que les pères vont revenir.

Et donc, cessons d'accuser Bruxelles de tous les maux, ne parlons plus, enfin si, il faut en parler, puisqu'il y a de la réalité dans ce jugement, de la bureaucratie bruxelloise.

La secrétaire générale de la Ville de Paris, femme remarquable, puisqu'elle a épousé un Luxembourgeois, fonctionnaire du ministère des Finances luxembourgeois, a sous ses ordres plus de fonctionnaires que les Barroso et Van Rompuy de ce monde. La Ville de Cologne emploie plus de fonctionnaires que l'Union européenne. Et donc ne donnons pas l'impression que nous serions dirigés par des fonctionnaires sans âme. Ce n'est pas vrai, les décisions qui sont prises sont politiques et les quelques fonctionnaires qui font mal leur travail n'ont pas de soucis à se faire, parce qu'ils ne seront pas remplacés.

Il faut aussi éviter, me semble-t-il, les expressions mégalomanes qui font peur. Lorsque j'étais jeune, je rêvais des États-Unis d'Europe. Je ne parle plus des États-Unis d'Europe, parce que c'est une expression qui fait peur. Les Européens ne veulent pas les États-Unis d'Europe. La première loyauté des peuples va vers

la nation. Il ne faut pas donner l'impression que l'Union européenne serait en train de s'étatiser, enlevant aux nations toute justification de continuer leur existence. Et finalement, cette expression «États-Unis d'Europe» ne veut pas dire grand-chose. J'ai lu récemment, enfin, le récit d'une anecdote dans un livre français, donc elle doit correspondre à la réalité. Après que le président Pompidou ait lancé l'expression «Union européenne», l'ancien ministre des Affaires étrangères français, Michel Jobert – qui était toujours ailleurs, si mes souvenirs sont exacts – demanda à Balladur, qui était secrétaire général de Pompidou: «Le président a parlé d'Union européenne, ça veut dire quoi?» Et Balladur dit: «Rien! C'est ça qui fait son avantage.» Et l'expression «États-Unis d'Europe», si on ne prend pas soin de bien décrire les limites de cette expression, sème la confusion dans les esprits et ne fait pas avancer la construction de l'Europe.

Il y a de nouvelles explications à donner, il y a des réflexes à abandonner, mais il y a aussi des projets à nourrir, des progrès à faire. Jean-Claude Trichet, que je salue amicalement parmi nous, à juste titre, a parlé du nécessaire parachèvement de l'Union économique et monétaire. Nous avons fait des progrès énormes. Je n'ai jamais vécu période, depuis que je fais partie de ce paysage bruxellois, où une telle densité de décisions aurait été accumulée. Nous avons réagi avec célérité, bien que parfois trop lentement, mais à voir le nombre impressionnant des décisions qui furent prises, nous n'avons pas à avoir honte.

Mais il reste des choses à faire. Nous sommes encore loin, trop loin, de la gestion collective et solidaire de la monnaie unique.

Les comportements nationaux se distinguent par le fait que nous pensons toujours, nous, les gouvernements nationaux, que nous évoluons sur un territoire national avec une monnaie nationale et nous n'avons pas pris la mesure de nos engagements que nous avons pris au moment de signer le traité de Maastricht et de le traduire en faits. Aucune décision majeure qui est prise dans un pays membre de la zone euro ne reste sans impact sur les conditions économiques et sociales des voisins dans la zone euro et, par conséquent, il faudra que nous apprenions à discuter entre nous d'une façon *ex ante* les grandes décisions, notamment en matière de réformes structurelles, que les différents gouvernements de la zone euro sont amenées à prendre.

Il est évident que l'union bancaire ayant un jour définitivement vu le jour, que les systèmes que nous avons mis en place, le Mécanisme européen de stabilité, fonctionnera comme pourvoyeur de fonds, si j'ose dire, pour recapitaliser les banques. Il est évident que nous avons besoin en Europe d'un Fonds de résolution bancaire, difficile à mettre en place, parce que les espoirs des uns sont contrés par l'amertume des autres. Mettre en place des instruments de solidarité reste une entreprise politique très difficile. Il est évident qu'il faudra que nous mettions en place un mécanisme, un système européen de garantie de dépôts, sinon l'Union économique et monétaire sera incapable de résister, comme elle devra le faire, aux chocs asymétriques qui viennent de l'extérieur ou au désordre interne que nous n'aurons pas pu juguler.

Il faudra que nous prenions soin du modèle social européen, lourdement contesté par d'autres sur d'autres continents. Rappelez-vous la campagne électorale présidentielle américaine, où les uns et les autres, à part Obama, expliquaient qu'ils voulaient tout faire pour que les États-Unis ne deviennent pas une deuxième Europe, parce qu'en Europe, nos réflexes collectifs seraient d'inspiration mauvaise et qu'il faudrait que l'Europe se développe le long des lignes empiriques des États-Unis. Le modèle social européen, qui repose sur le marché et qui repose sur l'encadrement social du marché, a des jours difficiles devant lui si nous ne le plaidons pas avec conviction auprès des autres. Il faudra que nous prouvions, à nous-mêmes et aux autres, que le modèle social européen permet une croissance durable non inflationniste, fertile en emplois. Il faudra mettre un terme, me semble-t-il, à ce discours qui voudrait que les plus aveugles seraient les politiques d'austérité, le plus porteuses de succès, elles pourraient l'être. Moi je suis pour la rigueur, pour l'orthodoxie budgétaire, pour le respect des règles, nous devons respecter nos règles, parce que nous n'avons pas de gouvernement central, donc, il nous faut des règles centrales autour desquelles nos politiques doivent graviter. Mais cessons de donner l'impression que l'austérité aveugle, qui mène à l'aveuglement de ses auteurs et qui mène à la misère des principales victimes, est le seul message que nous pouvons avoir. Il faut dire et redire qu'on ne combat pas les déficits par l'accumulation d'autres déficits, qu'on ne combat pas la dette publique en l'augmentant, qu'il faut des réformes structurelles qui, à moyen terme, permettront aux peuples et au pays de respirer et d'espérer.

Mais ne donnons pas l'impression que toutes nos politiques, dont certaines sont sans bornes et sans gêne, seraient les bonnes politiques. Il faut de la rigueur ciblée qui ne perd pas de vue les nécessités auxquelles nous appelle la reprise économique.

Oui, l'Europe a une monnaie, mais l'Europe n'a pas de diplomatie qui mérite ce nom. Nous donnons l'impression aux autres, lorsqu'il s'agit de politique extérieure, que nous nous voyons séparément, alors que les autres voudraient nous voir ensemble. D'ailleurs, les autres nous voient plus souvent ensemble que nous-mêmes, qui voulons être séparés, nous nous voyons ensemble. Il faudra donc que nous donnions du tonus à l'action diplomatique de l'Europe. Aujourd'hui, elle est tâtonnante, elle consiste en une intersection peu vertueuse des non-ambitions de différents États membres de l'Union européenne, alors qu'il faudrait que vers l'extérieur, nous fassions état d'une même volonté politique européenne, y compris et surtout en matière de politique étrangère. Nous impressionnerions le monde et nous-mêmes, si au Conseil de sécurité des Nations unies, nous étions représentés par un seul siège. Nous qui expliquons toujours aux autres que nous sommes grands, adultes, que nous sommes renversés par les progrès de maturité que nous accumulons, à New York, autour de la table mondiale, nous sommes assis avec plusieurs membres permanents du Conseil de sécurité qui sont européens, parfois un membre non permanent s'y ajoute, comme… Jean-Claude, ça tu ne le sais pas, que le Luxembourg est membre du Conseil de sécurité depuis le 1er janvier. Le président Hollande nous a proposés de nous laisser une parcelle de son véto, mais ça ne servira pas à grand-chose.

Non, il faudrait que l'Europe soit représentée par un seul représentant au sein du Conseil de sécurité. Tout comme d'ailleurs les États membres de la zone euro gagneraient en visibilité et en crédibilité si la zone euro se faisait représenter par un seul siège au niveau des organisations financières internationales.

Moi, je plaide, ensemble avec Jean-Claude et avec Jacques d'ailleurs, depuis des années, la reconcentration des représentations nationales à Washington, en les emmenant à accepter l'idée que la zone euro devrait être représentée par un seul siège. Nous sommes, si nous additionnons les actions que les différents États membres de la zone euro détiennent, le premier actionnaire du Fonds monétaire international, le premier actionnaire. D'ailleurs, d'après les statuts du Fonds, le siège du Fonds monétaire international devrait être déplacé de Washington à Francfort. J'espère que cela ne se produira jamais, parce que les sessions d'automne du Fonds monétaire international ont toujours lieu à Washington, c'est l'Indian summer, je ne voudrais pas échanger l'octobre washingtonien contre un octobre francfortois. Donc, en dépit du fait que nous serions visiblement le plus grand actionnaire, je voudrais tout de même que nous continuions à nous réunir à Washington. Mais un siège unique au niveau du Fonds monétaire international, un siège unique au niveau du G7, un siège unique pour la zone euro au niveau du G20, cela donnerait tout de même une visibilité à la zone, traduirait une volonté commune de représenter l'Europe, ses intérêts et ses ambitions. Avec Jean-Claude, j'ai assisté au moins à une vingtaine de réunions du G7. Le ballet des chaises est inimaginable. Un moment, Jean-Claude est là, un autre moment, je suis là, on invite la Commission à venir, alors moi je dois partir, je devais partir, parce que l'Europe n'est pas unie. Il y a les Allemands, il y a les Français, les Britanniques, les Italiens et puis il y a l'Eurogroupe. Ça ne marchera plus! Les autres ont l'impression que nous ne sommes pas sérieux et voudraient que l'Europe parle d'une même voix et soit représentée par un seul représentant. Je peux le dire avec d'autant plus de conviction, de crédibilité que moi, n'étant plus président de l'Eurogroupe, je ne serai pas celui qui représentera l'Europe. Et comme j'ai toujours fait peur aux Allemands et aux Français, j'espère que la vacance, que la «semi-vacance» que j'ai laissée à l'Eurogroupe, leur permettra de retrouver les couleurs. Il faut cesser ce petit jeu de chaises musicales à Washington et ailleurs, il faudra que l'Europe parle d'une même voix.

Pourquoi est-ce que l'Europe, qui n'a pas de diplomatie, n'a pas d'armée? Mais l'Europe n'a pas d'armée, parce qu'elle n'a pas de diplomatie! Il faudra non seulement que nous additionnions nos efforts militaires, mais que nous intégrions nos efforts militaires. Donc, je voudrais que d'ici quelques décennies, l'Europe se dote d'une véritable force armée, parce qu'en fait, en Europe, il y a seulement deux armées: l'armée française et l'armée britannique. Les autres n'existent pas, ne sont pas déployables. Et donc, si on arrivait à joindre les efforts en dotant l'Union européenne d'une armée, ce qui présupposera que nous nous soyons dotés d'objectifs diplomatiques et d'un système de mode de

révision de nos objectifs diplomatiques, si cela se faisait, personne au monde – sauf les Européens – ne serait étonné par cette façon de rassembler nos énergies pour mieux peser sur le cours des choses.

Et puis il faudra, bien que je n'en sois pas un adepte trop inspiré, que nous adaptions nos institutions. Je mets en garde tous ceux qui voudraient changer de traité tous les six mois, ça n'ira pas. Ça rend nerveux les hommes politiques et d'abord les peuples d'Europe. Mais si nous exigeons une légitimité démocratique accrue, une meilleure légitimité démocratique, ce qu'[a dit] Jean-Claude lorsqu'il a fait ses propositions ambitieuses en fin de discours, comme nous n'arriverons pas rapidement à transformer le Conseil des ministres en deuxième chambre et comme nous n'arriverons pas à doter le Parlement européen de tous les pouvoirs dont le Parlement, en fait, devrait être en possession, il faudra rehausser la légitimité démocratique de la Commission. Pourquoi est-ce que les pays, au moment des élections européennes, n'éliraient pas leur commissaire, au lieu de le faire désigner par les gouvernements? Le suffrage universel est plus fiable que les caprices de nominations gouvernementales. Je vois bien le problème, parce que les Premiers ministres, considérant que des commissaires ont… enfin, en France, le commissaire français aurait la même légitimité que le président de la République, pour vous dire pourquoi ça n'ira pas, mais cela devrait pouvoir se faire. Au lieu de critiquer la Commission, de critiquer l'absence de légitimité démocratique dans le chef de la Commission, il faudra lui donner la démocratie que confère le suffrage universel.

Bref, j'arrête ma causerie, parce que j'ai dépassé le temps qui m'était alloué, sauf pour dire qu'il me semblerait que l'Europe, tout comme Pierre Werner l'a toujours imaginée, doit être animée d'une seule volonté, doit avoir une monnaie, doit avoir une diplomatie, doit avoir un modèle social, bref, doit avoir une ambition dont je sais que sa mise en application mérite patience et détermination. Cette patience et cette détermination dont ont besoin les grandes ambitions et les longues distances.

Merci.

Jean-Claude Juncker à l'occasion d'un colloque à la Wirtschaftsuniversität à Vienne

18 mars 2013

Frau Bundesministerin, liebe Maria,
Herr Rektor,
Herr Präsident,
Meine sehr verehrten Damen und Herren,

Das Thema ist: Europa, wie geht es weiter? Und die Frage ist eigentlich, geht es überhaupt noch weiter in Europa? Weil viele sind ja der Auffassung – vom Kämpfen müde geworden, enttäuscht worden, europafaul geworden –, dass es in Europa nicht mehr richtig weitergeht. Und wenn es weitergeht, obschon viele eigentlich möchten, dass es nicht mehr weitergeht, in welche Richtung muss es dann gehen, damit es überhaupt weitergehen kann?

Wer nicht sieht, dass sich breite Teile der öffentlichen Meinung, ganze Völkerscharen fast, von Europa abwenden, von der Idee selbst der europäischen Integration, der ist mit Blindheit geschlagen. Tatsache ist, dass viele mit Europa und der europäischen Integration nichts mehr am Hut und nichts mehr im Herzen haben.

Und richtig ist auch, dass die europäische Politik in einem Erklärungsnotstand sich befindet, dem sie nur in Maßen nachkommt.

Wir erklären Europa eigentlich nicht mehr, weil viele denken, und viele handelnden Personen auch, Europa wäre eine derartige Selbstverständlichkeit, und dass man nicht mehr begründen müsste, wieso und weshalb europäische Integration stattfindet und stattfinden muss.

Wir finden uns auch, wie ich finde, mit diesem Liebesentzug vieler, was Europa betrifft, einfach damit ab, weil wir auch erklärungsfaul geworden sind. Und aus dieser Erklärungsfaulheit, aus diesem „sich nicht mehr intensiv zu Europa bekennen wollen", entsteht auch der Boden, auf dem nationale Alleingänge in zunehmendem Maße stattfinden und sich breit machen.

Der britische Premierminister David Cameron schlägt vor, Kompetenzen, die auf Ebene der Europäischen Union angesiedelt sind, wieder in die Nationalstaaten zurückzuverlagern und möchte im Falle, wo denn die andern, ja, nolens volens oder volens nolens, ihm zu-

stimmen, ein Referendum in Großbritannien zu der Frage des Verbleibs des Vereinigten Königreiches in der Europäischen Union abhalten.

Ich finde es nicht obszön, dass man darüber nachdenkt, ob es nicht Kompetenzen gibt, die in Brüssel angesiedelt sind, die man wieder in die Nationalstaaten zurückverlagern könnte, was ich für eine Daueraufgabe eigentlich der Europäischen Union halte, sehr genau das Perimeter dessen, was es urbar zu machen gilt in Europa, zu überprüfen.

Die Beispiele allerdings, die er nennt, machen mich doch nicht nur hellhörig, sondern auch stutzig. Die soziale Dimension Europas ist ja unterentwickelt, das ist ein Raum mit wenig Möbeln und kaum beschildert, weil niemand findet diesen Raum, wenn er ihn sucht.

Und wir haben beispielsweise in Sachen Arbeitsrecht nicht sehr Vieles anzubieten. Wenn man das jetzt auch noch zurückschrauben möchte auf ein nicht mehr existierendes Mindestmaß, dann glaube ich nicht, dass der konservative britische Premierminister die Zustimmung aller erhalten wird.

Und weil es ja nicht nur darum geht, Kompetenzen in die Nationalstaaten zurückzuverlagern, das sollte man kritisch prüfen, sondern es auch darum geht, zusätzliche Kompetenzen auf die Brüsseler Ebene zu hieven, stelle ich mir diese Verhandlungen als sehr schwierig vor.

Und ich weiß auch nicht, was denn passiert, wenn die britische Regierung sich mit ihren Verhandlungswünschen nicht durchsetzt. Findet dann trotzdem ein Referendum statt und muss der britische Premierminister dann sagen, er hätte sich nicht durchsetzen können, und dann muss er ja ein „Nein“ empfehlen. Oder aber es findet kein Referendum statt, und dann weiß ich nicht, wozu wir diese ganze Aufregung, dieses Verunsicherungsgift in den europäischen Entscheidungsfindungen eigentlich gebraucht haben.

Nationale Alleingänge, auch im Rahmen dessen, was man sich fast nicht mehr traut, gemeinsame Außen- und Sicherheitspolitik zu nennen. Beispiel Syrien: Franzosen und Briten schlagen vor, das Waffenembargo Syrien betreffend, aufzuheben, und lassen eigentlich deutlich erkennen, wenn die anderen nicht damit einverstanden wären, dann gäbe es einen britischen und einen französischen Alleingang in der Frage. Und dann wundern wir uns, dass die Menschen nicht mehr verstehen, was wir eigentlich in Brüssel tun, und wie viel unsere Verabredungen wert sind, wenn sie nachher sehr oft aus innenpolitischen Gründen – das meine ich jetzt nicht so sehr in Bezug auf Syrien – wieder in Frage gestellt werden.

Dabei täte es uns gut, wenn wir uns, um es besser zu verstehen, Europa von außen her, mit objektivem Blick, mit nüchternem Blick, betrachten würden. Wir denken immer noch, wir Europäer, dass wir die Herren der Welt wären. Dass sich alles um die Achse dreht, die wir durch die Weltgeschichte ziehen. Dabei sind wir in keinem europäischen Jahrhundert mehr. Das 20. Jahrhundert war schon kein europäisches mehr, es war deutlich ein amerikanisches. Und ich wünsche mir, dass das 21. ein multipolares würde.

Und das letzte europäische Jahrhundert war eigentlich das 19., das war kein besonders gelungenes Jahrhundert. Insofern müssen wir uns eingestehen, dass wir eben nicht die Herren der Welt sind, brauchen wir auch nicht zu sein. Wieso sollte eigentlich die Welt den Europäern gehören und das Schicksal der Welt eigentlich nach europäischen Regeln und Maßstäben sich entwickeln müssen?

Und wenn man sich Europa von außen ansieht, stellt man fest, was man von innen her eigentlich nicht sieht, dass wir ein sehr kleiner Kontinent sind. Der europäische Kontinent, ohne Türkei und ohne Russland, hat eine Fläche von genau 5,5 Millionen Quadratkilometern. Wir reden immer von dem großen Europa, wir sind winzig klein. 5,5 Millionen Quadratkilometer, das ist die Hälfte Chinas, die Hälfte der USA, ist zwei Drittel Brasiliens. Allein Russland hat eine Fläche von 17 Millionen Quadratkilometern. Und wir denken, mit unseren mickrigen 5,5 Millionen Quadratkilometern wären wir ein Kontinent, auf den alle anderen hören müssten. Tun die nicht. Wir haben das nur noch nicht intensiv bemerkt.

Politik ist in der Summe das Ergebnis der Schlussfolgerungen, die man aus der Schnittmenge zwischen Geographie und Demographie zieht. Über Demographie rede ich nur ungern, über Geographie eigentlich auch schon, weil in Sachen Geographie und Demographie hat Luxemburg nicht irrsinnig viel anzubieten. Wir stoßen relativ schnell an unsere Grenzen, verstehen deshalb im Übrigen auch mehr von anderen als andere über uns wissen.

Aber wenn wir uns das demographische Europa anschauen, dann stellen wir fest, dass wir Anfang des

20. Jahrhunderts einen 20%igen Weltbevölkerungsanteil in Europa hatten, dass wir am Anfang dieses Jahrhunderts noch 11% Europäer zählten, und dass wir Mitte des Jahrhunderts noch 7% Europäer sein werden. Und am Ende dieses Jahrhunderts, das werden ja einige nicht erleben – die erste Reihe zum großen Teil nicht, deshalb habe ich mich sofort entfernt von diesen –, dann werden wir 4% Europäer auf 10 Milliarden Menschen sein. Und wir sind der kleinste Kontinent, 5,5 Millionen Quadratkilometer, wir sind 4% der Weltbevölkerung von 10 Milliarden Menschen. Und unser Anteil an der Weltwirtschaft, am Weltbruttoinlandprodukt, an der weltweiten Wertschöpfung wird sich dramatischst nach unten bewegen.

In 20 Jahren werden die Chinesen an Amerikanern und Europäern vorbeigezogen sein. Und in 30 Jahren werden die Inder die Chinesen hinter sich lassen.

Und wir denken, wir hätten hier das Schicksal der Welt in den Händen. Haben wir nicht. Wir sind ein kleiner Kontinent, wir sind ein alter Kontinent, wir sind ein Kontinent im demographischen Abschwung, und wir sind ein Kontinent der, relativ betrachtet, wirtschaftlich schwächer werden wird.

Wenn man sich dies vor Augen führt, und das tue ich nicht, um uns hier Angst vor Chinesen oder Indern oder Brasilianern zu machen, ich habe keine Angst vor niemandem diesbezüglich.

Immer wenn ich in China bin und mich mit meinem Freund, dem Premierminister Wen, treffe – der ist aber gestern abgetreten, ich lerne also den fünften Premierminister in meiner Amtszeit kennen –, dann nehme ich ihn immer an der Schulter und sage, Kamerad Wen, wenn ich bedenke, dass du und ich, dass wir hier ein Drittel der Menschheit repräsentieren, ist er auch nicht sonderlich überrascht, weil auch wenn ein Franzose oder eine Deutsche ihn an der Schulter nehmen und dasselbe sagen würde, das wäre ihm quietschegal, weil das Ergebnis ist immer dasselbe, es ist immer ein Drittel der Menschheit.

Und deshalb muss man, wenn es um Groß und Klein geht, eigentlich die Dinge richtig zu sortieren wissen.

Wir sind nicht die Herren der Welt, aber wir müssen, um bestehen zu können und um unser Gewicht in der Welt noch einbringen zu können, weil Gewicht haben wir, kulturell, historisch, in vielerlei Hinsicht, uns darum bemühen, das tun wir aber nicht, die jungen Europäer wieder neu zu begeistern für Europa.

Ich bin überhaupt kein Europa-Enthusiast, kein Europa-Fanatiker, ich bin überhaupt nicht der Meinung, das was Brüssel vorschlägt und entscheidet, das wäre das Gelbe vom Ei. Ich bin überhaupt nicht der Meinung, dass alles was Europa getan hat, richtig gewesen wäre, ansonsten ich mich mit anderen Dingen im Leben beschäftigen würde, wenn alles gelungen und richtig wäre.

Aber ich bin der Meinung, dass wir die innere Substanz der europäischen Integration nur dann in die Zukunft mitnehmen können, wenn wir auch die etwas Jüngeren unter uns wieder neu von Europa überzeugen.

Und deshalb weiß ich, dass diese alte Erklärung europäischer Zusammenhänge, europäischer Notwendigkeiten, nämlich die ewig dramatische europäische Frage zwischen Krieg und Frieden, als Erklärungsmuster und als Erklärungsangabe nicht mehr reicht. Obwohl ich sehr dafür bin, dass man dies immer wieder erwähnt.

Wer denkt, dieses Thema wäre endgültig geregelt, das wäre im Sog der Selbstverständlichkeit bis zur Unkenntlichkeit entstellt untergegangen, der irrt sich fundamental. Und wir haben auch kein Kurzzeitgedächtnis, von historischem Zusammenhang wissend überhaupt nicht zu reden.

Noch vor 15 Jahren wurde im Kosovo gefoltert, gemordet und vergewaltigt. Das war nicht am anderen Ende der Welt, das war anderthalb Flugstunden von Wien entfernt. Fruchtbar ist der Schoße noch. Und niemand sollte denken, die Dämonen wären nicht mehr da. Die können sehr wohl wachgerüttelt werden, wenn irgendein Idiot sich an diese Reanimationsaufgabe herantraut. Und man merkt ja in einigen Ländern der Europäischen Union schon, dass, ja, derartige Töne jenseits von Populismus, gefährliche Töne, die zur Auseinandersetzung schlimmster Natur führen könnten, wieder hörbar sich zu Wort melden.

Deshalb muss man immer wieder von der Notwendigkeit reden, die eine europäische ist, dass wir eine Friedensaufgabe in Europa und in der Welt zu erledigen haben. Das ist ja auch der Grund, wieso wir weltweit überhaupt noch Beachtung finden, weil Viele wissen, die Europäer haben nach dem Zweiten Weltkrieg etwas zustande gebracht, was in anderen Teilen der Welt nicht zustande gebracht werden konnte. Das war nicht unsere Generation, das war die Generation unserer Väter und Mütter, der Kriegsgeneration, die, von den Front-

abschnitten zurückgekehrt und aus den KZs entlassen, aus diesem ewigen Nachkriegssatz „Nie wieder Krieg“ nicht nur ein Gebet haben werden lassen, was schnell verfliegt, sondern ein politisches Programm entworfen haben, das bis heute seine Früchte trägt.

Deshalb muss man immer wieder über das Thema Krieg und Frieden reden, weil wenn wir dies in unserer Generation jetzt nicht mehr tun, in der übernächsten kann niemand das mehr tun, weil diejenigen, die unsere Staaten in 30 Jahren regieren und unsere Gesellschaften animieren werden, die werden nicht einmal eine erzählte Erinnerung an das Nicht-Europa haben. Und deshalb muss man immer wieder auf diesen Gründungspakt der Europäischen Union zurückkommen.

Und der zweite Grund, den man nennen muss, den habe ich, in mir selbst vorausahnenden Gehorsam, schon vorgetragen, das ist das abnehmende Gewicht Europas. Man muss Europa aus den Irrungen und Wirrungen seiner Vergangenheit her erklären, man muss Europa aus seinen Zwängen her erklären in der Zukunft. Es gibt Gründe für Europa, die sind in der Vergangenheit beheimatet, und es gibt Gründe, die liegen in der Zukunft, die Viele einfach nicht sehen wollen.

Europa hat sich all diesen Herausforderungen eigentlich, ja, in einer Art und Weise gestellt, die die Europäer zwar nicht beeindruckt, die die Nicht-Europäer aber sehr beeindruckt. Ich liebe Europa besonders dann, wenn ich außerhalb von Europa bin. Weil da schauen einen Kinder, auch Ältere, voller Bewunderung an, für das, was wir in Europa geschafft haben. Und wir sind überhaupt nicht stolz auf das, was wir in Europa zustande gebracht haben.

Zum Beispiel haben wir doch dieses dramatische europäische Thema, Krieg und Frieden, dadurch zu lösen verstanden, dass wir über den Umweg transnationaler Solidaritätsnetze uns so miteinander verbündet und verbandelt haben, dass kriegerische Auseinandersetzungen eigentlich nicht mehr möglich sind. Diese transnationale Solidaritätsnetze beschränken sich eben nicht, obwohl dort begonnen, auf die wirtschaftspolitischen Gesamtzusammenhänge, die es auf unserem Kontinent und darüber hinaus gibt, sondern es hat auch politische Erweiterungen gehabt, supplementäre Politikdosen, Dosen im Sinne nicht von Büchsen, sondern von Dosen. Also Dosen, die dem Ganzen einen geschlossenen Sinn geben.

Und diese nur wirtschaftliche Zwischenverankerungen, die wären nicht ausreichend, wenn es nicht die politische Dimension gäbe, und wenn es nicht das Wissen umeinander und übereinander gäbe. Ungenügendes Wissen, aber immerhin mehr Wissen als man normalerweise Wissen hätte, wenn man einfach nur nebeneinander leben würde.

Wenn es nur wirtschaftliche Verbindungen gäbe, dann hätten wir alles, aber keine Friedensgarantie. Auch 1913, ich bitte sie das Jahr 1913 intensiv zu besuchen, hat es eine Globalisierung gegeben, die der unsrigen nicht sehr weit aus dem Weg geht. Damals war die Auffassung, in diesem Jahr der Sorglosigkeit, im Jahre 1913, das war vor exakt 100 Jahren, war die Meinung, unsere Wirtschaftsräume sind so sehr miteinander verflochten, dass es nie mehr Krieg geben wird. Damals hat man gedacht, weil die großen europäischen Mächte – Österreich hat damals schon dazugehört – von Monarchien regiert wurden, die alle miteinander verwandt waren, die haben gedacht, also die vermeiden jede Form des Familienkraches, und die Wirtschaftsbrücken sind so miteinander verbunden, es kann nie mehr Krieg geben. Ein Jahr später hat es wieder Krieg gegeben.

Deshalb reicht es nicht, obwohl man dort immer wieder wird beginnen müssen, dass man Wirtschaften miteinander verzahnt, es braucht mehr. Es braucht einen Impetus, der über das rein Wirtschaftliche und das Wirtschaftspolitische hinweggeht. Was haben wir gemacht?

Wir haben auf eine Nicht-Katastrophe, aber auf einen gewaltigen Vorgang, der am Ende der 1980er Jahre in Ost- und Mitteleuropa stattgefunden hat, adäquat und richtig reagiert.

Nach dem Fall der Mauer – wer weiß das schon? – sind in Europa und an der direkten Peripherie Europas 27 neue Staaten entstanden, 27 neue Subjekte internationalen Rechtes, neue Demokratien, neue Volkswirtschaften. Ganze Völker, die ihre wiedergefundene Souveränität, die ihnen von anderen gestohlen worden war, wirklich voll ausleben hätten wollen, wenn es nicht möglich gewesen wäre, auf deren Antrag hin, diese Länder in diese europäische Friedenssphäre hinein, nicht zu verpflanzen, sondern hinein sich tragenzulassen, mit deren Mitwirken. Niemand wurde da gezwungen, beizutreten.

Ich stelle jetzt mal die Frage: Wenn es die Europäische Union nicht gegeben hätte und wenn die Europäische

Union nicht aufnahmebereit gewesen wäre, was wäre dann passiert auf dem europäischen Kontinent? Was hätten diese neue Staaten, diese jungen Länder mit ihrer wiedergefundenen Souveränität gemacht? Da wäre die Gefahr groß gewesen – sie ist ja auch jetzt nicht völlig abgedämpft –, dass man den nationalen Souveränitäten, die man wiedergefunden hat, eine giftige Spitze gegeben hätte, die sich gegen andere gerichtet hätte. Während die Tatsache, dass man Mitglied in ein und derselben Europäischen Union ist, trotzdem dem stupiden Nationalismus sofort den Giftzahn zu ziehen imstande war.

Ich stelle jetzt mal eine, ja, eine Frage: Was wäre denn aus Ungarn geworden, wenn Ungarn nicht Mitglied der Europäischen Union wäre? Da bleiben doch einige Restbremsen – die versagen zwar manchmal, wie ich finde –, um dafür zu sorgen, dass sich an kontinentale Standards gehalten wird. Wir hätten Grenzkonflikte zu Haufe, wir hätten Minderheitenkonflikte zu Haufe, wenn es nicht diese ordnende Kraft, dieser über lange Jahrzehnte herangewachsenen Europäischen Union, gegeben hätte.

Und wir haben den europäischen Binnenmarkt, den größten Binnenmarkt der Welt, auf den Weg geschickt und ihn zu einem Erfolg gemacht, obwohl der Binnenmarkt gewinnen würde, wenn er vollständiger ausgebaut würde. Auch in Richtung soziale Dimension. Es fehlt diesem Binnenmarkt ein Grundsockel an europäischen Arbeitnehmerrechten. Der ist dringend geboten. Den müsste man schon längst gehabt haben und darum muss man immer wieder daran weiterarbeiten. Aber wir haben den größten Binnenmarkt der Welt, 500 Millionen Menschen. Und wir haben eine gemeinsame Währung für 330 Millionen Menschen. Nun weiß ich, besser als jeder andere, wie euromüde die Europäer geworden sind. Weil wir den Europäern, das ist eine initiale Unterlassungssünde, nie erklärt haben, was es eigentlich heißt, Mitglied in einer Währungsunion zu sein. Wir haben die Menschen das langsam entdecken lassen und jetzt haben sie es entdeckt, was es heißt, Solidarität und Solidität in einem Arbeitsgang üben zu müssen und üben zu können.

Wir haben es unterlassen, uns selbst und den Menschen, die uns beobachten, beizubringen, was es heißt, das gemeinsame Geld solidarisch und kollektiv zu führen und zu gestalten. Weil viele Länder der 17, die in der Eurogruppe sind, immer noch so tun als wären sie selbstständige Wesen, die tun und lassen könnten, was sie wollten, ohne Rücksicht zu nehmen auf das, was im Rahmen dieser Disziplin des Euros die Nachbarn tun.

Ich stelle die Frage anders: Ich kann jetzt 100 Gründe nennen, das ist alles bekannt, wieso wir den Euro brauchen. Wenn jemand noch eine Frage hat, die ich bislang nicht in meinem langen Leben beantwortet habe, dann irrt er sich, weil es gibt 100 Gründe. Ich möchte niemanden damit langweilen. Das haben wir erklärt am Anfang des Euros und werden es immer wieder erklären. Das können wir nächstens tun. Ich stelle nur die Frage, was wäre denn, wenn wir den Euro nicht hätten?

Die zentrale Frage ist wohl: Was muss am Euro verbessert werden? Da sind wir dabei, Maria, ich und viele andere. Aber die Frage ist: Was wäre unsere Lage heute, wenn es den Euro nicht gäbe? Was wäre denn passiert mit unseren Währungen, mit unseren Wirtschaftsräumen, wenn wir bei 17 nationalen Währungen geblieben wären? Was wäre passiert am 11. September 2001, wo die europäische Zentralbank und die amerikanische Zentralbank eigentlich die Realwirtschaft und die Finanzwirtschaft gerettet haben, dadurch, dass sie eine zentralisierte und konzentrierte Aktion zwischen einer europäischen Zentralbank und der amerikanischen Zentralbank in die Wege leiten konnten? Was wäre passiert im Moment des Irakkrieges, während dem die Europäer in die verschiedensten Richtungen sich auf den Weg machten und alles nicht so aussah, wie eine geordnete europäische Außenpolitik? Immer wenn es um Außenpolitik geht, sieht die Europäische Union aus wie ein Haufen Hühner und nicht wie eine geschlossene Kampfformation. Das ist einfach so. Und wenn wir dann auch noch 17 nationale Währungen gehabt hätten, dann wäre es zu sehr erheblichen Verwerfungen im europäischen Währungssystem gekommen. Hätten wir noch das europäische Währungssystem gehabt während des Irakkrieges, während der Attentate in Washington und New York und Pittsburgh, hätten wir noch 17 nationale Währungen gehabt während der Russlandfinanzkrise, der Argentinienfinanzkrise, der Südostasienfinanzkrise – die zwar stattfand, bevor es den Euro gab, aber wir waren schon auf dem Weg in den Euroraum –, ja, wir hätten einen Währungskrieg, der bis heute toben würde.

Was wäre denn passiert nach der amerikanischen Subprime-Krise, nach der amerikanischen Finanzkrise, nach dem Überspringen derselben auf die Realwirt-

schaft, nach dem Überspringen der US-herbeigeführten Gesamtkrise auf den europäischen Kontinent, wenn wir dieser Herausforderung mit 17 nationalen Währungen hätten begegnen müssen? Dann wäre es so gewesen wie es früher war.

Ich war 20 Jahre Finanzminister und ich habe an 19 Auf- und Abwertungssitzungen teilgenommen. Dann kam freitags abends gegen 4 ein Telefonat des jeweiligen Ratsvorsitzenden. Man wurde nach Brüssel einbestellt zu einer Sitzung des europäischen Währungssystems. Und man musste im Übrigen immer freitags sagen, diese Sitzung findet nicht statt, nebenbei bemerkt. Man musste dann sagen, diese Sitzung findet nicht statt, ansonsten findet etwas anderes statt. Und dann saßen wir in Brüssel und dann wurde auf- und abgewertet. Ich habe das heute im Parlament auch den Obmännern erklärt, besonders einem, dass über Nacht die italienische Lira abwertete und die Tiroler Bauern ihre Produkte nicht mehr in Südtirol absetzen konnten, dass die luxemburgischen, die österreichischen, die belgischen und die französischen Stahlprodukte über Nacht sich um 20% verteuert hatten. Dass ganze Schichten eingestellt werden mussten in den Stahlwerken, weil über Nacht ohne Vorwarnung jemand abgewertet hatte, weil er nicht imstande war, seine Wettbewerbsfähigkeit auf eigene Kosten in Ordnung zu halten, sondern auf Kosten der andern versuchte in Ordnung zu bringen.

Wir würden uns bis heute, nach all dem was in der Welt passiert ist, in einem mörderischen Währungskrieg miteinander befinden, mit wesentlich höheren Arbeitslosenzahlen – die sind ja unerträglich hoch –, mit wesentlichen realwirtschaftlichen Einbrüchen und Verwerfungen, die wir dank des Euro jetzt nicht zu überwinden haben, weil es sie einfach in der Form nicht gab, dadurch, dass es eben den Euro und die Unmöglichkeit kompetitiver Abwertungen gibt. Was natürlich uns in die Pflicht nimmt, weil es die externe Abwertung nicht mehr gibt, interne Abwertungsschritte immer wieder via Haushaltskonsolidierungen und via Strukturreformen in die Wege zu leiten, was nicht, was kein gelungenes Kunstwerk ist, wenn ich mir das zu Augen führe. Aber ich habe lieber ein ungelungenes Kunstwerk als ein nicht erkennbares Guernica, das dann entstanden wäre, wenn wir diese europäische Währungsunion nicht hätten.

Wir wären in der Welt ein Vogel für die Katze, wenn wir den Euro nicht hätten. Also ich rede hier den Euro nicht schön. Das ist überhaupt nicht mein Thema. Aber was haben wir denn in der Welt anzubieten? Was haben wir denn anderes anzubieten als geschlossener Raum, als diese europäische Währung, auf die die Welt Rücksicht nimmt, auf die die Welt schaut, die sehr schnell zur zweitgrößten Reservewährung der Welt geworden ist? Und ich strebe es überhaupt nicht an, dass der Euro die weltweit führende Reservedevise wird.

Der Dollar hat 40 Jahre gebraucht, um das britische Pfund als weltweit führende Währung abzulösen. Diese Vorstellung, dass der Euro innerhalb kürzester Frist ähnliches bewerkstelligen könnte, ist eine absurde Vorstellung, ist weder von keinerlei Notwendigkeit getragen noch inspiriert.

Aber ich merke schon, wenn ich in Peking bin, wenn ich in Moskau bin, wenn ich in Washington bin, dass die Tatsache, dass wir den Euro haben, dem europäischen Kontinent als Gesamtentwurf eine andere Bedeutung und eine andere Dimension gegeben hat, als dies vorher der Fall war. Es hat ja niemand geglaubt, wir nicht und die Amerikaner schon gar nicht, dass wir es schaffen würden, aus den 17 nationalen Währungen, die 17 nationalen Währungen zu einer einheitlichen europäischen Währung zu fusionieren. Und die Länder, die von sich selbst denken, sie wären groß, die sind ja nur groß, weil sie mit dem Megaphon der Europäischen Union in der Hand mit der Welt sprechen können. Deutschland und Frankreich und Italien und Großbritannien und andere, die sich auch für groß halten, wären nicht groß mehr, wenn sie nicht Mitglieder der Europäischen Union und wenn einige von Ihnen nicht führende Mitglieder des europäischen Währungsraums wären. Und deshalb muss man Sorge dafür tragen – und ich sage dies mit fast brennender Sorge in diesen Tagen, nicht weil ich nach Rom fahre und deshalb besonders päpstlich inspiriert wäre –, aber ich sage mit brennender Sorge, dass man diesen Euro hüten muss.

Glauben Sie mir, auf diesem kleinen Kontinent, der demographisch sich nach unten korrigiert und der an Wirtschaftskraft einbüßen wird, wird uns am Ende des Tages nichts anderes übrigbleiben, als mit diesem Euro Politik, auch Außenpolitik zu gestalten. Es gibt keine Außenpolitik ohne währungspolitische Dimension. Und die einzige Dimension, die die europäische Außenpolitik hat, ist die Währungspolitik. Und deshalb muss man den Euro hüten wie den Augapfel. Deshalb muss man auch Sorge dafür tragen, dass einige Elementarprinzipien

eingehalten werden. Die Europäische Währungsunion ist kein Staat. Und weil wir kein Staat sind und über keine zentrale Regierung verfügen, mussten wir uns ein Regelwerk an die Hand geben, das nennen wir Wachstums- und Stabilitätspakt, von Wachstum merkt man im Übrigen nicht sehr viel. Aber er heißt so. Weil wir keine Regierung haben, weil wir 17 Länder sind, weil wir keine vereinigte Eurozone sind, brauchen wir ein Regelwerk, das die Regierung ersetzt und an die jede Regierung und jedes Parlament sich halten muss.

Dieser Stabilitätspakt wurde nicht so oft gebrochen wie die deutsche Bundesregierung uns das glauben lassen möchte und auch andere deutschsprachige Regierungen manchmal. Weil der Pakt wurde angewendet. Es wurden immer wieder Länder in die exzessive Defizitprozedur eingewiesen, immer wieder. Wenn jemand vom richtigen Pfad abgewichen ist, Einweisung. Nur ein Land nicht. Es gibt nur zwei große Länder, Frau Ministerin, in Europa: Großbritannien und das Großherzogtum Luxemburg. Und weil Großbritannien ja nicht Teil der Währungsunion ist, ist das einzige große Land, das nie über die 3%, über die 60%-Marke hinausschoss, das Großherzogtum Luxemburg, an dem sich Großbritannien eigentlich tunlichst inspirieren könnte, weil die Fundamentaldaten in Großbritannien sind wesentlich schlechter als die Fundamentaldaten der Eurozone, was im Übrigen auch auf Japan und auf die USA zutrifft.

Und ich bin mir sehr bewusst, dass man die europäische Governance etwas effizienter gestalten muss. Aber ob die amerikanische Governance so viel besser ist als die europäische, das wage ich zu bezweifeln. Ich sage Obama, früher Bush, immer, wir haben 17 Regierungen, in der Eurogruppe sind 60 Parteien vertreten, wir haben 17 Nationalparlamente, ein Europaparlament und einen Ratspräsidenten, alles Mögliche, Kommissionspräsidenten und Zentralbankpräsident. Ihr habt einen Präsidenten und ein Parlament und ihr kommt trotzdem nicht klar. Wieso denkt ihr eigentlich, dass wir klarkommen mit dieser Vielfalt, die wir immer loben wenn wir uns nach außen darstellen, mit deren Konsequenzen wir aber eigentlich nicht zu leben bereit sind? Die Vielfalt erzeugt Konsequenzen und diese Konsequenzen tendieren in Richtung Entschleunigung der Beschlussfassungen und deshalb dauert es in Europa manchmal länger, obwohl es diesmal – obschon das zu lange gedauert hat – irrsinnig schnell ging.

Mir ist keine Zeit in Europa in Erinnerung, wo wir in derartig kurzen Zeitabständen eine derartige Entscheidungsdichte heranwachsen haben lassen, als dies in den beiden letzten Jahren der Fall war.

Was wiederum zeigt, dass wenn alle die Regeln einigermaßen respektieren, wir auch weiterkommen. Wobei wir es tunlichst unterlassen sollten, die Leute verrückt zu machen mit Hirngespinsten, die ich früher, als ich jung war, auch hegte und dann aber nach dem ersten Teil meiner postpubertären Phase definitiv abgelegt habe, nämlich, den Leuten dauernd davon zu reden, dass wir so was wie die Vereinigten Staaten von Europa bräuchten. Das halte ich für nicht klug. Europa ist kein Staat. Ich möchte auch nicht, dass die Europäische Union ein Staat wird und wir sollen auch nicht den Eindruck geben, als befände sich die Europäische Union auf dem Wege der Verstaatlichung.

Die Menschen möchten nicht einen europäischen Schmelztiegel übergestülpt bekommen, in dem sie sich nicht zurechtfinden. Die Menschen möchten Tiroler, Niederösterreicher, Österreicher, Südtiroler, Italiener, Luxemburger, Südluxemburger und Westluxemburger bleiben und Europäer. Aber man soll nicht den Eindruck geben – es macht den Menschen Angst und ist auch nicht kompatibel mit ihrer Urbefindlichkeit –, als ob alle, ja, zärtlichen Geographieteile ihrer politischen Bedeutung dadurch beraubt würden, dass wir jetzt alles zu einem einheitlichen europäischen Konstrukt ohne Nuancen und ohne Schattierungen zusammenfassen würden. Und deshalb bin ich dafür, dass man die alten Regeln neu beachten muss. Nämlich, dass es nicht nur große Länder gibt, sondern auch kleine Länder. Nämlich, dass wir gut daran täten, bei der Beschlussfassung und bei unserer Entscheidungsfindung die sogenannte Gemeinschaftsmethode zur Anwendung gelangen zu lassen, anstatt immer wieder in intergouvernementale Sackgassen uns zu bewegen.

Wir müssen auch in Europa, das klingt komisch, aber ich bin ja schon in vatikanischer Stimmung, wir müssen uns auch wieder lieben lernen. Sich lieben lernen, heißt sich kennen lernen. Ich behaupte, eines der großen Probleme, die wir in Europa haben, ist, dass wir nicht genug übereinander wissen. Was wissen wir denn über die Lappen? Dass sie in Finnland umlaufen. Was wissen die Lappen über die Nordluxemburger? Nichts. Und es wäre gut, wenn wir uns wieder intensiver, wenn wir wieder intensives Interesse füreinander hegen würden, da-

mit wir uns besser verstehen, damit wir nicht – weil ja alles funktioniert, dabei funktioniert vieles nicht – einfach uninteressiert nebeneinander leben.

Wenn Sie in Luxemburg eingepfercht sind zwischen Frankreich und Deutschland, werden Sie feststellen, dass die Deutschen über die Franzosen sehr wenig wissen, über uns, vice-versa auch nicht. Das ist unsere marginale Chance, dass wir Luxemburger über die Deutschen Dinge wissen, die die Franzosen sich überhaupt nicht über die Deutschen vorstellen können und dass wir von den Franzosen Dinge wissen, zu denen die Deutschen strikt unfähig sind. Wir wissen nicht genug übereinander und wir präsentieren uns auch dem Rest der Welt nicht in geschlossener Formation. Es ist doch aberwitzig, dass wir eine Eurozone haben, eine einheitliche Währung, und dass wir in den internationalen Finanzorganisationen mit sieben, acht, neun Europäern auftreten, jeder mit einem Rattenschwanz von angeschlossenen Sendeanstalten anderer Staaten und Länder. Es würde doch Sinn machen, es würde die Welt beeindrucken, dass die Euroländer, die, rechnet man ihre Kapitalanteile am Internationalen Währungsfonds zusammen, die Hauptaktionäre des Internationalen Währungsfonds sind, mit einem Sitz in den internationalen Finanzorganisationen vertreten wären und mit einer Stimme reden würden, statt dass untereinander übersetzt werden muss, was der andere jeweils sagt. Das würde doch Sinn machen, über die Eurozone hinweg, auf die Europäische Union als sich kontinental gebärende Mittelmacht bezogen, wenn wir mit einem Sitz im Weltsicherheitsrat der UNO vertreten wären. Nicht sofort, weil Luxemburg ist zurzeit nicht-ständiges Mitglied des Weltsicherheitsrates. Aber diese Glanzzeit des Sicherheitsrates geht auch einmal zur Neige. Dann wäre es gut, wenn die Europäische Union mit einer Stimme, mit einem Sitz in der UNO vertreten wäre.

Und es wäre gut, wenn wir nicht vergessen würden, dass wir nicht nur Aufgaben für Europa und für diesen Kontinent haben. Der europäische Anspruch an uns selbst muss noch über den europäischen Kontinent hinausreichen. Es kann doch nicht sein, dass wir als Europäer denken, wir hätten unsere Aufgabe erledigt, solange es 25 000 Kinder gibt, die pro Tag an Hunger sterben. Das ist doch eine Aufgabe für die Europäer. Das können wir den andern doch nicht überlassen. Wir haben also für uns selbst und für die, die nach uns kommen, Einiges auf den Weg zu bringen und wir haben auch für die Andern in der Welt, die nicht auf der Sonnenseite des Planeten leben, auch vieles zu tun, was eine ureuropäische Aufgabe ist.

Und deshalb brauchen wir, nicht weil wir klein sind, weil wir an demographischem Gewicht verlieren, weil wir an wirtschaftlichem Einfluss verlieren, weil wir wenig anzubieten haben mit Ausnahme des Euros, deshalb brauchen wir jetzt nicht wieder eine Rückkehr zu nationalen Kategorien, sondern wir müssen einfach mehr Europa dort tragen, wo wir merken, dass wir schwach sind. Wenn ich sage, mehr Europa, heißt das nichts. Ich sage immer, mehr Europa, das heißt nichts, das klingt aber gut. Was ich eigentlich möchte, ist ein besseres Europa. Ein zielorientiertes Europa. Ein klügeres Europa und auch ein mutigeres Europa, nach innen und nach außen.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

Discours de Jean Asselborn lors de la 3e conférence d'examen de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques à La Haye

8 avril 2013

Monsieur le Secrétaire général,
Monsieur le Président de la conférence,
Monsieur le Directeur général,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

C'est un grand honneur pour moi de m'adresser à cette 3e conférence de révision de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques, qui se tient à un moment-clé pour nos efforts globaux dans le domaine de la non-prolifération des armes de destruction massive et du désarmement.

Onze années seulement après l'entrée en vigueur de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques [CIAC] en 1997, elle comptait déjà 188 États parties, représentant un succès exceptionnel et sans précédent des efforts de la communauté internationale dans sa quête à parvenir à un monde exempt d'armes chimiques. En effet, la convention a réussi à interdire une catégorie tout entière d'armes de destruction massive, grâce à un système de contrôle et de vérification international efficace et indépendant, représentant un

ensemble de véritables normes mondiales. À ce jour, il s'agit du seul régime de non-prolifération d'armes de destruction massive à avoir réussi à s'imposer de façon si impressionnante. En conjonction avec le protocole de Genève de 1925, interdisant l'utilisation des armes chimiques et des armes biologiques, et faisant partie intégrante du droit international coutumier, le régime de prohibition des armes chimiques repose désormais sur une base juridique des plus solides.

La Convention sur l'interdiction des armes chimiques nous a indubitablement rapprochés de notre objectif commun d'un monde plus sûr pour tous. Mon pays est fier de compter parmi les adhérents de la première heure à la convention.

Le Luxembourg reste fermement convaincu que la constante recherche de la sécurité au plus bas niveau possible d'armement doit être au centre de nos préoccupations. Dans ce contexte, permettez-moi de saluer l'adoption, la semaine passée à New York, du Traité sur le commerce des armes au terme de sept années de négociations dans le cadre multilatéral. En fixant les normes communes les plus élevées possibles en matière d'exportation, d'importation et de transfert des armes conventionnelles, ce nouvel instrument juridique rendra non seulement le commerce des armes conventionnelles plus responsable et transparent, mais contribuera également à réduire la souffrance humaine et à renforcer la paix, la sécurité et la stabilité internationales. Voilà un pas de plus dans la bonne direction!

Monsieur le Président,

Malgré le succès indéniable de la convention, nous devons constater que la menace des armes chimiques persiste. Le recours à des substances et armes chimiques reste malheureusement d'actualité.

C'est pourquoi cette 3e conférence de révision a lieu au bon moment. Elle se place dans le contexte du renforcement de la convention ainsi que du devenir de l'organisation. À cet égard, il importe de continuer à faire plein usage de l'instrument unique qu'est l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques [OIAC], de ses connaissances et compétences, afin de prévenir à l'avenir tout recours à des substances chimiques dans des conflits.

Syrie

Dès le début de la crise en Syrie, de concert avec nos partenaires européens et internationaux, et tout comme l'OIAC, nous avons appelé les autorités syriennes à renoncer à l'utilisation de ses armes chimiques en toutes circonstances et à protéger ses stocks, en attendant leur destruction vérifiée.

Le Luxembourg salue vivement la décision du secrétaire général des Nations unies de lancer une enquête des Nations unies suite aux allégations que des armes chimiques aient été utilisées dans les localités de Khan Asal, près d'Alep, et d'Ataybah, dans les environs de Damas.

Il est en effet impératif de faire la lumière sur toutes les allégations crédibles. Si l'emploi d'armes chimiques était avéré, il constituerait une violation claire du protocole de Genève de 1925 ou d'autres règles applicables du droit international coutumier.

J'appelle les autorités syriennes à coopérer pleinement avec la mission d'enquête menée par Monsieur Sellstöm et j'espère qu'il pourra rendre compte rapidement des résultats de l'enquête aux États membres des Nations unies.

Le Luxembourg se tient prêt à soutenir cette importante mission d'enquête par une contribution logistique appropriée.

Universalisation

Monsieur le Président,

La tentation pour certains de se doter à des coûts modérés d'un potentiel d'armes à destruction massive ne peut malheureusement pas être exclu. C'est pourquoi nous devons renouveler et redoubler nos efforts afin de garantir l'universalisation de la convention.

Les armes chimiques restent trop facilement disponibles. Au vu des crises récentes en Afrique du Nord et occidentale, qui se sont toutes développées en crises transrégionales, il importe aujourd'hui plus que jamais de mieux contrôler et protéger les stocks existants, de les détruire au fur et à mesure afin d'éviter que ces armes ne soient déviées et ne tombent dans les mains de ceux qui cherchent à répandre la terreur et l'instabilité à travers des régions entières.

Deux États qui ont signé la CIAC et apportent ainsi leur appui politique aux objectifs et aux principes de la convention et s'engagent à ne pas en compromettre les objectifs n'ont pas encore finalisé leur processus de ratification. Six autres États restent entièrement en dehors du régime de la convention. J'appelle tous ces

États à rejoindre le plus rapidement possible le régime de la convention et le consensus international.

Mise en œuvre et soutien aux États parties

Afin de contribuer au désarmement et à la prévention de la réémergence des armes chimiques, la mise en œuvre intégrale, effective et non discriminatoire de toutes les dispositions de la convention constitue un élément décisif. Les États parties doivent entreprendre tous les efforts afin d'assurer la mise en œuvre complète de toutes les dispositions de la convention, notamment dans l'esprit de renforcer la paix et la sécurité internationales et de créer un monde exempt d'armes chimiques.

Dans ce contexte, je salue vivement le soutien ciblé proposé par le secrétariat technique aux États parties permettant à chacun d'identifier la meilleure approche pour soi-même afin de réaliser la pleine mise en œuvre de la convention.

Destruction des stocks: état des lieux

Monsieur le Président,

La destruction des stocks d'armes chimiques demeure au cœur de la convention. Le Luxembourg tient à féliciter les États qui ont achevé le processus de destruction. Nous regrettons en revanche que certains États n'aient pas réussi à respecter les délais de destruction. Nous espérons que les États concernés respecteront les calendriers de destruction établis lors de la seizième conférence des États parties et mèneront à terme la destruction de leurs stocks d'armes chimiques.

Environnement

Dans le cadre des opérations de destruction, les armes chimiques ont souvent été déversées en mer, la mer Baltique étant l'une des mers les plus touchées du monde. À ce sujet, je salue l'adoption en 2010 par l'Assemblée générale des Nations unies, sur l'initiative de la Lituanie, de la résolution sur les «Mesures de coopération pour évaluer et faire mieux connaître les effets sur l'environnement des déchets provenant de munitions chimiques immergées en mer». Cette résolution a contribué à établir l'OIAC comme un lieu de coopération volontaire pour les États parties sur la question des armes chimiques déversées en mer.

Coopération internationale

En ce qui concerne l'organisation d'activités de coopération internationale pour l'utilisation de la chimie à des fins pacifiques, je me félicite de l'assistance des États parties au moyen de contributions financières et de contributions en nature, qui permet de renforcer les capacités de l'organisation d'empêcher toute activité interdite et d'étendre à tous les avantages de l'utilisation de la chimie à des fins pacifiques. Cette assistance précieuse est à la base du succès de la mise en œuvre des dispositions de la convention et représente un pilier essentiel dans les efforts de renforcement de la confiance mutuelle entre États parties.

Plus particulièrement, je tiens à souligner les initiatives entreprises par le secrétariat technique, par exemple dans le cadre du programme pour l'Afrique, offrant des initiatives ciblées et adaptées aux États parties concernés, leur permettant de renforcer leurs capacités nationales et, partant, de s'acquitter pleinement de leurs obligations qu'ils ont contractées au titre de la convention.

Mécanisme de vérification

Afin de soutenir, d'un côté, le désarmement chimique et, de l'autre, la prévention de la réémergence des armes chimiques dans le monde, la mise en œuvre d'un régime de vérification efficace est nécessaire. L'adoption accrue de mesures de confiance afin de faciliter les échanges d'information entre États parties et d'améliorer la transparence importe de même.

Liens avec l'industrie, le monde académique et la recherche scientifique ainsi que la société civile

Compte tenu de l'importance pour l'évolution future des substances chimiques et de leur emploi, des développements récents dans le domaine des recherches scientifiques, de la technologie et de l'industrie chimique, il nous semble primordial de renforcer les liens de l'OIAC avec les partenaires stratégiques dans ces secteurs et d'asseoir le rôle de l'OIAC en tant qu'acteur central dans le domaine des substances chimiques en général.

Je souscris de même pleinement à l'importance portée par cette troisième conférence de révision au rôle de la société civile, des universitaires, de la communauté scientifique et de l'industrie chimique dans les efforts de sensibilisation et de promotion des objectifs de la convention.

Monsieur le Président,

Si je n'ai pas insisté sur tous les points qui me tiennent à cœur, la raison en est que l'intervention au nom de l'UE inclut évidemment mon pays.

Je voudrais également souligner à cet endroit que le Luxembourg ni ne produit, ni ne fait commerce (ou pratique transit), ni ne facilite le financement d'armes ou de substances chimiques à des fins militaires. Cette posture nous confère une crédibilité accrue pour exiger le respect absolu de la convention et de ses objectifs.

Last but not least, permettez-moi, Monsieur le Président, de remercier l'ambassadeur Baghli d'Algérie pour ses efforts inlassables et pour sa conduite rigoureuse du groupe de travail à composition non limitée, qui a pu élaborer un texte de base pour les travaux de la conférence. Je suis convaincu que ces travaux préparatoires de substance représentent une bonne base afin d'accomplir notre but commun: le renforcement du régime de prohibition des armes chimiques!

Je voudrais également remercier le secrétaire général des Nations unies d'être venu en personne pour soutenir cette conférence de révision avec son message personnel.

Je tiens également à vous exprimer, Monsieur le Président, mon entière confiance pour la conduite de cette conférence importante et je souhaite à l'ensemble des délégations une bonne main pour ces deux semaines de travaux, produisant des résultats concrets avec le consensus traditionnel.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Déclaration annuelle du gouvernement sur la situation économique, sociale et financière du pays

10 avril 2013

Här President,
Dir Dammen an Dir Hären Deputéiert,

Näischt ass méi wéi et war. Et ass net alles anescht ginn, mä Villes huet geännert a Muenches huet sech veränert. Aner Saache musse sech änneren, soss gëtt alles anescht.

Et ass ni liicht ze regéieren. Et gesäit just heiansdo esou aus. Déi, déi schonn eemol regéiert hunn, déi wëssen, datt et mol méi schwéier, mol méi einfach ass. Mä ganz einfach ass et ni.

De Moment ass et besonnesch schwéier. D'Regéieren ass extra schwéier ginn – grad an engem klenge Land, dat d'Achs vun der Weltpolitik net reajustéiere kann –, well eist Joerhonnert an engem Moment ukomm ass, wou een deen nächste Moment net richteg gesäit. Al Gewëssheete klappen zesummen: Den Dram vum konstante Wuesstem ass ausgedreemt, d'europäesch Integratioun verléiert un Tempo an un Intensitéit a verleeft sech an nationalen Niewen- a Sakgaassen. Nei Konflikter entstinn. Déi eng – wéi de Konflikt op der koreanescher Hallefinsel – wuessen op dem Buedem vun enger ni ganz ausgedroener Geschicht. Déi aner brieche vun haut op mar aus, wéi d'Geraibers am Mali oder wéi dat net ëmmer geschécktent Taaschten no Demokratie an Nordafrika. All dës Virgäng impaktéieren och eis Wierklechkeet, déi en plus de Wierkungen an de Nowierkunge vun der globaler a kontinentaler Finanz- a Wirtschaftskris net aus de Féiss kënnt.

Déi allgemeng Veronsécherung gëtt heiheem verstäerkt duerch eng hausgemaachte Vertrauenskris an d'Institutioune vun eisem Staat. Et muss ee blann an daf sinn, fir net ze mierken, datt fir vill Leit eenzel Institutiounen net méi iwwert all Zweiwel erhabe sinn. Mir hu keng Staatskris, mä et kriselt awer am Staat. D'Bommeleeër-Affär an hir Opklärungsëmstänn, d'Affär ëm de Geheimdéngscht an dat partiellt Feelverhale vu wéinege vu senge Mataarbechter hu Vertrauen zerstéiert.

Et gëtt dacks vu Staatsaffäre geschwat. Ech wëll mech do mat Commentairen zréckhalen, Spekulatiounen a Mutmaassunge bréngen äis net virun, déi iwwerloossen ech aneren. Mä erlaabt mer, lech iwwert de Staat selwer eppes ze soen.

Am Staat lafen d'Ambitioune vun engem Land zesummen. De Staat organiséiert d'Ëmsetze vun den Aspiratioune vun der Natioun. Hien ass zoustänneg fir de korrekten Oflaf vun all senge Funktiounen. Hien ass net kompetent fir dat, wat schifleeft, ze verstoppen, zouzedecken an ze vertuschen. En däerf sech duerch säi Behuelen och net dem Verdacht aussetzen, d'Staatsorganer géife vertuschen, zoudecken a verstoppen. A se géifen dat bewosst maachen. De Staat verléiert seng Credibilitéit – an déi ass fir den nationalen Zesummenhalt onverzichtbar –, wann e seng Organer do schützen an decke géif, wou dës géint Staatsintressi verstoussen. D'Staatsraison ass e seltent Gut a mat dësem däerf e kee Schindluder dreiwen. Vun der Staatsraison gëtt dacks geschwat, mä et gëtt se nëmme ganz seelen. Ech sinn hir bal nach ni begéint. A wann een hir begéint,

muss een – wann d'Grënn fir d'Staatsraison eriwwer sinn – erklären, firwat et zu engem bestëmmte Moment Grënn fir d'Staatsraison gouf.

D'Bommeleeër-Affär huet näischt mat Staatsraison ze dinn. Op eng bestëmmten Aart a Weis huet se awer ganz vill mat hir ze dinn: D'Staatsraison wëllt nämlech, datt d'Bommeleeër-Affär opgekläert gëtt.

Déi, déi regéieren, sinn der Credibilitéit an der Irreprochabilitéit vum Staat a besonneschem Mooss verflicht.

Dofir hunn d'Ministere sech e Verhalenskodex ginn, an ech si frou, datt d'Chamber déiselwecht Exigenzen an Normen an hiert Regelwierk wëllt ophuelen.

Dofir huet d'Regierung e Gesetzesprojet iwwert den Zougang zu ëffentlechen Informatioune virgeluecht. Dee Gesetzesprojet huet Kritik provozéiert an natierlech – wéi kéint et och anescht sinn – ass de Staatsminister beschëllegt ginn, hie wëllt mat dësem Gesetz den Accès zur Informatioun blockéieren a boykottéieren. De Gesetzesprojet ass e Projet vun der Regierung. Ech hunn en an hirem Numm deponéiert. Ech stinn zum Projet, mä ech si bereet, d'Informatiounsflicht vum Staat méi breet unzegoe wéi de Projet dat mécht. Wann Dir als Chamber Är Aarbechten an déiselwecht Direktioun orientéiert, da sinn ech Ären Alliéierten. Dir bréngt et besser wéi ech fäerdeg, déi méi zréckhalend Ministere vun der Richtegkeet vun enger méi flächendeckender Transparenz z'iwwerzeegen a wann Dir se an Är Kommissiounen invitéiert, wäert Dir ouni all Zweiwel hir Argumenter widderleeë kënnen.

Dofir wäerte mer d'Chamber mat enger Reform vum Geheimdéngscht befaassen. De Regierungsprogramm gesäit se vir. D'Chamber bereet se mat vir. Si muss de Perimeter vun de Geheimdéngschtaktivitéite kloer ofstiechen a seng politesch a parlamentaresch Kontroll verstäerken.

Dës an aner Initiativë sollen d'Vertrauen an de Staat ënnermaueren. Bei alldeem däerfe mer net vergiessen, datt een d'Vertraue lues a lues, drëpseweis gewënnt. Et verléiert een et méi séier wéi een et opbaut, net Drëps fir Drëps, mä liter- a fudderweis.

Här President,

Näischt ass méi wéi et war.

D'ëffentlech Finanze sinn och net méi déi al. Verglach mat deene vun eisen Nopeschlänner si se nach zolidd. Mä si wackelen, wann ee se mat fréier vergläicht. Also musse mer se stabiliséieren.

Dat ass net einfach an enger Zäit, wou eng Wuesstemsprognos déi aner jot an dës sech am Laf vum Joer méi wéi widderspriechen. Et gëtt net nëmmen de Spread vun den Zënsen, et gëtt bedauerlecherweis och de Spread vun de Prognosen. Ech begéinen hinnen dofir mat wuessendem Mësstrauen a loosse mech vun den Estimatiounen, déi dauernd wiesselen, och net méi nervös maachen.

Den Op an Of vun de Prognosen an Estimatioune war am Joer 2012 beandrockend. Wéi mer de Budget fir dat Joer opgestallt hunn, si mer vun enger vun der Europäescher Kommissioun virausgesotener Croissance vun engem bis annerhallwem Prozent fir d'Eurozon ausgaangen. D'Joresresultat awer war e Wuesstemsminus vun 0,6%, méi wéi zweemol méi schlecht wéi prognostizéiert. Bei der Ausaarbechtung vum Lëtzebuerger Budget hu mer op eng previsibel Croissance vun 2% heiheem gesat. Zwëschenzäitlech – am Laf vum Joer 2012 – hunn national an international Prognostiker gemengt, si kéint op 0,1% eroffalen, duerno hu se hir Aschätzung op e Plus vun 0,5% ugehuewen. Haut wësse mer, datt eis Wirtschaft trotz engem gudde leschte Quartal am Joer 2012 nëmmen e klenge Sprong no vir vun 0,3% gemaach huet. D'Estimatioun war e Plus vun 2%, d'Resultat e Plus vun nëmmen 0,3%. De Finanzminister an d'Regierung, déi vun eenzelne Säiten ëmmer erëm virgeworf kréien, iwwermoosseg pessimistesch ze sinn an dat bewosst wëllen ze sinn, waren also fir d'Joer 2012 däitlech ze optimistesch a si war dat onbewosst.

Wann een dem errateschen Danz vun de Prognosen nokuckt, da gëtt et engem dronken. Dronke gëtt et engem och, wann een am Budgets-Zueleballet, dee sech an zwielef Méint dréint an dréint – an eisem Fall iwwert dat ganzt Joer 2012 –, muss matdanzen ouni de Schrëtt ze verléieren.

Erënnert lech: De Budgetsprojet fir 2012 hat e gesamtstaatlechen Defizit vun 330 Milliounen – 0,7% vum PIB – virgesinn. An en hat den Defizit vum Zentralstaat op 1 143 Milliounen ageschat – 2,6% vum PIB. D'Zuelen an den éischte Méint vum Joer 2012 hunn äis am Abrëll derzou bruecht, d'gesamtstaatlech Defizitschätzung op 805 Milliounen – 1,8% vum PIB – an am Oktober op 860 Milliounen – 2% vum PIB – unzehiewen. Den Defizit vum Zentralstaat huet sech bei der Opstellung vum Budget 2012 op 1 143 Millioune belaf, am Abrëll ass en

op 1 470 Milliounen – 3,1% vum PIB – an am Oktober op 1 640 Milliounen estiméiert ginn – 3,8% vum PIB. Et war fir de Kapp ze verléieren. Mä de Finanzminister huet Gott sei Dank keen Torticolis kritt an e klore Bléck behalen. En huet et fäerdeg bruecht, de gesamtstaatlechen Defizit op 359 Milliounen Euro – 0,8% vum PIB – ze begrenzen, statt op 2% wéi ee Moment gefaart. Den Defizit vum Zentralstaat konnt bei 1 157 Milliounen Euro – 2,6% vum PIB – gestoppt ginn, statt eréischt, wéi ee Moment an Aussiicht gestallt, bei 3,8% vum PIB. No all deem Hin an Hier, no deem incroyable Slalomlaf duercht d'Joer 2012, huet den Ofschloss vum staatleche Finanzgebaren – trotz dem net pronostizéierte Wuesstemsabroch vun 2 op 0,3% – sech ganz no bei den Zuelen opgehalen, déi mer am Oktober 2011 fir d'Joer 2012 heibanne virgeluecht haten. Am Oktober 2011 si mer vun engem Totaldefizit vun 330 Milliounen ausgaangen – 0,7% vum PIB –, d'Resultat beleeft sech op 359 Milliounen – 0,8% vun eisem PIB. Am Oktober 2011 si mer vun engem zentralstaatlechen Defizit vun 1 143 Millioune fortgaangen – 2,6% vum PIB –, fir op e Minusofschloss vun 1 157 Milliounen ze kommen – punktgenau 2,6% vun eisem PIB. Mir sinn also genau an där Zon gelant, wou mer d'Landung programméiert haten. Trotzdem: de gesamtstaatlechen Defizit ass vun deenen 0,7%, déi mer am Oktober 2011 virausgesot haten, op ee vun 0,8% Enn Dezember 2012 an d'Lut gaangen. Mä weist mer en anere Budget an der Eurozon, deen trotz dramatescher Wirtschaftswuesstemsdifferenz tëschent den initialen Hypotheesen an der effektiver Entwécklung esou wéi eisen d'Bunn gehalen huet. Dir braucht en net ze sichen, et gëtt en net.

D'Finanzresultater vum Joer 2012 si besser wéi déi vum Joer 2010 – 0,8 géint 0,9% fir de Gesamtstaat. Mä se si méi schlecht wéi déi vum Joer 2011 – 0,7 géint 0,2% fir de Gesamtstaat, 2,6 géint 2,4% fir den Zentralstaat. Mir haten 2012 e Finanzlach vun 1 157 Milliounen am Zentralstaat, Suen, déi mer musse léine goen. Dës Verschlechterung riskéiert an de Joren 2014 bis 2016 leider virunzegoen, wann een dann de Prognose gleewe kann. Et muss ee se net gleewen, mä et muss ee vun hinne kënnen ausgoen.

Ier ech lech mat de Prognose fir déi nächst Jore bekannt maachen, wollt ech lech mat e puer aneren Iwwerleeunge kënneg maachen, déi lech zwar misste geleefeg sinn, mä déi et awer verdéngen, kompakt an Erënnerung geruff ze ginn.

D'Leit froe sech dacks, wat de Staat mat hire Sue mécht. A well se dat net genau wëssen, gleewe se nawell gären deenen, déi hinnen erzielen, de Staat bräicht ze vill Sue fir sech selwer a géif net genuch an d'Zukunft investéieren. Si gesinn, datt ënnert dem Strëch eng déck Milliarde feelt a rëselen de Kapp. Wann een awer net nëmmen e quantitative Bléck ënnert de Strëch werft, mä e qualitative Bléck op dat, wat iwwert dem Strëch steet, da stiechen engem déi Milliarden an d'A, déi der Virbereedung vun der Zukunft déngen.

Vun 2009 bis 2013 inklusiv gëtt de Staat 62 Milliarden Euro aus. Dës Zomm enthält en Zukunftsblock, deen impressionnant ass.

- Sou loosse mer der Schoul – der Zukunftsfabrik par excellence – 9,7 Milliarden Euro zoukommen. 9,7 Milliarden Euro fir d'Schoul, ouni d'Käschte fir hir Annex- a Konnex-Aktivitéiten. Op der Bildung kënnen an däerfe mer an den nächste Joren net spueren. De Budgetsposte fir d'Schoul kann een net ofsenken.

- Sou investéiere mer an der Period 2009-2013 8 Milliarden Euro, direkt an indirekt Investissementer beienee geluecht. Et wier keng falsch Politik, wa mer dës Investissementer – vun deene jo och déi nächst Generatioune profitéieren – integral iwwert Scholdenophuele géinge finanzéieren. Mir huelen awer bis Enn 2013 nëmme ronn 5 Milliarden Euro Emprunt op, investéieren also méi wéi mer äis verschëlden. Mir investéiere vill, am Schnëtt 3,8% vun eisem PIB. An der Moyenne ginn d'Eurostaaten 2,3% vun hirem PIB fir Investissementer aus. Wa mer hinnen et géifen nomaachen, da kéinte mer 500 Milliounen Euro d'Joer spueren. Wa mer et géife maache wéi déi Däitsch – si ginn nëmmen 1,1% fir Investissementer aus –, da kéinte mer esouguer 1 Milliard Euro aspueren. Da géife mer haut spueren, mä e Stéck Zukunft verléieren. Däitschland huet bei wäitem net iwwerall Modellcharakter an et ass net iwwerall e Beispill, deem ee soll nogoen.

- Sou bezuele mer iwwert de Budget 5,3 Milliarden Euro familljepolitesch Leeschtungen. Eis Kanner sinn eis Zukunft, gëtt oft gesot. Mir loossen äis eis Zukunft eppes kaschten.

- Sou hu mer vun 2009 bis 2013 der Recherche hei am Land 1 245 Milliounen Euro ëffentlech Gelder zoufléisse gelooss, 250 Milliounen all Joer. Eise resoluten Zukunftswëllen huet äis esouguer am Krisejoer 2010

net verlooss, well am Budget 2010 sinn d'Krediter fir d'Fuerschung ëm 21% geklommen. Keen anert Land huet seng Fuerschungsausgaben an dëser Krisenzäit esou ausgebaut wéi mir. Vun 2004 bis 2008 – also an där leschter Legislaturperiod – huet de Fuerschungsbudget 592 Millioune bedroen, 118 Milliounen d'Joer, zweemol manner wéi an de leschte fënnef Joer. D'Fuerschung weist de Wee an d'Zukunft. Mir däerfen dee Wee net verloossen.

- Sou hu mer tëschent 2009 an 2013 der Uni Lëtzebuerg insgesamt 515 Milliounen Euro zur Verfügung gestallt, 100 Milliounen d'Joer. Am Krisejoer 2010 hu mer de Budget fir d'Universitéit ëm 19,1% ugehuewen. Keen anert Land huet an der Kris esou en Effort gemaach. Am Géigendeel: D'Budgete fir d'Universitéite falen iwwerall. An der leschter Legislaturperiod krut d'Uni 202 Milliounen zougewisen, 40 Milliounen Euro géint 100 Milliounen Euro pro Joer zanter 2009. Den Unis-Budget gouf also och verduebelt, grad wéi dee vun der Fuerschung.

Firwat soen ech lech dat, firwat erënneren ech un e puer Saachen, déi iwwert dem Strëch stinn? Well ech lech an de Leit wëll weisen, datt mer och an der Kris d'Zukunft preparéieren an net – wéi dat vun Zäit zu Zäit behaapt gëtt – blann an ouni Verstand spueren. Hätte mer ouni Verstand wëlle spueren, dann hätte mer pro Joer fir 500 Milliounen Euro Investissementer manner gemaach, mir hätte fir d'Fuerschung an d'Uni an dëser Period net méi ausginn, wéi an der Period virdrun, an hätten esou 190 Milliounen Euro abehalen. Ënnert dem Strëch wier dann de Budgetsdefizit 690 Milliounen Euro méi niddreg, iwwert dem Strëch hätte mer awer dat Falscht gemaach, well mer op Käschte vun der Zukunft gespuert hätten.

Här President,

Ech hunn lech viru Minutte gesot, d'Finanzperspektive géife sech op Grond vun de Prognosen, déi äis virleien, weider verschlechteren.

Wéi gesinn déi Prognosen aus?

Eis Wirtschaft ass 2012 ëm 0,3% gewuess. Dat ass e schwaacht Wuesstem, dat weist, datt mer nach laang net iwwert de Bierg sinn. Mir sinn 2013 net méi räich wéi mer et 2008 waren. Mir trëppelen zanter fënnef Joer op der Plaz. Aner Länner sinn 2012 no hanne gaangen: Holland zum Beispill 0,6%, d'Eurozon als Ganzt och.

Et ass dervun auszegoen, datt d'Eurozon am Joer 2013 an der Rezessioun stiechebleift. E Wuesstemsrepli vun 0,3% gëtt hir virausgesot. Fir 2014 gëtt dann awer mat engem Plus vun 1,4% gerechent a fir 2015 an 2016 mat engem vun 2% respektiv 1,6%. Ech halen dës Zuele fir relativ optimistesch. Si kënnen – wann iwwerhaapt – nëmmen dann erreecht ginn, wa mer deenen Eurolänner, déi sech ënnert engem europäeschen Upassungsplang bewegen, méi Zäit fir d'Erreeche vun den Ajustementszuelen zougestinn. D'Leit a Griicheland, op Zypern, a Portugal a soss doruechter packen den aktuelle Konsolidéierungsrhythmus net méi. Een ze extremt Konsolidéieren an de Programmlänner an an aneren divergéierende Staaten, wéi zum Beispill Frankräich, géif d'Croissance ofwiergen. D'Objektiver, déi gesat goufen, bleiwe richteg a mussen erreecht ginn. Vun 2008 op 2013 ass d'ëffentlech Schold an den Eurostaate vu 70,2 op 95,1% geklommen. Si muss zréckgedréckt ginn, awer net esou séier wéi geplangt. D'Lëtzebuerger Regierung setzt sech fir eng Tempodrosselung an. Wann dat net geschitt, kënnt et zur sozialer Explosioun. Schonn haut besteet d'Eurozon net, wéi mer mengen, aus 17, mä effektiv aus 18 Staaten. Deene 17, déi den Euro hunn, an deem 18. An dat ass d'Land vun deenen 19 Millioune Leit, déi keng Aarbecht hunn.

2013 bleift d'Croissance zu Lëtzebuerg phlegmatesch. Eise PIB schéngt nëmmen 1% kënnen ze klammen an net 1,7% wéi nach beim Vote vum Budget am Dezember gemengt gi war. Mä 2014, 2015 an 2016 gi Realwuesstemszuele vun 2,3%, 1,9% an 3,8% erwaart.

Den Emploi géing 2013 mat 1,6%, 2014 mat 1,2%, 2015 an 2016 mat 2,2% expandéieren. De Chômage géing am Joer 2013 6,7% ausmaachen, fir dann 2016 op 6,4% erofzegoen.

Dat verfügbart Akommes vun de Leit géing 2013 ëm 1,3% an an deenen dräi Joren duerno ëm 2% an d'Lut goen. D'Inflatioun wäert 2013 1,8% bedroen an an deene kommenden dräi Joer ënner 2% bleiwen. Wann den Indexautomatismus am Joer 2015 reaktivéiert gëtt, da géif déi nächst Indextranche no där vum Oktober 2014 wahrscheinlech am Juni 2016 erfalen.

Déi europäesch an national Prognose musse mer uräicheren duerch eng Rei vun externe makroeconomeschen Donnéeën, déi fir all d'Eurolänner déiselwecht sinn. All Eurolänner schaffen op der Basis vun enger konstanter Uelegpräis- a Wiesselcours-Entwécklung tëschent Dollar an Euro iwwert den Zäitraum 2014-

2016. Si tabléieren hir Finanziwwerleeungen op eng graduell Augmentatioun vun de kuerz- a laangfristegen Zënssätz vun 2014 un an op eng „Normaliséierung“ vun de Verhältnisser op de Finanzmäert, in concreto vun engem Uklamme vum Eurostoxx 50 vu 4,7% am Joer 2014, vun 12,9% 2015 a vun 9,8% 2016.

Compte tenu vun de Prognosen, Estimatiounen an Hypotheesen, entwéckelen d'ëffentlech Finanze sech an eng Richtung, déi esou ass, datt mer se mussen ëmdréien.

E kuerze Rappel fir d'éischt: D'gesamtëffentlech Finanze schléissen 2012 mat engem Gesamtdefizit vu ronn 360 Milliounen of – 0,8% vum PIB. Den Zentralstaat schléisst mat engem Defizit vu ronn 1 150 Milliounen Euro oder 2,6% vum PIB of. Nom Vote vum Budget fir 2013 beleeft den Negativsaldo beim Gesamtstaat sech op ronn 340 Milliounen Euro – 0,7% vum PIB – a vu ronn 1 025 Milliounen Euro am Zentralbudget, ass gläich 2,2% vum PIB. Dës Resultater si besser wéi déi vun 2012, haaptsächlech well mer fir 2013 e Konsolidéierungspak vun iwwert 900 Milliounen Euro opgeluecht hunn.

Ënner Berücksichtegung vun der inevitabler Tatsaach, datt vun 2015 un d'TVA-Recetten op dem elektroneschen Handel ronn 700 Milliounen ofhuele wäerten a wann een desweideren unhuele géif, d'Politik bléif genau déiselwecht wéi haut, da wier de Profil vun de Staatsfinanzen net schéin unzekucken. 2014 hätte mer dann en totale Minus beim Gesamtstaat vun 1,3 a vun 2,6% beim Zentralstaat. 2015 wieren dat 3 respektiv 4,1% an 2016 2,8 respektiv 3,7%.

Dës Zuelen an hir Evolutioun weisen, datt mer d'Zil, d'Gesamtfinanzlag bis 2014 an den Equiliber ze bréngen, net erreeche kënnen. Dat ass ënnert anerem haaptsächlech op dat extrem schwaacht Wirtschaftswuesstem zréckzeféieren. An de kommenden dräi Joer – ech hunn lech dat d'éinescht gesot – beweegt d'Croissance sech awer, wa keng absolut Katastroph geschitt, däitlech no uewen. Mir mengen dofir, datt mer gutt Chancen hätten, de gesamtstaatlechen Equiliber fir fréistens 2016 a fir spéitstens 2017 ze packen. Mir packen en awer nëmmen, wa mer vun 2015 un déi TVA-Recetten, déi am e-Commerce ewechbrécht, duerch eng Augmentatioun vun eisen TVA-Sätz kompenséieren. Mir hunn déi niddregsten TVA-Sätz an Europa. Si hu vun 1993 un net méi bougéiert. Mir sinn dat eenzegt Land an Europa, dat d'TVA esou laang agefruer hat. Mä 2015 wäert de Moment komm sinn, fir se unzehiewen, awer esou, datt mer déi niddregsten TVA an Europa behalen. Et recommandéiert sech, dës TVA-Reform an eng méi breet Steierreform anzekleeden, déi eis Tarifstruktur esou ëmbaut, datt déi sougenannte Mëttelschicht – e schrecklechen Ausdrock, niewebäi bemierkt – net penaliséiert gëtt. Mat de Virbereedungen zur Steier- an TVA-Reform ass ugefaange ginn. Mä virun 2015 bleift alles esou wéi et ass. Et wier och net klug, am aktuelle konjunkturellen Ëmfeld d'TVA-Struktur ze reartikuléieren.

Mä fir d'Finanze vum Gesamtstaat z'equilibréieren an den Defizit vum Zentralstaat ze diminuéieren, brauch et méi wéi eng nei Ausriichtung vun der TVA. Mir mussen an de Joren 2014, 2015 an 2016 weider konsolidéieren.

Weider konsolidéieren: Dat ass liicht gesot, et ass schwéier ze maachen. Et wier liicht ze maachen, wann ee sech et wëllt liicht maachen.

Da kéint een zum Beispill d'Investitiounen ëm 500 Millioune kierzen, andeem ee se géif op den Niveau vum Eurozon-Duerchschnëtt bréngen. Mä da géif een de Wuesstem schaarf ofbremsen an d'Zuel vun de Failliten explodéieren dinn. Dofir maache mer dat net. Mir beschränken äis drop, fir den aktuellen Investitiounsvolumen nominal ze stabiliséieren. Mir wäerten investitiounspolitesch verstäerkt mat der Europäescher Investitiounsbank zesummeschaffen. Dat wäert eis Investitiounsprojete méi bëlleg maachen.

D'Krediter fir d'Recherche, Innovatioun an Uni musse weider wuessen, mä si wäerten net méi zweestelleg wuesse kënnen.

Wann ee sech et liicht wëllt maachen, kéint een de staatleche Bäitrag zur Finanzéierung vun eise soziale Versécherungssystemer – dee mécht 45% vun de Recettë vun deem aus – op den Niveau vun eise Nopeschlänner erofzéien – dee mécht 33% aus. Da géife mer net 10,5% vun eisem PIB, mä nëmme 7,8% dervun opbrénge mussen. Erspuernis: 1 Milliard Euro manner Defizit am Zentralbudget. Mä logescherweis misste mer déi Milliard duerch méi héich Cotisatioune vun de Patronen an den Assuréen ersetzen. Da wier eis Kompetitivitéit am Eemer. Stattdesse wëlle mer d'Cotisatiounen, déi op de Betriber leien, bis 2016 op dem aktuellen Niveau stabiliséieren.

Et kann een d'Fonctionnementskäschte vum Staat weider drosselen. Dat maache mer och. Mä vill Sputt bleift äis no den Efforte vun de leschte Joren net.

Mir sinn amgaangen, déi finanziell Hëllefe fir de Logement op hir Efficacitéit hinn z'iwwerpréiwen. Hei gëtt

et Aspuerungsméiglechkeeten, déi et fir d'Zukunft ze notze gëllt. Fir d'Zukunft, net fir d'Beneficiairë vun deene Moossnamen, déi lafen. D'Bonification d'intérêt gëtt ofgeschaaft. En plus menge mer, datt eng méi staark Besteierung vun de Plus-valuen, déi op den Terraine realiséiert ginn, ugesot ass.

Am Sozialberäich musse mer – doduerch, datt mer déi festgefueren ideologesch Barrièren iwwersprangen – déi Leeschtungen op de Metier huelen, déi no jéngster Jurisprudenz verstäerkt an den Export musse goen. Net alles, wat juristesch stéchhalteg ass, ass materiell a sachlech nozevollzéien. Och hei kënnt et zu Aspuerungen. Mir mussen äis och d'Finanzéierung vun der Fleegeversécherung nei ukucken. Et kommen all Joer vill Beneficiairë bäi – dat ass net verwonnerlech bei eiser demographescher Struktur. D'Käschte klammen. Mir wëllen d'Qualitéit vun der Fleeg bäibehalen, mä mir mussen hire Coût nees an de Grëff kréien. Entweder duerch d'Agrenze vum Uklamme vun de Prestatiounskäschten. Oder awer – falls dat net geet – duerch eng Erhéijung vun den Assuréen hire Cotisatiounen, ouni datt d'Finanzlaascht fir de Staat zouhëlt.

Mir waarden op en Urteelssproch vum Europäesche Geriichtshaff a Saache Studentebourssen a mir wäerten déi am Liicht vun deem Arrêt a mat klorer Aspuerungsabsicht reformuléieren.

Mir wäerten d'Préretraite-solidarité op en Enn féieren an d'Aide au réemploi verschlanken.

Mir wäerten duerfir suergen, datt déi Critèren, déi nach iwwerkuckt musse ginn, no deenen den Inneministère seng Subsiden un d'Gemengen organiséiert, och vun allen aneren Departementer applizéiert ginn.

Bref, et muss weiderhi Fouss bei Mol gehale ginn. Op alle Pläng. Am Budget 2014 wëlle mer op d'mannst fir 250-300 Milliounen Euro konsolidéieren. Mir mussen d'Defiziter 2014 par rapport zu 2013 erofkréien. A mir mussen 2015, 2016 a spéitstens 2017 de gesamtstaatlechen Equiliber realiséieren an dofir grouss Konsolidéierungsustrengungen 2015 an 2016 maachen. Da sti mer spéitstens 2016/2017 finanziell betruecht erëm esou gutt do wéi 2005. D'Zil heescht: Null Defizit am Gesamtstaat, en Defizit vun ënner 1% vum PIB am Zentralstaat. Deen Defizit vun 1% ass am Liicht vun engem Investitiounsvolumen – fir d'Zukunft a fir déi nächst Generatiounen – vun op d'mannst 3% vum PIB ze liesen. Och an Zukunft ass et net anormal, d'Investissementer zu engem Deel iwwert Emprunten ze finanzéieren.

Ech weess: Et gëtt Leit, déi hu sech erwaardt, ech géif Blutt an Tréinen iwwert d'Land fir d'Joer 2014 vergéisse wëllen. Ech weess och, datt vill Leit et couragéiert géife fannen, wann ech haut Budgetsaspuerunge vun 1 Milliard Euro fir d'Joer 2014 géif annoncéieren. Dat wier vläicht couragéiert, mä dat wier och conterindiquéiert. Den aktuelle Kurveverlaf vum Konjunkturzyklus léisst eng Konsolidéierung vun iwwer 300 Milliounen Euro net zou. D'Eurozon ass an der Rezessioun, d'Wirtschaftswuesstem zu Lëtzebuerg ass mickreg. No engem Konsolidéierungseffort vun iwwer 900 Milliounen Euro fir d'Joer 2013 wier e Konsolidéierungspak vun iwwer 300 Milliounen Euro fir d'Joer 2014 kontraproduktiv fir eist Wirtschaftswuesstem, fir d'Evolutioun vum Chômage a fir de Konsum am Land.

Här President,
Dir Dammen an Dir Hären,

Ech kommen net derlaanscht, lech iwwert den Niveau vun eiser ëffentlecher Schold ze schwätzen.

Si beweegt sech tendenziell an déi falsch Richtung. Obschonn ee muss drun erënneren, datt eis Scholdestänn an de 60er Jore vum leschte Joerhonnert méi héich waren, wéi déi, déi mer haut kennen.

Si ass vun hirer Evolutioun hier spektakulär. 2007, virun der Kris, louch se bei 2,5 Milliarden Euro, 6,7% vum PIB. Si läit elo bei 11,4 Milliarden, 25% vum PIB. Ouni den Emprunt fir d'Rettung vun der Generalbank chiffréiert se sech op 9,4 Milliarden Euro, 20,6% vum PIB. Am europäesche Verglach huet se een Niveau erreecht, deen net spektakulär, mä ordinär ass: Eis 25 respektiv 20,6% entspriechen engem Scholdenniveau an der Eurozon vun insgesamt 95% vum PIB, engem belsche Scholdenniveau vu ronn 100%, engem franséische vun 93,4%, engem däitsche vun 80% – tiens! –, engem éisträichesche vu 75%, engem hollännesche vu 74% an engem finnesche vu 57%. Déi aner Triple-A-Staaten aus der Eurozon – Däitschland, Holland, Finnland – leie proportional däitlech iwwert eisem Scholdenniveau.

Mä eis Schold klëmmt fir eis Verhältnisser ze séier. A wann ee Scholde mécht, da geet et séier. D'Eurozon-Schold ass vun 2008 un ëm 25 Prozentpunkte par rapport zum Euro-PIB geklommen. Dat weist déi geféierlech Explosiounsdynamik, déi an enger inconsideréierter oder vun den Ëmstänn opgezwongener Verschëldung läit.

Eng héich Verschëldung zitt en héije Scholdendéngscht no sech. An en héije Scholdendéngscht bréngt eng Verengung vun de budgetäre Manövréierfräiheete mat sech. Doraus ergëtt sech, datt mer d'Entwécklung vun der ëffentlecher Schold a vum Scholdendéngscht am Grëff behale mussen. Sech verschëlde statt ze konsolidéieren, ass e séisst Gëft. Zréckbezuelen awer ass sauer. Dofir soll een – wann ëmmer et geet – seng ëffentlech Schold duerch intelligent Verhalen no ënne corrigéieren.

De Lëtzebuerger Staat huet 2008 d'Banque générale gerett – anescht kann een dat net soen –, andeems mer en Emprunt public vun 2 Milliarden opgeholl hunn, dee mat 3,75% verzënst gouf. Mir hunn eis Banke selwer gerett, mir hu keng Hëllef vun deenen aneren Eurostaaten dofir gebraucht. De Staat huet op deem Emprunt, dee mer fir d'BGL opgeholl hunn, 450 Milliounen Euro un Zënse bezuelt. Si sinn an d'Täsche vun deene Lëtzebuerger gefloss, déi sech um Rettungsplang fir d'BGL bedeelegt hunn. Doduerch, datt mer Aktionär an der BGL gi sinn, wäert de Staat bis Enn 2013 alles an allem Dividenden an Depôtzënse vu 508 Milliounen Euro kasséiert hunn. Mir hu bis elo op där Operatioun, déi d'Bank gerett an d'Spuerer an d'Clienten indemne gehalen huet, méi gewonne wéi mer ausginn hunn: 58 Milliounen Euro. Op där paralleler Aktioun d'BIL betreffend, hu mer en Zënsgewënn vu 27,3 Millioune gemaach. Déi zwou Operatiounen zesummen hunn dem Budget en Netto-Plus vu 85 Millioune bruecht. Statt Konkurs vun zwou Banken ee Gewënn!

De BGL-Emprunt leeft am Dezember 2013 aus. De Lëtzebuerger Staat ass bereet, sech dann als Aktionär bei der BGL zréckzezéien. Net well mer äis zréckzéie missten: Eis Scholdelaascht vergläicht sech komfortabel mat där vun eisen Nopeschlänner. Mä wann de Präis um Enn vum Joer oder um Ufank vum nächste Joer stëmmt, wa mer also vu BNP Paribas déi Zomm kréien, déi äis ugemiessen erschéngt, da verkafe mer. Mir verkafen net well mer mussen, mä well mer dat vläicht zu gudde Konditioune kënnen. Mä wann d'Konditiounen net stëmmen, verkafe mer net. Wa se stëmmen, da maache mer et. A wa mer et maachen, da géife mer eis Staatsschold ëm 2 Milliarde reduzéieren a géife se vu 25% vun eisem PIB op 20,6% ofsenken. D'Bank gerett, d'Aarbechtsplazen erhalen, d'Clienten net geschiedegt, Gewënn gemaach an duerno d'Schold reduzéiert: Dat kann een och méi schlecht maachen! Mä nach muss verhandelt ginn, an dofir halen ech och hei op.

Här President,

Ech war elo grad bei enger, voire zwou Banken. Ech kommen elo bei d'Banken alleguer.

Ech komme bei d'Bankgeheimnis.

Mä ier ech dohinner kommen, bleiwen ech bei der Finanzplaz generell.

Eis Finanzplaz steet fir 36% vun eisem Bruttoinlandprodukt a fir dausenden, jo zéngdausenden direkt an indirekt Aarbechtsplazen. Si huet sech hir Plaz an der Welt eruewert duerch hire Know-how, duerch d'Breet vun hirer Produktpalett – groussen Ënnerscheed iwwregens zu Zypern – an duerch d'Expertise vun hiren Dirigenten a vun hire Mataarbechter.

Et wier e verhängnisvollen Trugschluss, net weiderhin op d'Finanzplaz ze setzen. Mir developpéieren hir international Ausriichtung weider.

Et wier awer och e Feeler dervun auszegoen, d'Finanzplaz wier e Geldautomat, deen eis ëffentlech Keese géif einfach esou zum Iwwerspruddele bréngen. Dofir brauche mer och aner Revenusquellen.

Wa mer d'Zukunft vun eiser Finanzplaz wëlle sécheren, da musse mer äis aktiv un der Festleeung vun deene Regele bedeelegen, déi dat internationaalt Finanzgeschäft encadréieren. Eis Plaz als féierende Finanzzentrum an der Welt ass net am Motzeck. Mir gehéieren an d'Mëtt vum Terrain. Mir mussen an der Mëtt vun deem Spillfeld sinn, wou d'Soliditéitsregele vun de Banken opgestallt ginn. Mir mussen äis um Kampf géint d'Geldwäschen an der Lutte géint Steierhannerzéiung bedeelegen, Steierhannerzéiung, déi jo en Akt vun nationaler an internationaler Desolidaritéit ass.

Am Joer 2000 huet déi deemoleg Lëtzebuerger Regierung am portugisesche Feira de Wee ewech vum Bankgeheimnis a Richtung automateschen Informatiounsaustausch ageschloen, mam Accord vun der Chamber iwwregens. Den Zuch dohinner ass virugefuer: Ënnert dem Androck vun der Finanzkris huet sech fir d'éischt den Informatiounsaustausch op Ufro duerchgesat, d'USA hunn duerch Gesetz – d'USA, net d'Europäer, an och net déi Däitsch – alle Länner, mat deene si Finanzgeschäfter maachen, den automateschen Informatiounsaustausch virgeschriwwen. De Quellesteiermodell, deem äis éischt Preferenz gegollen huet, huet sech international weder behaapt nach duerchgesat. Mir kënnen äis doriwwer bekloen, well mer gemengt hunn, d'Quellesteier

géif méi Erträg bréngen, wéi deen dach komplizéierten automateschen Informatiounsaustausch. An et ass awer esou komm, erbäigefouert an éischter Linn vun där radikaler Positioun, déi d'Amerikaner bezunn hunn. Wa mer elo eis Positioun änneren, da geschitt dat net ënner europäeschem Drock, deen et selbstverständlech gëtt, well bis elo 25 Staate resolut fir den automateschen Informatiounsaustausch antrieden. Wa mer eis Positioun änneren, da geschitt dat, well d'Amerikaner äis keen anere Choix loossen. D'Amerikaner maachen nach just Finanzgeschäfter mat deene Länner, déi mam automateschen Informatiounsaustausch averstane sinn. Wa mer äis där Exigenz entzéien, fanne keng Finanzgeschäfter mat den USA méi statt. Eng international Finanzplaz ka sech awer net vum amerikanesche Finanzcircuit ofschneiden. Nun ass et Gott sei Dank esou, datt eis Finanzplaz sech resolut enger Wäissgeldstrategie verschriwwen huet. Eis Finanzplaz lieft net vu Schwaarzgeld a vun der Steierhannerzéiung. Hir Representante ginn net midd ze soen, d'Finanzplaz wier propper a si géif op déi Clienten, déi vum Schwaarzgeld, déi vum Stéierhannerzéien, verzichten. Dofir kënne mer ouni gréissere Schued den automateschen Informatiounsaustausch op den 1. Januar 2015 aféieren. Et si vun dësem automateschen Informatiounsaustausch d'Revenue vun deenen EU-Bierger betraff, deenen hir Revenuen, déi hei zu Lëtzebuerg geréiert ginn, an déi an d'Applikatiounsfeld vun der europäescher Zënsdirektiv falen. Mir kënnen den Europäer net alles dat verweigeren, wat mer den Amerikaner an engem bilaterale Vertrag wäerte mussen zougestoen. Fir déi Leit, déi hei am Land wunnen, ännert sech näischt: Si behale wéi bis elo d'Bankgeheimnis an hir Zënsrevenue ginn un der Quell besteiert. D'Bierger aus Drëttlänner ausserhalb vun der Europäescher Unioun falen ënnert d'Bestëmmunge vun de bilateralen Duebelbesteierungsofkommessen, déi mer ofgeschloss hunn oder déi mer ofschléisse wäerten.

De Schrëtt an den automateschen Informatiounsaustausch, dee kënnt net iwwer Nuecht. En ass alles anescht wéi eng hektesch Reaktioun vun der Lëtzebuerger Regierung op d'rezent Publikatioun vu richtegen a vermeintleche Steiersënnerlëschten. Am Géigendeel: E fänkt 2000 zu Feira un, e gëtt vun engem dach irresistiblen internationalen Trend pousséiert. E gouf iwwer Méint a Verhandlungen a Gespréicher tëschent dem Finanzminister an den Akteure vun der Finanzplaz diskutéiert a virbereet. Dem Finanzminister seng Äusserungen iwwert de Weekend reflektéieren déi, déi en zënter enger gewëssener Zäit schonn an der internationaler Press gemaach huet a sinn esouwäit näischt Neies. An engem Gespréich mat der „Neuen Zürcher Zeitung" vum 6. Februar 2013 huet e seng Iwwerzeegung zum Ausdrock bruecht, datt a Saache Verméigensverwaltung, d'Bankgeheimnis ëmmer manner wichteg géif ginn. E wier zwar fir de Schutz vum Bankgeheimnis Drëtte géintiwwer, mä net fir säi Schutz, wann et Bezéiungen tëschent Banken a Steierverwaltungen ugeet. En huet sech och der Lëtzebuerger Press géintiwwer an deem Sënn geäussert. Am Januar vun dësem Joer huet en an engem RTL-Interview zu Protokoll ginn, datt d'Bankgeheimnis vun der Zukunft e Bankgeheimnis bleiwe wäert, dat de Schutz vun der Privatsphär géintiwwer Drëtte garantéiert, mä datt dat awer kee Schutz géintiwwer den internationale Steierverwaltungen implizéiert. Am Februar 2013 huet en dem „Paperjam" géintiwwer datselwecht erkläert.

Mir maachen also eng global Entwécklung mat. Dës Entwécklung war ënnerwee, mir hu se opmierksam an aktiv begleet, mir knécken net ënnert dem däitschen Drock – dem „preiseschen", wéi eis Internaute schreiwen – an. 25 EU-Länner plus d'USA wëllen den automateschen Informatiounsaustausch. Mir kënnen en elo ab den 1. Januar 2015 matmaachen, well eis Finanzplaz am Wëssen ëm déi international Entwécklung sech prett dofir gemaach huet.

Wéi mer viru Joren d'Quellesteier agefouert hunn, do hunn der vill den Doud vun der Finanzplaz virausgesot. Haut héiert een d'Doudesklack emol net méi bimmelen. Mir hunn d'Quellesteier agefouert, nodeem mer fir hir Aféierung prett waren. A mir hate Recht se anzeféieren.

Ech liesen an opgereegten Zeitungskommentaren heiheem an dobaussen, den automateschen Informatiounsaustausch géif d'Enn vun der Finanzplaz Lëtzebuerg bedeiten. Mä d'Finanzplaz hänkt net existenziell vum Bankgeheimnis of. D'Regierung knipst der Finanzplaz d'Luten net aus. Et ka sinn, datt et zu marginalen Upassungsproblemer kënnt. Mä mir wëssen eppes, wat vill anerer net wëssen oder vun deem vill anerer maachen, wéi wa se et net géife wëssen: Déi, déi eis Finanzplaz féieren an déi, déi op hir schaffen, gehéieren zur absoluter Weltspëtzt.

Alles gëtt anescht, hat ech gesot, a Villes verännert sech. Dat stëmmt och fir dat globaalt Ëmfeld mat deem eis Finanzplaz muss liewen. Gleeft mer es: Wa mer den

automateschen Informatiounsaustausch elo net géifen aféieren, géif et äis an e puer Joer näischt hëllefen, en iwwer Nuecht missen anzeféieren. Mir setzen op eis Fähegkeet, eppes fäerdeg ze bréngen. Mir setzen net op eis Fähegkeet, eppes verhënneren ze kënnen.

Här President,

Ech sinn e Frënd vun den Zuelen an dofir hunn ech lech der vill genannt. Fir Äre Goût vläicht ze vill. Fir den Appetit vun de Leit och. Mä ech war 25 Joer laang Budgets- a Finanzminister an dann huet een et mat den Zuelen. Et kann een net ouni Zuelen iwwert de Budget an d'Finanze schwätzen. Mä dat kléngt dann technokratesch, wäit ewech vum Liewen a vun de Leit. Mä passt op: Hannert den Zuele sti Leit an Zuele beschreiwen d'Liewen. Och Dir musst lech nach mat de Chiffren, déi ech lech an aller Transparenz op den Dësch geluecht hunn, beschäftegen. Virun Enn Abrëll muss d'Regierung hire Stabilitéitsprogramm fir d'Joren 2014-2016 zu Bréissel areechen, an deem se net nëmme festleeë wäert, wéi mer de Gesamtequiliber erreechen, mä awer och Zwëschenziler pro Joer muss fixéieren. Doriwwer – an iwwert déi Bréisseler Reaktioun dorop – ass heibannen ze schwätzen an och am Mee/Juni mat de Sozialpartner, am Beschten am Kader vun enger Tripartite, déi ee gutt muss virbereeden.

Da gëllt et fir jiddweree „jo" oder „neen" ze soen zur budgetärer Etappen-Trajectoire, déi d'Regierung virschléit, „jo" oder „neen", oder awer eng aner Propositioun maachen. Jiddweree muss soen, wéi en d'Staatsverschëldung an domat d'Belaaschtung vun den nächste Generatioune gesäit.

D'Oppositioun seet, d'Lag vun der Natioun wier schlecht. Ech soen: Si war scho besser, wéi och d'Lag vun deenen anere Länner ronderëm äis scho besser war. Mä ech soen och: Mir hunn – dat ka keen ofstreiden – déi déckste Paien a Pensioune wäit a breet, mir hunn deen zweetniddregste Chômage wäit a breet, mir hunn deen héchste Prozentsaz vun onbefristeten Aarbechtsverträg wäit a breet, mir hunn déi niddregste Soziallaaschten, déi niddregste Staatsverschëldung an déi niddregsten Defiziter wäit a breet, mir bezuele manner Steiere wéi eis Noperen. Wa mer déi décksten Defiziter, deen héchste Chômage, déi niddregst Paien a Pensiounen, dat niddregste Kannergeld an déi héchste Lounniewekäschten a Steieren hätten, da kéint ech d'Reprochë vun der Oppositioun an d'Kritike vu Gewerkschaften a Patronatsorganisatioune besser novollzéien. Esou awer muss ech soen, datt déi Larmoyanz, déi eist Land iwwerzitt – esou wéi wa mir vun allen am schlechsten dru wieren – mir ongerechtfäerdegt, suspekt an dubios virkënnt. Mir kënne Villes besser maachen, mir hätten och Villes méi schlecht kënne maachen.

Äis feelen zwou Saachen: Mir sinn net houfreg genuch op dat, wat mer fäerdegbruecht hunn. Mir hunn net genuch Courage virun der Zukunft. Wann ee gutt ass – trotz Schwächeufäll –, da soll een net lamentéieren a Selbstmord aus Angscht virum Doud maachen, mä da soll een d'Äerm eropstrëppen a sech drugi fir weiderzekommen. Net nëmme wirtschaftlech – mir kënnen net méi esou wuesse wéi an der Vergaangenheet an dat ass och keng Katastroph, mä och an eisem Mateneen ënnereneen. Net Solidaritéit menacéiert äis, den Egoismus – deen individuellen an dee korporatisteschen – bedrot äis. Den Egoismus an de stupide korporativen Näid zerstéiert d'sozial an d'national Kohäsioun. D'Solidaritéit festegt se. Mä d'Solidaritéit mat allen ass méi ustrengend wéi deen exklusiven Egoismus, dee sech am eegene Krees dréit. Mir brauchen eng fair Gesellschaft, wou een op deen anere kuckt, an eréischt eppes gëtt duerch de Bléck vun deenen aneren op hien. Dat bréngt äis derzou, do ze spueren, wou mer alleguer betraff sinn, an äis do zréckzehalen, wou déi, déi méi schwaach sinn, als eenzeg d'Pan musse klaken. Dat ass keng Invitatioun fir sozialromantesch an naiv ze sinn an ze ginn. Et ass just en Appell fir méi sozial a gesellschaftlech Fairness.

- Eng méi fair Gesellschaft: Dat war schonns mäi Motto an der Erklärung zur Lag 2011. Ech hat lech deemools gesot, mir missten 300 supplementar Poste schafe fir déi Kanner an déi Familljen, déi besonnesch Schwieregkeeten hunn, z'ënnerstëtzen. Mir hunn der dovun 232 kreéiert a fuere virun domat.

- Eng méi fair Gesellschaft: Dat war eis Suerg, wéi mer d'lescht Joer decidéiert hunn, Famillje mat niddregem Akommes mat 800 Euro pro Kand – Subsid- a Schoulbichergeld – z'ënnerstëtzen. 5 000 Famillje kréien déi Hëllef, déi iwwer 5 Milliounen Euro ausmécht.

- Eng méi fair Gesellschaft: Dat war de Grond, firwat mer déi staatlech Bedeelegung un de Käschte vun der betriblecher Weiderbildung vu 14,5 op 20% fir all Salariéen, a vu 14,5 op 35% fir Mataarbechter iwwer 35 Joer an d'Lut gesat hunn. De staatleche Bäitrag huet sech verduebelt, e läit haut iwwer 40 Milliounen

Euro. 51% vun de Salariéen am Privatsecteur, 72% vun de Salariéen a Betriber vu manner wéi 20 Beschäftegte profitéiere vun dëser Moossnam, déi dofir suergt, datt keen a senger Aarbechtsbiographie zu sengem Nodeel hänke bleift.

- Eng méi fair Gesellschaft: 2004 nach hate mer 17,2% vun de Schüler, déi d'Schoul ouni Qualifikatioun verlooss hunn, 2011 waren et der nëmme méi nach 9%. D'Schoul vun der zweeter Chance fänkt – e Bäitrag zu méi Liewensfairness – ëmmer méi Jonker an heiansdo och méi Eelerer op.
- Eng méi fair Gesellschaft: Déi Absicht huet bewierkt, datt tëschent 2004 an 2012 d'Plazen an de Crèchen, an de Foyeren, an de Maisons-relais an esou virun, sech verfënneffacht hunn. D'Halschecht vun de Kanner ënner 12 Joer huet haut Zougang zu de Strukturen, déi d'Familljeliewen an d'Beruffsliewe méi kompatibel maachen. Mir hu méi Sue fir d'Kannerbetreiung ausginn, wéi mer Suen duerch d'Desindexatioun vum Kannergeld agespuert hunn.
- Eng méi fair Gesellschaft: Dat mierkt een och dorunner, datt mer d'Deierechtzoulag erhéicht hunn, wann d'Pëtrolspräisser geklomme sinn, a se net erofgesat hunn, wa se gefall sinn. Dat mierkt een och dorunner – wann ech an déi lescht Legislaturperiod zréckginn, mä Politik vun enger Koalitioun ass jo e Ganzt –, datt mer de Kannerbonus agefouert hunn, deen ee Kand wéi dat anert behandelt, onofhängeg vun der Revenussituatioun vun der Famill. Dat mierkt een och un der Aféierung vum Statut unique – kuckt emol wéi schwéier d'Belsch sech domat dinn. Dat mierkt een och – fir nach méi wäit zréckzegoen – un der Pensiounsreform vum ëffentlechen Déngscht, déi dem Land méi Gläichheet bruecht huet. Dat mierkt een och – fir ganz wäit zréckzegoen – un der Steierreform vun 1991, déi méi Gerechtegkeet tëschent de Steierklassen zur Folleg hat.
- Eng méi fair Gesellschaft: Wat war dann d'Schafe vum Mindestakommes a vun der Fleegeversécherung – zwou grouss Fairnessleeschtunge vun LSAP an CSV – anescht wéi e supplementare Bléck op deen Nächsten?

Ech kéint mat där Opzielung virufueren. Ënnert anerem fir ze beweisen, datt dës Koalitioun d'Land verännert a weiderbruecht huet, och doduerch, datt mer de Perimeter vun der Fairness no an no an ëmmer erëm erweidert hunn. Ech wëll net alles opzielen. Mat der Politik awer a Richtung méi Fairness, mat där wëlle mer virufueren.

Dat Sichen no méi Fairness, no méi Gerechtegkeet, no méi Chancenoptiméierung zitt sech wéi e schwaarzroude Fuedem duerch äis vergaangen, aktuell an zukünfteg Politik. Ech kann – am Kader vun dëser Debatt – leider net op all Segmenter vun eiser zukünfteger Politik agoen. Dofir feelt mer d'Zäit. An ausserdeem: D'Ministeren hale Pressekonferenzen drop an derwidder, d'Ministeren hale Rieden hei an do, Dir organiséiert Aktualitéitsdebatten iwwert de Chômage an iwwert d'Kompetitivitéit, d'Ministere beäntweren Är parlamentaresch Froen. Et mécht kee Sënn, alles dat ze widderhuelen, wat bekannt ass, an et mécht och kee Sënn, déi Themen, déi Dir hei a speziellen Debatte wëllt behandelen, an der Erklärung zur Lag virzebehandelen. Mä iwwert alles gëtt haut, mar, an den nächste Wochen a Méint intensiv geschwat.

De Wonsch no méi inklusiver Fairness beinhalt och d'Sichen no méi Zäertlechkeet an der Gesellschaft. Verlaangt, datt mer äis ëm déi bekëmmeren, déi net méi wësse wie se sinn a wou se sinn. Déi Leit, déi liicht oder staark dement sinn, déi Alzheimer-Krank an alleguer déi, déi verluer sinn, brauchen eist tatkräftegt Matgefill. Demenz- an Alzheimer-Krankheeten huelen zueleméisseg enorm zou. Mir ginn dervun aus, datt mer am Joer 2025 méi wéi 8 000 Demenz- an Alzheimer-Kranker hunn. Dofir lancéiert d'Regierung en nationalen Alzheimer-Plang. Hie wäert den Akzent op primär Präventiounscampagnen, op d'Ausschaffe vun nationalen Diagnostikstandarden an op d'Qualitéit vun der Prise en charge leeën. Dee Plang muss finanzéiert ginn an e gëtt et.

Ee Beräich, wou däitlech méi Fairness ugesot ass, dat ass dee vum Wunnengsbau a vum Logement. An den nächste Jore ginn zéngdausende Wunnenge gebaut. Dir kennt déi Chiffren. Ech brauch se net nach eng Kéier ze widderhuelen. D'Terrains- an d'Wunnengspräisser sinn ze héich. Se sinn dat net well de Staat d'Acquisitioun vun engem Logement mat ongenügende Finanzmëttele géif begleeden. Et ass éischter esou, datt mer d'Demande no Wunnenge finanziell ze vill ënnerstëtzen. Dofir orientéiere mer eis Politik a Richtung Vergréisserung vun der Offer. Well dausende Wunnengen am Land eidel stinn, suerge mer mat de Gemengen duerfir, datt déi Wunnenge mat enger Tax beluecht ginn. Bis elo hu just e puer Gemengen

dat gemaach. All Respekt fir si, mä déi aner Gemengen am Land mussen dat och maachen. Diesbezüglech Texter leie vir, si mussen nach vum Syvicol aviséiert ginn an da musse mer lassgoen. Mir féieren och iwwert de Wee vun engem neie Gesetz déi sougenannte Gestion locative sociale an: D'Gemenge kréien d'Méiglechkeet, eidel Wunnenge vu Privatleit ofzelounen a se dann u Stéit mat klenge Revenue weiderzeverlounen. Mir wëllen d'Leit mat niddrege Revenuen aus der Energiefal befreien. Dofir wäert en neit Gesetz d'Méiglechkeet vun engem Prêt zum Nullzënssaz aféiere fir den Energie-Assainissement vu méi ale Wunnengen. D'Leit kënnen en Hypothekar-Prêt ophuelen, dee bis zu 50 000 Euro ka goen an deem säi Kapital a seng Zënse vum Staat garantéiert ginn. En plus iwwerhëlt de Staat d'Käschte fir d'Energieberodung. Dës nei Moossnam kënnt bei déi iwwert de Mietzuschuss derbäi, Mietzuschuss, dee mer als Loyerssubventioun d'lescht Joer agefouert hunn an dee 15 Milliounen Euro kaschte wäert.

Méi Matenee brauche mer och an der Schoul. D'Reform vun der Grondschoul ass an déi richteg Richtung gaangen. Verschidden Upassunge sinn néideg. Den Ëmgank mat de sougenannte Bilanen – dat sinn d'Zensure vu fréier – gëtt iwwerpréift an d'Ministesch wäert do, wou et néideg ass, modifikativ Propositioune maachen. D'Reform vum Lycée ass noutwendeg. D'Reformvirbereedungen hunn 2009 ugefaangen. Et gëtt intensiv mat den Enseignanten, mat den Direkteren, mat den Elteren an de Schüler diskutéiert. D'Schoulministesch wäert ëm d'Päischten e Gesetzesprojet op den Instanzewee brëngen. D'Parlament huet dann dat leschte Wuert. Dës Reform viséiert net d'Diminutioun vum Effort, mä d'Augmentatioun vun de Chancë vu jiddwerengem. D'Liewen ass och Schaffen an Ustrengung. Vu klengem un. Mä all Form vu Starthandicap muss eliminéiert ginn, och wat d'Start-Kompetenz an d'Enn-Kompetenz an deene verschiddene Sproochen ubelaangt. D'Enn-Kompetenz muss net an all Sprooch déiselwecht sinn.

Den Aarbechtsmaart ass wäit dervun ewech, fir jiddweree fair ze funktionéieren. Ze vill Leit, besonnesch ze vill jonk Leit, kucken him vu baussen no. D'Politik an d'Tarifparteie mussen duerfir suergen, datt wiesentlech méi Leit den Aarbechtsmaart erëm vu banne kenneléieren. An zwar duerch Aarbecht vu banne kenneléieren. Dofir menge mer et eescht mat der Jugendgarantie. All Jonke soll no Ausscheeden aus dem Bildungssystem innerhalb vu véier Méint eng Beschäftegung, e Stage oder eng Formatioun kréien. Eis Absicht ass et net – fir äis e gutt Gewëssen ze maachen –, jonk Leit a Stagen oder an eng Beschäftegung ouni Perspektiv ze „stiechen". Dës jonk Leit musse suivéiert ginn. Déi, déi se suivéieren, musse fonnt an agestallt ginn. Dat kascht Geld an dat, wat et kascht, musse mer äis et kaschte loossen. D'Contrats d'initiation à l'emploi an d'Contrats d'appui-emploi gi lafend evaluéiert an an hirer Ausriichtung ugepasst. Déi verschidde Pilotprojete fir aarbechtsmaartfern Jugendlecher ginn ausgebaut. Déi progressiv Preretraite gëtt reamenagéiert. Zumutbarkeetsregele fir d'Unhuele vun enger Aarbecht ginn iwwerpréift. Et ass haut scho kloer, datt eng ze grouss Distanz tëschent dem Wunnuert an der Schaff keen Argument méi ka bleiwen, fir eng Aarbecht ze refuséieren. An der Hôtellerie an an der Restauratioun sinn tëschent 2011 a Januar 2013 2 450 Leit agestallt ginn, ënnert hinnen nëmmen 327 Lëtzebuerger. Et muss jiddwerengem aliichten, datt en onqualifizéierte jonke Lëtzebuerger muss bereet sinn – a wann et och nëmme vorübergehend ass – an der Hôtellerie oder an der Restauratioun ze schaffen. Et ass keng Onéier fir an engem Restaurant oder an engem Hotel ze schaffen. Et ass eng wäertvoll an interessant Aarbecht.

D'Zuel vun den RMG-Bezéier ass an deene leschte sechs Joer vun 8 700 op 11 300 eropgaangen. Hir Zuel weist, datt mer en effektiven an echten Aarmutsproblem zu Lëtzebuerg hunn. Ech hunn et dofir net gären, wann iwwert d'RMG-Bezéier domm geschwat an op si erofgekuckt gëtt. Ech hunn awer och net gären, wa mer mengen, mer hätten eis Flicht hinne géintiwwer gemaach, wa mer se an der finanzéierter Aarmut sëtze loossen. Dofir wëlle mer a vill méi groussem Mooss wéi bis haut, d'RMG-Bezéier zu allgemeng nëtzlechen Aarbechte beim Staat a bei de Gemengen erunzéien. Aarbechtslosegkeet bekämpft een am beschten duerch Aarbecht.

D'Aarbechtsrecht gëtt net flexibiliséiert. Méi Flexibilitéit bedeit net automatesch méi Aarbecht. Ech wëll keng däitsch Verhältnisser zu Lëtzebuerg. An Däitschland gi Milliounen Arbeitnehmer schaffen, déi um Enn vum Mount net genuch hu fir ze liewen. D'Lëtzebuerger Regierung setzt sech an Europa fir gesetzlech Mindestléin an. Déi Mindestléin kënnen net iwwerall d'selwecht sinn, dat ass kloer. Mä kloer ass och: Zum europäesche Modell muss och de Prinzip gehéieren, datt all Land an Europa e gesetzleche Mindestloun huet.

D'Regierung huet en dueble Wonsch un d'Sozialpartner. Mir hätte gären, datt déi europäesch Arran-

gementer zum Kampf géint de Stress op der Aarbecht vun de Sozialpartner zu Lëtzebuerg ëmgesat ginn. A mir hätte gären, datt d'Sozialpartner um Verhandlungswee all Méiglechkeeten ausloten, fir d'Aarbechtszäitorganisatioun am Intressi vu méi Beschäftegungsméiglechkeete manner rigid ze gestalten. Ënnert anerem wier ech frou, wa géif driwwer nogeduecht ginn, ob et wierklech gescheit ass am Summer, wann d'Wieder gutt ass an ee schaffe kann, de Betrib zouzemaachen, an am Wanter, wann d'Wieder schlecht ass an een net schaffe kann, sech d'Net-Schaffen deelweis vum Staat bezuelen ze loossen. Ech wier frou, wann a rouege Gespréicher kéint iwwert d'Bäibehalen oder d'Ofschafe vum Congé collectif geschwat ginn.

Här President,
Dir Dammen an Dir Hären,

Dës Regierung an dës Koalitioun kënnen op d'Realisatioun vu wichtege Strukturreformen zréckblécken. Am Beräich vun der Steierpolitik. Am Beräich vun der Familljepolitik. Am Schoulwiesen. Am Beräich vun der Sozialpolitik: D'Krankekeesereform hat et a sech, an d'Pensiounsreform gëtt eisem Rentewiesen eng nei Richtung, well se déi éischt Rentereform ass déi d'Leeschtungen net no uewe schrauft, mä d'Instrumenter enthält, déi mer brauchen, fir am gegebene Moment géigesteieren ze kënnen.

Et ass d'Absicht vun der Regierung, nieft der Lycéesreform eng weider Strukturreform ënner Daach ze brëngen. An dat ass d'Strukturreform am Beräich vum ëffentlechen Déngscht. Dës Strukturreform wäert Villes ëmänneren a Muenches regelrecht ëmkrämpelen. Si wäert mëttelfristeg d'Lounmass vum Staat net uwuesse loossen, am Géigendeel.

Wien e faire Sozialstaat wëll, wie méi sozial Gerechtegkeet wëll, wien eng kontinuéierlech Upassung vum soziale Mindestloun beispillsweis wëll – a mir wëllen déi –, dee muss dofir suergen, datt d'Viraussetzungen, fir dat maachen ze kënnen, stëmmen. Dee muss dofir suergen, datt d'Wirtschaft funktionéiert an déi Erträg produzéiert, déi ee brauch, fir d'Fairness z'organiséieren.

Mir setzen dofir weider op d'Expertise vun der Finanzplaz a mir hëllefen hir Produkter z'erweideren, z'affinéieren a virun allem dobaussen ze promovéieren.

Mä mir däerfen äis net op d'Finanzplaz alleng verloossen. Mir si souwisou scho vill ze vill ofhängeg vun hir. Mir mussen do diversifizéieren, wou mer nach Lacunen hunn, an do stäerken, wou mer nach méi staark kënne ginn.

Eise Mëttelstand ass haut scho staark. Hien zielt 20 000 Betriber – dovun der 6 300 am Handwierk – a stellt 180 000 Aarbechtsplazen – dovun 80 000 am Handwierk – op d'Been. Et ginn netto bal al Joer 1 000 nei Betriber gegrënnt. De Mëttelstand investéiert: An de Joren 2009 bis 2012 huet d'Handwierk 400 Milliounen, de Commerce 200 Milliounen an den Horesca-Secteur 170 Milliounen investéiert. Dës Investissementer goufe vum Mëttelstandsministère finanziell begleet. Dofir musse mer de Mëttelstand, deen d'Réckgrat vun eiser Wirtschaft a vun eisem Aarbechtsmaart ass, weiderhi massiv ënnerstëtzen. Dofir brénge mer nach dëst Joer de 4. Fënnefjoresprogramm fir de Mëttelstand op de Wee. Dofir fuere mer virun, de mëttelstännegen Entreprisen déi Terrainen zur Verfügung ze stellen, déi se fir hir Expansioun brauchen. Dofir acceleréiere mer d'Prozeduren, déi d'mëttelstänneg Entreprisë betreffen: D'Kommodo-Dossiere gi wiesentlech méi séier traitéiert. 2008 huet et nach 178 Kalennerdeeg an der Moyenne gebraucht, fir en Dossier vun der Kommodo-Klass I ze traitéieren, 2011 waren dat nach just 127 Kalennerdeeg. D'nächst Joer wäerten et der nach manner sinn.

Zum Mëttelstand gehéiert och den Tourismus. Am Schnëtt hu mer méi wéi 2 Milliounen Iwwernuechtungen d'Joer. Den Tourismus beräichert den Aarbechtsmaart mat 16 500 Aarbechtsplazen. Hien dréit 5,4% zu eisem PIB bäi. Et ass also kee klenge Secteur. Et ass e Secteur, dee vill Potentialitéiten huet, notamment de Geschäftskongresstourismus, deen haut scho 55% vun den Iwwernuechtungen zu Lëtzebuerg ausmécht. Den 9. Fënnefjoresplang fir den Tourismus ass vun der Regierung approuvéiert ginn. En huet e Finanzvolume vu 45 Milliounen.

Mä ënnerschätzt mer d'Landwirtschaft net. Hir Wichtegkeet kann een net nëmmen un hirem Bäitrag zum Bruttoinlandprodukt festmaachen. Hire Bäitrag geet wäit doriwwer eraus. Net nëmme solle mer net vergiessen, datt mer alleguer iergendwéi – iwwer Generatioune betruecht – vum Bauer hierkommen an datt dat den nationale Charakter matgeformt huet. Virun allem solle mer wëssen, datt de Bäitrag vun der Landwirtschaft zur Erhalung vun der Natur en Déngscht vun de Baueren a vun de Wënzer um Land ass, deen, wa mer e selwer misste finanzéieren, extrem deier géif ginn. Dofir hu mer äis an de Verhandlungen iwwert d'mëttelfristeg

Finanzperspektiven zu Bréissel fir d'Erhalung vun der gemeinsamer Agrarpolitik agesat. An dofir brénge mer nach dëst Joer en neit Agrargesetz op de Wee.

Här President,

Mir däerfen äis net op d'Finanzplaz eleng verloossen a mir mussen eis Wirtschaft weider diversifizéieren. Dat maache mer.

Mir bauen de Secteur vun der Logistik weider aus. Ouni d'Cargolux geet dat net. Mä d'Cargolux muss sech a méi wéi enger Hisiicht op déi nei Verhältnisser am Loftfrettransport astellen. Mir bauen zu Beetebuerg-Diddeleng eng multimodal Plattform fir Logistik, Invest 250 Milliounen Euro. 50 Milliounen Euro ginn an de Luxembourg Freeport um Findel investéiert. De Wirtschaftsminister huet Pläng virgestallt, déi mer wëlle mat den ëffentleche Betriber a mat de Betriber, wou de Staat e groussen Aktionär ass oder den Haaptaktionär ass, ëmsetzen. Si investéieren iwwer 2 Milliarden Euro an de Joren 2013 bis 2018. D'Regierung mécht domat däitlech, datt de Staat do, wou e Proprietaire ass, an do, wou en den Haaptaktionär ass, eng aktiv zukunftsorientéiert Roll spillt. De Luxembourg Future Fund kënnt un d'Lafen. ICT, Cleantec an aner Beräicher sinn déi Secteuren, op déi ee sech konzentréiere wäert. De Secteur vun de Gesondheets- a Liewenswëssenschafte gëtt duerch e Sonderfong vu 25 Milliounen Euro ënnerstëtzt.

D'Cyber-Security, den ultraséieren Internet, d'Vernetzung vun den Datenautobunnen, d'Acceleréiere vun der Zirkulatiounsvitess vun den Daten, Datenzentren an de Cloud Computing sinn aner Achsen, ëm déi mer d'wirtschaftlech Entwécklung vun eisem Land dréine loossen.

Ech wëll hei eng speziell Lanz fir d'Industrie briechen. Net all Industriebetrib ass maximal kompetitiv. Mä generell steet eis Industrie net schlecht do, wann ech hir Stonneléin an hir Lounniewekäschte mam Ausland a mat eisen direkten Nopeschlänner vergläichen. Ech wëll fir si eng speziell Lanz briechen, well ech heiansdo den Androck hunn, d'Lëtzebuerger hätten d'Industrie net gär. Si ire sech fundamental, well d'Roll vun der Industrie an der genereller Wäertschöpfungsketten net klengzeschreiwen ass. Dofir plädéieren ech fir méi Industriefrëndlechkeet hei am Land.

Méi generell musse mer déi Standuertvirdeeler halen, déi mer hu respektiv nach hunn.

Mir hunn am internationale Verglach mëttelméisseg héich oder mëttelméisseg niddreg Betribssteieren – sicht Iech dat Wuert eraus, wat Iech passt. Ech schwätzen net nëmme vun den nominalen, mä och vun de reale Steiersätz. Mir däerfen déi net no Kassenlage arbiträr hin an hier bewegen. D'Industrie, d'Banken an iwwerhaapt all international Investisseure brauche Besteierungsprevisibilitéit. Mir kënnen a mir wäerten d'Betribsbesteierung net no uewen upassen.

Mir hunn déi niddregste Persounesteier wäit a breet. Ech weess: Wann d'Staatsgeld knapp gëtt, da mengen der vill, et géif duergoen de Spëtzesteiersaz z'erhéijen, fir Suen an d'Kees ze kréien. Mir hunn de Spëtzesteiersaz an dëser Legislaturperiod gehéicht. Okay. Mä mir musse wëssen, datt mer vital drop ugewise sinn, déi beschte Fachkräfte fir eis Banken, eis Recherche an eis Industrie ze rekrutéieren. Mir wuessen – wa mer dann nach wuesse wëllen – just nach an dem Haut-de-gamme-Beräich, an de Spëtzentechnologien, am Qualitéitsdelta. Dofir brauche mer déi beschte Leit. Déi kommen aus dem Ausland an déi kommen nëmmen op Lëtzebuerg, wa se hei manner Steiere bezuele wéi do. Well dat esou ass, sinn der Erhéijung vum Spëtzesteiersaz Grenze gesat.

En anere Plazvirdeel, dee mer hunn, besser gesot, dee mer kéinten hunn, dat ass dat prozeduraalt Ëmfeld, an deem eis Wirtschaft plangen, investéieren a realiséiere kann a muss.

Mir waren ëmmer d'Land vun de kuerze Weeër a vun de séieren Entscheedungen. Mir mussen dat erëmginn. Fir et erëmzeginn, brauche mer kengem seng Hëllef. Mir brauche just äis selwer. Mä mir stinn äis méi wéi eemol selwer am Wee. Well mer de Konflikt tëschent Ëmwelt, Natur a Wirtschaft net iwwersprange kënnen. Oder well mer eisem eegene Schied net meeschter ginn: Kommunal a staatlech Kompetenzen hu Sträit mateneen, Ministeren, Ministèren a Verwaltunge wëlle bleiwe wat se sinn, an halen ouni Rücksicht openeen an op de wirtschaftleche Schued stur un der Wourecht fest, déi kee Widdersproch a kee Kompromëss verdréit.

A Saache simplification administrative hu mer – dank dem Asaz vun der Madame Modert – grouss Progrèsen an de leschte Jore gemaach. Mä dat ass eng aner Debatt.

A Saache Beschleunigung vun de Genehmegungsprozedure si mer net esou gutt virukomm.

Ech hat zejoert op dëser Plaz eng Table ronde zu deem Thema envisagéiert. Déi huet – wéi Der richteg bemierkt

a wéi ech et muss zouginn – net stattfonnt. Déi huet net stattfonnt, well d'Meenunge mat an tëschent den Acteuren dacks ausernee ginn – trotz konsensuelle Pabeieren, déi produzéiert ginn. Déi huet net stattfonnt, well och op innerstaatlecher a kommunaler Säit Zeechen net an eng an déiselwecht Richtung weisen.

Mir haten – meng Mataarbechter am Ministère d'État an ech selwer – vill Gespréicher – ech manner wéi si – mat der UEL, mat dem Uerder vun den Architekten an Ingenieuren, mat de Kollege vum Syvicol. Déi Gespréicher gi weider a gi geschwënn ofgeschloss, an da musse mer alleguer zesummen zu Conclusiounen an Decisioune kommen.

Elo awer sti schonn eng Rei vun Decisioune fest.

- Nach dëse Mount setzt de Regierungsrot eng „cellule de facilitation" an. Un déi kënnen d'Initiateure vu Projete sech wenden, wann Delaien net respektéiert ginn, wa verschidden Administratioune sech iwwert een an deeselwechten Dossier net eens ginn, wann d'Verwaltungen inkompatibel Virschrëften erausginn, bref, wann et net rutscht. Anstatt virun d'Geriicht ze goe fir virunzekommen oder fir Decisiounen, déi arbiträr schéngen, unzefechten, kënnen d'Betriber sech un d'Cellule wenden, déi sech dann der Saach unhëlt.
- D'Investisseure brauche besser prealabel Informatiounen. Iwwert de guichet.lu kritt den Investisseur an Zukunft gesot, wat fir Autorisatiounen e genee brauch. An iwwert de geoportail.lu seet de Kadaster him, op déi Parzell, déi gebraucht gëtt, am Bauperimeter läit, e seet em, wat do ka gebaut ginn, en informéiert en iwwert Schutzzonen, Waasserquellen, Biotopen an Iwwerschwemmungsgeforen.
- All Prozedur kritt e Kalenner, dat heescht en Delai. A bestëmmten Dossieren intervenéiert den Ëmweltminister nach just eemol an zwar am Ufank – wann en Terrain am Kader vun engem neie PAG aus der Gréngzon an de Bauperimeter kënnt – an net méi eng zweete Kéier, wann et drëms geet, op där Parzell och effektiv ze bauen.
- Juristesch Sécherheet ass e grousst Thema. Mir kënnen – zum Beispill an der Kommodo-Prozedur – genau an net verréckbar Norme virschreiwen. Mir kënnen awer och doduerch, datt mer keng esou präzis Norme virstellen, e Raum loosse fir Flexibilitéit, dat heescht, fir Gespréicher tëschent dem Investisseur an der Verwaltung. Déi Fro ass nach net gekläert, well hei ginn d'Meenungen auserneen.
- Fir d'Regierung ass et haut scho kloer, datt Suerg dofir muss gedroe ginn, datt d'Commission d'aménagement am Inneministère sech mat de Gemenge muss beroden, ier se a méi komplizéierte Fäll hiren Avis ofgëtt, dee par ailleurs och net däerf der Regierungspolitik am Beräich vum Logement zum Beispill widderspriechen. Och d'Waasserwirtschaftsamt muss sech méi mat de Gemenge concertéieren.
- D'Tutelle vum Inneminister iwwert d'Gemenge gëtt méi soupel gestallt. D'Gemengenopsiicht gëtt reforméiert. D'Regel ass haut, datt den Inneminister praktesch all kommunal Decisioune muss approuvéieren. D'Regel wäert mar sinn, datt e se net méi brauch z'approuvéieren, mä datt se him nach just matgeeelt ginn. Da verfügt en iwwert e kuerzen Delai fir ze reagéieren a wann e bannent deem net reagéiert, da gëtt d'Decisioun vun der Gemeng rechtswierksam. Le silence vaut accord. Just nach eng kleng Zuel vu wichtegen Decisiounen – Steieren, PAG, PAP – mussen approuvéiert ginn.
- Distriktskommissariater ginn ofgeschaaft a ginn an enger Verwaltungsstruktur am Inneministère zesummegefaasst. Dat erliichtert d'Tutelle. Dat spuert Zäit.

Här President,
Dir Dammen an Dir Hären,

Dës Erklärung war net esou laang wéi hir 18 Virgänger. Dir hutt mer jo och ëmmer gesot, ech géif ze laang schwätzen.

Am längsten hunn ech iwwert d'Staatsfinanze geschwat. Dir gitt zou, datt et noutwendeg war, lech an de Leit ze weisen, datt mer d'Staatsfinanzen zwar net total am Grëff hunn, mä datt se äis net aus den Hänn gerode sinn. Mir musse spueren a konsolidéieren, mä mir mussen dat an engem Tempo maachen, dee bei d'Konjunktur passt an deen dëser den Otem net hëlt.

Mä egal wéi laang oder wéi kuerz datt d'Erklärung ass, d'Reaktiounen drop sinn ëmmer déiselwecht. D'Regierungsparteie fanne se mat Nuancen éischter treffend a gutt, d'Oppositioun hält se prinzipiell fir dernieft a fir schlecht. Et sief dann!

Dës Erklärung war méi kuerz wéi soss, méi konzentréiert, méi fokusséiert. Et wier nach Villes ze soen. An ech soen dat och an deenen nächste Méint. Ech hu mech vun enger schwéierer europäescher Aufgab befreit. Ech hunn also méi Zäit. Net méi Zäit fir d'Politik a fir Problemer heiheem. Un deene sinn ech während menger

Euro-Zäit ëmmer dru bliwwen. Mä ech hunn elo méi Zäit fir z'explizéieren, z'argumentéieren a fir ze plädéieren. An dat wäert ech och maachen. Mat därselwechter Begeeschterung wéi den éischten Dag. A mat deenen zesummen, mat deenen ech gären zesumme regéieren.

Ech soen Iech Merci.

Discours de François Biltgen sur son retrait de la vie politique

11 avril 2013

Dir Dammen, Dir Hären,
Léif Kolleginnen a Kollegen,

Well ech ni en Cours de route nogeréckelt sinn, konnt ech ni e „maiden speech" maachen, ech maachen also e „grandma speech". Ech wëll d'Wuert an enger, menger eegener Saach huelen, well ech och all déi lescht Deeg a Woche refuséiert hunn, doriwwer ze schwätzen. Ech hunn aus dräi Grënn dat refuséiert.

Éischtens, aus Respekt virum Premier an dem Etat de la nation. D'Lag vum Land ass méi wichteg wéi d'Lag vum Biltgen.

Zweetens, aus Respekt virun der Prozedur, no där, nom Lissaboner Vertrag, e Riichter um Europäesche Geriichtshaff soll genannt ginn.

Drëttens, well ech mengen, datt et haut an hei op dëser Plaz ubruecht ass, virun der Chamber an dem Land, mäin Abschid aus der aktiver Politik bekanntzeginn.

Ech hunn iwwregens ëmmer drop gehalen, der Chamber, aus elementarem Respekt virun eisen Institutiounen, d'Preseance ze ginn, wann ech eppes annoncéiert hunn.

Ech hu gëschter am Regierungsrot menge Kollege matgedeelt, datt ech Enn der leschter Woch meng Kandidatur gestallt hu fir Kandidat ze ginn, de Rescht vum Mandat vum Jean-Jacques Kasel um Europäesche Geriichtshaff fäerdeg ze maachen. Ech soe bewosst, Kandidat, fir Kandidat ze ginn. Well nom Lissaboner Vertrag ass et net méi esou wéi fréier, datt de Kandidat vun der Regierung och automatesch vum europäesche Ministeschrot ugeholl gëtt. Virdru muss een eng Zort Appreciatioun virun engem Spezialcomité ofleeën, dee préift, ob een déi néideg Kapazitéiten huet, dat Mandat z'iwwerhuelen. Och wann dësen Avis net bënnt, gëtt sech am Prinzip drugehalen. Dee Comité brauch an der Regel zwee Méint, fir seng Prozedur ofzeschléissen.

De Jean-Jacques Kasel, dee viru senger aktueller Aktivitéit e grousse Staatsdénger war, an deem säi Mandat am Oktober 2015 eréischt ofleeft, huet awer aus gesondheetleche Grënn seng Demissioun op den Oktober ginn. Dat ass wuel eréischt no e puer Méint. Mä op Grond vun der neier Prozedur, ass et wichteg, datt d'Regierung esou séier wéi méiglech hire Kandidat bestëmmt. Dat ass nach net geschitt.

Ech hunn allerdéngs mat menger Kandidatur selwer meng Demissioun un de Premier eragereecht. Un him an um Grand-Duc ass et ze decidéieren, wéini se ugeholl gëtt. „Minister" kënnt aus dem Latäin, *minister,* an heescht „Dénger". Et ass um Här an net um Dénger ze soen, wéini den Dénger geet.

Dës Demissioun ass awer fir mech definitiv, an dat aus zwee Grënn. Éischtens aus deontologesche Grënn, an aus dem Respekt virun der Independance, déi en zukünftegen europäesche Riichter brauch, wëll ech net Juge et Partie iwwert meng eege Kandidatur sinn.

Zweetens, sollt ech de Kandidat vun der Regierung sinn, wëll ech mech seriös op déi Appreciatioun vun deem Comité virbereeden. Et ass jo d'Ironie vum Schicksal, datt ee vun deenen, an ech gehéieren dozou, déi dofir gekämpft hunn, datt d'Staatsbeamte sech sollen enger Appreciatioun ënnerleeën, elo selwer wëllt sech enger Appreciatioun ënnerleeën. Dësen Test, dës Appreciatioun wëll ech packen, well wann net, hätt ech net nëmme mech, mä och d'Land blaméiert. An dat wëll an dierf ech net! Dat hei ass dofir sécherlech meng leschte Ried op dëser Tribün.

Dir Dammen an Dir Hären,

Ech wëll Iech awer och soen, wat d'Ursaache sinn, a wat net d'Ursaache sinn, mam aktive politesche Liewen opzehalen. An dëst fir alle falsche Spekulatiounen entgéintzewierken.

Et gëtt nëmmen eng Ursaach, datt ech ophalen. Ech hale mat der aktiver Politik op, well et mäi Liewensdram war, ass a bleift, europäesche Riichter ze ginn. Ech hunn zënter Joer an Dag d'europäescht Recht studéiert, kommentéiert, diskutéiert, ëmgesat, ugewannt an ausgehandelt. Et elo interpretéieren ze kënnen, wier fir mech dee schéinsten Ofschloss vun där do Carrière. An ech traue mir zou, och e gudde Riichter kënnen ze ginn.

Ech halen awer net mat der aktiver Politik op, well ech, wéi ech oft liesen, amtsmidd wier, au contraire. Ech menge behaapten ze kënnen, esou aktiv wéi jee ze sinn. An och wann ech alleng an der Justiz bal 50 Gesetzesprojeten deposéiert hunn, géifen d'Iddie mir awer net ausgoen. Et sinn nach aner Reformen, déi mir brauchen an der Justiz. An ech si jo mat 54 an engem Alter, wou een am Ausland emol eréischt drun denkt, an der Politik eppes ze soen, ze kréien.

Ech halen och net wéinst Gesondheetsproblemer op. Ech hunn ëmmer oppen iwwert meng Gesondheetsproblemer geschwat. Ech hat zwee schwéier Problemer, 2001 mam Kriibs, an 2010 mat der Schilddrüs. Déi hunn ech allen zwee gesondheetlech haut gemeeschtert.

Deemools, 2010, hunn ech bal e Joer gebraucht, fir a mäi Rhythmus zréckzefannen, soss hätt ech nach e bësselche méi Saachen hei deponéiert. Ech hunn dee Rhythmus och zréckfonnt, well ech mäi Liewenswandel geännert hunn. Ech maache nach just begrenzt dat, wat d'politescht Liewen zu Lëtzebuerg och verlaangt, niewent dem Asaz op den Dossieren, deen ech nach ëmmer gutt a gäre maachen, nämlech owes ënnert d'Leit ze goen. Ech hunn dat fréier och gäre gemaach. Ech hu Wahlcampagnen ëmmer genoss. Haut packen ech dee physeschen Asaz net méi. Dee Beruff, deen ech awer ustriewe wäert, wäert bestëmmt net manner zäitlechen an intellektuellen Asaz verlaange vu mir wéi dee vun haut. Allerdéngs, an dat ass och fir mech wichteg, brauch ech do net méi perséinlech Kommunikatioun-an Duerstellungscampagnen ze maachen, mä ka mech voll op de Beruff selwer konzentréieren. Esou datt ech mengen, datt ech gesondheetlech fit si fir dësen neien Challenge, deen ech wëll ustriewen.

Ech ginn also net, léif Frëndinnen a Frënn, well ech d'Flemm mat der Politik hätt. Ech wollt ëmmer Politik maachen, well ech aus dem Escher Neidierfche sinn, an Aarbecht gericht, gehéiert a gesinn hunn, an aus mengem chrëschtleche Mënschebild eraus. An ech hunn et gäre gemaach. Ech hunn dofir meng Decisioun mir net einfach gemaach a si deet mir och wéi.

Dofir wëll ech Merci soen, fir d'éischt dem Premier. Ech hu meng ganz Carrière mat him an duerch hie gemaach. Ech gouf säin Nofolger als Fraktiounssekretär. Hien huet mech an d'Regierung geruff a siwe Joer laang war ech esouguer säi Chef als Parteipresident. Ech weess zwar ni, wien de Chef vum Chef war, mä et war awer schéin.

Premier, du soss gëschter, datt s du gäre wëlls weidermaache mat deenen, wou s de gären zesumme regéiers. Ech hu gäre mat denger a mat eiser Equipe zesummegeschafft, a Frëndschaft a Versteesdemech.

An ech soen Iech Kollege Merci! Merci all deenen, déi mat mir hei zesummegeschafft hunn, déi mat mir an der Chamber zesummegeschafft hunn, déi an all menge Ministërë mat mir zesummegeschafft hunn, déi an der Escher Gemeng mat mir zesummegeschafft hunn, a wou ëmmer. Merci un all Bierger, déi mech hu missten erdroen. Merci un d'Press, mat där ech mech ëmmer gären auserneegesat hunn. Merci un Iech all heibannen, an all Är Virgänger.

Ech hunn ëmmer versicht, mat Iech zesummen dat Bescht fir Land a Leit ze maachen. Ech hunn ëmmer probéiert, méi breet Majoritéite wéi déi vun der Majoritéit ze fannen. Et ass mir oft gelongen, dank och Iech an der Majoritéit, déi net arrogant waart, an an der Oppositioun, déi net verbruet waart. Ech gleewen nämlech drun, datt e klengt Land wéi äist, Konsens amplaz Sträit brauch. Merci dofir!

Ech hunn déi puer elle Momenter, déi ech hei hat, schonns vergiess, a wäert nëmmen déi vill gutt behalen. Ech hoffen, datt Dir déi puer gutt behalen an déi vill elle mat mir vergiesse wäert. An ech muss Iech an engem Punkt enttäuschen. Bei mengem leschten Optrëtt an dësem Sall wäert ech net aus der Këscht sprangen. Merci fir all dat, wat mir zesumme fir Land a Leit maache konnten.

Merci an Äddi.

Discours de S.A.R. le Grand-Duc à l'occasion du dîner de gala offert par le président de la république d'Autriche, Heinz Fischer

15 avril 2013

Sehr geehrter Herr Bundespräsident,
Liebe Frau Fischer,
Exzellenzen,
Meine Damen und Herren,

Für den überaus freundlichen Empfang, den Sie der Großherzogin und mir, sowie der gesamten luxemburgischen Delegation heute bereitet haben, möchte ich

Ihnen sehr herzlich danken. Ihre Worte des Willkommens und Ihre Ausführungen zu den Beziehungen zwischen Österreich und Luxemburg haben uns tief berührt.

Herr Bundespräsident,

Wir freuen uns ganz besonders, Ihrem schönen Land einen Besuch abzustatten, vor allem, weil Österreich auch für unsere Landsleute ein beliebtes Reiseziel ist. 20 Millionen Touristen kommen jedes Jahr zu ihnen, davon eine große Anzahl Luxemburger. Sie kommen sowohl um Sport zu treiben als auch um die unvergleichlichen Reichtümer ihres Natur- und Kulturerbes zu entdecken.

Ihr Land ist auch ein Beispiel für wirtschaftlichen Erfolg, und dies trotz der Krise, die uns alle trifft. Ihrer Wirtschaft geht es gut, wie aktuelle Zahlen belegen. Laut dem letzten „Mercer quality of living survey“ ist Wien weltweit die Stadt mit der höchsten Lebensqualität. Wir freuen uns dann auch, in den nächsten Tagen einige Ihrer Schmuckstücke zu sehen oder wiederzusehen, und Persönlichkeiten aus Politik und Wirtschaft Ihres Landes zu begegnen.

Unsere Staatsvisite in diesem Frühjahr dient auch der weiteren Vertiefung der akademischen und der wirtschaftlichen Beziehungen. Heute Nachmittag konnten bereits verschiedene Abkommen unterzeichnet werden, weitere werden morgen folgen. Wir danken Ihnen und Ihren Mitbürgern für diese klare Bereitschaft zur Zusammenarbeit und wir werden sie auch im Sinne einer konstanten Annäherung der Völker Europas beherzt fortsetzen.

Herr Bundespräsident,

Seit Beginn Ihrer Amtszeit vor fast neun Jahren haben Sie stets den Menschen in den Mittelpunkt Ihres Handelns gestellt. Bei Ihrer Wiederwahl zum Bundespräsidenten im Jahre 2010 stand Ihre Kampagne von Anfang an unter dem Motto „Unser Handeln braucht Werte“. Knapp 80% der Wählerinnen und Wähler Ihres Landes sprachen Ihnen bei dieser Wahl ihr Vertrauen aus und gaben Ihnen ein neues Mandat bis 2016.

In vielen Ihrer Reden sprachen Sie dann auch von den „gemeinsamen Grundwerten“, die die Basis eines demokratischen Staates bilden. Zuletzt fanden Sie klare Worte zur Bewältigung der österreichischen Vergangenheit während des Zweiten Weltkrieges.

Meine Damen und Herren,

In der europäischen Geschichte sind sich unsere beiden Länder des Öfteren begegnet. So zu Beginn des 18. Jahrhunderts, als das luxemburgische Staatsgebiet in Folge des spanischen Erbfolgekriegs an die Österreichischen Niederlande fiel. Innerhalb des Heiligen Römischen Reiches Deutscher Nation wurde Luxemburg somit ein Habsburger Land, über das Kaiserin Maria Theresia herrschte und zahlreiche Reformen durchführte. Spuren dieser Zeit sind in unseren Ländern noch bis heute vorhanden. Zum Beispiel der im Jahr 1766 eingeführte „Theresianische Kataster“, der das Ziel verfolgte, erstmals den gesamten Grundbesitz nach allgemeinen Richtlinien zu besteuern.

Hier in Wien, genauer gesagt im Palais am Ballhausplatz, erfolgte nach dem Untergang des Napoleonischen Kaiserreichs im Jahre 1815 die Geburtsstunde des heutigen Luxemburg. Der Wiener Kongress definierte mehrere neue Staaten und legte in Europa Grenzen neu fest. Unter anderem wurde beschlossen, Luxemburg zum Großherzogtum zu erheben und, zusammen mit Österreich, als Bundesstaat in den neu gegründeten Deutschen Bund einzugliedern.

Herr Bundespräsident,
Meine Damen und Herren,

Nach dem Zweiten Weltkrieg war sich Luxemburg schnell bewusst, wie wichtig es für das Land war, seine Nachbarn durch wirtschaftliche und politische Übereinkommen zusammenzuführen. Am 9. Mai 1950 schlug der in Luxemburg geborene französische Außenminister Robert Schuman vor, eine Europäische Gemeinschaft für Kohle und Stahl zu gründen. Dieser Vorschlag wurde von unseren Politikern begeistert aufgenommen, bot sich doch hier die einmalige Gelegenheit, unserem Land einen Platz und eine Stimme in Europa zu verschaffen. Luxemburgs Stellung in Europa erfuhr noch weiteren Auftrieb dadurch, dass der Sitz der Hohen Behörde der Montanunion und weiterer europäischer Institutionen in Luxemburg eingerichtet wurde.

Das österreichische Volk stimmte am 12. Juni 1994 mit einer Zwei-Drittel-Mehrheit für den Beitritt zur Europäischen Union. Am 1. Januar 1995 wurden wir somit Partner und wirken seitdem aktiv bei der Gestaltung des Europa von heute und von morgen mit.

Schon vor seiner Mitgliedschaft setzte sich Österreich für den Beitritt seiner mittel- und osteuropäischen Nachbarn zur Europäischen Union ein. Noch vor der EU-

Erweiterung von 2004 wurde mit den benachbarten Kandidatenländern eine regionale Partnerschaft ins Leben gerufen, um die gemeinsamen Interessen innerhalb der EU abzustimmen. Mit dem Beitritt der zwölf mittel- und osteuropäischen Staaten rückte Österreich vom östlichen Rand in die Mitte des wiedervereinigten Europa.

Sehr früh erkannte Österreich, in seiner Eigenschaft als Brückenbauer zwischen West- und Osteuropa, die wirtschaftlichen Chancen, die sich aus dem überdurchschnittlichen Wirtschaftswachstum in den neuen Demokratien ergaben. So wird der jährliche Zuwachs des aus der EU-Integration resultierenden realen Bruttoinlandsprodukts auf 0,9% und die Zunahme der Arbeitsplätze auf rund 20 000 pro Jahr geschätzt. Im Zeitraum 1990 bis 2011 stieg der Bestand der österreichischen Direktinvestitionen in den mittel- und osteuropäischen Ländern von 0,4 auf 64 Milliarden Euro, was knapp 50% aller Auslandsinvestitionen entspricht.

Meine Damen und Herren,

Seit ihrer Gründung versteht sich die Europäische Union als eine Wertegemeinschaft, die auf Werten wie Freiheit, Demokratie und Achtung der Menschenrechte basiert und Grundfreiheiten sowie Rechtstaatlichkeit garantiert. Wir möchten, dass auch Österreich und Luxemburg verstärkt dazu beitragen, innerhalb und außerhalb der gemeinsamen Grenzen diesen Werten Gehör zu verschaffen.

Unsere beiden Länder verbinden aber nicht nur Grundwerte, sondern auch die Bedeutung, die wir Kultur, Wissenschaft und Bildung beimessen. Viele junge Luxemburger haben den Weg nach Österreich gefunden um hier ihr Studium zu absolvieren. Sie werden bei Ihnen mit offenen Armen und großer Herzlichkeit aufgenommen. Ich möchte Ihnen dafür aufrichtig danken. Ähnliche Lebensauffassungen sind der Grund dafür, dass Luxemburger sich bei Ihnen so wohlfühlen, was die ganz besondere Freundschaft zwischen unseren beiden Ländern noch verstärkt.

In diesem Sinne bitte ich Sie nun, mit der Großherzogin und mir, Ihr Glas zu erheben und einen Toast auszubringen: auf die Gesundheit von Herrn Bundespräsident und Frau Fischer, auf das Wohl des österreichischen Volkes und auf die Freundschaft zwischen unseren beiden Ländern.

Discours du président de la république d'Autriche, Heinz Fischer, à l'occasion du dîner de gala en l'honneur de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse

15 avril 2013

Königliche Hoheiten,

Ich darf Sie und Ihre Delegation in diesem Rahmen noch einmal herzlich willkommen heißen. Es ist für uns eine große Ehre und Freude, Sie nach zehn Jahren wieder zu einem Staatsbesuch in Österreich begrüßen zu dürfen.

Ich selbst erinnere mich sehr gerne an meinen letzten Staatsbesuch in Ihrem Land. Und natürlich auch an Ihre Gastfreundschaft und die wertvollen Gespräche, als ich mich im vergangenen Oktober zu einem Privatbesuch in Luxemburg aufgehalten habe.

Ich hoffe, Sie haben sich schon an diesem ersten Tag Ihres Besuchs davon überzeugen können, dass die Beziehungen zwischen unseren Ländern ausgezeichnet sind. Wie vielfältig und lebhaft sie sind. Und dass es praktisch keine offenen Probleme gibt. Das alles haben ja auch unsere politischen Gespräche heute Vormittag gezeigt.

Aber die Freundschaft zwischen Österreich und Luxemburg geht tiefer. Vor allem bei Ihrem Besuch morgen in der Österreichischen Nationalbibliothek werden in besonderer Weise die alten und tragfähigen Verbindungen sichtbar: Sie haben ja auch enge familiäre Beziehungen zu Österreich und kennen unser Land gut.

Königliche Hoheiten,

Das ist die eigentliche Stärke der Beziehungen zwischen Österreich und Luxemburg: die vielen direkten Beziehungen zwischen den Menschen.

Dazu tragen zum einen die vielen Luxemburger Studenten an unseren Universitäten bei. Sie nehmen nicht nur ihre Studienabschlüsse mit heim nach Luxemburg, sondern auch ihre Erinnerungen an die Studienzeit in Österreich und ihre Freundschaften und Netzwerke.

Zu den engen Beziehungen tragen auch die vielen Österreicher bei, die in ihrem Land eine neue Heimat gefunden haben. Sei es vorübergehend, weil sie zum Beispiel für die europäischen Institutionen arbeiten, oder sei es für immer.

Ich habe mich auch überzeugen können, wie freundschaftlich und selbstverständlich der direkte Kontakt zwischen unseren Entscheidungsträgern, Wissenschaftlern oder Künstlern geworden ist.

Und zu diesem freundschaftlichen Verhältnis tragen nicht zuletzt die vielen Luxemburger Touristen bei, die jedes Jahr Österreich besuchen. Für den Ski-Urlaub im Winter oder zu den Salzburger Festspielen im Sommer. Jede Statistik zeigt: Die Luxemburger zählen zu unseren treuesten Gästen.

Diese vielfältigen Kontakte werden durch das Fehlen von Sprachbarrieren sehr erleichtert. Deutsch ist ja eine der drei offiziellen Sprachen Ihres Landes.

Königliche Hoheiten,

Das alles ist eine gute und wertvolle Basis für die Weiterentwicklung unserer Beziehungen. Und Möglichkeiten für eine weitere Vertiefung gibt es in der Tat in vielen Bereichen. Ich erwähne nur einige Beispiele.

Wir werden morgen gemeinsam ein österreichisch-luxemburgisches Wirtschaftsforum eröffnen. Im universitären Bereich sind neue Kooperationsabkommen ausverhandelt worden, die eine noch engere Zusammenarbeit erlauben werden. Im Kunstbereich haben wir vor kurzem ein neues Austauschprogramm für „Artists in Residence“ geschaffen.

In den vergangenen Monaten ist also gute Vorarbeit geleistet worden. Ihr Staatsbesuch aber, von dem wichtige Impulse ausgehen, ist ein Höhepunkt in diesen Beziehungen.

Ich danke Ihnen deshalb noch einmal für Ihren Besuch, heiße Sie herzlich willkommen und hoffe, dass Sie spüren: Sie sind hier unter Freunden. In diesem Sinne erhebe ich mein Glas auf das Wohl Ihrer Königlichen Hoheiten und auf das Wohl unserer beiden Staaten!

JANVIER

Le Tyrol décerne le Großer Tiroler Adler-Orden à François Biltgen
1er janvier 2013 119

Jean-Claude Juncker à la réception de nouvel an pour la presse
7 janvier 2013 27

Discours de François Biltgen lors de la réception de nouvel an pour la presse
7 janvier 2013 241

Discours de Jean-Claude Juncker lors de la réception de nouvel an pour la presse
7 janvier 2013 243

François Biltgen veut un débat sur les armes au Luxembourg
8 janvier 2013 119

Présentation du nouveau permis de conduire sous forme de «carte de crédit»
9 janvier 2013 161

Jean-Claude Juncker revient sur le travail de l'Eurogroupe en 2012 devant la commission Affaires économiques et monétaires du Parlement européen
10 janvier 2013 27

Jean-Claude Juncker devant la commission Affaires économiques et monétaires du Parlement européen
10 janvier 2013 244

Signature du contrat constitutif du GIE LIST
10 janvier 2013 128

Remise des prix du MEGA vidéo concours 2012: des vidéos contre les stéréotypes dans la publicité
10 janvier 2013 204

Réunion à Luxembourg des présidents des parlements des États fondateurs de l'Union européenne et du Parlement européen
11 janvier 2013 28

François Biltgen salue l'inauguration du Centre européen de lutte contre la cybercriminalité
11 janvier 2013 129

Pose de la première pierre de la Maison de l'innovation à Esch-Belval
11 janvier 2013 155

Luc Frieden en mission de développement de la place financière luxembourgeoise en Chine
13-17 janvier 2013 103

Jean Asselborn au Conseil de sécurité des Nations unies
15 janvier 2013 55

Jean Asselborn lors du débat ouvert sur «une approche multidimensionnelle à la lutte contre le terrorisme» au Conseil de sécurité des Nations unies
15 janvier 2013 247

Six nouvelles initiatives citoyennes européennes certifiées par Octavie Modert
15 janvier 2013 185

Françoise Hetto-Gaasch présente le guichet cartographique touristique
15 janvier 2013 199

Allaiter et travailler, c'est un droit – un dépliant sur les bienfaits de l'allaitement et les pauses d'allaitement
16 janvier 2013 135

Jean Asselborn à Bruxelles au Conseil «Affaires étrangères» extraordinaire sur le Mali
17 janvier 2013 56

Première réunion sectorielle conjointe «Aménagement du territoire et transports» de la Grande Région à Luxembourg
17 janvier 2013 163

Présentation de la classe préparatoire aux grandes écoles de commerce françaises qui sera proposée au Lycée classique d'Echternach
18 janvier 2013 97

Françoise Hetto-Gaasch au salon du tourisme Vakanz: le secteur touristique, un pilier important de l'économie luxembourgeoise
18 janvier 2013 200

L'appel des cinq membres du Conseil de sécurité des Nations unies – Australie, France, Luxembourg, république de Corée et Royaume-Uni – au sujet de la Syrie
20 janvier 2013 57

Jean-Claude Juncker préside sa dernière réunion de l'Eurogroupe à Bruxelles
21 janvier 2013 30

Présentation des grandes lignes du projet de loi portant modernisation du droit de la faillite
21 janvier 2013 120

Présentation de la subvention de loyer
21 janvier 2013 191

Étienne Schneider présente le projet de loi relatif à l'archivage électronique
21 janvier 2013 225

Signature du protocole d'accord d'un Schéma stratégique de mobilité transfrontalière entre le Luxembourg et la Wallonie
22 janvier 2013 163

Visite officielle de Jean Asselborn en Moldavie
22-23 janvier 2013 58

Marie-Josée Jacobs signe quatre accords-cadres de coopération avec des ONG
23 janvier 2013 85

Comité de conjoncture
23 janvier 2013 171

Octavie Modert souligne l'importance du projet «Total Théâtre» pour la consolidation du rôle de laboratoire culturel de l'Europe de la Grande Région
23 janvier 2013 181

Premier bilan de la réforme de l'école fondamentale
24 janvier 2013 97

François Biltgen présente les résultats du débat public sur la nationalité luxembourgeoise
24 janvier 2013 121

Treizième sommet des exécutifs de la Grande Région: la Lorraine passe le relais à la Rhénanie-Palatinat
24 janvier 2013 146

Nicolas Schmit au Conseil des droits de l'homme de l'Organisation des Nations unies à Genève
24 janvier 2013 177

Pose de la première pierre de l'extension du centre Ecostart à Foetz
24 janvier 2013 226

Jean-Claude Juncker à Santiago de Chile au sommet Union européenne-Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes
26-27 janvier 2013 31

Jean Asselborn au sommet des chefs d'État de l'Union africaine et à la conférence des donateurs pour le Mali
27-29 janvier 2013 59

Jean Asselborn lors de la conférence des donateurs pour le Mali
29 janvier 2013 249

La sécurisation des bases de données auprès de l'État au cœur des préoccupations du Cyber Security Board
28 janvier 2013 129

Romain Schneider au Conseil «Agriculture et pêche» à Bruxelles
28 janvier 2013 213

Jean Asselborn au Koweït à la conférence des donateurs pour la Syrie
30 janvier 2013 61

Discours de Jean Asselborn à la conférence des donateurs pour la Syrie
30 janvier 2013 250

Visite de travail d'Octavie Modert auprès de la ministre de la Culture française, Aurélie Filippetti
30 janvier 2013 182

Échange au sujet de la centrale de Cattenom entre la ministre de l'Économie, de la Protection du climat, de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire de la Rhénanie-Palatinat, Eveline Lemke, et Marco Schank
30 janvier 2013 192

Neuvième plan quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique
30 janvier 2013 201

Étienne Schneider à l'inauguration du nouveau site industriel d'Ampacet
30 janvier 2013 227

Promotion de la place financière: Luc Frieden repositionne Luxembourg for Finance
31 janvier 2013 104

FÉVRIER

Jean Asselborn participe à la 49e Conférence de Munich sur la sécurité
1er-2 février 2013 62

Jean Asselborn au Conseil «Affaires générales» à Bruxelles
4 février 2013 63

Journée mondiale contre le cancer: «Cancer – Le saviez-vous?»
4 février 2013 136

Visite du Premier ministre de la république de Pologne, Donald Tusk
6 février 2013 32

Luc Frieden détaille la situation des finances publiques telle qu'elle se présentait fin décembre 2012
6 février 2013 105

Jean-Claude Juncker au Conseil européen à Bruxelles
7-8 février 2013 33

Visite du ministre des Affaires étrangères du Myanmar, Wunna Maung Lwin
8 février 2013 63

Françoise Hetto-Gaasch remet le label EureWelcome à douze sites touristiques
8 février 2013 202

Jean-Claude Juncker rencontre François Hollande et Jean-Marc Ayrault à Paris
12 février 2013 34

Réunion informelle à Bruxelles des ministres de l'Agriculture au sujet des cas d'étiquetage frauduleux de produits alimentaires
13 février 2013 214

Visite au Luxembourg de l'administratrice du Programme des Nations unies pour le développement, Helen Clark
13-14 février 2013 85

Marie-Josée Jacobs au Conseil des gouverneurs du Fonds international de développement agricole
14 février 2013 86

Entrevue de François Biltgen avec le président de la Cour européenne des droits de l'homme, Dean Spielmann
14 février 2013 121

Jean Asselborn au Conseil «Affaires étrangères» à Bruxelles
18 février 2013 64

Présentation du bilan de 2008 à 2012 des aides d'État aux entreprises
18 février 2013 228

Plan d'action national pour la promotion de l'agriculture biologique
19 février 2013 215

Brevet européen: signature de l'accord international relatif à une juridiction unifiée du brevet
19 février 2013 229

Le Conseil «Compétitivité» confirme son soutien à l'industrie sidérurgique
19 février 2013 230

Jean Asselborn au Collège d'Europe à Bruges: «Populismes et nationalismes européens: un défi majeur pour nos démocraties»
19 février 2013 251

Visite officielle du président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, Jean-Claude Mignon
19-20 février 2013 36

Comité de conjoncture
20 février 2013 171

Visite de Jean-Marie Halsdorf à l'Agence européenne de défense à Bruxelles
21 février 2013 149

Les ministres de la Défense des pays Benelux signent le mandat du comité directeur Benelux
21 février 2013 150

Jean-Marie Halsdorf à la réunion des ministres de la Défense de l'OTAN à Bruxelles
21-22 février 2013 151

Jean Asselborn au lancement officiel de l'Année européenne des citoyens 2013 à Luxembourg
22 février 2013 65

Entrevue de Jean Asselborn avec le ministre des Affaires étrangères du Portugal, Paulo Portas, à Luxembourg
22 février 2013 66

Inauguration du Sportlycée au Fetschenhof par Claude Wiseler, Mady Delvaux-Stehres et Romain Schneider
22 février 2013 156

Étienne Schneider plaide à Bruxelles pour des biocarburants plus durables
22 février 2013 231

Romain Schneider au Conseil «Agriculture et pêche» à Bruxelles
25-26 février 2013 216

Jean Asselborn à la 22e session du Conseil des droits de l'homme à Genève
26 février 2013 66

Jean Asselborn lors du segment de haut niveau de la 22e session du Conseil des droits de l'homme
26 février 2013 257

Neuvième commission de partenariat entre le Luxembourg et le Salvador
26 février 2013 86

Vers une reprise de la coopération au développement au Mali
26 février 2013 87

Jean Asselborn au 5e forum de l'Alliance des civilisations à Vienne
27 février 2013 67

Le Grand-Duché de Luxembourg ratifie le pacte budgétaire
27 février 2013 106

François Biltgen présente les avant-projets de loi portant organisation du Conseil national de la justice et de la Cour suprême
27 février 2013 122

Lancement du portail www.culture.lu
27 février 2013 183

Percées au Conseil «Emploi et politique sociale» en matière d'emploi des jeunes et de dimension sociale
28 février 2013 171

MARS

Marie-Josée Jacobs participe à la table ronde sur le sans-abrisme à Leuven
1er mars 2013 83

Premier coup de pelle pour la construction d'une station d'épuration à Grevenmacher par Claude Wiseler et Jean-Marie Halsdorf
1er mars 2013 157

Françoise Hetto-Gaasch à la 57e session de la Commission de la condition de la femme des Nations unies
3-7 mars 2013 205

Neuvième commission de partenariat entre le Luxembourg et le Nicaragua
4 mars 2013 88

Signature d'une convention de non-double imposition entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République tchèque
5 mars 2013 107

Étienne Schneider à la réunion de la commission «formation des prix»
5 mars 2013 232

Remise du collier du Mérite européen à Jean-Claude Trichet
6 mars 2013 36

Discours de Jean-Claude Juncker intitulé «L'Europe au-delà de l'euro» prononcé dans le cadre de la conférence «L'UEM à la croisée des chemins – La pensée de Pierre Werner et son actualité au XXIe siècle»
6 mars 2013 260

Luc Frieden à Seattle pour des entretiens avec les dirigeants d'Amazon
7-9 mars 2013 107

François Biltgen au Conseil «Justice et affaires intérieures»: il faut miser sur la responsabilité des acteurs en matière de protection des données personnelles
8 mars 2013 123

François Biltgen rencontre le secrétaire d'État allemand à la Justice, Max Stadler
8 mars 2013 124

Installation du GECT Alzette-Belval
8 mars 2013 158

Visites de travail de Claude Wiseler auprès des cinq autres ministres en charge des Transports aériens des États membres du FABEC
8 mars 2013 164

Nicolas Schmit et Mars Di Bartolomeo présentent le projet de loi sur le reclassement professionnel
8 mars 2013 172

Jean Asselborn aux Conseils «Affaires étrangères» et «Affaires générales» à Bruxelles
11 mars 2013 68

Lancement du débat public concernant la tarification de l'eau
11 mars 2013 145

Claude Wiseler au Conseil «Transports» à Bruxelles
11 mars 2013 165

Visite officielle de Jean Asselborn en Estonie
12 mars 2013 69

François Biltgen présente le Code de déontologie pour les membres du gouvernement
12 mars 2013 125

Réunion informelle des ministres des Finances germanophones à Berlin
13 mars 2013 108

Ouverture par Octavie Modert et Klaus Johannis des Journées culturelles luxembourgeoises à Sibiu/Hermannstadt
13 mars 2013 184

Le commissaire européen en charge de la Politique régionale, Johannes Hahn, et Marco Schank inaugurent les nouveaux locaux d'ESPON
13 mars 2013 193

Marie-Josée Jacobs présente la Stratégie nationale contre le sans-abrisme et l'exclusion liée au logement
14 mars 2013 83

Bilan intermédiaire de la mesure unique en faveur des ressortissants de pays tiers
14 mars 2013 177

Jean-Claude Juncker au Conseil européen et au sommet de la zone euro à Bruxelles
14-15 mars 2013 37

Présentation des objectifs et du concept du plan d'encadrement périscolaire
15 mars 2013 84

Visite de courtoisie de l'honorable député portugais, Paulo Pisco
15 mars 2013 175

Pose de la première pierre de la Maison du nombre et de la Maison des arts et des étudiants à Esch-Belval par François Biltgen, Octavie Modert et Marco Schank
15 mars 2013 195

Journées guichets ouverts du nouvel espace d'information physique, De Guichet
15-16 mars 2013 186

Déplacement officiel de Jean-Claude Juncker à Vienne
18 mars 2013 40

François Biltgen présente les résultats de la deuxième évaluation externe de l'Université du Luxembourg
18 mars 2013 127

Cartes d'identité luxembourgeoises ayant un défaut qualitatif
18 mars 2013 145

Inauguration du nouveau bâtiment administratif à Belval par Claude Wiseler, Marco Schank, Jean-Marie Halsdorf et Mars Di Bartolomeo
18 mars 2013 159

Jean-Claude Juncker à l'occasion d'un colloque à la Wirtschaftsuniversität à Vienne
18 mars 2013 266

Romain Schneider au Conseil «Agriculture et pêche» à Bruxelles consacré à la réforme de la politique agricole commune
18-19 mars 2013 218

Troisième réunion de la Commission intergouvernementale franco-luxembourgeoise pour le renforcement de la coopération transfrontalière
19 mars 2013 146

Explications de Luc Frieden à la Chambre des députés sur la situation à Chypre
20 mars 2013 108

Agr-eform – le nouveau portail Internet pour agriculteurs
20 mars 2013 219

François Biltgen présente le nouveau projet de loi sur la nationalité luxembourgeoise
21 mars 2013 125

Présentation de la Charte d'accueil et de service «moien merci» et de l'inscription en ligne aux séminaires de formation continue de l'INAP
21 mars 2013 187

Marco Schank au Conseil «Environnement» à Bruxelles
21 mars 2013 192

Nouvelle directrice de l'Agence pour le développement de l'emploi
22 mars 2013 175

Jean Asselborn à la réunion informelle «Gymnich» à Dublin
22-23 mars 2013 70

Prise de position du gouvernement: «Les marchés financiers européens ont besoin de secteurs financiers internationaux forts»
27 mars 2013 109

Le Luxembourg regrette que l'adoption du Traité sur le commerce des armes ait été différée
28 mars 2013 71

Présentation du projet «Les rôles stéréotypés dans les médias»
28 mars 2013 207

AVRIL

Le Luxembourg se félicite de l'adoption du Traité sur le commerce des armes
2 avril 2013 71

Visite de travail de Jean Asselborn au Brésil
2-3 avril 2013 72

Aide publique au développement: le Luxembourg a été le donateur le plus généreux en 2012
3 avril 2013 88

Journée mondiale de la santé 2013: les bons réflexes santé contre l'hypertension artérielle
7 avril 2013 137

Témoignage de solidarité et d'amitié du Luxembourg envers le Mali
7-8 avril 2013 89

Jean Asselborn à La Haye à la 3e conférence d'examen de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques
8 avril 2013 73

Discours de Jean Asselborn lors de la 3e conférence d'examen de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques à La Haye
8 avril 2013 273

Mise en place d'un Haut Comité pour le soutien, le développement et la promotion de l'industrie au Luxembourg
8 avril 2013 233

Visite du représentant spécial de l'Union européenne pour le processus de paix au Moyen-Orient, Andreas Reinicke
9 avril 2013 74

Luc Frieden assiste à Londres à la conférence de l'Association luxembourgeoise des fonds d'investissement
9 avril 2013 110

Présentation des Jeux des petits États d'Europe 2013 à Luxembourg
9 avril 2013 220

Déclaration du gouvernement sur la situation économique, sociale et financière du pays
10 avril 2013 41

Déclaration annuelle du gouvernement sur la situation économique, sociale et financière du pays
10 avril 2013 276

Échange automatique d'informations
10 avril 2013 111

Visite de travail du ministre des Affaires européennes et négociateur principal de la république de Turquie, Egemen Bagis
11 avril 2013 74

François Biltgen annonce son retrait de la vie politique
11 avril 2013 126

Discours de François Biltgen sur son retrait de la vie politique
11 avril 2013 290

Luc Frieden à la réunion informelle Ecofin à Dublin
12-13 avril 2013 111

Entrevue de Luc Frieden avec le secrétaire général de l'OCDE, Angel Gurría, à Paris
15 avril 2013 112

Premier bilan des activités de l'Agence pour le développement de l'emploi
15 avril 2013 176

De l'économie solidaire vers un entrepreneuriat social innovant
15 avril 2013 221

Visite d'État de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en république d'Autriche
15-17 avril 2013 14

Discours de S.A.R. le Grand-Duc à l'occasion du dîner de gala offert par le président de la république d'Autriche, Heinz Fischer
15 avril 2013 291

Discours du président de la république d'Autriche, Heinz Fischer, à l'occasion du dîner de gala en l'honneur de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse
15 avril 2013 293

Entrevue de Jean Asselborn avec le secrétaire d'État aux Affaires européennes, négociateur en chef du Monténégro, Aleksandar Andrija Pejovic, à Luxembourg
18 avril 2013 75

Pour une zone de libre-échange transatlantique avant 2015: le Transatlantic Leadership Award remis à Jean-Claude Juncker
19 avril 2013 48

Entrevues de Luc Frieden avec ses homologues suisse, autrichien, allemand et singapourien sur l'échange automatique d'informations en matière fiscale
19-20 avril 2013 113

Jean Asselborn au Conseil «Affaires étrangères» à Luxembourg
22 avril 2013 76

Jean Asselborn au Conseil «Affaires générales» à Luxembourg
22 avril 2013 76

Luc Frieden à la conférence de la City Week à Londres
22 avril 2013 113

Semaine européenne de la vaccination
22 avril 2013 139

Entrevue entre Françoise Hetto-Gaasch et une délégation du Deutschland- und Europa-politisches Bildungswerk Nordrhein-Westfalen
22 avril 2013 208

Romain Schneider au Conseil «Agriculture et pêche» à Luxembourg
22 avril 2013 219

Visite de la ministre-présidente de Rhénanie-du-Nord-Westphalie, Hannelore Kraft
23 avril 2013 49

Jean Asselborn à la réunion des ministres des Affaires étrangères de l'OTAN à Bruxelles
23 avril 2013 77

Le Luxembourg soutient les efforts de développement du Kosovo à hauteur de 24 millions d'euros
23 avril 2013 91

Jean-Marie Halsdorf au Conseil «Défense» à Luxembourg
23 avril 2013 151

Comité de conjoncture
23 avril 2013 234

Visite de travail du ministre des Affaires étrangères de la Nouvelle-Zélande, Murray McCully
24 avril 2013 78

Introduction du contrôle technique dans les garages
24 avril 2013 166

Présentation du régime d'aides financières en vue de l'amélioration de l'isolation acoustique de bâtiments d'habitation contre le bruit aérien en provenance de l'aéroport de Luxembourg
25 avril 2013 192

Mady Delvaux-Stehres assiste à la conférence ministérielle organisée par le Conseil de l'Europe à Helsinki
26 avril 2013 98

Luc Frieden présente la situation des finances publiques au premier trimestre 2013
26 avril 2013 114

Entrevue de Jean-Marie Halsdorf avec l'ambassadeur de Belgique et le gouverneur de la province de Luxembourg
26 avril 2013 148

Assemblée constituante du Comité du travail féminin
26 avril 2013 209

Présentation du Programme de stabilité et de croissance et du Programme national de réforme
26 avril 2013 235

Remaniement ministériel
27 avril 2013 49

Audience de congé de Marie-Josée Jacobs
29 avril 2013 92

Audience de congé de François Biltgen
29 avril 2013 131

Premier coup de pelle du pont sur la Moselle reliant Wellen et Grevenmacher
30 avril 2013 160

33, bd Roosevelt
L-2450 Luxembourg
Tél.: (+352) 247-82181
Fax: (+352) 47 02 85

E-mail: edition@sip.etat.lu
www.gouvernement.lu
www.luxembourg.lu